

MANUEL POUR LYCÉEN



# HADITH



PUBLICATIONS DE LA PRÉSIDENTE DES AFFAIRES RELIGIEUSES



**PUBLICATIONS DE LA PRÉSIDENCE DES AFFAIRES RELIGIEUSES - 1908**

**LIVRES PROFESSIONNELS : 235**

**COORDINATEUR GÉNÉRAL**

PR. DR. HURIYE MARTI

**ÉDITEUR EN CHEF**

MCF. DR. FATİH KURT

**COORDINATEUR DE PUBLICATION**

YUNUS YÜKSEL

**AUTEURS**

DR. RAMAZAN YILDIRIM - DR. EŞREF ALTAŞ- MUSA ŞİMŞEKÇAKAN

DR. MEHMET AKGÜL - MEHMET AKIF ÖZKIRAZ

**TRADUCTION**

ASLIHAN GÜL

**GRAPHIQUE & PRÉPARATION À L'IMPRESSION**

UĞUR ALTUNTOP

**IMPRESSION**

ÖNKA KAĞIT ÜRÜNLERİ İML. MATB. YAY. AMB. TRUZ. PAZ. SAN. TİC. LTD. ŞTİ.

TEL: +90 312 384 26 85

**1. IMPRESSION • ANKARA • 2020**

2020-06-Y-0003-1908

ISBN : 978-625-7779-51-7

N° DE CERTIFICAT : 12930

**DÉCISION DU COMITÉ DES AFFAIRES RELIGIEUSES : 20.11.2020/605**

© PRÉSIDENCE DES AFFAIRES RELIGIEUSES

**CONTACT**

Direction Générale des Publications Religieuses

Département des Publications en Langues Étrangères et Dialectes

Dini Yayınlar Genel Müdürlüğü

Yabancı Dil ve Lehçelerde Yayınlar Daire Başkanlığı

Üniversiteler Mah. Dumlupınar Bulvarı

No : 147/A 06800 Çankaya/Ankara/TÜRKİYE

Tel : +90 312 295 72 81

Fax : +90 312 284 72 88

e-mail : yabancidiller@diyanet.gov.tr

MANUEL POUR LYCÉEN

# HADITH



PUBLICATIONS OF PRESIDENCY OF RELIGIOUS AFFAIRS

HAADITH

# Table des matières

## Chapitre- I

LE STATUT DU PROPHÈTE MUHAMMAD SELON LE CORAN.....	11
1. Aspect Humain du Prophète Muhammad.....	13
2. Aspect prophétique de Muhammad (psl) .....	16
3. La Mission de Tabligh et Tabyin du Prophète Muhammad.....	18
4. Obéissance au Prophète Muhammad.....	22
5. Lecture : Paroles du Prophète Muhammad sur la Foi.....	25

## Chapitre-2

SCIENCE DU HADITH ET SES CONCEPTS DE BASES.....	31
1. La Portée de la Science du Hadith et son Importance .....	33
2. La Relation de la Science du Hadith avec les Sciences Religieuses Fondamentales.....	36
3. La Terminologie de Base de la Science du Hadith .....	39
3.1. Hadith.....	39
3.2. Sunnah.....	40
3.3. Athar .....	43
3.4. Khabar .....	43
3.5. Rawi .....	43
3.6. Riwayah (Narration) - Marwi (Narré).....	45
3.7. Sanad-Isnad.....	48
3.8. Matn (Le Texte).....	51
3.9. Tariq - Tabaqa.....	51
3.10. Jarh and Ta'dil.....	52

## Chapitre-3

HISTOIRE DU HADITH .....	59
1. Le Hadith du Vivant du Prophète Muhammad .....	61
2. Le Hadith à l'Epoque des Compagnons .....	64
3. Le Hadith à l'Epoque des Successeurs .....	67
4. Compilation (Tadwin) et Classification (Tasnif) des Hadiths .....	70
4.1. Activités de Compilation et de Classification.....	70
4.2. Classifications des Sources Principales du Hadith.....	73
5. La Période de Formation de la Méthodologie du Hadith .....	75
6. La Période de Sharh (commentaire) et Interprétation des Hadiths .....	78
7. Les Auteurs d'al-Kutub al-Sittah .....	81

8. Sources Principales du Hadith Traduites en Turc .....	85
--	----

## Chapitre-4

TYPES DE HADITHS.....	93
1. Types de Hadith Selon Leur Origine.....	95
1.1. Les Hadiths Qudsi .....	95
1.2. Les Hadiths Marfu' .....	97
1.3. Les Hadiths Mawquf .....	98
1.4. Les Hadiths Maqtu.....	99
2. Types de Hadiths Selon le Nombre de Narrateurs.....	99
2.1. Les Hadiths Mutawatir.....	99
2.2. Les Hadiths Ahad .....	100
2.2.1. Mashhur .....	101
2.2.2. Aziz .....	101
2.2.3. Gharib .....	102
3. Types de Hadiths Selon leur Degré d'Authenticité .....	102
3.1. Le Hadith Sahih (Authentique) et Ses Caractéristiques .....	103
3.2. Le Hadith Hasan .....	104
3.3. Le Hadith Da'if (Faible) et ses Variétés .....	105
3.3.1. Faiblesse dûe aux Lacunes dans la Chaine des Narrateurs (Isnad) .....	105
3.3.2. Faiblesse Résultant des Carences du Rawi.....	108
4. Les Hadiths Fabriqués (Mawdu) .....	109
4.1. Les Raisons de l'Emergence du Hadith Mawdu .....	109
4.2. Les Moyens d'Identifier les Hadiths Mawdu .....	113
4.3. Les Dommages Causés par les Hadiths Mawdu.....	117
4.4. Mesures Prises contre les Hadiths Mawdu .....	118

## Chapitre-5

L'ANALYSE ET LA CRITIQUE DES HADITHS .....	125
1. Les Critères dans l'Evaluation de l'Isnad .....	127
1. 1. Adalah du Rawi .....	128
1. 2. Zabt du Rawi.....	130
2. Les Critères dans l'Evaluation du Matn .....	131
2. 1. Langage (Cohérence dans les Expressions) .....	132
2. 2. Cohérence avec Le Qur'an.....	134
2.3. Cohérence avec la Sunnah Sahih.....	136
2.4. Cohérence avec la Raison.....	139
2. 5. Cohérence avec les Données Historiques.....	141
Lecture : Hadiths sur Le Savoir et la Science.....	144

## Chapitre-6

COMPRENDRE LE HADITH ET LA SUNNAH.....	149
1. Les Sciences Traditionnelles du Hadith qui Traitent de la Compréhension du Hadith et de la Sunnah.....	151
1.1. Gharib al-hadith .....	152
1.2. Mukhtalif al-Hadith .....	154
1.3. Fiqh al-Hadith .....	157
1.4. Asbab Wurud al-Hadith .....	159
2. Les Contributions des Sciences Modernes à la Compréhension du Hadith et de la Sunnah.....	161
3. L'Importance des Hadiths et de la Sunnah comme Sources de la Religion.....	163
3.1. L'Aspect Impératif des Hadith et de la Sunnah.....	164
3.2. Observation de l'Intégrité pour la Compréhension du Hadith et de la Sunnah.....	166
3.3. Les Concepts de Localité et d'Universalité dans les Hadiths.....	168
4. La Différence entre “Prendre Exemple” et “Imiter” .....	171

GLOSSAIRE

177

CLE DE REPONSE

189

BIBLIOGRAPHIE

193



# 1



Chapitre

LE STATUT DU PROPHÈTE  
MUHAMMAD SELON LE CORAN



# LE STATUT DU PROPHÈTE MUHAMMAD SELON LE CORAN

## PREPARONS-NOUS AU CHAPITRE

1. Lisez le verset 91 de la sourate al-An'am (6ème sourate) d'une traduction du Coran.
2. Réfléchissez à l'idée principale soulignée au verset 110 de la sourate Kahf (18ème sourate).
3. Apprenez la signification lexicale des mots : "Tabligh, tabyin, et tashri."
4. Réfléchissez sur l'aspect humain du Prophète Muhammad.
5. Réfléchissez à ce que signifie obéir au Prophète.

## PARTAGEONS

Trouvez trois exemples qui illustrent le caractère humain du Prophète et partagez-les avec vos amis.

### 1. Aspect Humain du Prophète Muhammad

Allah (jj) a choisi Ses prophètes parmi l'humanité et a transmis Ses commandements aux gens à travers eux. Tous les prophètes sont des personnes sélectionnées chargées de transmettre les commandements d'Allah à leurs communautés respectives. Le prophète Muhammad (saw) qui avait toutes les caractéristiques d'un humain est le dernier prophète (sceau des prophètes) qui a transmis le dernier livre saint, le Noble Coran aux gens. Il est donc très important de connaître l'importance au yeux des musulmans, du Prophète Muhammad, qui a livré le message divin final qui appelle les gens à la vérité et au bien, et est rempli de nombreux conseils et commandements.

Dans le Coran, il y a de nombreux versets qui indiquent ses traits humains comme le fait d'être triste ou heureux, pressé ou endurant, commettre une erreur ou décider avec précision. Par exemple, dans un verset, il est dit :

قُلْ مَا كُنْتُ بِدَعَاٍ مِّنَ الرُّسُلِ وَمَا أَدْرِي مَا يُفْعَلُ بِي وَلَا بِكُمْ ۗ إِنِّي أَتَّبِعُ إِلَّا مَا يُوحَىٰ إِلَيَّ ۗ وَمَا أَنَا إِلَّا نَذِيرٌ مُّبِينٌ

“Dis : 'En fait de Messagers, je ne suis pas une nouveauté ; et je ne sais pas ce que l'on me fera, ni à vous ; mais je ne fais que suivre ce qui m'est révélé ; et je ne suis qu'un avertisseur clair'”<sup>1</sup>

### EVALUONS

“Et ils disent : 'Qu'est-ce qu'il a ce Messager, à manger au repas, et à circuler dans les bazars ? Que n'a-t-on fait descendre vers lui un ange qui eût été avertisseur en sa compagnie ? Ou que ne lui a-t-on lancé un trésor ? ou que n'a-t-il un jardin dont il pourrait manger ? Et les prévaricateurs disent : 'Vous ne suivez qu'un homme ensorcelé ! ' Vois comme il frappe des exemples sur toi ! Eh bien, ils s'égareront ; puis, pas de chemin possible. Béni soit Celui qui, s'Il le veut, t'assignera quelque chose de mieux encore ; des jardins sous quoi coulent les ruisseaux ; et Il t'assignera des châteaux. Mais l'Heure, ils la traitent de mensonge. Nous avons cependant préparé, pour qui traite l'Heure de mensonge, une Flamme brûlante.”

(al-Furqan, 25: 7-11)

En vous référant à la traduction des versets mentionnés ci-dessus, déterminez quelle caractéristique du Prophète est indiquée et évaluez-la.

### EVALUONS

Pourquoi les prophètes sont-ils choisis parmi les êtres humains plutôt que parmi les anges ? Répondez en vous basant sur les versets ci-dessous.

“Et rien n'empêche les gens de croire, quand la guidée leur est parvenue, sauf qu'ils disent : "Dieu suscite-t-Il un homme comme messager ?" Dis : "S'il y avait sur terre des anges, qui marchent en tranquillité, Nous aurions certes fait descendre sur eux du ciel un ange comme messager.”

Al-Isra, 17: 94-95.

“Et ils disent : "Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur celui-là un ange ?" Si Nous avions fait descendre un ange, c'eût été sans doute affaire faite ; et on ne leur eût point donné de délai. Et l'eussions-Nous désigné ange, Nous l'aurions désigné homme, et déguisé pour eux, de la façon dont ils déguisent.”

Al-Anam, 6: 8-9.

Tout au long de l'histoire, chaque fois que les prophètes ont suggéré une proposition qui réformerait leur société, ils ont été confrontés à des exigences extraordinaires telles que l'exécution de miracles. Pourtant, pour faire ce que suggéraient les prophètes, rien ne justifiait d'exiger d'eux des actes

<sup>1</sup> al-Ahqaf, 46: 9.

extraordinaires. La même chose est vraie pour le Prophète Muhammad (psl) aussi. Préoccupé par de telles demandes extraordinaires, il a toujours répondu à ces demandes en glorifiant Allah. À ce sujet, il est dit dans la sourate Isra, versets 90-93 : "Et ils disent : 'Nous n'ajouterons pas foi à toi, que tu n'aies fait jaillir de terre, pour nous une source'. Ou : 'que tu n'aies à toi un jardin de dattiers et de vignes, et que de son sein tu n'aies fait jaillir de jaillissement des ruisseaux', ou : 'que tu n'aies fait tomber sur nous, comme tu prétends, le ciel en morceaux' ; ou : 'que tu n'aies fait venir Dieu et les anges à l'aide ;' ou : 'que tu n'aies une maison toute d'ornementation' ; ou : 'que tu ne sois monté au ciel, encore ne croirons-nous pas à ta montée au ciel jusqu'à ce que tu fasses descendre sur nous un Livre que nous puissions lire.' Dis : 'Pureté à Mon Seigneur ! Que suis-je, qu'un homme, un messager ?"

Les prophètes sont des humains comme les autres. Malgré ce fait, les polythéistes ont affirmé que les prophètes auraient dû être des anges plutôt que des êtres humains mortels. Les narrations dans le Coran à propos des prophètes envoyés précédemment constituent des exemples similaires que le Prophète (psl) a expérimentés avec son propre peuple. Par exemple, ce qui suit est dit à propos du peuple de Noé dans le Saint Coran : "Alors, la cohorte des grands de son peuple, qui mécréaient, dirent : 'Celui-ci n'est qu'un homme comme vous : il veut exceller sur vous. Si Dieu avait voulu, c'est des anges qu'Il aurait fait descendre. Mais ceci, nous ne l'avons jamais entendu chez nos plus anciens ancêtres'"<sup>2</sup> et ainsi leurs revendications ont été énoncées. Il est essentiel de prendre les prophètes comme exemples pour mettre en pratique le commandement divin car imiter un ange n'est pas possible.

Le fait que le Prophète était un humain est souligné dans le Coran. En outre, il a lui-même soigneusement insisté sur cette question. Par exemple, dans un hadith transmis par Omar (ra), il est rapporté que le Messenger d'Allah (psl) a dit : "N'exagérez pas en me louant comme les chrétiens ont loué le fils de Marie, car je ne suis qu'un esclave. Alors, appelez-moi l'esclave d'Allah et son messager."<sup>3</sup> En réponse à la perception erronée des *ahl al-Kitab* (les gens du Livre), le Prophète a averti son peuple et a voulu souligner le fait qu'en dehors du fait qu'il était le Messenger d'Allah, il était aussi Son esclave.

## NOTONS

Le Prophète n'a permis aucune démesure autour de lui et s'est comporté de manière assez sensible sur cette question. À cette fin, il est rapporté qu'il a dit ce qui suit sur lui-même : "Je suis Muhammad, fils d'Abdullah. Je suis un serviteur de Dieu et Son messager. Je n'aime pas que tu m'exaltes du statut que Dieu m'a donné."

(Bukhari, al-Tarikh al-Saghir, vol.1, p.11.)

<sup>2</sup> Mu'minun, 23: 24

<sup>3</sup> Bukhari, Anbiya, 48.

## NOTONS

Abu Mas'ud raconte : "Un jour, un homme est venu vers le Messager d'Allah et lui a parlé. Les épaules du pauvre se sont mises à trembler (de peur). Là-dessus, le Messager d'Allah a parlé : *"Calme-toi ! En vérité, je ne suis pas un roi. Je ne suis que le fils d'une femme qui a mangé du kadid (viande séchée au soleil)."* Ibn Majah, At'ima, 30.

## EVALUONS

Trouvez des exemples tirés des réponses du Coran, données aux personnes qui voulaient voir les prophètes envoyés comme des êtres extraordinaires qui ne mangent ni ne boivent. Puis évaluez ces réponses.

## DISCUTONS

En vous basant sur le verset ci-dessous, discutez des raisons pour lesquelles le Coran présente le Prophète comme une personne qui mange, boit et se promène sur le marché.

Dis : *"Je ne vous dis pas que j'ai chez moi les trésors de Dieu, ni que je connais l'invisible ; je ne vous dis pas que je suis un ange : je ne fais que suivre ce qui m'est révélé..."*

al-An'am, 6: 50.

Dans le Coran, le Prophète est appelé à souligner qu'il est humain avec ces mots : **"Dis : 'Rien d'autre, en vérité : je suis un homme comme vous...'"**<sup>4</sup> Par exemple, il appelait ceux de son entourage "mon ami" et le Coran a approuvé cela.<sup>5</sup> Son penchant pour ses compagnons reflète de nombreux exemples de fidélité et d'amitié qu'une personne peut montrer.<sup>6</sup> En tant que personne qui vivait comme eux, le prophète est devenu le centre de l'amour et un confident de ses compagnons. Il a pleuré et ri avec eux. Ses compagnons l'ont pris comme exemple pour eux-mêmes à bien des égards tels que : être un chef, un commandant, un chef de famille, un père pour ses enfants, un bon voisin et un ami. Le Prophète n'a pas laissé se développer des attentes excessives à son égard. Par exemple, dans de nombreuses riwaya (transmission), le Prophète a conclu ses discours qu'il avait commencé par : "O Fatima, O Safiya, O Quraish, O fils de tel et tel !" avec "Je ne peux pas vous sauver auprès d'Allah."<sup>7</sup> De cette manière, il a encouragé et conduit tous ses compagnons, y compris sa famille, à s'acquitter de leurs responsabilités individuelles et à agir de manière à ce qu'ils puissent répondre lorsqu'ils sont tenus responsables de leurs actions dans l'au-delà.

## 2. Aspect prophétique de Muhammad (psl)

La caractéristique fondamentale qui distingue les prophètes des autres est qu'ils ont reçu des révélations. En ce sens, le prophète Muhammad n'était pas un être humain ordinaire. Il possédait tous les atouts qu'un être humain peut avoir. C'était une personne honnête et quelqu'un à qui les autres pouvaient se confier. Ses amis le connaissaient sous le nom de «Muhammad al-Amin» même

<sup>4</sup> al-Fussilat, 41: 6.

<sup>5</sup> al-Tawba, 9: 40; Saba, 34: 46; al-Takwir, 81: 22; al-Najm, 53: 2; al-Nisa, 4: 69.

<sup>6</sup> al-Tawba, 9: 128.

<sup>7</sup> Muslim, Iman, 350.

lorsqu'il était enfant. En raison de sa personnalité, Allah l'a choisi comme son prophète et a dit : **“Muhammad est le Messager d'Allah...”**<sup>8</sup>

La prophétie ne dépend pas de la volonté des gens et de leurs choix. Les prophètes ont été choisis par Allah. Il est dit dans le 11e verset de la sourate Ibrahim que **“...Dieu favorise (prophétie) qui Il veut parmi Ses esclaves...”** Concernant la révélation qu'ils ont reçue, les prophètes n'avaient aucun droit de préférence ou de rejet. Dans le Coran, le fait que le Prophète ait transmis les commandements divins révélés par Allah sans faire aucune altération en cachant, en soustrayant ou en ajoutant est souligné comme suit : **“Et si celui-là avait forgé quelques paroles à l'encontre de Nous, certes, Nous l'aurions saisi, de la main droite.”**<sup>9</sup> Le Prophète est un signe de la miséricorde d'Allah pour l'humanité. Il les a traités avec justice et équité et il a transmis les révélations qu'il a reçues d'Allah aux gens sans faire aucune altération ou sélection parmi eux. Concernant cette question, il est dit dans le 109e verset de la sourate al-Anbiya : **“C'est en toute équité que je vous fais annonce...”**

“(O Muhammad!)  
Nous ne t'avons  
envoyé que comme  
une miséricorde  
pour les mondes”  
*al-Anbiya* 21: 107.

## DISCUTONS

Discutez avec vos amis des questions ci-dessous.

D'après les versets du Coran, quelle est la caractéristique la plus distincte du prophète Muhammad qui le distingue des autres ?

Quel genre de relation y a-t-il entre Muhammad (saw) étant une personne qui reçoit la révélation et comme étant un exemple pour les autres ?

“(Il est) Messenger  
de Dieu, et sceau des  
prophètes...”  
*al-Ahzab* 33: 40.

Pour ce qui est d'être soumis aux commandements d'Allah, il n'y a aucune différence entre les prophètes et les autres. Eux aussi étaient obligés d'obéir aux commandements d'Allah comme tout autre individu. Le Coran souligne ce point comme suit : **“Eh bien, très certainement Nous interogerrons ceux vers qui on avait envoyé, et très certainement Nous interrogerons les envoyés.”**<sup>10</sup> En conséquence, il est souligné qu'ils ont des responsabilités et qu'ils seront appelés à rendre compte de leurs actes. En ce sens, sachant qu'il est appelé à rendre des comptes, le Prophète (saw) a toujours rempli ses responsabilités et ne voulait pas que les autres le traitent différemment.

Accepter le Prophète Muhammad comme l'un des messagers d'Allah est l'un des principes de base de la foi islamique. En prononçant : «Je témoigne que

<sup>8</sup> al-Fath, 48: 29.

<sup>9</sup> al-Haqqa, 69: 44-45.

<sup>10</sup> al-Araf, 7: 6.

Muhammad est le serviteur d'Allah et son messenger», les croyants déclarent que le Prophète (saw) a délivré le message qu'il a reçu d'Allah. Le fait que les prophètes aient transmis le message d'Allah à tous ceux qu'ils pouvaient atteindre est exprimé dans le Coran comme suit : “Dis : 'Qu'y-a-t-il de plus grand en fait de témoignage ?' Dis : 'Dieu est témoin entre moi et vous ; et ce Coran m'a été révélé pour que, par là, je vous avertisse, vous et ceux qu'il atteindra'. Est-ce vous vraiment qui attestez qu'il y ait en compagnie de Dieu d'autres dieux ? Dis : 'Moi pas!' Dis : 'Rien d'autre, en vérité, Il est Dieu unique. Et moi je désavoue l'association de co-dieux que vous faites.”<sup>11</sup>

### 3. La Mission de Tabligh et Tabyin du Prophète Muhammad

*Tabligh* signifie littéralement porter, prendre, transmettre, délivrer. *Tabligh* est l'une des missions fondamentales des prophètes. Allah a chargé le Prophète (psl) de livrer ce qu'Il lui avait transmis. Le Prophète (psl) a rempli son devoir de la meilleure des manières et dans son sermon d'adieu, il a rendu les gens témoins du fait qu'il accomplissait la mission de *tabligh*. Il est indiqué dans le Coran : “...au Messenger n'incombe cependant que de transmettre en clair.”<sup>12</sup> Allah a encouragé le Prophète à mener à bien cette mission et Il a souligné qu'Il le sauvera des dangers auxquels il sera confronté comme suit : “O Messenger, communique ce qui a été descendu vers toi de la part de ton Seigneur ; si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son message. Et Dieu te protégera des gens. Non, Dieu ne guide pas le peuple mécréant.”<sup>13</sup>

Le prophète Muhammad s'attendait à une soumission volontaire de sa communauté. Son devoir était de prêcher et de conseiller, non de forcer ou d'obliger. Dans le 40e verset de la sourate al-Ra'd, il est remarqué que le Prophète était obligé seulement de livrer le message de l'Islam comme suit : “... Nous t'achevons, à toi seulement, la communication et à Nous le compte.”

<sup>11</sup> al-An'am, 5: 19.

<sup>12</sup> al-Nur, 24: 54.

<sup>13</sup> al-Maidah, 5: 67.

## CLASSONS



## EVALUONS

Évaluez les versets donnés ci-dessous en fonction de la méthode de tabligh du Prophète.

“Eh bien, rappelle ! Tu es un rappelleur, rien d'autre ; tu n'es pas un intendant sur eux.”

al-Ghashiya, 88: 21-22.

“Nous Nous connaissons mieux à ce qu'ils disent. Tu n'es cependant pas un tyran pour eux ! Par le Coran, donc, rappelle celui qui craint Ma menace.”

al-Qaf, 50: 45.

“Après cela, s'ils s'esquivent, alors Nous ne t'avons pas envoyé à eux comme surveillant : tu n'as qu'à transmettre...”

al-Shura, 42: 48.

Allah l'Exalté a soutenu et encouragé le Prophète tout au long de la transmission de ses messages au peuple. Ainsi, le Prophète a pu affronter toutes sortes d'obstacles et transmettre son tabligh aux gens sans être intimidé par ceux qui le censuraient. Dans le Noble Coran, les prophètes sont présentés comme suit : **“Eux qui communiquaient les messages de Dieu et Le redoutaient, et ne redoutaient nul autre que Dieu.”**<sup>14</sup> Ces caractéristiques

<sup>14</sup> al-Ahzab, 33: 39.

## DISCUTONS

Discutez avec vos amis de l'importance de la relation entre tabligh et fiabilité en termes de transmission de la révélation aux gens.

## EVALUONS

«La vie du Prophète était comme un Coran vivant.» Évaluez la signification de la déclaration mentionnée ci-dessus avec vos amis.

leur ont permis de bien s'acquitter de leurs responsabilités de tabligh et de tabyin. En conséquence, les caractéristiques fiables du Prophète avaient une place importante dans sa mission de tabligh et sont soulignées dans le 68<sup>e</sup> verset de la sourate al-A'raf : «Je vous communique les messages de mon Seigneur, et je suis pour vous un conseiller sincère, sur.»

*Tabyin* est une autre mission des prophètes. Tabyin signifie annoncer, expliquer, décrire et introduire la vérité. Tous les prophètes l'ont réalisé à travers leurs paroles et leur comportement. Le Prophète Muhammad (saw) a également donné quelques explications au besoin afin que les gens puissent comprendre le contenu de la révélation qu'il a transmise. Il a répondu aux questions des gens et les a aidés à mieux comprendre les versets en les encourageant à réfléchir. La raison la plus importante pour laquelle les versets ont été clairement compris était grâce au comportement et pratiques du Prophète en vivant lui-même selon les versets. La vie du Prophète Muhammad a constitué un modèle qui correspond au Coran. En ce sens, il est remarqué dans le 44<sup>e</sup> verset de la sourate al-Nahl : «(Nous avons envoyé les prophètes avec) les preuves et Ecrits. Et vers toi Nous avons fait descendre le Rppel, pour que tu exposes clairement aux hommes ce qu'on a fait descendre vers eux. Peut-être réfléchiront-ils ?»

Chaque prophète a été choisi parmi sa propre communauté et la révélation a été apportée dans la langue parlée par la communauté respective. La raison en était de permettre aux prophètes d'accomplir leurs missions «d'expliquer» la révélation de la meilleure façon possible. De plus, la mission des prophètes de délivrer le message qu'ils ont reçu et de l'expliquer n'était pas simplement un transfert d'informations.<sup>15</sup> Cela implique des instructions et une pratique spécifiques pour les destinataires de la révélation. Dans le 164<sup>e</sup> verset de la sourate Al-i Imran, il est exprimé que le Prophète Muhammad est une bénédiction d'Allah pour l'humanité : «Dieu a très certainement comblé les croyants lorsqu'Il a suscité chez eux un messager de chez eux qui leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la sagesse...» Il y a même un lien positif formé dans le Coran entre croire en ce que le Prophète a apporté et le pardon des péchés.<sup>16</sup>

«*Tashri*» est une autre mission des prophètes. Tashri signifie légiférer et adopter. Les prophètes ont proposé des solutions aux problèmes qui se posaient dans les sociétés dans lesquelles ils vivaient. Parallèlement à leurs missions de *tabligh* et *tabyin*, les prophètes avaient également la responsabilité de *tashri*. En ce qui concerne cette question, ce qui suit est indiqué dans le 157<sup>e</sup> verset

<sup>15</sup> al-Talaq, 65: 11.

<sup>16</sup> Muhammad, 47: 2.

de la sourate al-Araf : “Ceux-là qui suivent le messenger, le prophète gentils qu'ils trouvent en toutes lettres chez eux dans la Thora et l'Évangile, leur ordonnant le convenable, les empêchant du blâmable, leur rendant licites les choses excellentes, leur interdisant les mauvaises, leur ôtant le fardeau et les carcans qui étaient sur eux. Ceux donc qui croiront en lui, le fortifieront et lui porteront secours, et qui suivront la lumière descendue avec lui, ceux-là sont les gagnants.”

Comme les autres prophètes, le prophète Muhammad n'a jamais rien attendu en retour de l'accomplissement de ses devoirs et des responsabilités de prophétie. Cette caractéristique est la preuve la plus claire de l'honnêteté et de la sincérité des prophètes. Le fait que le Prophète ne recherchait que le plaisir d'Allah dans l'exécution de ses missions de *tabligh*, *tabyin* et *tashri* est souligné dans le Noble Coran comme suit : “Voilà ceux que Dieu a guidés : conduis-toi, donc, par leur guidée ! Dis : "Je ne vous demande pas pour cela de salaire". Ce n'est là qu'un rappel, à l'intention des mondes.”<sup>17</sup>

### INTERPRETONS

“Rien d'autre : la parole des croyants, quand on les appelle vers Dieu et Son messenger, pour que celui-ci juge parmi eux, c'est : "Nous entendons et nous obéissons". Et voilà les gagnants ! Et quiconque obéit à Dieu et à Son messenger, et craint Dieu et Le redoute... alors, voilà ceux qui réussissent.”

Al-Nur, 24: 51-52.

Interprétez la traduction des versets ci-dessus en termes de la mission *tashri* du Prophète.

### INTERPRETONS

Interprétez les versets ci-dessous en relation avec le respect envers le prophète.

“Rien d'autre : sont croyants sont ceux qui croient en Dieu et en Son messenger, et qui, lorsqu'ils sont en sa compagnie pour une affaire d'intérêt commun, ne s'en vont pas, qu'ils ne lui aient demandé congé... Ne traitez pas l'appel du Messenger comme vous faites, entre vous, de l'appel des uns des autres. Dieu connaît certes ceux des vôtres qui s'en vont secrètement en s'entre-cachant. Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une tentation ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtement douloureux.

al-Nur, 24: 62-63.

<sup>17</sup> Al-An'am, 6: 90.

#### 4. Obéissance au Prophète Muhammad

L'obéissance à Allah s'accomplit en obéissant à ses commandements et interdictions. Ce qui suit est remarqué dans le Coran : **“Quiconque obéit au Messager obéit certainement à Allah...”**<sup>18</sup> En effet, il était crucial d'établir l'autorité du Prophète Muhammad afin de faire en sorte que les versets aient un effet sur les gens et d'organiser la société sous la direction divine. Par conséquent, l'obéissance à Allah est considérée comme la même chose que l'obéissance au Prophète ; il est donc demandé aux croyants de lui obéir. Ce fait est énoncé dans le Noble Coran comme suit: “Le Messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants : tous ont cru en Allah, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers; (en disant) : "Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers". Et ils ont dit : "Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous implorons Ton pardon. C'est à Toi que sera le retour".”<sup>19</sup> Allah l'Exalté voulait que le Prophète soit soutenu afin que le sentiment de justice, de liberté et de miséricorde formé à la suite de sa transmission des messages de l'Islam continue. La continuité de la religion envoyée par son intermédiaire rendait ce soutien inévitable.

Allah a associé Sa miséricorde aux gens avec l'obéissance à Son Prophète.<sup>20</sup> Le Coran insiste particulièrement sur l'acceptation de l'invitation du Prophète et son respect. En insistant sur le fait que plaire au Prophète est une raison de miséricorde pour ceux qui croient en lui, les gens sont avertis du résultat désagréable de l'affliger et de le blesser. Ce qui suit est mentionné dans le 61<sup>e</sup> verset de la sourate at-Tawbah : **“Et il en est parmi eux ceux qui font du tort au Prophète et disent : "Il est tout oreille" . - Dis : "Une oreille pour votre bien. Il croit en Allah et fait confiance aux croyants, et il est une miséricorde pour ceux d'entre vous qui croient. Et ceux qui font du tort au Messager d'Allah auront un châtement douloureux.”** Dans la suite de ces versets, Allah présente la satisfaction de Son Messager comme une exigence pour la vraie foi et Il souligne la nécessité d'obéissance au Prophète en disant, **“...Alors qu'Allah - ainsi que Son messenger - est plus en droit qu'ils Le satisfassent, s'ils sont vraiment croyants.”**<sup>21</sup> L'obéissance au Prophète dans les générations suivantes signifie se soucier et prêter attention à la révélation apportée par lui. C'est respecter les principes coraniques apportés par lui, croire en eux et les observer avec pratique. En outre, prendre comme modèle ses pratiques

#### INTERPRETONS

Interpréter le sens de prier sur le prophète en se référant au verset donné ci-dessous : “Certes, Allah est Ses Anges prient sur le Prophète ; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos salutations.”

*al-Ahzab, 33: 56.*

<sup>18</sup> Al-Nisa, 4: 80.

<sup>19</sup> Al-Baqara, 2: 285.

<sup>20</sup> Al-i Imran, 3: 132; Al-Nur, 24: 56.

<sup>21</sup> Al-Tawba, 9: 62.

appelées «Sunnah» et les copier est aussi une demande d'obéissance à lui. Obéir au Messenger d'Allah est une responsabilité importante pour les croyants.

Allah a exigé que l'amour pour Lui soit montré comme un reflet de l'obéissance envers le Prophète. De plus, il a fait de l'affection et de la confiance en lui, un moyen de pardonner les péchés et a dit, **“Dis : 'Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux'. Dis : 'Obéissez à Allah et au Messenger...’”**<sup>22</sup> Allah a encouragé l'obéissance à Son Messenger en faisant remarquer qu'Il ne laissera pas cette conduite sans récompense.<sup>23</sup> Le salut et la miséricorde sont obtenus par la soumission au Prophète. Ce cas est souligné dans le 13e verset de la sourate an-Nisa comme suit : **“...Et quiconque obéit à Allah et à Son messenger, Il le fera entrer dans les Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Et voilà la grande réussite. ”**

#### FAISONS UNE LISTE

“Pourquoi l'obéissance au prophète est-elle nécessaire ?” Faites un remue-méninges avec vos amis en vous concentrant sur la question mentionnée ci-dessus et faites une liste des résultats que vous avez atteints.

1. ....
2. ....
3. ....

L'obéissance au Prophète est énoncée comme l'une des responsabilités importantes des croyants dans le Noble Coran. A cet égard, Allah ordonne aux gens de s'abstenir de toute opposition envers Son Messenger.<sup>24</sup> Dans le Coran, l'opposition au Prophète Muhammad est considérée comme similaire à nier les versets.<sup>25</sup> Les versets révélés sur ce sujet mettent l'accent sur l'obéissance au Prophète. Il est remarqué dans le 115e verset de la sourate an-Nisa que : **“Et quiconque fait scission d'avec le Messenger, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination !”** Ainsi, les êtres humains sont avertis de la désobéissance au Prophète par l'explication des résultats de cette conduite.

<sup>22</sup> Al-i Imran, 3: 31-32.

<sup>23</sup> al-Hadid, 57: 28.

<sup>24</sup> at-Tawbah, 9: 63; al-Anfal, 8: 13; an-Nisa, 4: 14; at-Talaq, 65: 8.

<sup>25</sup> al-Mu'minun, 23: 44.

## EVALUONS

Évaluez le verset ci-dessous en termes d'obéissance au prophète.

“Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident.”

*al-Ahzab, 33: 36.*

Le Noble Coran exprime que le Prophète est la source de solution aux différends survenus parmi les croyants. Une soumission totale est attendue de leur part à cet égard. Ceci est remarqué dans les 64e et 65e versets de la sourate an-Nisa : **“Nous n'avons envoyé de Messager que pour qu'il soit obéi par la permission d'Allah. Si, lorsqu'ils ont fait du tort à leurs propres personnes ils venaient à toi en implorant le pardon d'Allah et si le Messager demandait le pardon pour eux, ils trouveraient, certes, Allah, Très Accueillant au repentir, Miséricordieux. Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'aurent demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'aurent éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence].”**

## INTERPRETONS

Interprétez les versets ci-dessous et préparez un discours intitulé «Respect envers le Prophète».

“O vous qui avez cru! Ne devancez pas Allah et Son messager. Et craignez Allah. Allah est Audient et Omniscient. O vous qui avez cru! N'élevez pas vos voix au-dessus de la voix du Prophète, et ne haussez pas le ton en lui parlant, comme vous le haussez les uns avec les autres, sinon vos œuvres deviendraient vaines sans que vous vous en rendiez compte. Ceux qui auprès du Messager d'Allah baissent leurs voix sont ceux dont Allah a éprouvé les cœurs pour la piété. Ils auront un pardon et une énorme récompense. Ceux qui t'appellent à haute voix de derrière les appartements, la plupart d'entre eux ne raisonnent pas. Et s'ils patientaient jusqu'à ce que tu sortes à eux ce serait certes mieux pour eux. Allah cependant, est Pardonneur et Miséricordieux.”

*al-Hujurat 49: 1-5.*

## 5. Lecture : Paroles du Prophète Muhammad sur la Foi

عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا عَنِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ ...  
 “الْمُسْلِمُ مَنْ سَلِمَ الْمُسْلِمُونَ مِنْ لِسَانِهِ وَيَدِهِ، وَالْمُهَاجِرُ مَنْ هَجَرَ مَا نَهَى اللَّهُ عَنْهُ”

1. ... Abdullah ibn Amr (qu'Allah l'agrée) a rapporté que le Messager d'Allah (saw) a dit :

“Un musulman est celui qui évite de nuire aux musulmans avec sa langue et ses mains. Et un Muhajir (émigré) est celui qui abandonne tout ce qu'Allah a interdit.”

Bukhari, Iman, 4.

عَنْ أَنَسٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ ...

ثَلَاثٌ مَنْ كُنَّ فِيهِ وَجَدَ بِهِنَّ حَلَاوَةَ الْإِيمَانِ مَنْ كَانَ اللَّهُ وَرَسُولَهُ أَحَبَّ إِلَيْهِ مِمَّا سِوَاهُمَا وَأَنْ يُحِبَّ الْمَرْءَ لَا يُحِبُّهُ إِلَّا لِلَّهِ وَأَنْ يَكْرَهُ أَنْ يَکُفِّرَ بَعْدَ أَنْ أَنْقَذَهُ اللَّهُ مِنْهُ كَمَا يَكْرَهُ أَنْ يُقَذَفَ فِي النَّارِ

2. ... Anas ibn Malik (qu'Allah l'agrée) a rapporté que le Prophète (saw) a dit:

“Celui qui possède ces trois caractéristiques goûtera à la douceur de la foi : aimer Allah et Son Prophète plus que tout, aimer les gens et ne les aimer que pour Allah, et détester retourner à la mécréance après qu'Allah l'en ait sauvé comme il détesterait être jeté au feu.”

Muslim, Iman, 67.

عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا أَنَّ رَجُلًا، سَأَلَ النَّبِيَّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ أَيُّ الْإِسْلَامِ خَيْرٌ قَالَ: تَطْعُمُ الطَّعَامَ وَتَقْرَأُ السَّلَامَ عَلَيَّ مَنْ عَرَفْتَ وَمَنْ لَمْ تَعْرِفْ.

3. ... Abdullah ibn Amr (qu'Allah l'agrée) a raconté que le Prophète (saw) a dit: L'on a demandé au Messager d'Allah : "Quels sont les bons actes en Islam ?" Il répondit : "donner à manger, saluer celui que vous connaissez et ce lui que vous ne connaissez pas".

Bukhari, Iman, 6

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ عَنِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ:

“ مَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ فَلَا يُؤْذِي جَارَهُ وَمَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ فَلْيُكْرِمْ ضَيْفَهُ وَمَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ فَلْيَقُلْ خَيْرًا أَوْ لِيَسْكُتْ ”

4. ...Anas (qu'Allah l'agrée) a raconté que le Prophète (saw) a dit :  
“Celui qui croit en Allah et au jour dernier qu'il ne cause pas de tort à son voisin, celui qui croit en Allah et au jour dernier qu'il honore son invité et celui qui croit en Allah et au jour dernier qu'il dise du bien ou qu'il se taise.”

Muslim, Iman, 75.

عَنْ أَنَسٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ:

“لَا يُؤْمِنُ أَحَدُكُمْ حَتَّى يُحِبَّ لِأَخِيهِ مَا يُحِبُّ لِنَفْسِهِ“

5. ...Abu Huraira (qu'Allah l'agrée) a raconté que le Prophète (saw) a dit :

“Aucun de vous n'aura la foi tant qu'il n'aura pas souhaité pour son frère (musulman) ce qu'il aime pour lui-même.”

Bukhari, Iman, 7.

عَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَقُولُ: ”مَنْ رَأَى مِنْكُمْ مُنْكَرًا فَلْيُغَيِّرْهُ بِيَدِهِ فَإِنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فَبِلِسَانِهِ فَإِنْ لَمْ

يَسْتَطِعْ فَبِقَلْبِهِ وَذَلِكَ أَضْعَفُ الْإِيمَانِ“

6... Abu Said al-Khudri (qu'Allah l'agrée) a raconté qu'il avait entendu le Prophète (saw) dire :

“Celui d'entre vous qui voit un mal qu'il le change par sa main. S'il ne peut pas alors par sa langue et s'il ne peut pas alors avec son coeur et ceci est le niveau le plus faible de la foi.”

(Muslim, Iman, 78)

### EVALUONS LE CHAPITRE

A. Répondez aux questions ouvertes ci-dessous.

1. Énumérez trois caractéristiques qui indiquent le côté humain du prophète.
2. Donnez un exemple qui indique l'aspect prophétique du prophète.
3. Quel est le but de mettre l'accent sur l'aspect humain du prophète Muhammad ?
4. Que signifie la responsabilité du Prophète à l'égard du tashri ?
5. Comment sommes-nous censés comprendre l'obéissance au prophète ? Expliquez.

B. Entourez les bonnes réponses aux questions à choix multiple ci-dessous.

1. Lequel des mots suivants ne désigne pas une des caractéristiques de la prophétie du prophète Muhammad ?  
A. Tabligh                      B. Commerce                      C. Tabyin  
D. Tashri                      E. Recevoir la Révélation

2. Laquelle des propositions suivantes est une caractéristique qui empêcherait les gens de prendre le Prophète comme modèle ?

- A. Qu'il soit un ange    B. Qu'il soit un humain    C. Qu'il soit chef de famille  
D. Qu'il soit un ami    E. Qu'il soit un voisin

3. Lequel des énoncés suivants n'est pas l'une des caractéristiques du tabligh du Prophète ?

- A. Ne rien attendre en retour  
B. Expliquer les versets  
C. Ne pas prêter attention aux personnes qui l'ont censuré  
D. Ne pas cacher la révélation  
E. Forcer les gens à croire

C. Remplissez les espaces vides avec un mot approprié parmi ceux donnés ci-dessous.

(obéissance, prophétie, miséricorde, révélation)

1. Allah, a ordonné aux gens de faire preuve d'..... aux prophètes.
2. Le Prophète Muhammad a été envoyé en tant que ..... dans le monde.
3. La caractéristique fondamentale qui différencie les prophètes du reste du peuple est qu'ils reçoivent la .....

D. Considérer qu'on ne peut pas prendre un prophète comme modèle parce qu'on ne peut pas atteindre le niveau de prophétie est un problème important. Évaluez brièvement la phrase suivante:

« L'écart entre l'idéal et la réalité crée l'insouciance chez la personne », en donnant des exemples dans ce contexte.





Chapitre

SCIENCE DU HADITH ET  
SES CONCEPTS DE BASES



## SCIENCE DU HADITH ET SES CONCEPTS DE BASES

### PREPARONS-NOUS AU CHAPITRE

1. Faites des recherches sur le rôle de la science du hadith dans l'apprentissage des paroles et des pratiques du prophète.
2. Apprenez la signification des termes "hadith" et "sunna".
3. Recherchez comment les paroles du prophète Muhammad nous sont parvenues.
4. Trouvez la signification littérale des mots "Jarh" et "Ta'dil".
5. Réfléchissez sur la relation entre les hadiths et les autres sciences islamiques fondamentales.

### 1. La Portée de la Science du Hadith et son Importance

La science du *hadith* est une discipline savante qui examine les narrations (riwayat) en rapport avec le Prophète, en fonction de la chaîne de rapporteurs et du texte. Il évalue les hadiths avec leurs variantes et détermine la méthode et les principes de ces évaluations. Le but de cette science est de nous informer sur les paroles, les actions, le comportement et les attributs du Prophète. Dans ce contexte, il est également connu sous d'autres noms tels que "*ilm al-riwaya*" (la science des narrations), "*ilm al-ahbar*" (la science des paroles), et "*ilm al-asar*" (la science des coutumes).<sup>1</sup> Cette discipline comprend plusieurs sous-branches appelées "les sciences du *hadith*."

La science du *hadith* est composée de deux sous-disciplines nommées "*riwayat al-hadith*" et "*dirayat al-hadith*." Le domaine de *riwayat al-hadith* traite des paroles, des actions et des approbations tacites du Prophète et de leur

---

<sup>1</sup> Ismail Lütü Çakan, *Anahatlarıyla Hadis*, p. 39.

transfert à la génération suivante. Ces narrations sont rassemblées dans des livres de hadiths tels que *jami*, *sunan*, *musnad*, et *mu'jam*.

### EVALUONS

لَقَدْ كَانَ لَكُمْ فِي رَسُولِ اللَّهِ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ لِّمَن كَانَ يَرْجُو اللَّهَ وَالْيَوْمَ  
الْآخِرَ وَذَكَرَ اللَّهَ كَثِيرًا

“En effet, vous avez dans le Messager d’Allah un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et évoque Allah fréquemment.”

al-Ahzab 33: 21.

Évaluez le caractère exemplaire du prophète en considérant le verset ci-dessus.

Quant au domaine de *dirayat al-hadith*, il établit les règles d'évaluation du texte et de la chaîne du *hadith* et détermine si la narration appartient vraiment au Prophète ou non. L'objectif de cette discipline, également connue sous le nom de Méthodologie du *hadith* (*Usul*), est de vérifier les conditions et les types de narrations, les caractéristiques requises des rapporteurs et d'examiner le texte du *hadith*.<sup>2</sup>

Le but de la science du *hadith* est de déterminer avec précision les paroles, les actions et les approbations, la moralité et les caractéristiques du Prophète et de les transmettre aux générations suivantes. Pour cette raison, la science du *hadith* offre la possibilité de connaître et ainsi de prendre pour exemple le Prophète. Connaître le Prophète est également important pour une compréhension correcte du Coran. En effet, le Prophète était un Coran vivant. Ainsi, en présentant le Prophète, la science du *hadith* présente en fait le Noble Coran. La vie du Prophète Muhammad (saw) n'est que la mise en œuvre des principes coraniques, donc la science de *hadith* a entrepris la mission de nous transmettre la première et la plus fiable exégèse du Noble Coran.

La science du *hadith* a favorisé la propagation des paroles du Prophète par la transmission aux générations suivantes. Le devoir du prophète Muhammad était de transmettre le message de l’Islam et de fournir des explications en cas de besoin ; chose qu’il a accomplie au cours de sa vie de la meilleure façon. Le rôle des compagnons est particulièrement important dans la transmission des

<sup>2</sup> Subhi Salih, *Hadis Ilimleri ve Hadis Istılahları*, p. 86, 87.

messages et des explications du Prophète aux générations suivantes car ils ont pris l'initiative de préserver les *hadith* en mémorisant et en écrivant tout ce qu'ils ont entendu ou vu du Prophète (saw).

La transmission par les compagnons des paroles du prophète se faisait généralement sous forme de rapports oraux. La raison en est qu'au début, le Prophète n'approuvait pas que ses paroles soient écrites par tout le monde parce qu'il craignait qu'elles soient confondues avec les versets du Coran. Cependant, lorsque la révélation a été enregistrée et que le danger de confusion a disparu avec le temps, certains compagnons ont été autorisés à écrire les *hadiths* qu'ils connaissaient avec la permission du prophète.

L'effort de préservation et de transmission des *hadiths* aux futures générations s'est également poursuivi dans les périodes suivantes. Les premières applications des règles de narration des *hadiths* ont commencé après le premier siècle de la migration (la Hijra). Cependant, ces pratiques consistaient uniquement à examiner la fiabilité des narrateurs et reposaient sur des règlements oraux non enregistrés. À partir des premières années du deuxième siècle de la Hijra, les travaux de tadwin (enregistrement / écriture) commencèrent, et ainsi les *hadiths* furent rassemblés. L'écriture d'ouvrages indépendants et complets sur la méthodologie du hadith coïncide avec le début du quatrième siècle après La Hijra.<sup>3</sup> Au cours de ce processus, les sujets liés à la narration des *hadiths* se sont développés et ont été systématisés avec le temps ; ainsi le «*hadith*» s'est transformé en une discipline savante.

En détectant des narrations fabriquées, c'est-à-dire des paroles qui n'appartiennent pas au Prophète mais qui lui ont été attribuées, la science du *hadith* a rendu un grand service. Après la mort du Prophète Muhammad vers le milieu du premier siècle de la Hijra, des querelles et des divisions ont eu lieu entre les musulmans et toutes les parties ont fait appel aux *hadiths* afin de soutenir leurs arguments. Certaines personnes mal intentionnées ont, pour cette raison, fabriqué des *hadiths* pour soutenir leurs opinions. Ainsi, les *hadiths* fabriqués ont commencé à devenir une menace sérieuse pour la *Sunnah* du Prophète (saw), la deuxième source de l'Islam après le Coran. Les érudits musulmans qui ont vu ce dangereux cours d'événements ont établi des critères pour déterminer si oui ou non les *hadiths* rapportés appartenaient vraiment au Prophète. Les *hadiths* qui ne se conformaient pas à ces critères n'étaient pas acceptés comme authentiques. Ainsi, dès la fin du premier siècle de la Hijra, un «système d'*isnad*» qui examine les *hadiths* sous l'angle de la

## DISCUTONS

Discutez des effets de la narration ci-dessous quant à la formation de la science du hadith.

Le prophète Muhammad a dit :  
 «Puisse Allah égayer le visage de la personne qui entend ce que je dis et le retient, puis le transmet aux autres.»

*Tirmidhi*, Ilm, 7;  
*Abu Dawud*, Ilm, 10.

<sup>3</sup> Talat Koçyiğit, *Hadis Usulü*, p. 4.

fiabilité de la chaîne de narrateurs (*isnad*) a vu le jour. Ce système protégeait l'Islam de la menace de fabrication de *hadiths*.<sup>4</sup>

## 2. La Relation de la Science du Hadith avec les Sciences Religieuses Fondamentales

Chacune des sciences islamiques fondamentales traite de la compréhension correcte du Coran et des hadiths. Par exemple, la science du *fiqh* (Droit musulman) examine les versets juridiques du point de vue pratique, tandis que la science de Kalam traite des versets liés à la croyance islamique. En examinant les versets, ces disciplines font appel avant tout aux explications et aux applications du prophète Muhammad. Quant à la science du *hadith*, en déterminant les paroles, les actions et les approbations tacites du Prophète, il vise à établir la *Sunnah*, qui est la première et la plus fiable source pour comprendre le Coran. Avec cette caractéristique, c'est une source indispensable pour les sciences islamiques.

En ce qui concerne la compréhension et l'interprétation du Coran, la science du *hadith* sert de source qui examine les différents aspects du Coran et influence directement les sciences islamiques. Un autre domaine lié au hadith est le *fiqh*, qui vise à tirer les règles pratiques de l'Islam à partir du Coran.<sup>5</sup> Ce faisant, la science du *fiqh* est, avant tout, obligée de vérifier les données dérivées de la science du *hadith*, qui démontre comment les versets liés à la pratique dans le Noble Coran ont été appliqués par le Prophète. En fait, rechercher dans les hadiths un problème qui ne peut être trouvé dans le Coran est une pratique établie parmi les musulmans depuis l'époque des Compagnons. Il n'est pas acceptable d'essayer de prononcer des jugements en ignorant les *hadiths*. Par conséquent, le *fiqh* a d'abord été développé sur la base de l'application de la *Sunnah*, puis en est devenu un élément indispensable.<sup>6</sup>

Étant donné que le Prophète était le premier et le plus compétent interprète (*mufassir*) du Coran, il est inévitable que les hadiths soient la principale source invoquée par "la science du *Tafsir*," qui traite de l'interprétation du Noble Coran. C'est pourquoi, le "*tafsir al-riwayah*" (exégèse narrative) s'est développé comme un type d'interprétation des versets uniquement avec l'aide des hadiths. En fait, l'exégèse narrative faisait partie de la science du hadith avant qu'elle ne devienne une discipline distincte. C'est pourquoi le "*tafsir*" est

### LE SAIS-TU ?

Quatre des six célèbres livres de hadiths qui s'appellent "*Kutub al-Sittah*" sont des livres de type "*sunan*". Les livres de type "*Sunan*" sont principalement des sources qui rassemblent et classifient les hadiths juridiques liés à la science du *Fiqh*.

<sup>4</sup> Subhi Salih, *Hadis İlimleri ve Hadis İstilahları*, p. 276, 277.

<sup>5</sup> Abdülkerim Zeydan, *Fıkıh Usulü*, p. 28-31.

<sup>6</sup> Subhi Salih, *Hadis İlimleri ve Hadis İstilahları*, p. 273-274.

l'une des huit sections principales qui constituent les livres de types *Jami*, qui sont parmi les sources de la science du *hadith*.

“Kalam” est une discipline qui examine le système de croyance de l'Islam. Pour les problèmes liés à la croyance, “*khavar ahad* (hadiths provenant d'une seule source)” n'est pas utilisé comme preuve. D'autre part, les narrations *mutawatir* oraux et pratiques (hadiths provenant d'un groupe de sources) qui citent les paroles et les applications du Prophète concernant la foi islamique sont des sources importantes pour la science du *Kalam*.

Les hadiths ne sont pas seulement liés aux disciplines susmentionnées. Par exemple, ils sont également directement liés à la science de la rhétorique. Les philologues ont considérablement bénéficié des paroles du Prophète sur des questions concernant la structure étymologique et sémantique des mots parce que le Prophète est considéré comme l'un des Arabes les plus éloquents de son époque. Pour cette raison, utiliser les paroles du Prophète comme référence est une pratique courante parmi les philologues. Les philologues modernes utilisent surtout les données de la science du *hadith* comme preuve (*shawahid*) sur des questions liées à la langue.<sup>7</sup>

La science du *hadith* est également une ressource qui se rapporte directement à l'histoire islamique et en particulier à la vie du prophète Muhammad, qui fait l'objet de la science du *hadith*. Par conséquent, les paroles du Prophète sont les données les plus fiables pour l'histoire de son temps et de sa vie. Grâce aux règles établies par la science du *hadith*, les mensonges et les hadiths fabriqués sont distingués et ainsi, pour les historiens, une ressource précieuse et fiable a émergé.

---

<sup>7</sup> Ismail L. Çakan, *Anahatlarıyla Hadis*, p. 84.

### REMPLISSONS LES BLANCS

Écrivons dans l'espace ci-dessous la relation de la science du hadith avec les autres sciences.

<p>Fiqh – Droit Musulman Les hadiths sont la ressource la plus fiable du fiqh pour interpréter les versets sur le culte ou les affaires sociales dans le Coran.</p>	<p>Tafsir - Exégèse du Coran ..... ..... .....</p>	
<p>Histoire de l'Islam La vie du Prophète Muhammad ..... ..... .....</p>	<p>RELATION DE LA SCIENCE DU HADITH AVEC LES AUTRES ÉTUDES ISLAMIQUES</p>	<p>Kalam - Théologie ..... ..... .....</p>
<p>Etudes Linguistiques ..... ..... .....</p>		

La science du *hadith* ne sert pas seulement de ressource pour les connaissances savantes et littéraires allant des études linguistiques au *fiqh*, mais les précède également en termes de "méthodologie". La méthodologie établie par les savants des hadiths afin de déterminer les hadiths authentiques est mise en œuvre par d'autres sciences islamiques à différents niveaux. Surtout le système de *isnad* a été adopté de la science du *hadith* pour être utilisé dans d'autres sciences. Pour cette raison, il n'y a pas de science islamique qui n'ait été directement ou indirectement influencée par la science du *hadith*.<sup>8</sup>

La relation du *hadith* avec d'autres sciences islamiques n'est pas une relation unilatérale. Alors que la science du *hadith* fournit une ressource pour presque tous ces domaines, il en profite également. Alors que les paroles du Prophète sont évaluées et que les décisions en sont tirées dans le cadre de la science du *hadith*, les données des sciences islamiques connexes sont également consultées.

<sup>8</sup> Subhi Salih, *Hadis İlimleri ve Hadis Istılahları*, p. 273-278.

### 3. La Terminologie de Base de la Science du Hadith

La science du *hadith* a des termes spécifiques, comme toutes les autres disciplines scientifiques. Ces termes sont étudiés sous le nom de "science de la terminologie du hadith" (*ilm al-mustalah al-hadith*) et est une sous-branche de la méthodologie du hadith. Certains des termes de base utilisés dans la science du *hadith* sont les suivants :

#### 3.1. Hadith

##### TROUVONS

Voyons quel sens du mot «hadith» est utilisé dans les versets ci-dessous.

فَلْيَأْتُوا بِحَدِيثٍ مِّثْلِهِ إِنْ كَانُوا صَادِقِينَ

“Alors, qu'ils apportent une telle parole (un verset du coran), s'ils sont fidèles (à leur parole) ”  
al-Tur, 52 : 34.

فَلْيَأْتُوا بِحَدِيثٍ مِّثْلِهِ إِنْ كَانُوا صَادِقِينَ

“Et le récit de Moïse t'est-il parvenu ? ”  
Ta-Ha, 20 : 9.

وَأَمَّا بِنِعْمَةِ رَبِّكَ فَحَدِّثْ

“Et quant au bienfait de ton Seigneur, proclame-le.”  
al-Duha 93:11.

Le mot “*hadith*” (حديث) signifie lexicalement "quelque chose de nouveau", "quelque chose d'ultérieur", "dire" et "nouvelle". Les verbes dérivés de ce mot ont des significations telles que "rapporter quelque chose, se souvenir et dire.”<sup>9</sup>

Nous observons que, dans son sens lexical, le mot “*hadith*” est également utilisé dans le Coran.<sup>10</sup> Par exemple, le Saint Coran emploie la phrase “*ahsan*

##### LE SAIS-TU ?

Avant l'Islam, les Arabes utilisaient le mot «ahadith», qui est une forme plurielle du mot hadith, pour exprimer les jours et les événements importants de l'ère de l'ignorance.

(Subhi Salih, *Hadis Ilimleri ve Hadis Istılahları*, p.1-2.)

<sup>9</sup> Ibn Manzur, *Lisan al-Arab*, p. 131.

<sup>10</sup> Ragib Isfahani, *Mufradat*, p. 222-223.

*al-hadith*,” qui signifie "le plus beau des récits" quand il se réfère à lui-même.<sup>11</sup> Nous voyons le même usage dans la parole du Prophète : "Le plus beau des récits est le Livre d'Allah".<sup>12</sup>

Au début, le mot "*hadith*" était utilisé dans le sens de "parole du Prophète". Cependant, après que le *hadith* est devenu une discipline, ce terme a été défini comme suit : "Les paroles, les actions et les approbations tacites du Prophète Muhammad". Même les paroles et les pratiques des Compagnons et de leurs successeurs sont inclus dans ce terme en raison de leur proximité avec le Prophète. En ce sens, il est synonyme du terme *Sunnah*.<sup>13</sup>

### 3.2. Sunnah

"*Sunnah*" est défini lexicalement par "chemin, cours, statut, manière, mode de vie, chemin, loi". La forme plurielle du mot *Sunnah* est "*sunan*."<sup>14</sup>

#### TROUVONS

Dans quelles significations le mot "Sunna" est employé dans les versets ci-dessous ?

قَدْ خَلَتْ مِنْ قَبْلِكُمْ سُنَنٌ فَسِيرُوا فِي الْأَرْضِ فَانظُرُوا كَيْفَ كَانَ عَاقِبَةُ الْمُكذِبِينَ

"Avant vous, certes, beaucoup d'événements se sont passés. Or, parcourez la terre, et voyez ce qu'il est advenu de ceux qui traitaient (les Prophètes) de menteurs."

Al-i Imran, 3: 137.

اسْتَكْبَارًا فِي الْأَرْضِ وَمَكْرُ السَّيِّئِ ۚ وَلَا يَحِيقُ الْمَكْرُ السَّيِّئِ إِلَّا بِأَهْلِهِ ۚ فَهَلْ يَنْظُرُونَ إِلَّا سُنَّتَ الْأَوَّلِينَ ۚ فَلَنْ تَجِدَ لِسُنَّتِ اللَّهِ تَبْدِيلًا ۖ وَلَنْ تَجِدَ لِسُنَّتِ اللَّهِ تَحْوِيلًا

"Par orgueil sur terre et par manœuvre perfide. Cependant, la manœuvre perfide n'enveloppe que ses propres auteurs. Attendent-ils donc un autre sort que celui des Anciens ? Or, jamais tu ne trouveras de changement dans la règle d'Allah, et jamais tu ne trouveras de déviation dans la règle d'Allah."

Fatir, 35 : 43

<sup>11</sup> az-Zumar, 39: 23.

<sup>12</sup> Bukhari, Adab, 70.

<sup>13</sup> Ismail L. Çakan, *Anahatlarıyla Hadis*, p. 19.

<sup>14</sup> Ibn Manzur, *Lisan al-Arab*, p. 224-226.

Durant l'ère de l'ignorance avant l'Islam, le mot *Sunnah* était utilisé pour désigner "la manière, la coutume et la routine des ancêtres, leurs pratiques modèles."<sup>15</sup> Le mot *Sunnah*, cependant, est utilisée dans le Coran pour signifier "le style de vie, la coutume d'Allah, Ses règles et Son code immuables". Ces usages sont étroitement liés au sens lexical du mot. Le mot *Sunnah* est employé dans un *hadith* du Prophète pour désigner la "pratique" :

مَنْ سَنَّ فِي الْإِسْلَامِ سُنَّةً حَسَنَةً فَلَهُ أَجْرُهَا وَأَجْرُ مَنْ عَمِلَ بِهَا بَعْدَهُ مِنْ غَيْرِ أَنْ يَنْقُصَ  
مِنْ أَجْرِهِمْ شَيْءٌ وَمَنْ سَنَّ فِي الْإِسْلَامِ سُنَّةً سَيِّئَةً كَانَ عَلَيْهِ وِزْرُهَا وَوِزْرُ مَنْ عَمِلَ بِهَا  
مِنْ بَعْدِهِ مِنْ غَيْرِ أَنْ يَنْقُصَ مِنْ أَوْزَارِهِمْ شَيْءٌ

“Celui qui instaure dans l'Islam une bonne pratique (*Sunnah*) en aura la récompense ainsi que la récompense de tous ceux qui l'accompliront subséquentement, sans que cela ne diminue en rien leurs récompenses. Et celui qui instaure dans l'Islam une mauvaise pratique (*Sunnah*), il endurera le fardeau (péché) ainsi que le fardeau de tous ceux qui l'effectueront après lui, sans que cela ne diminue en rien leurs fardeaux.”<sup>16</sup>

## EVALUONS

Évaluez les narrations ci-dessous et indiquez le type de Sunna.

(.....) “Aucun de vous ne sera croyant jusqu'à ce qu'il aime pour son frère ce qu'il aime pour lui même.”

(Bukhari, Iman, 7)

(.....) “Le prophète a vu des enfants jouer à un jeu de guerre avec des lances dans la mosquée et n'a rien dit.”

(Bukhari, Salat, 69)

(.....) “Le Prophète, lors de ses adorations de nuit, disait : 'O Dieu! à Toi je me suis soumis, en Toi j'ai cru et en Toi je m'en suis remis; à Toi je reviens, par Toi je me défends et c'est Toi que je prends pour juge. Pardonne-moi donc ce que j'ai déjà commis, ce que je commettrai, ce que j'ai gardé en secret et ce que j'ai déclaré, Toi qui avance et qui retarde. Il n'y a de Dieu que Toi.”

(Bukhari, Tahajjud, 1)

<sup>15</sup> Ibn Majah, Muqaddimah, vol.1, p.16.

<sup>16</sup> Muslim, Zakat, 69.

Le mot “*Sunnah*” mentionné dans ce *hadith* est utilisé comme une expression générale valable pour les coutumes et traditions positives et négatives. Cependant, avec le temps, ce mot est devenu un terme utilisé en référence au Prophète uniquement. À cet égard, il est nécessaire de mentionner le processus de conceptualisation des mots “*Sunnah*” et “*hadith*,” qui sont parfois utilisés de manière interchangeable et parfois utilisés comme des significations différentes. En effet, ce processus nous aidera à comprendre les similitudes et les différences entre les significations de ces deux termes.

Le terme “*Sunnah*” n’était utilisé dans les premières années de l’Islam que pour les “pratiques appartenant au Prophète”, et le mot “*hadith*” était utilisé pour exprimer “les paroles du Prophète”. À ce stade, il y avait une nette différence de sens entre “*Sunnah*” et “*hadith*.” En ce sens, nous pouvons appeler “*Sunnah*” le mode de vie du Prophète. Pour ce qui est du *hadith*, cela impliquait les narrations transmises du Prophète, qu’elles soient liées ou non à ses pratiques. Par exemple, bien qu’il s’agisse d’un *hadith*, le dicton suivant n’est pas inclus dans la portée de la *Sunnah* car il n’est pas question de pratique : “En vérité, Allah ne regarde pas vos visages et vos richesses, mais Il regarde votre cœur et vos actes.”<sup>17</sup> Après avoir parlé d’un *hadith* sur le pèlerinage, le célèbre savant de *hadith* Ahmad ibn Hanbal (d. 241 AH) a dit : “Il y a cinq *Sunnah* (pratiques) dans ce *hadith*”, ce qui est un bon exemple de différenciation entre “*Sunnah*” et “*hadith*” au cours des premières années.

Durant le processus où le *hadith* devenait une discipline, les mots “*Sunnah*” et «hadith» se sont transformés en termes synonymes interchangeables. Ainsi, “tous les mots, comportements et transmissions approuvées du Prophète” étaient appelés à la fois *Sunnah* et *hadith*. Plus tard, les caractéristiques physiques du Prophète et ses caractéristiques morales ont également été incluses dans cette définition.<sup>18</sup>

La *Sunnah* est composée de trois subdivisions, à savoir : “al-*Sunnah al-Qawli/Sunnah* oral”, qui se compose des paroles du Prophète ; “al-*Sunnah al-fi’li/Sunnah* pratique”, qui consiste en les actes du Prophète et “al-*Sunnah al-taqiriri*” qui reflètent son silence face aux événements qu’il a rencontrés.

<sup>17</sup> Muslim, *Birr*, 34.

<sup>18</sup> Talat Koçyiğit, *Hadis Usulü*, p. 15.

### 3.3. Athar

Le mot “*athar*” signifie dans le lexique “la chose produite, signe, marque et indication,” et “*âthar*”<sup>19</sup> est sa forme plurielle. Dans le verset suivant, le mot “*athar*” est employé dans son sens lexical : “Regarde donc les effets de la miséricorde d’Allah comment Il redonne la vie à la terre après sa mort. C’est Lui qui fait revivre les morts et Il est Omnipotent.”<sup>20</sup>

“*Athar*,” en tant que terme de la science du hadith, est synonyme de “*hadith*.” C’est l’usage courant du terme depuis le début de son utilisation.<sup>21</sup> Le dicton suivant de l’Imam al-Nawawi clarifie cet usage courant : “Tous les *khbars* que ce soit *marfu*, *mawkuuf*, ou *maktu* sont *athar* aux yeux des savants des hadiths.”<sup>22</sup> A peine au deuxième siècle après la Hijra, les élèves d’Abou Hanifa (d. 150 AH), Imam Yusuf (d. 182 AH) et Imam Muhammad (d. 189 AH) ont appelé les livres “*al-Âthar*,” dans lesquels ils rassemblaient des narrations appartenant au Prophète, aux compagnons et aux successeurs. De même, de nombreux chercheurs ont également utilisé le terme “*athar*” ou “*âthar*” en donnant un titre aux livres écrit en rapport avec les *hadiths*. On peut donner comme exemple, le livre “*Nuhat al-Fikar fi Mustalahi ahl al-Athar*” de Ibn Khajar al-Askalani.

### 3.4. Khabar

*Khabar* signifie dans le lexique “annoncer un sujet, relayer des informations à son sujet.” Son pluriel est “*akhbar*.”<sup>23</sup> En tant que terme de *hadith*, le mot *khabar* a été utilisé dans diverses significations. C’est son usage synonyme du terme “*hadith*” qui est dominant. Ainsi, les hadiths du Prophète ont été appelé “*khabar*”. Le *Khabar* se divise en deux catégories, à savoir “*al-khabar al-mutawatir*” et “*al-khabar al-ahad*,” en fonction du nombre de narrateurs et du mode de narration.

D’autre part, il y a également eu des chercheurs qui ont préféré utiliser les termes “*khabar*” et “*athar*” pour les paroles des compagnons et des successeurs et le terme “*hadith*” pour celles du Prophète.

### 3.5. Rawi

La personne qui raconte et transmet un récit s’appelle un *rawi* dans le lexique, son pluriel est “*ruwat*.” “*Rawi*” désigne “la personne qui rapporte le

<sup>19</sup> Raghîb Isfahani, *Mufradat*, p. 62.

<sup>20</sup> Ar-Rum, 30: 50.

<sup>21</sup> Subhi Salih, *Hadis Ilimleri ve Hadis Istılahları*, p. 7-8.

<sup>22</sup> Talat Koçyiğit, *Hadis Istılahları*, p. 101.

<sup>23</sup> Raghîb Isfahani, *Mufradat*, p. 273.

hadith conformément à sa chaîne de narration et à sa méthodologie.” Le savant duquel le *hadith* est a été transmis est appelé un "cheikh".

L'authenticité des hadiths racontés dépend tout d'abord des *Rawis* qui les rapportent. Le *Rawi* doit posséder certaines caractéristiques. Pour qu'une narration soit acceptée, des conditions générales sont recherchées dans un *Rawi* telles que “*aql, dabt, adalah*” et “être musulman”<sup>24</sup> *Aql* fait référence à la capacité de discernement du *rawi* ; *dabt*, à la capacité du narrateur d'entendre, de comprendre, de mémoriser et de préserver le *hadith* sans oublier et *adalah* fait référence à l'obéissance aux commandements et interdictions divins. Cela signifie également qu'il est une personne qui protège et observe les droits d'autrui.

Une carence dans l'une des conditions susmentionnées affecte négativement la fiabilité du *rawi*. Les *hadiths* racontés par des *Rawis* peu fiables ne sont pas acceptés, même si les *hadiths* en question sont authentiques. Ces hadiths, cependant, sont acceptés s'ils proviennent d'autres *rawis* fiables. Ces principes établis en relation avec l'acceptation et le refus des *hadiths* de certains *rawis* démontrent que la science du hadiths repose sur une base solide. L'objectif principal du développement de ces principes délicats est de récupérer et de transmettre la *Sunnah*, deuxième source de l'Islam après le Coran, par des chaînes fiables.

Dans la science du *hadith*, les *rawis* sont classés en fonction de leurs caractéristiques et des périodes dans lesquelles ils ont vécu et sont divisés en niveau et strate. De plus, pour choisir entre les *rawis* qui sont égaux en termes de *adalah* et *dabt*, certains savants ont cherché d'autres qualifications. Par exemple, Abu Hanifa considérait le fait que le *rawi* soit juriste comme une raison de préférence.

---

<sup>24</sup> Subhi Salih, *Hadis İlimleri ve Hadis İstihlaları*, p. 103.

**EVALUONS**

Évaluez le texte ci-dessous par rapport à la sensibilité montrée sur la fiabilité des rawis.

La conversation suivante a eu lieu entre al-Awzai et Abu Hanifa à propos de "lever les mains avant et après le ruku (inclinaison)".

Quand Abu Hanifa a dit à al-Awzai qu'il ne connaissait aucune narration sur le fait de lever la main, al-Awzai a lu une narration sur le fait de lever la main avant et après le ruku en commençant par : "J'ai entendu de Zuhri, qui a entendu de Salim, et Salim a entendu de son père Abdullah ibn Umar..." Sur ce, L'imam Azam, après avoir informé des rawis comme suit : "Hammad m'a dit qu'il l'avait pris de Ibrahim al-Nahai. Et Nahai l'a reçu d'Alqama et d'Aswad, qui l'ont tous deux écouté d'Abdullah ibn Mas'ud" a raconté une narration en remarquant que le prophète n'a levé les mains que lorsqu'il récitait le takbir d'ouverture (takbir al-iftitah) pendant la prière.

Lorsqu'Awzai a dit que sa chaîne de narration était plus acceptable (âli isnad), Abu Hanifa a déclaré que le hadith qu'il utilisait comme preuve méritait plus d'être préféré parce que ses rawis étaient des juristes (en d'autres termes, ils connaissaient mieux les questions juridiques). Sur l'explication d'Abu Hanifa, Awzai n'a pu rien dire.

(Ibrahim Canan, *Kütüb-i Sitte Tercüme ve Şerhi*, vol. 7, p. 502-503.)

### 3. 6. Riwayah (Narration) - Marwi (Narré)

“*Riwayah*” signifie lexicalement “raconter un *khobar*, porter de l'eau.”<sup>25</sup> Les termes couramment utilisés dans la science du *hadith* tel que “*rawi-ruwat*,” et “*marwi-marwiyat*” sont dérivés de la racine “*riwayah*.” “*Riwayah*” comme terme de la science du *hadith* signifie “raconter, transmettre les paroles, les actions et les approbations du Prophète”. Le raconté *khobar* est appelé “*marwi*.” Quant à l'expression, “*Riwayat al-Hadith*,” il est utilisé pour désigner la narration des hadiths de diverses manières.

<sup>25</sup> Ibn Manzur, *Lisan al-Arab*, p. 345-346.

## LISONS ET INTERPRETONS

En ce qui concerne l'une des significations du mot "riwayat," c'est-à-dire "porter de l'eau", il y a de belles comparaisons faites dans des textes littéraires faisant référence au Prophète en utilisant le dicton "ser-çeşme," qui signifie "tête d'une source ou d'une fontaine." Le fait que le Prophète soit loué dans le Noble Coran à la fois comme une "miséricorde envers les mondes" et comme une personne de bonne moralité, et que "l'eau" est couramment utilisée comme un symbole de "miséricorde, propreté et pureté" est devenu une source d'inspiration sans fin surtout pour les poètes. Nous devons nous rappeler que le poème écrit par Fuzuli, un poète célèbre de l'Empire ottoman du XVI<sup>e</sup> siècle, exprime son amour pour le Prophète dans un poème intitulé "Su Kasidesi (éloge de l'eau)". Voici deux couplets choisis parmi l'un des plus beaux exemples de "naat (poèmes louant le Prophète Muhammad)". Ce poème est intitulé "Su Kasidesi" car le mot "su" (eau) est répété à la fin de chaque couplet :

Dest-bûsî ârzûsiyla ger ölsem dostlar  
Kûze eylen toprağum sunun anunla yâra su

(Mes amis ! Si je meurs avec le désir de lui baiser la main, fais un bol de la terre de ma tombe et avec elle, sers de l'eau à l'être aimé.)

Tıynet-i pâkini rûşen kılmış ehl-i âleme  
İktidâ kılmış târîk-i Ahmed-i Muhtâr'a su

(En mettant son cœur sur le chemin du Prophète, l'eau a commencé à dire à toute l'humanité à quel point sa création est pure.)

(Fuzuli, "Kaside Der Naat Hazret Nebevi")

Lisez le texte ci-dessus et interprétez-le par rapport à l'amour pour le Prophète.

*Riwayah* est un terme qui peut désigner *sunnah*, *hadith*, *athar*, et *khobar* et tous les termes similaires ou même synonymes. Aussi, le mot "riwayah" est souvent utilisé dans le sens de *khobar* et *Sunnah*.

## LE SAIS-TU ?

## UN ÉCHANTILLON DE LA CHAÎNE DE NARRATION

Le sanad du premier hadith que Bukhari a donné dans son livre, Jami al-Sahih, est le suivant :

حَدَّثَنَا الْحُمَيْدِيُّ عَبْدُ اللَّهِ بْنُ الزُّبَيْرِ، قَالَ حَدَّثَنَا سُفْيَانُ، قَالَ حَدَّثَنَا يَحْيَى بْنُ سَعِيدٍ الْأَنْصَارِيُّ، قَالَ أَخْبَرَنِي مُحَمَّدُ بْنُ إِبْرَاهِيمَ التَّمِيمِيُّ، أَنَّهُ سَمِعَ عَلْقَمَةَ بْنَ وَقَّاصٍ اللَّيْثِيَّ، يَقُولُ سَمِعْتُ عُمَرَ بْنَ الْخَطَّابِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ عَلَى الْمِنْبَرِ قَالَ سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَقُولُ...

La traduction de la chaîne de la narration (sanad) :

Humaidi nous a raconté. Il a dit : "Sufyan nous l'a dit." Il a dit : "Yahya ibn Said al-Ansari nous l'a dit." Il a dit : "Muhammad ibn Ibrahim al-Tamimi nous a fait transmis". Et il a entendu Alqama ibn Waqqas al-Laysi dire : "J'ai entendu Umar ibn al-Khattab dire : 'J'ai entendu le Messager d'Allah dire....'"

(Bukhari, Bad' al-Wahy, I)

Une *Riwayah* peut être littérale ou selon le sens. La *riwayah* littérale désigne la transmission d'un *hadith* exactement avec les mêmes mots qu'il a entendu du Prophète. On sait que certains compagnons étaient méticuleux sur la narration littérale des paroles du Prophète. C'était parce qu'ils craignaient qu'une transmission selon le sens des paroles du Prophète puisse, avec le temps, s'écarter de la signification originale. Cependant, comme cela peut être compris à partir de la rareté des *hadiths* racontés littéralement, la méthode de transmission des *hadiths* par le sens s'est avérée nécessaire au vu des circonstances et est largement utilisée. En fait, tant que quelque chose de licite n'est pas rendu illicite et vice versa, le Prophète a donné la permission de raconter ses *hadiths* selon le sens, à un compagnon qui a dit éprouver des difficultés à se souvenir du *hadith* avec les même mots.<sup>26</sup>

<sup>26</sup> İsmail L. Çakan, *Anahatlarıyla Hadis*, p. 63.

## LISONS ET INTERPRETONS

Évaluez le texte ci-dessous par rapport à la sensibilité des compagnons à propos de la narration des hadiths.

Selon la narration de Bukhari, quand Abdullah ibn Zubair a demandé à son père Zubair ibn Awwam pourquoi il n'avait pas raconté beaucoup de hadiths du Prophète, son père lui a dit : "Sache que je n'ai presque jamais été séparé de lui, j'étais toujours à ses côtés. Cependant, je l'ai entendu dire : 'Quiconque ment contre moi (intentionnellement), il entrera sûrement dans le feu de l'enfer.' Alors je préfère me taire."

(Bukhari, Ilim, p. 38)

Néanmoins, les savants du *hadith*, en raison de leur amour pour le Prophète, ont, par prudence, fait usage de certaines formulations, lors de la transmission des paroles du Prophète selon le sens. Par exemple, lors de la transmission d'un *hadith*, des expressions similaires étaient utilisées: “*Qala Rasul Allah fima qale aw kema qale* (قال كما أو قال فيما الله رسول قال)”, qui signifie “Le Messenger d'Allah a dit de cette manière ou d'une manière similaire.”

### 3.7. Sanad-Isnad

*Sanad* signifie dans le lexique “chose de confiance, document.”<sup>27</sup> En tant que terme de *hadith*, *sanad* fait référence à la chaîne de narrateurs qui ont transmis le *hadith*.

Dans ce sens, *sanad* est le certificat prouvant que la narration appartenait réellement au Prophète. Dans le *sanad* d'un *hadith*, les phrases suivantes sont utilisées comme terminologie pour la chaîne de narration : “*haddathana*” (حَدَّثَنَا) (il nous a raconté), “*akhbarana*” (أَخْبَرَنَا) (il nous a informé), “*anbaana*” (أَنْبَأَنَا) (il nous a informé), “*sami'tu*” (سَمِعْتُ) (J'ai entendu), “*anna*” (أَنَّ) (en effet), “*qala*” (قَالَ) (il a dit), et “*an*” (عَنْ) (de). Cependant, certaines parties du *sanad* sont abrégées. Dans de tels cas, le mot *qala* (قَالَ) est omis du *sanad* et quelques autres formulations sont rédigées sous des formes abrégées. Il est essentiel de connaître ces abréviations pour lire le *sanads* correctement.

<sup>27</sup> Ibn Manzur, *Lisan al-Arab*, p. 220-221.

Voici quelques-unes des abréviations utilisées dans les *sanads* : le mot “*haddathana*” (حَدَّثَنَا), qui signifie “il nous a raconté,” est abrégé en “*thana*” (ثَنَا) et “*na*” (نَا) et le mot “*haddathani*” (حَدَّثَنِي), signifiant “il m'a raconté,” est abrégé en “*dathani*” (دَثَنِي) et “*thani*.” Quant au mot “*akhbarana*” (أَخْبَرَنَا), il est abrégé par “*ana*” (أَنَا), et “*anbaana*” (أَنْبَأَنَا) est aussi abrégé en “*ana*” (أَنَا).

## EXAMINONS

Un *sanad* abrégé et la façon de le lire sont donnés ci-dessous.  
Examine ce *sanad*.

D'après Tirmidhi :

قَالَ التِّرْمِذِيُّ حَدَّثَنَا سَعِيدُ بْنُ يَعْقُوبَ الطَّلِقَانِيُّ قَالَ حَدَّثَنَا ابْنُ الْمُبَارَكِ قَالَ أَخْبَرَنَا  
حُمَيْدُ الطَّوِيلُ عَنْ أَنَسِ بْنِ مَالِكٍ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ...

Tirmidhi, Iman, 2.

Voici la façon de lire ce *sanad* : “Qala al-Tirmidhi haddathana Said ibn Ya’qub al-Taliqani qala, haddathana Ibn al-Mubarak qala, akhbarana Hamid al-Ta’wil, an Anas ibn Malih qala, qala Rasulullah (saw)...”

Attribuer une déclaration au Prophète à travers la chaîne de narrateurs mentionnés dans le *sanad* est appelé “*isnad*.” *Sanad* et *isnad* sont interchangeables, et le mot “*asanid*” est le pluriel des deux termes.

On sait qu'au début, les compagnons n'examinaient pas le *sanad* entre eux, et leurs successeurs ne demandaient pas le *sanad* aux compagnons. Cependant, comme Ibn Sirin (d. 110/728) l'a constaté, vers la fin du premier siècle après la Hijra, lorsque le conflit entre les musulmans s'est intensifié et que la sédition a éclaté, le *sanad* a été demandé à ceux qui racontaient les paroles du Prophète. En conséquence, les gens ont voyagé aussi loin que nécessaire pour acquérir le savoir afin d'obtenir les hadiths de la première personne qui les a entendus. Ces voyages sont appelés “*rihla*.” Par exemple, on sait qu'Abou Ayyub al-Ansari a voyagé de Médine en Egypte juste pour entendre un *hadith*, qu'il savait déjà,

de Uqba ibn Amir, car il était la personne qui a entendu le *hadith* directement du Prophète.<sup>28</sup>

Le système d'*isnad* est une précaution enracinée et scientifique appliquée dans la narration des hadiths. C'est une technique spécifique des musulmans seulement et son but est de séparer les hadiths fabriqués. Comme l'a dit Abdullah ibn Mubarak (d. 181 AH) : "*Isnad* fait partie de la religion. Si l'*isnad* n'existait pas, n'importe qui aurait dit ce qu'il voulait car il n'y aurait eu aucun moyen de le vérifier." Par conséquent, l'*isnad* est accepté comme le fondement de la science du hadith.

L'*isnad* est classée en deux catégories selon sa longueur : "*âli isnad*" et "*nazil isnad*." Relier le *hadith* au Prophète par le moins de narrateurs possible sans laisser de vide dans la chaîne du *hadith* s'appelle "*âli isnad*" ; relier le *hadith* au Prophète avec plus de narrateurs s'appelle "*nazil isnad*." "*Âli isnad*" est préféré au "*Nazil isnad*." C'est parce plus la chaîne est courte entre le moment où la déclaration a été faite et le moment où elle a été racontée, plus la narration devient fiable. De même, le nombre réduit de narrateurs réduit la probabilité d'erreurs dans la narration. Cependant, préférer *âli isnad* au *nâzil isnad* n'est valable que dans les cas où les narrateurs sont égaux en termes de *adalah* et *zabt*. Sinon, un *sanad* composé de peu de narrateurs mais qui sont déficients en termes d'*adalah* et de *zabt*, n'est pas une raison de préférence à elle seule.

---

<sup>28</sup> İsmail L. Çakan, *Hadis Usulü*, p. 66-67.

## ECRIVONS

Déterminons les parties de sanad et matn, puis écrivons-les sur les blancs.

.....

حَدَّثَنَا مُحَمَّدُ بْنُ بَشَّارٍ قَالَ حَدَّثَنَا يَحْيَى بْنُ سَعِيدٍ قَالَ حَدَّثَنَا شُعْبَةُ قَالَ حَدَّثَنِي  
أَبُو التَّيَّاحِ، عَنْ أَنَسٍ عَنِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ ” يَسِّرُوا وَلَا تُعَسِّرُوا،  
وَبَشِّرُوا وَلَا تَنْفُرُوا

.....

D'après Anas, Abu al-Tayyah, de Shu'ba, de Yahya et de Muhammad ibn Bashshar a raconté que le Prophète a dit :

“Rendez les choses faciles pour les gens et ne leur compliquez pas la tâche ; Donnez-leur de bonnes nouvelles, ne les faites pas détester.”

(Bukhari, Ilm, I I.)

### 3.8. Matn (Le Texte)

“*Matn*” est la partie du *hadith* qui vient après la chaîne des narrateurs et contient la parole du Prophète. En effet, un *hadith* se constitue du *matn* ; et le *sanad* nous aide seulement à déterminer si le *matn* appartient ou non au Prophète.

Les savants du *hadith* et du *fiqh* ont attaché de l'importance au “*Fiqh al-hadith*,” qui signifie bien comprendre les hadiths ainsi que les objectifs du Prophète. A cet effet, ils ont examiné les textes de *hadith* sous différents aspects, et diverses branches scientifiques se sont développées afin de faciliter ces examens. En plus de vérifier leur conformité avec le Coran et la *Sunnah*, les textes de *hadiths* ont également fait l'objet d'évaluations du point de vue de leurs convenances aux principes rationnels, aux vérités historiques et selon les règles linguistiques.

### 3.9. Tariq - Tabaqa

“*Tariq*” signifie chemin dans le lexique. En tant que terme de *hadith*, la partie dans laquelle les noms des narrateurs sont cités dans le *sanad* est appelé “*tariq*.” En ce sens, il est synonyme des termes “*sanad*” et “*isnad*.” Cependant, comme caractéristique différente, le terme *tariq* est parfois utilisé pour exprimer les différentes branches de la chaîne de narrateurs ou les branches de la chaîne qui se sont séparées après un certain narrateur du *sanad*. C'est ce que signifient

## LISONS ET INTERPRETONS

Interprétez le verset ci-dessous en termes de nécessité de *Jarh* et *Ta'dil*.  
 “Ô vous qui avez cru ! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair [de crainte] que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait.”  
 al-Hujurat, 49: 6.

les expressions dans les livres de *hadith*, telles que : “De ce *tariq*, ce *hadith* est *hasan*” “*Wajih*” est un autre terme pour désigner la même signification.

Quant au terme “*tabaqa*,” c'est le groupe qui se compose de narrateurs qui ont vécu pendant la même période et qui avaient à peu près la même tranche d'âge : “*Tabaqa* des Companions,” “*Tabaqa* des Successeurs,” et “*Tabaqa* des Successeurs des Successeurs.” De même, les livres de *hadith* sont également classés selon des *tabaqa*s en fonction de leurs caractéristiques.

### 3.10. Jarh and Ta'dil

“*Jarh*” signifie dans le lexique “blesser, blâmer” En tant que terme de *hadith*, “*jarh*” signifie identifier un narrateur comme une personne dont les narrations ne peuvent être acceptées en raison d'une carence en *adalah* et *zabt*. Le narrateur qui fait l'objet de *jarh* est appelé “*majruh*.”

Le mot “*ta'dil*,” d'autre part, signifie “redresser, réparer, annoncer l'innocence de quelqu'un et proclamer sa justice.” En tant que terme de *hadith*, cela signifie déterminer que le narrateur possède les qualifications de *adalah* et *zabt*, et que ses narrations sont fiables. Le narrateur soumis au *ta'dil* est désigné par des caractéristiques favorables, telles que : *thika* (digne de confiance), *thabt* (fiable) et *hujjah* (preuve). La science qui examine les narrateurs à travers ces aspects s'appelle “*Jarh wa Ta'dil*.” La science de *Jarh* et *Ta'dil* est l'une des questions les plus importantes de la science du *hadith*.

Al-Qur'an al-Karim souhaite que lorsqu'une nouvelle est rapporté, il faut, avant de l'accepter comme jute, évaluer si la personne qui le rapporte est digne de confiance ou non.<sup>29</sup> C'est pourquoi les savants du *hadith* ont soumis les narrateurs de *hadith* à un examen méticuleux au moyen des critères du *Jarh wa Ta'dil* qu'ils ont développés et par lesquelles ils ont rejeté les narrations des personnes qui n'étaient pas fiables.

La science du *jarh wa ta'dil* est née d'une nécessité pendant la période de collecte de narrations authentiques du Prophète. Après le décès du Prophète, des conflits ont éclaté entre les musulmans et les parties en conflit ont utilisé les paroles du Prophète pour justifier leur position. Au cours de ce processus, certaines personnes ont tenté de fabriquer des hadiths pour prouver l'exactitude de leurs propres opinions. Face à cela, les savants musulmans ont soumis les hadiths à un examen rigoureux sur leur chaîne et leur texte et ont formulé les critères du *jarh wa ta'dil*.

<sup>29</sup> al-Hujurat 49: 6.



Ahmad – Muhammad – Mustafa

Les 10 défauts qui indiquent le manque de fiabilité d'un narrateur dans la science du *jarh wa ta'dil* sont appelés "*matain ashara*" (10 points d'accusation). La narration de celui qui présente un ou certains de ces défauts n'est pas acceptée. Cinq de ces défauts concernent l'aspect *adalah* du narrateur et les cinq autres, le *zabt*.

Les défauts suivants d'un narrateur sont énumérés comme les points de critique du point de vue de l'*adalah*: mentir sur des questions liées à la transmission des *hadith*, être accusé de mentir dans les affaires de la vie quotidienne, la négligence à obéir aux commandements et aux interdictions de l'Islam, qu'il ne soit pas vraiment connu et qu'il fasse parti des gens de l'innovation nuisible (*bid'ah*) en matière de religion.

Les caractéristiques suivantes sont énumérées comme des points de critique sur le *zabt* du narrateur : faire beaucoup d'erreurs dans ses transmissions, être insouciant sur les questions auxquelles il était censé prêter attention, commettre des erreurs dans la chaîne et le texte des hadiths en supposant avoir juste, transmettre une narration qui est en opposition avec celle d'un narrateur *thiqa* (fiable), et avoir une mémoire faible.

## EVALUONS

Évaluez l'évènement mentionné ci-dessous en fonction de l'importance de la science *jarh wa ta'dil*.

Lorsqu'on demanda à Yahya ibn Said al-Qattan (d. 198/814), l'un des noms célèbres de la science du *jarh wa ta'dil*, en rapport aux personnes qu'il critiquait pour leurs narrations :

"N'as-tu pas peur que les personnes que tu as critiquées t'affrontent comme des ennemis le jour du jugement ?"

Il dit :

"J'ai beaucoup plus peur que le Prophète me confronte en tant qu'ennemi pour ne pas avoir protégé ses paroles plutôt que d'être exposé à l'inimitié de ces gens."

Ahmed Nâim, Tecrid-i Sarih Tercümesi, Mukaddime, p. 350.

Les savants de la science du *hadith* ont non seulement spécifié les principes et la méthodologie de la science du *jarh wa ta'dil*, mais ont aussi cherché certaines caractéristiques chez les personnes qui pratiquent le *jarh wa ta'dil*. Les pratiques de *jarh wa ta'dil* par des personnes ne possédant pas ces caractéristiques n'a pas

été acceptée. Par exemple, être honnête, tenir ses promesses et éviter les péchés sont considérés parmi les caractéristiques les plus importantes d'une personne qui traite de la science *jarh wa ta'dil*.

### Lecture : Hadiths sur les Adorations

عَنْ عُمَرَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَقُولُ: "إِنَّمَا الْأَعْمَالُ بِالنِّيَّاتِ وَإِنَّمَا لِكُلِّ امْرِئٍ مَا نَوَى فَمَنْ كَانَتْ هِجْرَتُهُ إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ فَهِجْرَتُهُ إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ وَمَنْ كَانَتْ هِجْرَتُهُ لِدُنْيَا يُصِيبُهَا أَوْ امْرَأَةٍ يَنْكِحُهَا فَهِجْرَتُهُ إِلَى مَا هَاجَرَ إِلَيْهِ"

1. ... Il est rapporté par Umar (qu'Allah l'agrée), qui a dit qu'il avait entendu le Messager d'Allah (saw) dire :

“La récompense des actes est selon les intentions et chaque personne n'a que ce qu'elle a voulu. Ainsi, quiconque a émigré pour Allah et son Messager, son émigration est pour Allah et Son Messager. Et quiconque a émigré pour des bénéfices mondains ou pour marier une femme, son émigration est pour ce pour quoi il a émigré.”

Bukhari, Bad' al-Wahy, I; Muslim, Imamah, 155.

عَنْ ابْنِ عُمَرَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ: "بُنِيَ الْإِسْلَامُ عَلَى خَمْسَةٍ عَلَى خَمْسَةٍ عَلَى خَمْسٍ: شَهَادَةٌ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ وَإِقَامُ الصَّلَاةِ وَإِيتَاءُ الزَّكَاةِ وَالْحَجُّ الْبَيْتِ وَالصَّوْمُ رَمَضَانَ."

2. ... Comme le rapporte Ibn Umar (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (saw) a dit:

“L'Islam est basé sur cinq principes : témoigner qu'il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah et que Muhammad est son serviteur et son messager, exécuter les prières, s'acquitter de la Zakat, effectuer un pèlerinage à la Maison d'Allah (Kaaba) et jeûner pendant le mois de Ramadan.”

Bukhari, Iman, 2; Muslim, Iman, 21

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَقُولُ،  
 أَرَأَيْتُمْ لَوْ أَنَّ نَهْرًا بِبَابِ أَحَدِكُمْ يَغْتَسِلُ مِنْهُ كُلَّ يَوْمٍ خَمْسَ مَرَّاتٍ هَلْ يَبْقَى مِنْ دَرَنِهِ  
 شَيْءٌ؟ قَالُوا لَا يَبْقَى مِنْ دَرَنِهِ شَيْءٌ. قَالَ: فَذَلِكَ مَثَلُ الصَّلَوَاتِ الْخَمْسِ يَمْحُو  
 اللَّهُ بِهِنَّ الْخَطَايَا.

3. ...Il est raconté sous l'autorité d'Abu Hurairah (qu'Allah l'agrée), qui a dit qu'il avait entendu le Messager d'Allah (saw) dire :

“Que pensez-vous, une saleté peut-elle rester sur le corps de l'un de vous s'il y avait une rivière à sa porte dans laquelle il se lavait cinq fois par jour ?”

Ils ont dit : "Aucune saleté ne restera."

Il a dit : "C'est comme les cinq prières par lesquelles Allah efface les péchés."

Muslim, Masajid, 283.

عَنْ عُثْمَانَ بْنِ عَفَّانَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ  
 يَقُولُ ” مَنْ صَلَّى الْعِشَاءَ فِي جَمَاعَةٍ فَكَأَنَّمَا قَامَ نِصْفَ اللَّيْلِ وَمَنْ صَلَّى الصُّبْحَ  
 فِي جَمَاعَةٍ فَكَأَنَّمَا صَلَّى اللَّيْلَ كُلَّهُ “

4. ... D'après Uthman ibn Affan (qu'Allah l'agrée), il a dit avoir entendu le Messager d'Allah (saw) dire :

"Celui qui fait la prière du soir en assemblée, c'est comme s'il priait jusqu'à minuit, et celui qui fait la prière du matin en assemblée, c'est comme s'il priait toute la nuit."

Muslim, Masajid, 260.

عَنْ جَابِرِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ” كُلُّ مَعْرُوفٍ  
 صَدَقَةٌ “

5... D'après Jaber (qu'Allah l'agrée), qui a dit avoir entendu le Messager d'Allah (saw) dire:

“Toutes les bonnes actions sont sadaqa.”

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ جَاءَ رَجُلٌ إِلَى النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَقَالَ يَا رَسُولَ اللَّهِ أَيُّ الصَّدَقَةِ أَكْبَرُ أَجْرًا قَالَ: "أَنْ تَصَدَّقَ وَأَنْتَ صَحِيحٌ شَحِيحٌ تَخْشَى الْفَقْرَ وَتَأْمُلُ الْغِنَى وَلَا تُمَهِّلُ حَتَّى إِذَا بَلَغَتِ الْحُلُقُومَ قُلْتَ لِفُلَانٍ كَذَا وَلِفُلَانٍ كَذَا وَقَدْ كَانَ لِفُلَانٍ".

6.... Il est rapporté qu'Abu Huraira (qu'Allah l'agrée) a dit : "Un homme est venu vers le Prophète et a dit:

“Ô Messager d'Allah, quelle charité est la plus supérieure en récompense ? Le Prophète (saw) a dit :

‘Que tu fasses une aumône alors que tu es en bonne santé, avare, craignant la pauvreté et espérant la richesse. Ne tarde pas jusqu'à ce que le souffle de la vie remonte à ta gorge et que donc tu dises « A un tel revient telle chose (en héritage) et à tel autre telle autre chose. »”

Bukhari, Zakat, I I ; Muslim, Zakat, 92.

عَنْ ابْنِ عُمَرَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا عَنِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ " لَا حَسَدَ إِلَّا فِي اثْنَتَيْنِ رَجُلٌ آتَاهُ اللَّهُ الْقُرْآنَ فَهُوَ يَتْلُوهُ آتَاءَ اللَّيْلِ وَآتَاءَ النَّهَارِ وَرَجُلٌ آتَاهُ اللَّهُ مَالًا فَهُوَ يُنْفِقُهُ آتَاءَ اللَّيْلِ وَآتَاءَ النَّهَارِ".

7. ... D'après Ibn Omar (qu'Allah l'agrée), le Prophète (saw) a dit :

“On n'a d'envie que deux personnes : un homme à qui Allah a accordé la connaissance du Coran par coeur et qui le récite jour et nuit; et un homme auquel Allah a accordé de l'argent et qui le dépense dans son chemin jour et nuit.”

Bukhari, Tawhid, 45; Muslim, Musafirin, 266.

**EVALUONS LE CHAPITRE**

A. Répondez aux questions ci-dessous.

1. Quel est le sujet de la science du *hadith* ? Expliquez.
2. Expliquez l'objectif de la science du *hadith*.
3. Quelle est la relation entre la science du *hadith* et les autres sciences islamiques.
4. Expliquez l'importance du *Jarh wa Ta'dil* dans la science du *hadith*.
5. Expliquez la différence entre les termes *hadith* et *Sunnah*.

B. Entourez la bonne réponse dans les questions à choix multiples ci-dessous.

1. Lequel des éléments suivants est différent des autres ?  
A. Matn    B. Marwi    C. Hadith    D. Rawi    E. Khabar
2. Quel est le nom de la méthode que les savants du *hadith* utilisent pour évaluer la fiabilité des *hadiths* ?  
A. Isnad    B. Rawi    C. Asar    D. Khabar    E. Matn
3. Laquelle des propositions suivantes est la discipline de la science du *hadith* qui examine la fiabilité des narrateurs ?  
A. Riwayat al-*hadith*    B. *Sunnah*    C. *Jarh wa Ta'dil*  
D. Narration Lit-térale    E. Narration selon le Sens
4. Lequel des termes suivants est différent des autres ?  
A. Sanad    B. Tariq    C. Wajh    D. Isnad    E. *Hadith*
5. Laquelle des paires suivantes est différente des autres ?  
A. *Hadith-Sunnah*    B. *Riwayah-Khabar*    C. *Rawi-Rijal*  
D. *Tariq-Wajh*    E. *Jarh-Ta'dil*

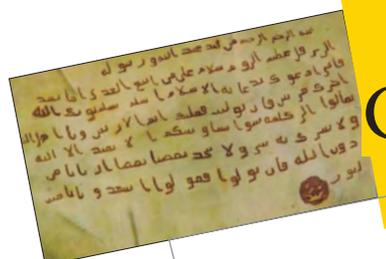
C. Remplissez les blancs dans les phrases avec un terme approprié parmi ceux donnés ci-dessous.

(la science du *hadith*, *matn*, *usul* (méthodologie), *isnad*, *ta'dil*, *jarh*)

1. La partie du sanad dans laquelle sont données les différentes branches de la chaîne du narrateur s'appelle.....
2. La partie du hadith dans laquelle se trouve la parole du Prophète s'appelle .....
3. Le terme ..... se réfère à déterminer si le narrateur est déficient en termes d'adalah et de zabt, et donc sa narration n'est pas acceptée.
4. Le terme ..... se réfère à déterminer si le narrateur est suffisant en termes d'adalah et de zabt, et donc sa narration est fiable.
5. La discipline qui établit les principes d'examen du sanad et du matn du hadith est appelée .....

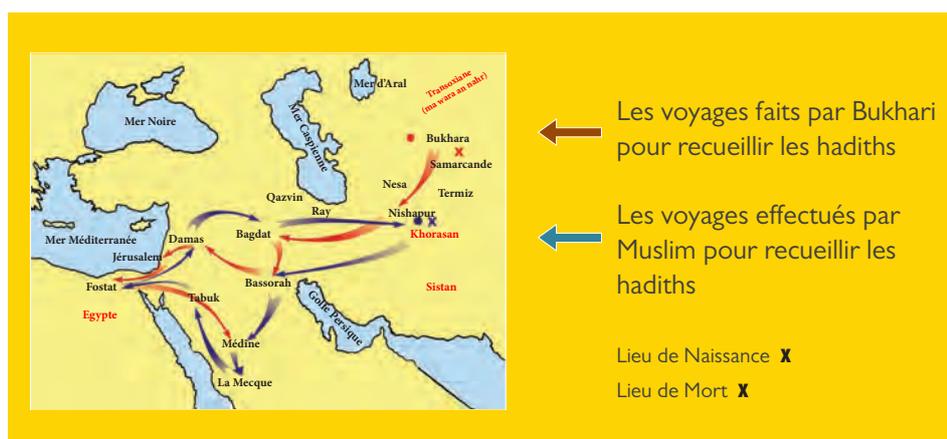
# Chapitre

## HISTOIRE DU HADITH





## HISTOIRE DU HADITH



### PREPARONS-NOUS AU CHAPITRE

1. Aux quels siècles la période des Compagnons et des Successeurs a eu lieu.
2. Recherchez la signification des termes "tadwin, tasnif, sharh" dans des dictionnaires de terminologie du hadith.
3. Collectez des informations sur Bukhari et Muslim.

### 1. Le Hadith du Vivant du Prophète Muhammad

Après que le message de l'Islam ait commencé à être transmis, les musulmans ont non seulement appris les pratiques et les explications du Prophète, mais les ont également mises en pratique dans leur vie et les ont transmises aux générations suivantes. Les compagnons ont développé un système d'alternance entre leur travail et le *masjid* afin qu'ils puissent suivre les paroles et les actions du Prophète. Ils ont assisté aux cercles de sagesse et ont discuté de ce qu'ils ont appris. De plus, l'éducation d'Ashab al-Suffa a également été un facteur

important dans la diffusion des *hadiths* et de la *Sunnah*. Le Prophète lui-même a encouragé à poser des questions et à transmettre ses conseils et avertissements aux autres. Par exemple, il a dit dans son sermon d'adieu : **“Que tous ceux qui m'écoutent transmettent mes paroles aux autres et ceux-là aux autres encore ; et que les derniers puissent les comprendre mieux que ceux qui m'écoutent directement.”**<sup>1</sup>

En raison de la prévalence de la culture orale à l'époque du Prophète, la méthode de mémorisation était cruciale pour préserver les paroles du Prophète (saw). En raison de l'inquiétude concernant la confusion des *hadiths* du Prophète avec les versets coraniques, ce dernier n'a pas permis que ses paroles soient écrites et il voulait que celles qui avaient déjà été écrites soient détruites.<sup>2</sup> D'un autre côté, le Prophète a permis plus tard leur transcription et il a lui-même fait écrire certaines de ses paroles. Ainsi, Abdullah ibn Amr al-As (d. 65/684) a demandé la permission au Prophète d'écrire les *hadiths*, et il a obtenu sa demande.<sup>3</sup> C'est pourquoi, Abu Huraira a déclaré : "Il n'y en a aucun parmi les compagnons du Prophète qui ait raconté plus de *hadiths* que moi, à l'exception d'Abdullah ibn 'Amr qui les écrivait, et je ne l'ai jamais fait".<sup>4</sup> Abu Shah du Yémen a demandé que le sermon d'adieu du Prophète soit écrit et lui soit donné, et le Prophète a ordonné que ce soit fait.<sup>5</sup> Ces narrations indiquent qu'il n'y avait ni interdiction ni ordre du Prophète d'écrire ses paroles. De plus, ils prouvent que seuls les compagnons alphabétisés et intéressés par la connaissance avaient écrit certaines de ses paroles. Ainsi, de nombreux compagnons ont composé de tels livrets de *hadiths*.

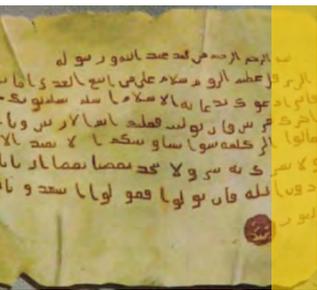
Parmi les compagnons qui écrivaient les *hadiths* se trouvaient Abdullah ibn Amr al-As (d. 65/684), Jabir ibn Abdullah (d. 78/697) et Ali ibn Abi Talib (d. 40/661).

Les documents officiels relatifs aux activités du Prophète à Médine sont très importants pour l'identification des ses paroles et de ses traditions. Parmi les documents qui ont survécu depuis l'époque du Prophète se trouvent divers textes liés à la vie politique et sociale.

Certains de ces documents ne contiennent que quelques lignes, tandis que d'autres s'étendent sur plusieurs pages. Ces documents peuvent être répertoriés comme suit :



Miniature de la mosquée al-Nabawi, le lieu où Ashab al-Suffa a été éduqué



Les lettres d'invitation à l'Islam qui ont été envoyées par le Prophète sont parmi les premières sources écrites de *hadiths*.

<sup>1</sup> Bukhari, Hajj, 133.

<sup>2</sup> Muslim, Zuhd, 72; M. Mustafa Azami, *Ilk Devir Hadis Edebiyatı*, p. 22-25.

<sup>3</sup> Abu Davud, Ilm, 3.

<sup>4</sup> Bukhari, Ilm, 40; Tirmidhi, Ilm, 12.

<sup>5</sup> Bukhari, Lukata, 7; Tirmidhi, Ilm, 12.

**a. La Constitution de Médine :** Le Prophète avait préparé une constitution qui réglementait les relations entre les musulmans, qui avaient émigré de La Mecque et qui étaient résidents de Médine, et les juifs et autres groupes sociaux de Médine. Avec la constitution de Médine, les musulmans et autres groupes religieux et sociaux se sont vu garantir leurs droits et libertés fondamentaux, et leurs responsabilités ont également été définies. En ce sens, la constitution de Médine est un document juridique non seulement pour les musulmans, mais représente également un document historique important. De plus, des clauses de cette constitution ont fait l'objet de diverses sources historiques.<sup>6</sup>

**b. Lettres d'Invitation à l'Islam :** Au cours de la septième année de la Hijra, le Prophète a envoyé des lettres aux dirigeants des États voisins les invitant à embrasser l'Islam. Les originaux de ces lettres, en particulier ceux envoyés à Byzance, en Perse, en Abyssinie, en Égypte et dans d'autres endroits, ont survécu jusqu'à aujourd'hui, et d'autres sont rapportés dans les livres de hadiths. La septième année de la Hijra, le Prophète a envoyé des lettres aux dirigeants des États voisins les invitant à embrasser l'Islam. Les originaux de ces lettres, en particulier ceux envoyés à Byzance, Perse, Abyssinie, Égypte et dans d'autres endroits, sont parvenus jusqu'à aujourd'hui,<sup>7</sup> et quelques autres sont rapportés dans les livres de hadiths.<sup>8</sup>

**c. Différents Types de Documents Politiques :** Il y avait plusieurs types de documents politiques, tels que des lettres envoyées aux commandants, des accords de paix, des promesses de sécurité, des registres de l'armée et des recensements de population écrits à l'époque du Prophète.<sup>9</sup>

**d. Notifications Religieuses et Légales :** Le Prophète a envoyé des lettres sur l'aumône obligatoire, la dîme et les *hadd*s (les punitions) à diverses tribus musulmanes.<sup>10</sup> Il existe également des documents écrits sur les contrats de vente dictés par le Prophète.<sup>11</sup>



Les lettres d'invitation à l'Islam qui ont été envoyées par le Prophète sont parmi les premières sources écrites de hadiths.

<sup>6</sup> Muhammed Hamidullah, *Islam Peygamberi*, v.1, p.202-210.

<sup>7</sup> Muhammed Hamidullah, *Hiz. Peygamber'in Altı Orijinal Diplomatik Mektubu*, p. 73.

<sup>8</sup> Bukhari, *Jihad wa Siyar*, 98, 101, 121; Maghazi, 84; Libas, 50-52; Akhbar al-Ahad.

<sup>9</sup> Bukhari, *Ilim*, 8; *Shurut*, 15; *Zakat*, 55.

<sup>10</sup> Nasai, *Qasama*, 43; Bukhari, *Humus*, 5; *Zakat*, 34-36, 38-40.

<sup>11</sup> Tirmidhi, *Buyu'*, 8; Bukhari, *Buyu'*, 19.

e. **Correspondances avec des Groupes Religieux** : De temps en temps, le Prophète envoyait des lettres aux Juifs et à d'autres groupes religieux traitant de diverses questions et recevait également des lettres de leur part.<sup>12</sup>

Malgré tous ces documents écrits et les livrets de *hadith* (*sahifas*, qui signifie littéralement des pages) compilé par certains Compagnons, il n'est pas possible de parler d'enregistrement systématique et organisé des *hadiths* à l'époque du Prophète. Par conséquent, la grande majorité des paroles du Prophète a été préservée au moyen de la mémorisation et a été transmise verbalement aux générations suivantes.

### LE DERNIER COMPAGNON

ABU AL-TUFAIL (d. 100/719)

Abu al-Tufail Amir al-Laithi est connu pour être le dernier compagnon à mourir. Il est né l'année où la bataille d'Uhud a eu lieu (3 AH / 625 AD). Il a déclaré avoir vu le Prophète en personne en faisant le tour de la Ka'bah pendant le pèlerinage d'adieu. Connu pour son affinité et son affection pour Ali, Abu al-Tufail a combattu à ses côtés dans des batailles et a vécu à La Mecque après sa mort. Les hadiths qu'il a transmis ont été rapportés dans de nombreux livres de hadiths, en particulier dans al-Kutub al-Sitta. Abu al-Tufail, qui a vécu jusqu'au règne d'Omar ibn Abdulaziz, est décédé en 100 AH à La Mecque, et est connu pour être le dernier des compagnons à mourir.

(*Türkiye Diyanet Vakfı İslam Ansiklopedisi*, vol. 10, p. 345-346.)

## 2. Le Hadith à l'Epoque des Compagnons

La période pendant laquelle le Prophète a vécu et la période commençant avec sa mort jusqu'à la mort du dernier compagnon est appelée la période des Compagnons. Pendant la vie du Prophète, les compagnons qui l'écoutaient et apprenaient de ses explications la foi, la morale, le culte et les transactions, lui posaient des questions sur les problèmes auxquels ils étaient confrontés dans leur quotidien. Par ce moyen, ils ont appris les solutions de lui. Les compagnons étaient toujours avec le Prophète et ont ainsi été témoins de ses moments de maladie et de santé, de sa vie dans sa maison et à la mosquée, ses pratiques lors des achats au marché et ses interactions avec les autres. À cet égard, les compagnons ont eu l'occasion de voir comment mener leur vie sociale, établir de nouvelles institutions et mener la paix et la guerre en

<sup>12</sup> Bukhari, Ahkam, 15; Isti'zan, 24.

les assistant personnellement. Ils ont pu écouter les paroles du Prophète et observer ses pratiques. Parce que le Prophète est la source du *hadith* et de la *Sunnah*, leur forme la plus pure était la vie du Prophète. Pendant cette période, les compagnons ont écouté les *hadiths* directement du Prophète et les ont transmis les uns aux autres. Quand c'était nécessaire, ils corrigeaient toute compréhension fautive en obtenant la confirmation du Prophète.

Après la mort du Prophète, la nécessité aux *hadiths* et à la *Sunnah* a augmenté considérablement parce que les actions et les comportements du Prophète devaient être connus pour résoudre les problèmes causés par l'expansion de la terre musulmane. D'autre part, le désir d'apprendre les *hadiths* et la *Sunnah* de la deuxième génération musulmane qui n'a pas eu la chance d'entendre les *hadiths* et d'assister à la *Sunnah*, a conduit les compagnons à identifier les *hadiths* et la *Sunnah*.

### LISONS ET APPRENONS

Les compagnons qui ont transmis plus de 1000 *hadiths* s'appellent Muksirun, qui signifie ceux qui transmettent beaucoup. Les compagnons admis comme faisant partie des Muksirun sont déterminés en fonction du nombre de *hadiths* qu'ils ont transmis comme suit : Abu Huraira, Abdullah ibn Umar, Anas ibn Malik, Aisha, Abdullah ibn Abbas, Jabir ibn Abdullah et Abu Saïd al-Khudri.

Voici les compagnons qui ont plus de 500 narrations : Abdullah ibn Masud, Abdullah ibn Amr, Umar et Ali.

Les compagnons ont été méticuleux lorsqu'ils ont accepté les narrations attribuées au Prophète ; les quatre premiers califes en particulier n'acceptaient les narrations que lorsqu'elles étaient soutenues par des témoins. Par exemple, Abu Bakr a accepté une narration liée à la décision du Prophète sur l'héritage seulement lorsqu'un autre compagnon a exprimé qu'il avait été témoin de cette narration. Umar a agi de la même manière en ce qui concerne les narrations qu'il ne connaissait pas et exigeait que les gens ne racontent pas les narrations de manière non systématique pour empêcher que les paroles du Prophète ne soient utilisées à mauvais escient par des personnes dépourvues de l'expertise nécessaire. Umar a contribué au développement de la méthodologie du *hadith* en enquêtant l'authenticité des *hadiths* (s'ils appartenaient vraiment au Prophète) (*tahqiq*) et en limitant la narration de *hadith* (*tahdit*). D'autre part, sous l'effet du *hadith*, "Que celui qui profère (intentionnellement) un mensonge à mon

### REFLECHISSONS ET PARTAGEONS

Réfléchissez au rôle des compagnons dans la transmission des paroles du Prophète à nos jours. Partagez vos pensées avec vos amis.

sujet se prépare à prendre sa place en Enfer,<sup>13</sup> certains compagnons ont complètement abandonné la narration de *hadith*. Tout en étant très prudents et assidus, beaucoup d'autres, qui avaient confiance en leur mémoire et qui avaient passer à l'écrit les *hadiths* et étaient donc sûr qu'ils étaient protégés dans leur forme originale, n'ont pas hésité à narrer des *hadiths*.

L'enregistrement des paroles du Prophète qui a commencé pendant la vie du Prophète avec son consentement a continué pendant l'époque des Compagnons avec des efforts accrus. À la suite de ces activités, il est mentionné que le nombre de compagnons qui ont dicté des *hadiths* à leurs élèves a atteint 50 au premier siècle après la Hijra.<sup>14</sup> Parmi eux, Amr ibn Hazm (d. 53/673), que le Prophète a nommé gouverneur au Yémen, a conservé les instructions administratives et politiques du Prophète, y compris les commandements et interdictions religieux, la *zakat*, le prix du sang et les punitions. De même, le compagnon Jabir ibn Abdullah (d. 78/697) a compilé les paroles et les pratiques du Prophète à propos du pèlerinage.

Samura ibn Jundab (d. 59/678), Abdullah ibn Abbas (d. 68/688), Abdullah ibn Umar (d. 73/692) et Anas ibn Malik (d. 93/711) sont mentionnés dans les sources parmi les compagnons qui ont écrit des *hadiths*.<sup>15</sup> On sait qu'il existait un certain nombre de *sahifas* dans cette période où les premiers textes écrits de *hadiths* avaient apparus. Cependant, le premier journal de *hadiths* qui a survécu jusqu'à aujourd'hui dans sa forme originale est *al-Sahifa al-Sahihah* de Hemmam ibn Munabbih (d. 101/710) qui a compilé 138 *hadiths* qui lui été dicté de Abu Hurairah. Ce livret, qui a été rapporté par son élève Mamar ibn Rashid (d. 153/770), a été compilé au milieu du premier siècle après Hijra.<sup>16</sup>

Il est naturel que les compagnons qui étaient avec le Prophète à toutes les étapes de sa vie occupent une place importante dans la collecte et la transmission de ses paroles et de son comportement. De plus, parmi les dizaines de milliers de compagnons, seuls environ 1300 d'entre eux auraient été rapportés dans les sources de *hadith*.

<sup>13</sup> Bukhari, Ilim, 39.

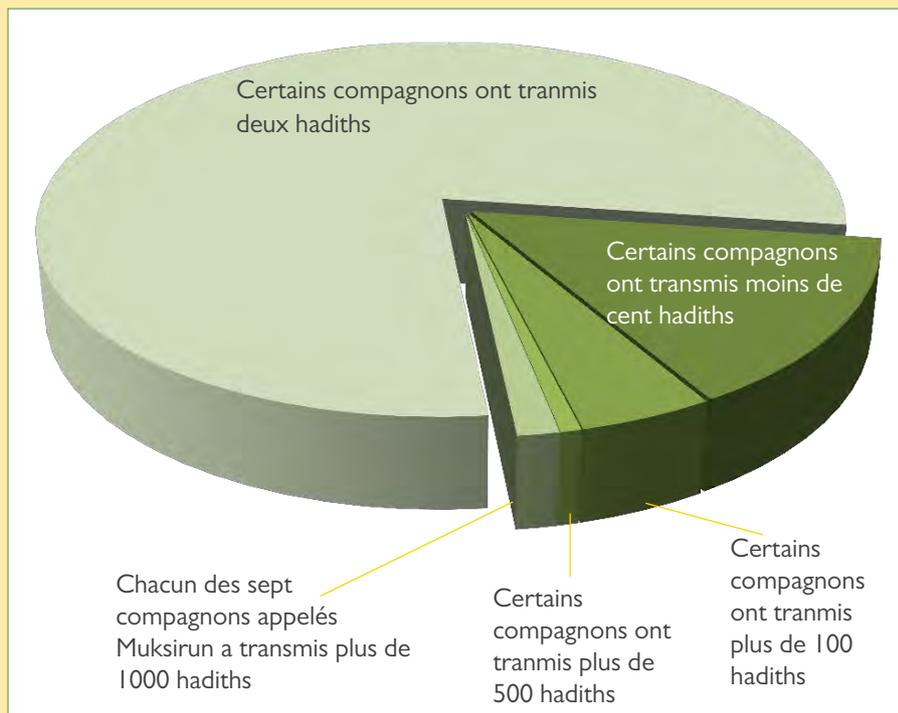
<sup>14</sup> "Hadis," TDV Islam Ansiklopedisi, v. 15, p. 30; "Kitabet," TDV Islam Ansiklopedisi, v. 26, p. 83.

<sup>15</sup> M. Mustafa Azami, *Ilk Devir Hadis Edebiyatı*, p. 34-58; Talat Koçyiğit, *Hadis Tarihi*.

<sup>16</sup> Muhammad Hamidullah, *Muhtasar Hadis Tarihi ve Sahife-i Hemmam ibn Munebbih*, p. 56, 83-132.

## REFLECHISSONS

La classification des compagnons selon le nombre des hadiths qu'ils ont transmis.



Pensez aux raisons pour lesquelles la plupart des compagnons ont transmis très peu de paroles du Prophète.

### 3. Le Hadith à l'Epoque des Successeurs

La deuxième génération musulmane qui a rencontré les compagnons et a acquis des connaissances d'eux est appelée les successeurs (Tabiun), c'est-à-dire ceux qui sont venus après la génération des compagnons et les ont suivis. Cette période au cours de laquelle la plupart des sciences islamiques ont émergé a également joué un rôle important dans la diffusion des *hadith* et de la *Sunnah*.

La prudence des compagnons dans la vérification des narrations de *hadith* les avait conduits à des voyages éprouvants à divers endroits pour apprendre

le *hadith* directement de leur source.<sup>17</sup> Dans le cadre de cette prudence, d'une part, l'examen des chaînes des narrateurs (*isnad*) était à l'ordre du jour contre les tentatives de fabrication de *hadiths*<sup>18</sup> et, d'autre part, les voyages à la recherche du savoir se sont multipliés à partir du milieu du premier siècle après la Hijra. Ces voyages à la recherche de connaissances (*al-rihla fi talabi al-ilm*) ont permis d'apprendre de nouveaux *hadiths*, de connaître les narrateurs, d'entendre un *hadith* d'un narrateur le plus proche du Prophète et d'éliminer les incertitudes. Insatisfaits des informations qu'ils ont reçues de leurs compagnons dans leurs régions respectives, les successeurs se sont rendus à Médine, berceau de la *Sunnah*, et dans d'autres régions où les compagnons étaient aller résider.

### RÉFLÉCHISSONS

L'un des successeurs éminents, Hushaim ibn Bashir (d. 183/779) a raconté son voyage à la recherche de la connaissance comme suit : “Chaque fois que j'entendais qu'un *hadith* était raconté à Bassorah quand j'étais à Kufa, j'allais à Bassorah immédiatement. Quand j'ai entendu parler d'un *hadith* raconté à Kufa quand j'étais à Bassora, je me mettais immédiatement en voyage à Kufa et écoutais le *hadith* de sa source.” (La distance entre Kufa et Bassorah est 350 km.)

Ibrahim Canan, *Kütüb-i Sitte Tercüme ve Şerhi*, v. 1, p. 136.

Les différentes approches de la narration des *hadiths* par la mémorisation ou l'écriture se sont également poursuivies à l'époque des successeurs. Certains des successeurs se sont opposés à l'écriture des paroles du Prophète parce qu'ils étaient préoccupés par le fait que cela pourrait affaiblir le seul moyen de protéger la culture orale, à savoir la mémorisation. Ils craignaient également que la documentation des *hadiths* affaiblisse la mémoire et que la culture des gens du livre pénètre dans la culture islamique. D'autres cependant, ont écrit les *hadiths* avec l'intention que cela aiderait à la mémorisation et après les avoir mémorisés, ils ont détruit ce qu'ils avaient écrit.

<sup>17</sup> Bukhari, *Ilim*, 20.

<sup>18</sup> Muslim, *Muqaddimah*, 5.

## BOÎTE A INFO

L'une des méthodes d'apprentissage du hadith était l'imla. Imla est une méthode de rapport de hadiths où un savant du hadith dicte le hadith à son élève .



Certains successeurs qui voulaient apprendre les hadiths en les lisant et pour éviter qu'ils ne soient oubliés, ont écrit les hadiths. À la mort des savants du hadith, la peur de perdre les paroles du Prophète a inquiété les successeurs. Par conséquent, les successeurs qui s'étaient opposés à l'écriture des hadiths ont commencé à les enregistrer par écrit et ont joué un rôle actif à terme dans la compilation des hadiths (*tadwin*).

Des successeurs éminents tels que Saïd ibn al-Musayyib (d. 94/713), Saïd ibn Jubair (d. 95/714) et Sha'bi (d. 104/722) ont écrit des hadiths et ont encouragé leur diffusion par écrit. Par exemple, comme Saïd ibn al-Musayyib autorisait la transcription des hadiths, Saïd ibn Jubair écrivait ce qu'il entendait d'Ibn Abbas. De même, Sha'bi disait : "Écrire, c'est enregistrer les connaissances." Hasan al-Basri (d. 119/728), un autre nom proéminent parmi les successeurs, a mentionné que certains recueils étaient circulés de main en main parmi les savants.<sup>19</sup> Ces exemples démontrent que la génération des successeurs s'est efforcée de préserver les *hadiths*, et leur documentation s'est largement répandue à la fin du premier siècle et au début du deuxième siècle après la Hijra.

Les voyages de la génération des Successeurs à la recherche du savoir et toutes leurs activités à travers l'écriture ou la mémorisation des *hadiths* ont contribué à la diffusion et à la préservation des *hadiths*. La plus grande contribution des successeurs à la science du *hadith* a été leur rôle dans la compilation et la classification des paroles du Prophète.



À l'époque des successeurs, tous les hadiths étaient compilés et écrits sous forme de livre.

<sup>19</sup> Ibrahim Canan, *Kütüb-i Sitte*, vol.1, p. 97-99.

## 4. Compilation (Tadwin) et Classification (Tasnif) des Hadiths

### 4.1. Activités de Compilation et de Classification

Le sens lexical du mot *tadwin* est de compiler, de rassembler et de collecter certaines informations sous forme de livre. Depuis l'époque du Prophète, de nombreuses personnes parmi les Compagnons et les Successeurs avaient compilé plusieurs pages de paroles du Prophète pour leur usage personnel. Au temps des successeurs, les efforts pour recueillir toutes les paroles du Prophète se sont intensifiés. Rassembler des hadiths à partir de sources écrites ou verbales et les compiler sous forme de livre est appelé *tadwin* des hadiths.

Depuis l'époque du Prophète (saw), de nombreux compagnons et leurs élèves ont écrit des hadiths pour leur usage personnel. Cette activité d'écriture de hadiths, qui s'appelle *kitabāt al-ahādīth* n'incluait pas toutes les paroles du Prophète mais seulement celles liées à certaines questions. Et ceux-ci ont également été écrits pour un usage individuel. Certaines de ces pages écrites ont été utilisées pour faciliter la mémorisation. Les factions sectaires qui se sont formées au début de la communauté musulmane ont rejeté les hadiths qui ne se conformaient pas à leurs points de vue et ont fabriqué des récits à l'appui de leurs propres arguments. Pour éviter cette corruption, la méthode de l'isnad est devenue populaire et la conviction de la nécessité de la compilation des hadiths s'est répandue parmi les successeurs importants.

#### PARLONS ET TROUVONS

Le calife Umar ibn Abdulaziz a écrit à Abu Bakr ibn Hazm (le gouverneur de Médine) comme suit : "Écris tout ce que tu as sur la connaissance des hadiths, car j'ai peur que la connaissance religieuse et les savants religieux disparaissent. N'accepte rien d'autre que les paroles du Prophète..."

Bukhari, Ilim, 35.

Parlez de la contribution de l'évènement mentionné ci-dessus à la survie des hadiths jusqu'aujourd'hui.

#### LA CONTRIBUTION D'UNE FEMME AU TADWIN : AMRA BINT ABDURRAHMAN

(d. 106/724)

Des compagnes à l'instar d'Aïcha avaient également grandement contribué à la compilation et à la préservation des paroles du Prophète. L'une de ces femmes était Amra bint Abdurrahman. Amra était une femme qui avait été élevée sous l'éducation d'Aïsha. Ainsi, étant l'une des personnes qui connaissaient les narrations d'Aïsha, elle a raconté un hadith d'elle et de nombreux autres compagnons. Ses narrations ont pris place en particulier dans al-Kutub al-Sitta ainsi que dans de nombreux autres livres de hadiths. Des savants comme al-Zuhri ont appris les narrations d'Aïsha en demandant à Amra. Par conséquent, le calife Umar ibn Abdulaziz a demandé à Ibn Hazm, le gouverneur de Médine, d'écrire en particulier les narrations d'Amra. Amra est décédée à l'âge de 77 ans à Médine en 106 AH.

(Résumé à partir de *Türkiye Diyanet Vakfı İslam Ansiklopedisi*, v. 3, p. 95-96.)

Lorsqu'une opinion s'est formée au sujet de la préservation des *hadiths* en les documentant par écrit vers la fin du premier siècle après la Hijra, le calife omeyyade Umar ibn Abdulaziz a ordonné la collecte des paroles du Prophète aux gouverneurs, aux célèbres savants, au peuple de Médine, et au gouverneur de Médine Abu Bakr ibn Hazm (d. 120/738). Le calife a exprimé qu'il était préoccupé par la disparition des *hadiths* à la suite de la mort des savants, et pour cette raison il voulait que les *hadiths* du Prophète soit confirmé et écrit.<sup>20</sup>

Ibn Shihab al-Zuhri (d. 124/742) et d'autres savants compilèrent les *hadiths*, les composèrent dans des recueils et les présentèrent à Umar ibn Abdulaziz. Il est également rapporté que Umar ibn Abdulaziz a participé en personne à la compilation, avec un cahier à la main et a également contrôlé de telles activités. Ibn Shihab al-Zuhri, première personne à avoir exécuté l'ordre du calife et joué un rôle important dans la compilation des *hadiths*, a dit : "Umar ibn Abdulaziz nous a ordonné de recueillir la Sunnah. Nous les avons écrits dans des cahiers. Et il a envoyé une copie de ces cahiers à chaque pays sous son contrôle".<sup>21</sup> Outre Umar ibn Abdulaziz et Ibn Shihab al-Zuhri, Saïd ibn al-Musayyib et Shu'ba ibn al-Hajjaj figuraient également parmi les savants du *hadith* qui avaient apporté des contributions importantes aux activités de *tadwin*.

Après la compilation des *hadiths*, commence le processus de *tasnif*. *Tasnif* signifie littéralement classer, diviser quelque chose en groupe. Terme commun utilisé pour toutes les recherches liées au *hadith* après la compilation, *tasnif* signifie le classement du matériel de *hadith* qui avaient transcrits sans tenir compte de leur authenticité et de leur contexte. *Tasnif* implique également de systématiser le matériel en fonction de leurs émetteurs ou du sujet afin de faciliter leur utilisation.

Après le processus de compilation, commençant au deuxième siècle après la Hijra, la collecte des *hadiths* dans des livres systématiques et le développement de méthodes permettant aux gens de trouver des *hadiths* ont pris de l'importance. Ibn Jurajj (d. 150/767) à La Mecque, Saïd ibn Abi Aruba (d. 156/773) et Hammad ibn Salama (d. 167/784) à Bassorah, Sufyan ibn al-Thawri (d. 161/778) à Kufa, Abdullah ibn Mubarak (d. 181/797) à Khorasan et Marw, Jarir ibn Abdulhamid (d. 188/804) à Rey et Walid ibn Muslim (d. 195/811) à Damas ont été classés parmi les premiers savants qui ont travaillé sur la classification des *hadiths*.<sup>22</sup> Dans leurs classifications, certains savants ont assorti les *hadiths* en fonction de leurs sujets et ont ainsi écrit des livres de

<sup>20</sup> Bukhari, Ilim, 35.

<sup>21</sup> Talat Koçyiğit, *Hadis Tarihi*, p.204.

<sup>22</sup> Izmirli Ismail Hakki, *Hadis Tarihi*, p. 64-65; Talat Kocyiğit, *Hadis Tarihi*, p. 206.

*hadiths* appelés “*jami*,” “*sunan*,” et “*musannaf*.” D'autres ont assorti les paroles du Prophète et d'autres ont écrit certains types de livres intitulés “*musnad*” selon le nom du compagnon qui fut le premier émetteur.

Par exemple, dans les livres qui classent les *hadiths* par sujet, les *hadiths* sur la foi ont été écrits sous le titre de “*Kitab al-Iman*,” et ceux sur la prière ont été rassemblés sous le titre de “*Kitab al-Salah*.”

Le plus ancien recueil de *hadiths* à survivre jusqu'à aujourd'hui de la période de classification est un livre intitulé “*al-Jami*” de Ma'mar ibn Rashid (d. 153/770) du Yémen. Dans ce livre, environ 1 600 narrations transmises par les compagnons et les successeurs ont été organisées en fonction de leurs sujets. Un autre des premiers recueils de *hadiths* est *al-Jami al-Sahih* de Rabi' ibn Habib al-Basri (d. 170/787), qui ont compilé environ 1 000 narrations en fonction de leurs sujets.

Le livre *al-Muwatta*, compilé par le fondateur de l'école de jurisprudence malikite, Imam Malik (d. 179/795), est l'un des livres compilés à cette époque. Ce livre, dans lequel il y a environ 1700 récits rapportés par les compagnons et les successeurs, est considéré comme le premier exemple de type *musannaf*.

Deux autres livres appelés *Kitab al-Âsar*, qui montrent la base des opinions d'Abu Hanifa (d. 150/767) et qui ont été compilées par ses deux élèves, à savoir Abu Yusuf (d. 182/798) et Imam Muhammad (d. 189/805), ont été classés à cette période également.<sup>23</sup>

La compilation des *hadiths* à la fin du deuxième siècle après la Hijra a cherché à inclure toutes les narrations disponibles. Ainsi sont nés les livres d'Abdurrazzak ibn Hammam (d. 211/826) et d'Abu Bakr ibn Abi Shaiba (d. 235/849) appelés *al-Musannaf*, qui comprennent environ 2000 narrations.

Dans les livres de type *musnad*, qui classent les paroles du Prophète selon les noms des premiers compagnons qui les ont racontées, les *hadiths* narrés d'Abu Bakr, Umar, et d'autres compagnons ont été arrangés en fonction de leurs narrateurs quel que soit leur sujet. Le premier livre de *hadith* compilé de cette façon est *al-Musnad* d'Abu Dawud al-Tayalisi (d. 204/819). Parmi tant de livres *musnad* tels que *al-Musnad* d'Abdullah ibn Zubair al Humaidi (d. 219/834), *al-Musnad* d'Ahmad ibn Hanbal (d. 241/855) est le plus complet et le plus important. Ce livre compile environ 30 000 narrations sous 900 compagnons. En ce qui concerne le type *mu'jam* de livres de *hadith*, les plus

<sup>23</sup> Ismail Hakki Unal, *Imam Hatip Liseleri Hadis Ders Kitabı*, p. 31-32.

connus sont les trois livres de Tabarani (mort en 360/971) qu'il a écrit sous le titre de *al-Mu'jam* en petites, moyennes et grandes tailles.

### LES MÉTHODES DES LIVRES DE CLASSIFICATION DES HADITHS

Classification selon les émetteurs (Ala' al-Rijal)	Classification selon les sujets par chapitre (Ala' al-Abwab)
<p>1. Jami:</p> <p>Les livres de hadith les plus inclusifs qui comprennent les récits liés à la foi, au culte, à la morale, aux mœurs, à l'exégèse coranique, à l'histoire, à la vertu des lieux et des personnes, etc.</p>	<p>1. Musnad</p> <p>Livres classant les hadiths selon leurs narrateurs. Les compagnons sont classés selon leurs vertus et les hadiths qu'ils ont racontés sont écrits sous leurs noms.</p>
<p>2. Musannaf:</p> <p>Les livres qui classent toutes les narrations sur les jugements du Prophète, des Compagnons et des Successeurs selon les sujets du fiqh (droit musulman).</p>	<p>2. Mu'jam</p> <p>Les hadiths de ce type de livre sont classés en fonction du nom des narrateurs, du lieu où ils vivaient et de leurs tribus ou des noms des professeurs des auteurs.</p>
<p>3. Sunan:</p> <p>Livres qui classent les narrations des jugements du Prophète uniquement. Les livres sunan commencent généralement par des sujets liés à la pureté, suivies par le culte, les transactions et les punitions.</p>	

#### 4.2. Classifications des Sources Principales du Hadith

L'un des facteurs importants qui ont conduit à la compilation et à la classification des *hadiths* était le fait que diverses factions sectaires dans les sociétés musulmanes fabriquaient des narrations et les attribuaient ensuite au Prophète afin de soutenir leurs propres opinions. Par conséquent, l'activité de classification qui a commencé au deuxième siècle après la Hijra s'est poursuivie dans les travaux des grands savants du *hadith* qui ont été élevés au troisième siècle après Hijra. Parmi les nombreux recueils de *hadiths* apparus dans ce

## BOITE A INFO

Les *Hadiths* dans le *al-Musnad* d'Ahmad ibn Hanbal sont classés dans l'ordre suivant des narrateurs : d'abord, les récits d'Ashara al-Mubashara selon les dates auxquelles ils ont embrassé l'Islam, puis Ahl al-Bayt, Banu Hashim, les Mecquois, les Médinois, les Kufans, les Basrans, les compagnons syriens, et enfin, les compagnes.

contexte, six d'entre eux qui classent les *hadiths* authentiques selon les sujets traités ont été célèbres sous le titre de “*al-Kutub al-Sittah*” (Les Six Livres). Les livres connus sous le nom *al-Kutub al-Sittah* et leurs auteurs sont :

1. *al-Jami al-Sahih* : Muhammad ibn Ismail al-Bukhari (d. 256/870)
2. *al-Jami al-Sahih* : Muslim ibn Hajjaj al-Kushairi (d. 261/874)
3. *al-Sunan* : Abu Dawud Sulaiman ibn Ash'as al-Sijistani (d. 275/888)
4. *al-Sunan* : Muhammad ibn Isa al-Tirmidhi (d. 279/892)
5. *al-Sunan* : Ahmad ibn Shuayb al-Nasai (d. 303/915)
6. *al-Sunan* : Ibn Majah, Muhammad ibn Yazid al-Kazwini (d. 273/886)



Les six livres de *hadiths* canoniques sont connus sous le nom d'*al-Kutub al-Sittah*.

Les livres de Bukhari et Muslim titrés *al-Jami al-Sahih* sont appelés “*Sahihayn*,” signifiant ensemble deux livres authentiques, car ils visaient à compiler les *hadiths* authentiques, et sont donc les livres de *hadiths* les plus célèbres du monde islamique. Quant aux quatre autres livres de *al-Kutub al-Sittah*, qui sont des livres de type *sunan*, ils organisent les *hadiths* liés aux décisions juridiques selon les sujets du fiqh (droit musulman).

Tout comme les niveaux d'authenticité des *hadiths* d'*al-Kutub al-Sittah* sont différents, il est également possible de trouver des *hadiths* de différents niveaux d'authenticité dans un même livre. Parce que Bukhari exigeait que les narrateurs se soient rencontrés, comme une des conditions en plus du reste des exigences de la procédure de *jarh wa ta'dil*, son livre est accepté comme

la source la plus fiable de *hadith*.<sup>24</sup> Afin d'exprimer que les *hadiths* qu'ils ont rassemblés étaient authentiques et fiables, Bukhari et Muslim ont intitulé leur livres "*al-Jami al-Sahih*" (qui rassemble les *hadiths* authentiques). D'autres auteurs de *al-Kutub al-Sittah* ont également déclaré leur objectif de collecter des *hadiths* authentiques. Ils ont examiné les narrations qui leur venaient du Prophète et incorporé celles qu'ils jugeaient authentiques selon les critères qu'ils avaient établis dans leurs livres. Leur effort sincère pour identifier les récits authentiques est apprécié par tous les musulmans. Cependant, il ne faut pas oublier que, comme ils étaient humains, ils auraient pu se tromper en choisissant et en évaluant certaines narrations.<sup>25</sup>

Ces six livres compilés au troisième siècle après la Hijra, qui a été accepté comme l'âge d'or du *tasnif*, ont été plus tard considérés comme les livres de *hadith* les plus fiables par les savants des générations suivantes. Ces livres sont considérés parmi les sources les plus importantes de *hadith* pour avoir transféré les pratiques du Prophète et de ses compagnons aussi.

## 5. La Période de Formation de la Méthodologie du Hadith

Alors que les *hadiths* et la *Sunnah* ont été transférés par les compagnons verbalement ou sous forme écrite aux générations suivantes après l'époque du Prophète, aucune règle n'était alors nécessaire. Cependant, les troubles civils et les luttes politiques observés dans les sociétés musulmanes à partir du milieu du premier siècle après la Hijra ont conduit certaines personnes malveillantes à fabriquer des *hadiths* afin de soutenir leurs opinions. Sur ce, les principaux compagnons, en particulier Abu Bakr, Umar et Ali, ont commencé à enquêter sur la fiabilité des individus qui racontaient les *hadiths*. Par exemple, Aïsha a corrigé les erreurs dans les rapports de près de 20 compagnons résultant d'un malentendu.

La prudence des amis proches du Prophète à transmettre les *hadiths* et later la *Sunnah* devint plus tard la base de la pensée de critiquer les narrateurs. Ainsi, à partir de la fin du premier siècle après la Hijra, les noms et la fiabilité des narrateurs de *hadiths* ont été examinés de près. À la suite de ces examens, appelés *isnad*, de nombreux principes ont émergé. Parmi les savants réputés pour avoir examiné les narrateurs, Ibn Abbas (d. 68/688) et Anas ibn Malik (d. 93/711) des Successeurs ; et Sha'bi (d. 104/722), Ibn Sirin (d. 110/729), A'mash (d. 148/765), Shu'ba (d. 160/777), Malik ibn Anas (d. 179/795), Abdullah

### LE SAIS-TU ?

Certains chercheurs ont ajouté "*al-Muwatta*" de l'Imam Malik, "*al-Musnad*" de l'Imam Ahmad ibn Hanbal et "*al-Sunan*" de Darimi au *al-Kutub al-Sittah* en raison de leur compétence dans l'acquisition de *hadiths* authentiques. Ainsi, le nom "*al-Kutub al-Tisà*" (les neuf livres)" a été donné à tous ces livres qui rassemblaient des *hadiths* authentiques.

<sup>24</sup> Ibrahim Canan, *Kütüb-i Sitte*, vol. 1, p.173; İsmail Lütfü Çakan, *Hadis Usulü*, p. 126.

<sup>25</sup> İsmail Hakki Unal, *İmam Hatip Liseleri Hadis Ders Kitabı*, p. 33.

ibn al-Mubarak (d. 181/797), Sufyan ibn Uyayna (d. 197/812), et Ahmad ibn Hanbal (d. 241/855) valent la peine d'être mentionnés.

C'est d'ailleurs à cette époque que les *hadiths* ont été classés en fonction de leurs sources et du nombre de narrateurs. Au cours des siècles suivants, les types de *hadiths* faibles ont été spécifiés en fonction des défauts de la chaîne des narrateurs de *hadiths* et certaines conditions ont été développées pour déterminer la fiabilité des narrateurs. Donc la phrase “*mustalah al-hadith*” (termes de *hadiths*) a commencé à être utilisé en référence à la terminologie du *hadith* mettant l'accent sur ces sujets. Par conséquent, examiner l'aspect narratif du *hadiths* et en même temps examiner les aspects de *sanad* (chaîne de narrateurs) et *matn* (texte), est devenu une méthode très courante.

Afin de séparer la narration et l'examen des narrateurs et du texte, les spécialistes du *hadith* ont divisé la science des *hadiths* en deux groupes, à savoir *Riwayat al-hadith* et *Dirayat al-hadith* :

**a. Riwayat al-Hadith** : La partie qui examine les *hadiths* sous leurs aspects narratifs traite de la connaissance, de l'enregistrement et de la narration des mots, des actes et des comportements attribués au Prophète. C'était l'activité de *hadith* la plus courante au cours des deux premiers siècles de l'histoire des *hadiths*.

**b. Dirayat al-Hadith** : Cette partie, qui examine les *hadiths* sous l'aspect de la *dirayah* (compétence), est la discipline qui étudie les conditions, les types, les décisions, le statut des narrateurs, les classes des narrations et les livres qui composent ces questions. Cette science méthodologique traitant des règles d'explication et d'évaluation des *hadiths* en fonction de leurs sources, du nombre et de la fiabilité des narrateurs, et de leur *sanad* est appelée “*usul al-hadith*” (la méthodologie du *hadith*).

La science de la méthodologie du *hadith*, qui visait à préserver le *hadith* et la Sunnah contre la fabrication, a émergé au milieu du premier siècle après la Hijra. L'examen de la chaîne des narrateurs et du texte du *hadith*, développé aux deuxième et troisième siècles, a finalement porté ses fruits sous forme de livres indépendants au quatrième siècle après la Hijra. Tout comme le développement de la science de *usul al-hadith* s'est déroulé sur une longue période de temps, sa littérature s'est également développée avec le temps.

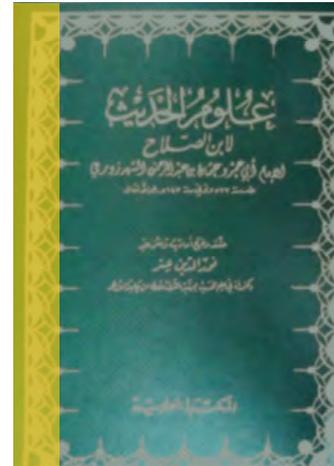
Les premières décisions concernant la méthodologie des *hadiths* se trouvent dans les livres de jurisprudence islamique. Il existe plusieurs termes liés au

*hadith* et à la science du *hadith* trouvés dans diverses parties des livres des élèves d'Abu Hanifa, Imam Abu Yusuf et Imam Muhammad. Ces termes et définitions peuvent être trouvés dans *al-Risala* et *Ihtilaf al-Hadith* de l'Imam Shafi (d. 204/819) de manière beaucoup plus compacte. Il est possible de voir une brève section sur les règles de la méthodologie du *hadith* dans l'introduction de *al-Jami al-Sahih* de Muslim et à la fin de *al-Sunan* de Tirmidhi. Les livres d'Ahmad ibn Hanbal, Bukhari et Muslim qui examinent les narrateurs peuvent être évalués dans ce cadre. De même, *Kitab al-Ilal* de Ali ibn al-Madini (d. 234/849), *Taqdimat al-Jarh wa al-Ta'dil* de Ibn Abi Hatim al-Razi (d. 327/938) peuvent être classés parmi les premiers livres qui traitait de certains sujets de méthodologie du *hadith*.

Le premier livre systématique et réservé à la méthodologie des hadiths est *al-Muhaddis al-Fasil Bayna al-Rawi wa al-Vai* de Hasan ibn Abdurrahman al-Ramehurmuzi. Vient ensuite *Marifat Ulum al-Hadith* de Hakim Neysaburi (d. 405/1014) et *al-Kifaya fi Ilm al-Riwaya* de Hatib al-Baghdadi (d. 463/1071), respectivement. Les points communs de ces trois livres sont qu'ils couvrent tous les sujets de la méthodologie du *hadith* et examinent leurs sujets avec leurs preuves. Certains des livres écrits sur la méthodologie du *hadith* au cours des périodes ultérieures comprennent :

- Qadi Iyaz (d. 544/1149) : *al-Ilma'*
- Osman ibn Abdurrahman al-Shahrazuri (d. 643/1245) : *Ulum al-hadith (Muqaddima Ibn Salah)*
- Sharafuddin al-Nawawi (d. 676/1277) : *al-Taqrib wa al-Teysir*
- Ibn Hajar al-Askalani (d. 852/1448) : *Nuhbat al-Fikar fi Mustalahi Ahl al-Athar*
- Jalaladdin al-Suyuti (d. 911/1505) : *Tadrib al-Rawi*
- Jamaladdin al-Kasimi (d. 1332/1914) : *Qawaid al-Tahdith*
- Tahir al-Jazairi (d. 1338/1920) : *Tawjih al-Nazar*

En plus de ces livres, il existe aujourd'hui divers travaux traitant et expliquant de nombreux sujets de hadith pour les lycées religieux et les facultés théologique.<sup>26</sup>



La couverture du livre de Shahrazuri, *Ulum al-Hadith*, qui est célèbre sous le nom de *Muqaddima Ibn Salah*.

<sup>26</sup> Ismail Lütü Çakan, *Hadis Usulü*, p. 16-22.

## 6. La Période de Sharh (commentaire) et Interprétation des Hadiths

### BOITE A INFO

#### UN HADITH - UN COMMENTAIRE

وَقَالَ أَبُو هُرَيْرَةَ عَنِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: الْكَلِمَةُ الطَّيِّبَةُ صَدَقَةٌ

Le Messenger (saw) a dit : “Une bonne parole est sadaqah.” (Bukhari, Adab, 34.)

“Cette narration muallaq (suspendue) fait partie d'un hadith cité par Bukhari avec une chaîne muttasil (contiguë) à Kitab al-Sulh et Kitab al-Jihad. Certaines explications ont été incluses. Ibn Battal interprète le fait qu'une bonne parole est sadaqah comme suit : En vertu de l'octroi de la charité, le cœur de la personne qui la reçoit est rempli de bonheur et les pensées négatives dans son cœur disparaissent. Donc, à cet égard, le bon mot ressemble à la sadaqah.”

(Bedreddin Ayni (d. 855/145), *Umdat al-Qari fi Sharh Sahih al-Bukhari*, v. 22, p. 113.)

*Sharh* signifie démêler, expliquer, développer et interpréter quelque chose. Les livres écrits sur les sciences islamiques, en particulier ceux écrits sur les sciences du Coran et du *hadith*, ont été interprétés si nécessaire. Alors que les livres interprétant le Coran sont appelés *tafsir* (exégèse coranique), ceux qui expliquent les paroles du Prophète sous divers aspects sont appelés commentaires de *hadith*.

Au troisième siècle après la Hijra, les narrations provenant du Prophète ont été compilés dans divers types de livres, tels que *jamis*, *sunans*, *musannafs*, et *musnads*. Les *hadiths* les plus authentiques dans ces compilations ont été sélectionnés et classés dans le *Kutub al-Sitta* (les six livres) et dans d'autres livres de *hadiths* authentiques. À la fin du quatrième siècle après la Hijra, des travaux de *sharh* visant à comprendre les *hadiths* inclus dans ces livres ont débuté. Les principaux sujets de ces commentaires étaient liés à la détermination de la solidité et de la crédibilité de la chaîne de narrateurs dans le contexte de la science du *jarh wa ta'dil* ; d'expliquer la signification de tout le *hadith*, y compris les mots étranges ou d'apparence contradictoires ; et sur la déduction de jugements à partir des *hadiths*.

<p>Études de Rijal : Ouvrages qui examinent les narrateurs dans un quelconque livre de hadiths.</p>	<p>Mustahrajs : Livres qui contiennent les recherches faites pour renforcer les hadiths figurant dans les livres de hadiths.</p>	<p>Mustadrak : Livres qui incluent les hadiths qui remplissent réellement les critères d'authenticité requis par les livres de hadiths mais n'y sont pas inclus.</p>
<p>Livres Shamail : Livres qui décrivent les attributs physiques et spirituels du Prophète, ses pratiques religieuses, son mode de vie et ses vêtements.</p>	<p>DIVERS AUTRES COMMENTAIRES</p>	<p>Livres Atraf : Livres dans lesquels les paroles du Prophète ont été compilées par ordre alphabétique afin de faciliter leur utilisation.</p>
<p>Quarante hadiths/Arbaun : Compilations de 40 hadiths sur le culte, les questions juridiques, la moralité, le jihad, etc.</p>	<p>Brochures/compilations des hadiths : Livres compilant des hadiths liés à des questions juridiques ou à tout autre sujet.</p>	<p>Takhrijs : Livres enquêtant sur les sources des hadiths cités dans divers livres de hadiths mais dont les sources ne sont pas données.</p>

Les premières études séparées sur les sharh ont commencé avec *Maàlimu al-Sunan* de Hattabi (d. 388/998) au quatrième siècle après la Hijra. De nombreux commentaires ont suivi ce commentaire rédigé sur *al-Sunan* d'Abu Dawud, surtout ceux écrits sur *al-Jami al-Sahih* de Bukhari et Muslim. Rien que sur le livre de Bukhari, près de 100 commentaires ont été rédigés. Le commentaire d'Ibn Hajar al-Askalani (d. 852/1449) sur le *Jami* de Bukhari, nommé *Fath al-Bari* et le commentaire de Imam Nawawi (d. 676/1277) sur le *Jami* de Muslim, nommé *al-Minhaj fi Sharh Sahih al-Muslim ibn Hajjaj* sont les études de sharh les plus célèbres.

Les commentaires n'étaient pas le seul type d'études réalisées pendant cette période. Parmi eux, les *mustadraks* comprennent les paroles du Prophète qui remplissent réellement les critères d'authenticité exigés par les livres de *hadith* mais qui n'y sont pas incluses. Les *Mustahrajs* se composent des recherches faites à l'appui d'un *hadith* dans les livres de *hadiths*. Les *Atrafs* contiennent

les paroles du Prophète compilées par ordre alphabétique afin de faciliter leur utilisation. De même, les *takhrijs*, les livrets de *hadith*, les compilations de 40 *hadiths* et les livres *shamail* (livres sur les caractéristiques du Prophète) faisaient partie des différents genres d'ouvrages de *hadiths* écrits à cette époque.

La période de commentaire et d'interprétation est la dernière étape de l'histoire du *hadith*, car l'histoire du *hadith* fait référence à la période commençant avec la vie du Prophète, y compris l'identification, le récit, l'écriture, la compilation dans les livres de classification, et plus tard, les périodes de commentaire et d'interprétation des *hadiths*. Dans le cadre de la compréhension du *hadith* et de la *Sunnah*, de nombreuses études sur le commentaire et l'interprétation des paroles du Prophète sont menées aujourd'hui. Ces études rassemblent les *hadiths* liés à divers domaines allant du caractère moral exemplaire du Prophète à ses pratiques dans la vie sociale et en font des commentaires. Ainsi, ces études jouent un rôle crucial dans la compréhension des paroles et des pratiques du Prophète et dans leur transmission aux générations suivantes.

### LE DEVELOPPEMENT HISTORIQUE DU HADITH

#### Tasbit al-Sunnah

(L'établissement du *Hadith* et de la *Sunnah*)

L'établissement de la *Sunnah* par la mémorisation ou l'écriture. Elle se situe dans le premier siècle après la Hijra, y compris l'époque du Prophète et des Compagnons.



#### Tadwin al-Sunnah

(Rassemblement des *Hadiths* et de la *Sunnah* et leur compilation dans des livres)

L'enregistrement de tous les *Hadiths* et de la *Sunnah* sur papier. Il correspond à la première moitié du deuxième siècle après l'Hégire, qui comprend la période des Successeurs.



#### Tasnif al-Sunnah

(Classification des *Hadiths* et de la *Sunnah* selon leurs caractéristiques)

Séparation des *hadiths*, qui ont été écrits de manière désordonnée, et leur organisation par sujet ou selon d'autres critères. Cette période s'étend du milieu du deuxième siècle au troisième siècle après la Hijra.



### Tahdhib al-Sunnah

(Embellissement des outils du *Hadith*)

Au cours de cette période, qui comprend la période de commentaire et d'interprétation des hadiths, un effort a été fourni pour rendre les hadiths plus compréhensibles au moyen de commentaires et d'interprétations, y compris des études méthodologiques sur les narrateurs et les textes des hadiths. Cela fait référence à la période allant du quatrième siècle à nos jours.

## 7. Les Auteurs d'al-Kutub al-Sittah

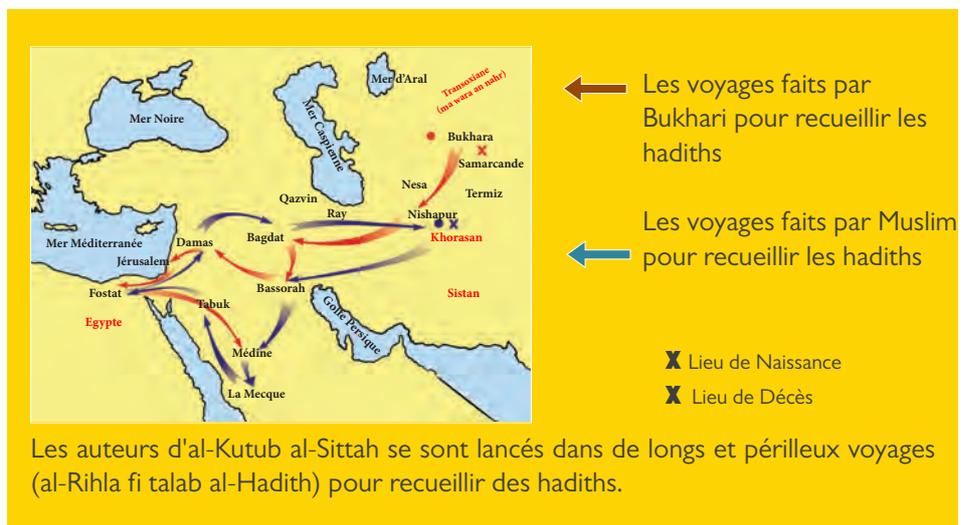
Les auteurs de *al-Kutub al-Sittah* ont grandi dans différentes régions d'Asie centrale, et ont parcouru à partir d'un jeune âge les centres de savoir du monde musulman pour apprendre des *hadiths* et les compiler ; il ont dédié leur vie à cette cause. Les livres, qui se composent de *hadith* sélectionnés et compilés par ces savants parmi des dizaines de milliers de hadiths, ont été les principales sources dont les musulmans ont bénéficié dans les sciences religieuses. Ces savants du *hadith* qui ont compilé et classé ces six livres sont appelés "*al-Aimma al-Sittah*," ce qui signifie littéralement les six Imams. Les brefs récits de la vie de ces six imams sont donnés ci-dessous :

### LISONS ET APPRENONS

Quand al-Bukhari vint à Bagdad, les savants du *hadith* voulurent le tester dans une assemblée d'érudits avec 100 hadiths dont les textes et la chaîne de narrateurs avaient été brouillés. Al-Bukhari a dit aux savants de l'assemblée qu'il ne connaissait aucun des hadiths sous cette forme et a commencé à lire les textes et les chaînes de narration dans le bon ordre, correctement. Cet événement montre à la fois à quel point sa mémoire était forte et à quel point sa culture de *hadith* était large.

**Muhammad ibn Ismail al-Bukhari (d. 256/870) :** Al-Bukhari, dont le nom de naissance est Muhammad, est né à Boukhara en 194 AH. Son père Ismail est mort quand al-Bukhari était encore un enfant et ses livres sur les *hadiths* ont été hérités par son fils. Al-Bukhari a commencé à apprendre le *hadith* à l'âge de 10 ans, et dans les premières années de son éducation, il a attiré l'attention en corrigeant les erreurs commises par son maître, Dakhili, lors de la narration. Il est allé au pèlerinage avec sa mère et sa sœur et est resté à La Mecque pour apprendre le *hadith*. En plus de La Mecque, il a voyagé à plusieurs reprises dans des villes telles que Bassorah, Kufa, Damas, Homs, l'Égypte, Samarkand, Boukhara, Marv, Balkh et Nishapur pour apprendre les hadiths. Il a appris des *hadiths* des savants et a donné des conférences sur les *hadiths* à ses élèves dans

ces villes. Il emportait ses livres avec lui partout où il allait et il a établi une grande bibliothèque juste à partir des *hadiths* qu'il avait compilés au cours de ses voyages. Il ne s'est pas contenté d'écrire les *hadiths*, mais il les a également mémorisés. Les savants du *hadith* tels que Tirmidhi, Muslim et Abu Hatim faisaient partie des étudiants qui ont appris les *hadiths* d'al-Bukhari. Il mourut la nuit de l'Aïd du Ramadan en l'an 256 AH, dans la ville de Hartenk près de Samarkand.



En plus de son livre le plus célèbre, “*Al-Jami al-Sahih*,” il a écrit de nombreux autres livres dans les domaines de l'histoire et des *hadiths*. Le *al-Jami al-Sahih* de Bukhari se compose d'environ 4 000 hadiths sans les répétitions. En plus de son engagement pour l'histoire et les *hadiths*, al-Bukhari était également intéressé par des sports tels que l'équitation et le tir à l'arc et par des arts tels que la poésie.

**Muslim ibn Hajjaj al-Kushairi (d. 261/874)** : Muslim ibn Hajjaj est né à Nishapur en 204 AH. Son père, Hajjaj, était également l'un des érudits engagés dans la narration des *hadiths*. Muslim a passé toute sa vie à apprendre les *hadiths* comme son maître Bukhari. Il a continué son éducation du *hadith*, qui a commencé à un jeune âge en visitant de nombreuses villes de Hijaz, en Syrie et en Égypte. Lors de ces visites, il a pris des leçons de Bukhari et d'autres maîtres tout en éduquant de nombreux savants du *hadith*, y compris Tirmidhi. Muslim, qui gagnait sa vie grâce au commerce, mourut à Nishapur en 261 AH. En plus de son célèbre livre *al-Jami al-Sahih*, qui comprend environ 3000 *hadiths* sans répétitions, Muslim a écrit de nombreux livres sur les *hadiths* et l'histoire.

## LISONS ET APPRENONS

Les savants du hadith déclarent qu'Abu Dawud était un érudit qui agissait selon ses connaissances. Ses connaissances en hadith, mémorisation, compréhension, fiqh et sa solidité dans les sciences islamiques ont toutes été exprimées par les savants. En raison de sa solide connaissance des textes de hadith et des chaînes de narration, il a été dit à propos d'Abou Dawud que : "le hadith est adouci pour Abu Dawud tout comme le fer a été adouci pour le prophète David".

**Abu Dawud Sulaiman ibn Ash'as al-Sijistani (d. 75/888)** : Il est né au Sijistan en 212 AH. Il était issu d'une famille riche qui avait créé des fondations caritatives de la tribu Azd du Yémen. Débutant ses études au Sijistan, Abu Dawud s'est rendu à Bagdad, Bassorah, La Mecque, Kufa, Alep, Hums, Damas, Egypte, Khorasan, Balkh et Herat pour apprendre et enseigner le *hadith* après l'âge de huit ans. Il a vécu à Tarse pendant 20 ans. Il a élevé son fils comme un érudit en *hadith* en l'emmenant dans ses voyages. Il a étudié la jurisprudence d'Ahmad ibn Hanbal et a enregistré son apprentissage dans un livre. Au cours de ses voyages, Abu Dawud a bénéficié de nombreux érudits, dont beaucoup étaient également parmi les maîtres de Bukhari et de Muslim. Tirmidhi et Nasai, qui sont parmi les auteurs de *al-Kutub al-Sitta*, étaient parmi ses élèves. Il mourut à Bassora, où il vécut vers la fin de sa vie en 275 AH. Il a été enterré à côté de la tombe du célèbre savant de *hadith* et soufi Sufyan al-Thawri.

Réputé pour son style de vie ascétique, Abu Dawud est également connu pour avoir écrit près de 20 livres sur divers domaines des sciences religieuses en plus de son livre le plus célèbre, *al-Sunan*, qui comprend 4800 *hadiths*.

**Muhammad ibn Isa al-Tirmidhi (d. 279/892)**: Tirmidhi est né à Tirmidh, une ville d'Asie centrale, en 209 AH. Après avoir reçu une éducation religieuse de base, il s'est spécialisé dans la science du *hadith*. Il s'est rendu au Khorasan, en Irak et au Hijaz pour apprendre les *hadiths*. Il a pris des leçons des savants du hadith tels que Bukhari, Muslim et Abu Dawud. Il est l'une des rares personnes à avoir le titre de hafiz de *hadith*, spécial pour ceux qui ont atteint le plus haut niveau de la science du *hadith*. Tirmidhi, qui a perdu les yeux vers la fin de sa vie, était connu pour son ascèse et sa piété. Il mourut dans la ville de Tirmidh en 279 AH.

Le livre le plus célèbre de Tirmidhi, qui a écrit de nombreux livres sur l'histoire et les *hadiths*, est *al-Jami al-Sahih*, également connu sous le nom d'*al-Sunan*, qui contient 1962 *hadiths*.

## LE SAIS-TU ?

Les hadiths transmis par Bukhari et Muslim sur un sujet du même compagnon sont appelés "*muttafaqun alayh*" signifiant «unanimement admis».

## LISONS ET APPRENONS

Tirmidhi parle de l'achèvement de son livre *al-Jami al-Sahih*, connu aussi sous *al-Sunan* et de son introduction dans les cercles savants, comme suit :

“Quand j'ai fini d'écrire ce livre, Jami Kabir, je l'ai d'abord présenté aux savants du Hijaz. Ils l'ont tous apprécié. Plus tard, je l'ai apporté aux savants irakiens. Ils l'ont également félicité avec approbation. Et finalement je l'ai présenté aux savants du pays du Khorasan. Ils étaient également satisfaits. Ensuite, je l'ai présenté au monde de la connaissance. Dans la maison de quiconque se trouve ce livre, il y a un Prophète qui parle”.

Shah Waliyyullah Dihlawi, *Bustan al-Muhaddithin*, p. 197.

**Ahmad ibn Shuayb al-Nasai (d. 303/915)** : Nasai est né en l'an 214 AH, dans la ville de Nesa dans la région de Khorasan. Il a commencé ses études à un très jeune âge et s'est concentré sur la science du *hadith* alors qu'il n'avait que 15 ans. Comme c'était la coutume à son époque, il entreprit de longs voyages avec l'intention d'apprendre les *hadiths* comme le faisaient tous les grands savants de *hadith* de son âge. Ces voyages qu'il a faits pour apprendre et enseigner les *hadiths* se sont poursuivis sans interruption jusqu'à sa mort. Il a voyagé dans des villes telles que La Mecque, Médine, Tarse, Homs et Ramle, et des terres telles que l'Égypte, Damas et Jazirah. Il a assisté aux batailles des armées musulmanes et a donné des conférences sur les *hadiths* aux soldats qui ont participé à ces batailles.

Nasai, qui a également travaillé comme Qadi, a été soumis à la persécution parce qu'il ne s'est pas soumis aux pressions faites pour qu'il fabrique des *hadiths*. En l'an 303 AH, il mourut à La Mecque et y fut enterré. Outre *al-Mujtaba*, connu sous le nom d'*al-Sunan*, Nasai est l'auteur de nombreux livres dans le domaine des *hadiths*.

## NOTONS

Quelques caractéristiques d'an-Nasai :

L'imam Nasai était une personne imposante, belle et en bonne santé. Il était courageux et fort. Il a assisté à de nombreuses conquêtes avec les armées musulmanes. Il avait l'habitude d'accomplir le jeûne du prophète David. Il ne s'abstenait pas d'adorer la nuit. À l'époque où il était le Qadi de Homs, les gens étaient satisfaits de lui en raison de sa justice.

**Ibn Majah, Muhammad ibn Yazid al-Qazwini (d. 273/887) :** Ibn Majah est né à Qazvin en 209 AH. Observant la coutume, il a commencé à mémoriser les hadiths à l'âge de 15 ans à Qazvin. Plus tard, visitant les centres de savoirs, il a appris les *hadiths* et a donné des conférences à ce sujet. Ces centres de savoirs comprenaient Kufa, Bassora, Damas, Bagdad, Homs, l'Egypte, La Mecque, Médine, Rey et Nishapur. Ibn Majah est décédé en 273 AH.

En plus de son livre le plus connu, *al-Sunan*, Ibn Majah, un spécialiste du *hadith* à la mémoire forte, a également écrit d'autres livres dans le domaine de l'histoire.

## 8. Sources Principales du Hadith Traduites en Turc

Pour vivre conformément aux exigences de l'Islam, il est essentiel de comprendre le *hadith* et la *Sunnah* du Prophète qui nous a livré et expliqué le message du Coran. Le prophète Muhammad n'est pas le prophète d'une certaine nation, tout comme le Coran n'a pas été envoyé uniquement à une certaine nation. C'est pourquoi, avec l'augmentation des musulmans non arabes au fil du temps, un besoin s'est fait sentir pour la traduction de livres de *hadiths* qui compilaient les paroles attribuées au Prophète dans d'autres langues. Dans ce contexte, depuis la conversion des Turcs à l'Islam, alors que de nombreux chercheurs ont traduit des *hadiths* individuels en turc, les sources de base du *hadith* ont également été traduites en turc.

Certains abrégés appelés mukhtasar composés de *hadiths* sélectionnés de Sahih al-Bukhari ont également été traduits en turc. Par exemple, le mukhtasar de Zabidi (d. 893/1488) intitulé *al-Tajrid al-Sarih* a été traduit et interprété par Babanzade Ahmed Naim et Kamil Miras, et le livre a été publié par la Présidence des Affaires Religieuses de Turquie (Diyanet) avec un guide de l'utilisateur pour plus de facilité. De plus, le mukhtasar de Daghistani (d. 1920), appelé *Zubdat al-Bukhari*, a également été traduit en turc par l'auteur lui-même.<sup>27</sup>

*Al-Jami al-Sahih* de Bukhari a été traduit en turc par Mehmed Sofuoğlu sous le titre "*Sahih-i Buhari ve Tercemesi*" et publié en 16 volumes.<sup>28</sup> Plus tard, pour faciliter l'utilisation, un index intitulé *Sahih-i Buhari ve Tercemesi Indeksi* a été préparé.<sup>29</sup> Dans l'introduction de cette traduction, l'importance de la *Sunnah* et la raison pour laquelle le livre a été traduit sont mentionnées en

<sup>27</sup> Ömer Ziyaeddin Dağüstani, *Zübdetü'l-Buhari I-III*, İstanbul, 1341.

<sup>28</sup> *Sahih-i Buhari ve Tercemesi I-XVI* (trad. Mehmed Sofuoğlu), Ötüken Neşriyat, İstanbul, 1987-1989.

<sup>29</sup> *Sahih-i Buhari ve Tercemesi Indeksi* (prép. par Hikmet Tekin), Ötüken Neşriyat, İstanbul, 1990.

plus d'une description d'*al-Jami al-Sahih* et d'une courte biographie de l'Imam al-Bukhari.

*Al-Jami al-Sahih* de Imam Muslim a été traduit deux fois en turc. Le premier a été réalisé par Mehmed Sofuoğlu sous le titre de *Sahih-i Müslim ve Tercemesi* en 8 volumes avec quelques notes de bas de page concernant les traductions des *hadiths*.<sup>30</sup> Ensuite Ahmet Davudoğlu a également traduit et écrit un commentaire sur le livre *al-Jami al-Sahih*, et cette étude a été publiée sous le nom de *Sahih-i Müslim Tercüme ve Şerhi* en 12 volumes, dont le dernier est un index.<sup>31</sup> Dans cette traduction, la forme originale et la traduction du *hadith* sont données ensemble. Dans la section des commentaires, des informations sur les narrateurs des *hadiths* sont données. D'autres sources de *hadith* d'*al-Kutub al-Sitta* sont répertoriées et un commentaire de *hadith* est présenté. Les concepts mentionnés dans le *hadith* sont traités et les décisions judiciaires dérivées du *hadith* sont énumérées.

*Al-Sunan* de Abu Dawud a été traduit par Ibrahim Koçaşlı pour la première fois.<sup>32</sup> La deuxième traduction du livre s'appelle *Sünen-i Ebu Davut Terceme ve Şerhi* et a été publiée en 6 volumes à Istanbul.<sup>33</sup> Dans la préface de cette traduction, écrite par Ismail Lütfü Çakan, le terme *Sunnah* est discuté, des informations sur Abu Dawud et son livre sont fournies, et les termes techniques de la science du *hadith* sont expliqués. Les textes arabes originaux des *hadiths* sont donnés avec toute la chaîne de narration, alors que dans les traductions, ils sont donnés avec seulement le nom de famille dans la chaîne. Les *hadiths* sont également interprétés sous plusieurs aspects. Dans les interprétations du *hadith*, non seulement les explications du *hadith* sont données, mais aussi les décisions qui en découlent sont signalées et ses autres versions, mentionnées dans d'autres livres, sont mises en évidence.

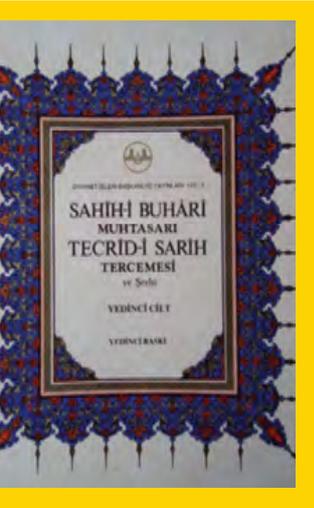
*Sunan al-Tirmidhi* a été traduit par Osman Zeki Mollamehmetoğlu sous le titre de *Sünen-i Tirmizi Tercümesi* ainsi que la biographie de Tirmidhi et une terminologie du *hadith* incluse dans l'introduction. Les chapitres, les sections et les *hadiths* du livre sont numérotés, et le texte original est donné avec les chaînes de narration, alors que dans la traduction, seul le nom du dernier émetteur figure. Dans l'interprétation du *hadith*, les émetteurs sont introduits, l'explication du *hadith* est donnée et les décisions juridiques qui peuvent être dérivées du *hadith* sont répertoriées. Plus tard, ce livre a été rendu compatible

<sup>30</sup> *Sahih-i Müslim ve Tercemesi* I-VIII (trad. Mehmed Sofuoğlu), İrfan Yayınevi, İstanbul, 1967-1970.

<sup>31</sup> *Sahih-i Müslim Tercemesi ve Şerhi* I-XII, (Ahmet Davudoğlu) Sönmez Neşriyat, İstanbul, 1974-1980.

<sup>32</sup> *Sünen-i Ebu Davut Tercemesi*, (trad. İbrahim Koçaşlı), Milli Gazete Yayınları, İstanbul, 1983.

<sup>33</sup> *Sünen-i Ebu Davut Terceme ve Şerhi* I-XVI (trad. Hüseyin Kayapınar, Necati Yeniel ve Kazım Sağlam), Şamil Yayın Evi, İstanbul, 1987-2003.



avec le système de numération d'autres livres d'*al-Kutub al-Sittah* et traduit par Abdullah Parlıyan.<sup>34</sup>

*Sunan al-Nasai* a été traduit avec ses deux commentaires par un comité, sous le nom *Sünenü'n-Nesei* en 8 volumes.<sup>35</sup> Au début de la traduction, des informations sont données sur l'Imam al-Nasai et les commentateurs du livre, Suyuti et Sindi. Seuls les textes des *hadiths* sont traduits, tandis que les chaînes de narration sont données avec le texte original. Les explications des *hadiths* sont faites sur la base des traductions des commentaires du livre. De même, un index est ajouté à la fin de chaque volume afin de faciliter l'utilisation du livre par le lecteur.

Le *Sunan* d'Ibn Majah a été traduit en turc par Haydar Hatipoğlu sous le nom *Sünen-i İbn Mace Tercemesi ve Şerhi*.<sup>36</sup> Certaines informations sur la vie d'Ibn Majah et son livre sont présentées et la terminologie de base des *hadiths* est définie dans l'introduction. Dans la traduction, le titre de la section (*bab*) est d'abord expliqué, puis le texte original et la traduction du *hadith* sont donnés. Ceux-ci sont suivis de l'explication du *hadith*. Les décisions juridiques qui peuvent être déduites du *hadith* sont signalées et des informations sur les narrateurs sont données dans les notes de bas de page.

En dehors de ces six livres, tous les *hadiths* inclus dans *al-Kutub al-Sittah* ont été traduits par Ibrahim Canan sous le titre de *Encyclopedia of Hadith*.<sup>37</sup> Le livre *al-Muwatta* de Imam Malik,<sup>38</sup> *al-Musnad* de Imam Ahmad ibn Hanbal,<sup>39</sup> et *al-Sunan* de Darimi<sup>40</sup> ont également été traduits en turc.

<sup>34</sup> Sünen-i Tirmizi, (trad.: Abdullah Parlıyan), Konya, 2004.

<sup>35</sup> Sünenü'n-Nesei I-VIII (trad.: A. Muhtar Büyükcınar, Ahmet Tekin, Ö. Faruk Harman, Yaşar Erol), Kalem Yayınevi, İstanbul, 1981.

<sup>36</sup> Sünen-i İbn Mace Tercemesi ve Şerhi I-X (trad.: Haydar Hatipoğlu), Kahraman Yayınları, İstanbul, 1982-1983.

<sup>37</sup> Hadis Külliyyatı Kütüb-i Sitte I-XVIII (trad.: İbrahim Canan), Akçağ Yayınları, 1988-1994.

<sup>38</sup> el-Muwatta I-II, (trad.: Ahmet Muhtar Büyükcınar ve diğerleri), Al-Tuğ Yayınları, İstanbul, 1982.

<sup>39</sup> el-Müsned el-Fethü'r-Rabbâni Tertibi I-VI (trad.: Rifat Oral-Süleyman Sarı), Ensar Yayıncılık, Konya, 2004.

<sup>40</sup> Sünen-i Darimi I-VI, (trad.: Abdullah Aydınlı), Madve Yayınları, İstanbul, 1996.

## Lecture : Hadiths sur la Moralité

عَنْ مَالِكٍ أَنَّهُ قَدْ بَلَغَهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ: “ بُعِثْتُ لِأَتَمِّمْ حُسْنَ الْأَخْلَاقِ.”

Selon les nouvelles parvenues à Malik, le Messager d'Allah a dit :

“J'ai été envoyé pour parfaire le bon caractère.”

(Muwatta, Khusn al-Khulq, I.)

عَنْ النَّوَّاسِ بْنِ سَمْعَانَ الْأَنْصَارِيِّ، قَالَ سَأَلْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ عَنِ الْبِرِّ وَالْإِثْمِ فَقَالَ ” الْبِرُّ حُسْنُ الْخُلُقِ وَالْإِثْمُ مَا حَاكَ فِي صَدْرِكَ وَكَرِهْتَ أَنْ يَطَّلَعَ عَلَيْهِ النَّاسُ “ .

Nawwas ibn Sam'an raconte :

J'ai interrogé le Messager d'Allah sur la vertu et le vice. Il a dit :

“La vertu est une haute moralité et le vice est ce qui dérange votre cœur et ce que vous ne voulez pas que les autres sachent.”

(Muslim, Birr, I4.)

عَنْ عَبْدِ اللَّهِ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: “عَلَيْكُمْ بِالصِّدْقِ فَإِنَّ الصِّدْقَ يَهْدِي إِلَى الْبِرِّ وَإِنَّ الْبِرَّ يَهْدِي إِلَى الْجَنَّةِ وَمَا يَزَالُ الرَّجُلُ يَصْدُقُ وَيَتَحَرَّى الصِّدْقَ حَتَّى يُكْتَبَ عِنْدَ اللَّهِ صِدْقًا وَإِيَّاكُمْ وَالْكَذِبَ فَإِنَّ الْكَذِبَ يَهْدِي إِلَى الْفُجُورِ وَإِنَّ الْفُجُورَ يَهْدِي إِلَى النَّارِ وَمَا يَزَالُ الرَّجُلُ يَكْذِبُ وَيَتَحَرَّى الْكَذِبَ حَتَّى يُكْتَبَ عِنْدَ اللَّهِ كَذَابًا.”

Abdullah raconte que le Messager d'Allah a dit :

“La vérité est obligatoire pour vous. Car la vérité conduit à la vertu et la vertu conduit au paradis. La personne qui continue de dire la vérité et s'efforce de dire la vérité est finalement enregistrée comme la plus véridique auprès d'Allah. Et méfiez-vous de dire un mensonge. Car raconter un mensonge conduit à l'iniquité et l'iniquité conduit à l'enfer. La personne qui continue à dire des mensonges et s'efforce de dire un mensonge est enregistrée comme menteuse auprès d'Allah.”

(Muslim, Birr, I05.)

### REFLECHISSONS

Pensez à l'importance de traduire les hadiths dans d'autres langues afin d'apprendre la Sunnah du Prophète. Partagez vos opinions avec vos amis.

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ :  
 “لَيْسَ الشَّدِيدُ بِالصُّرْعَةِ إِنَّمَا الشَّدِيدُ الَّذِي يَمْلِكُ نَفْسَهُ عِنْدَ الْغَضَبِ.”

Abu Huraira raconte que le Messager d'Allah a dit :

*“Le puissant n'est pas celui qui vainc le peuple par sa force, mais le puissant est celui qui se contrôle lorsqu'il est en colère.”*

(Bukhari, Adab, 76; Muslim, Birr, 107.)

عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ مُغَفَّلٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ :  
 “إِنَّ اللَّهَ رَفِيقٌ يُحِبُّ الرَّفْقَ وَيُعْطِي عَلَيْهِ مَا لَا يُعْطِي عَلَى الْعُنْفِ.”

Abdullah ibn Mughaffal raconte que le Messager d'Allah a dit :

*“Allah est doux, aime la douceur et la dignité, et donne pour la douceur et la dignité ce qu'il ne donne pas pour la dureté et l'aspérité.”*

(Abu Dawud, Adab, 10.)

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ النَّبِيَّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ :  
 “إِيَّاكُمْ وَالْحَسَدَ فَإِنَّ الْحَسَدَ يَأْكُلُ الْحَسَنَاتِ كَمَا تَأْكُلُ النَّارُ الْحَطَبَ.”

...Abu Hurairah raconte que le Messager d'Allah a dit :

*“Évitez l'envie, car l'envie dévore les bonnes actions comme le feu dévore le bois.”*

(Abu Dawud, Adab, 44.)

عَنْ أَبِي ذَرٍّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ :  
 “اتَّقِ اللَّهَ حَيْثُمَا كُنْتَ وَأَتَّبِعِ السَّبِيَّةَ الْحَسَنَةَ تَمَحُّهَا وَخَالِقِ النَّاسَ بِخُلُقٍ حَسَنٍ.”

Abu Dharr raconte que le Messager d'Allah a dit :

*“Vivez avec le sens de la responsabilité envers Allah où que vous soyez. Suivez une mauvaise action d'une bonne pour l'effacer. Et traitez les gens avec douceur.”*

(Tirmidhi, Birr, 55.)

## EVALUONS LE CHAPITRE

A. Répondez aux questions ouvertes ci-dessous.

1. Quels sont les premiers textes de hadith écrits à l'époque du Prophète ? Mentionnez brièvement.
2. Quel est le rôle des compagnons dans la transmission des hadiths aux générations suivantes ? Indiquez brièvement.
3. Quelles sont les raisons des voyages à la recherche de connaissances qui se sont généralisés pendant la période des successeurs ? Listez-les.
4. Quelle est la signification du mot *tasnif* ? Quels principes sont pris en compte lors de la classification des hadiths ?
5. Quelles sont les caractéristiques de base des livres de hadiths de type *musannaf*, *jami* et *musnad* ? Mentionnez-les brièvement.
6. Que signifie "*Dirayat al-hadith*" ? Indiquez.

B. Marquez les bonnes réponses aux questions à choix multiples suivantes.

1. Lequel des énoncés suivants est le plus ancien recueil de hadiths qui ait survécu jusqu'à nos jours ?
  - A. Hammam ibn Munabbih : *Sahifah Sahiha*
  - B. Ma'mar ibn Rashid : *al-Jami'*
  - C. Abdurrazzak ibn Hammam : *Musannaf*
  - D. Rabi' ibn Habib al-Basri : *al-Jamiu al-Sahih*
  - E. Rama Hurmuzni : *al-Muhaddis al-Fasil Beyne al-Rawi wa al-Wai*
2. Lequel de ces livres ne figurent pas dans al-Kutub al-Sitta ?
  - A. Sunan Abu Dawud
  - B. Sunan at-Tirmidhi
  - C. Musnad Ahmad ibn Hanbal
  - D. Sunan an-Nasai
  - E. Sunan ibn Majah

3. Laquelle des activités suivantes est l'une des dernières activités réalisées en relation avec la science du hadiths ?

- A. Formation de la méthodologie de la science du hadith
- B. Narration des hadiths et de la Sunnah
- C. Compilation des hadiths et de la Sunnah
- D. Classification des hadiths et de la Sunnah
- E. Classification des sources primaires de hadiths

C. Marquez chacun des énoncés suivants comme vrai (V) ou faux (F).

(.....) Les livres de Bukhari et Muslim, al-Jami al-Sahih, sont appelés "Sahihayn."

(.....) Les livres qui classent les narrations sur des questions juridiques liées uniquement au Prophète selon les sujets de la loi islamique sont appelés musnad.

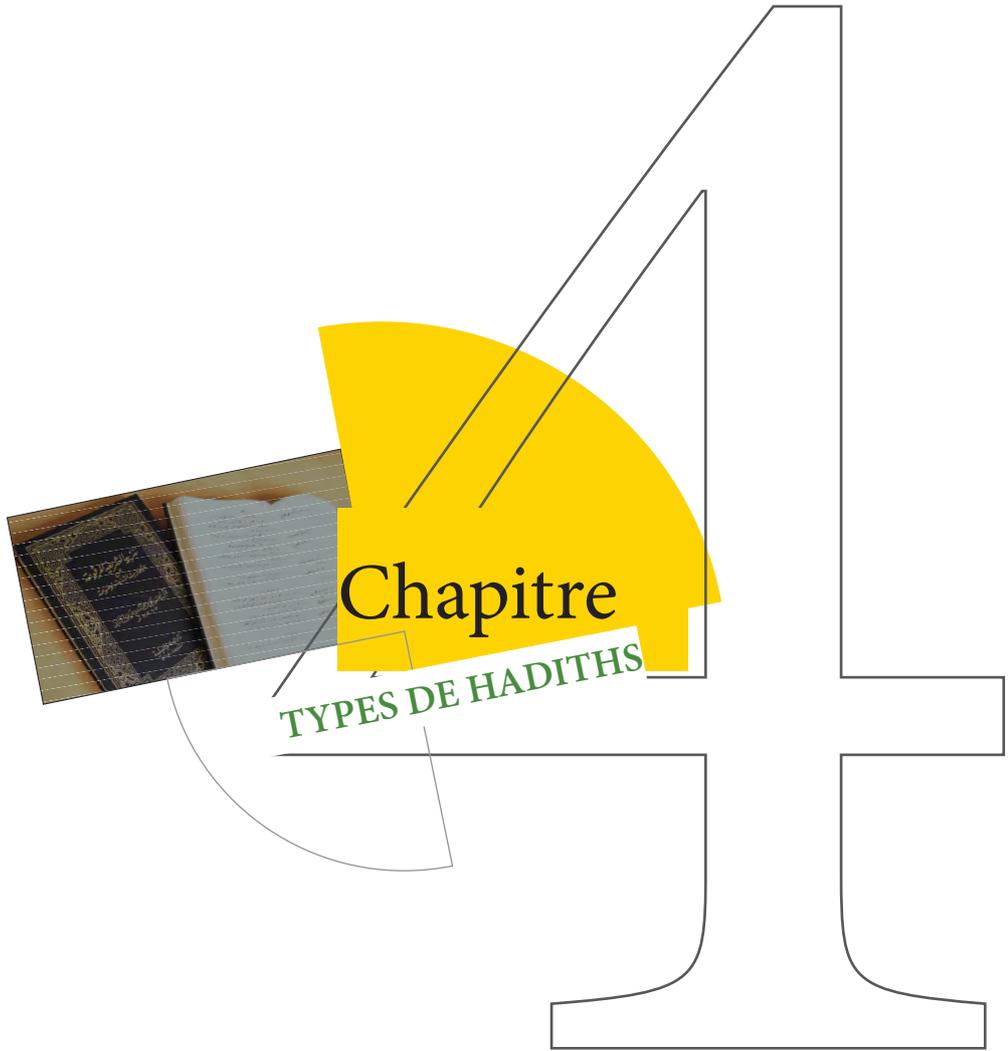
(.....) Abu al-Tufail Amir al-Laithi, décédé en 100 après la Hijra, est considéré comme le dernier compagnon.

D. Remplissez les blancs dans les questions suivantes avec les mots les plus appropriés parmi ceux donnés ci-dessous.

*Ibn Shihab al-Zuhri - al-Kutub al-Tis'a - hadith - Abdullah ibn Amr - al-aimmah al-sittah - shamail*

1. Les livres qui fournissent des informations sur la beauté spirituelle et physique du Prophète sont appelés livres de .....
2. Le compagnon le plus éminent en ce qui concerne l'activité de compilation à l'époque du calife omeyyade Umar ibn Abdulaziz est .....
3. Les auteurs d'al-Kutub al-Sitta sont appelés ....., ce qui signifie "les six imams"





Chapitre

TYPES DE HADITHS



## TYPES DE HADITHS

### PREPARONS-NOUS AU CHAPITRE

1. Recherchez la signification des hadiths Qudsi et Marfu.
2. Trouvez la signification des concepts suivants dans les dictionnaires de la terminologie des hadiths et notez-les : "sahih", "hasan", "daif".
3. À partir des livres de méthodologie de la science du hadith et des livres de l'histoire du hadith, recherchez les raisons pour lesquelles les gens ont fabriqué des hadiths en utilisant le nom du Prophète.

Discutez avec vos amis du tort que la fabrication de hadiths peut causer à l'Islam.

### 1. Types de Hadith Selon Leur Origine

Afin de montrer d'où proviennent les *hadiths*, ils sont classés en fonction de leurs sources, à savoir *qudsi*, *marfu*, *mawquf* et *maqtu* hadith. Un *hadith* est appelé *qudsi*, s'il est attribué directement à Allah ; s'il est attribué au Prophète, il s'appelle *mawquf*, et il s'appelle *maqtu* s'il est attribué à une personne de la génération des successeurs.

#### 1.1. Les Hadiths Qudsi

Le hadith *qudsi* est un type de *hadith* dont la signification vient d'Allah tandis que sa formulation appartient au Prophète. C'est l'expression du Prophète de la pensée inspirée par son cœur d'Allah avec ses propres paroles. Ce type de *hadith* est également appelé *hadith* "divin" ou "pieux".

## LISONS ET EXAMINONS

Lisez le *hadith Qudsi* ci-dessous et examinez-le.

Anas a raconté qu'Allah l'Exalté a dit dans un *hadith Qudsi* transmis par le Prophète que : “Lorsque mon serviteur se rapproche de Moi d’un empan, Je Me rapproche de lui d’une coudée. Lorsqu’il se rapproche de Moi d’une coudée, Je Me rapproche de lui d’une envergure (de bras). S’il vient à Moi en marchant, Je viens à lui avec empressement.”

Bukhari, Tawba, 50 ; Muslim, Dhikr, 2, 3, 20-22 ; Tawba, 1 ; Tirmidhi, Da’awat, 131.

Un *hadith qudsi* est différent des versets du Coran par plusieurs aspects. Les versets du Coran, tant leur signification que leur libellé, viennent d'Allah et ils sont sous la protection divine. En raison de ces caractéristiques miraculeuses des versets, aucun être humain ne peut exprimer des déclarations similaires aux versets du Coran. Cependant, on ne peut pas revendiquer l'existence de ce même aspect miraculeux dans les *hadiths qudsi*. C'est pourquoi on n'est pas autorisé à réciter des *hadiths qudsi* au lieu de versets coraniques tout en accomplissant les actes de culte. Bien qu'il soit décrit avec des adjectifs comme "*qudsi* (sacré)" et "divin", ce type de *hadith* est considéré comme faisant partie de la littérature du hadith.

Tout comme la structure d'un *hadith* prophétique (*hadith al-nabawi*), un *hadith qudsi* se compose également d'une chaîne de narrateurs et d'un texte. Cependant, tout en narrant un *hadith qudsi*, des expressions spéciales sont utilisées, par exemple :

“رَبِّهِ عَنْ يَرَوْهِ فِيمَا سَلَّمَ وَعَلَيْهِ اللَّهُ صَلَّى اللَّهُ رَسُولُ قَالَ” (Le Messager d'Allah

- que la paix soit sur lui - a raconté...), “قَالَ سَلَّمَ وَعَلَيْهِ اللَّهُ صَلَّى النَّبِيُّ عَنْ”

”وَجَلَّ عَزَّ اللَّهُ” (rapporté par le Prophète - que la paix soit sur lui - qu'Allah l'Exalté a dit...). Alors que les *hadiths qudsi* sont attribués à Allah, les *hadiths nabawi* sont attribués au Prophète. Les deux types de *hadiths* ont des sous-classifications telles que authentiques, faibles et fabriquées. Les *hadiths qudsi* traitent généralement de la grandeur d'Allah, de l'immensité de sa miséricorde, de l'unicité de sa puissance et de l'abondance de sa bienfaisance et de ses bénédictions. En bref, ils traitent des attributs d'Allah. Ils n'établissent aucune décision juridique. Il est normal que le Prophète (saw) utilise des expressions

comme "Allah le Tout-Puissant a dit que..." tout en expliquant une doctrine du Coran dans ses propres mots.<sup>1</sup>

## 1.2. Les Hadiths Marfu'

Chaque parole, action et approbation du Prophète qui lui est directement attribuée est appelée *hadith marfu'*. En fait, même si toutes les narrations attribuées au Prophète sont appelées "*hadith*," la raison d'utiliser le terme *marfu'* comme adjectif est de les distinguer des paroles des compagnons et des successeurs.<sup>2</sup>

Les hadiths racontés par les compagnons disant : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَقُولُ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : "J'ai entendu le Messager d'Allah (saw), il a dit" ou كَانَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَفْعَلُ رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَفْعَلُ فَعَلْتُ / فَعَلْنَا بِحَضْرَةِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَقُولُ : "Le Messager d'Allah (saw) a dit que," ou رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَفْعَلُ : "Le Messager d'Allah (saw) faisait" ou "Je l'ai vu faire..." ou "J'ai agi / nous avons agi ainsi en présence du Messager d'Allah (saw)," sont tous *marfu'*.

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ "إِنَّ اللَّهَ لَا يَنْظُرُ إِلَى صُورِكُمْ وَأَمْوَالِكُمْ وَلَكِنْ يَنْظُرُ إِلَى قُلُوبِكُمْ وَأَعْمَالِكُمْ".

Abu Hurairah a raconté que le Messager d'Allah a dit : "Allah ne regarde pas vos visages et vos richesses mais Il regarde vos cœurs et vos actions."

Ali Yardim, Hadis I, p. 37.

Les narrations des compagnons liés à des sujets qui ne peuvent pas être basés sur leurs points de vue ou opinions personnels tels que les récits des prophètes antérieurs, les prédictions pour l'avenir, ou les actions et comportements qui nécessitent des récompenses ou des punitions spirituelles sont également considérés comme des *hadiths marfu'*. Ces types de *hadiths* sont appelés

## NOTIONS

Il existe de nombreux livres séparés écrits sur les hadiths Qudsi. "Al-ahadith al-Qudsiyyah" d'Ali al-Qari et "Al-Ithafat al-Saniyyah bi al-ahadith al-Qudsiyyah" d'al-Munavi sont traduits en turc et publiés sous le titre "Kırk Kudsî Hadis" et "İlahî Hadisler".

<sup>1</sup> İsmail Hakki Ünal, *İmam Hatip Liseleri Ders Kitabı*, p. 44.

<sup>2</sup> Ali Yardim, *Hadis I*, p. 37.

"*marfu*" par défaut. Même si le compagnon n'a pas verbalisé qu'il ou elle avait entendu le rapport du Prophète, en raison des caractéristiques intrinsèques de ces sujets, on considère qu'il ou elle l'avait entendu de lui ou du moins d'un autre compagnon qui avait appris cela de lui. Le compagnon qui a transmis les narrations ne doit pas être une personne qui raconte les narrations d'*isra'iliyyat*. Sinon, il est possible que les informations rapportées par lui ou elle proviennent d'une source autre que le Prophète.<sup>3</sup>

## EVALUONS

Évaluez le *hadith* ci-dessous en termes de caractéristiques du *hadith marfu*.

Comme le rapportent Abu Saïd et Abu Hurairah, le Messager d'Allah a dit :

"out ce qui touche le musulman comme fatigue, comme maladie, comme soucis, comme tristesse, comme gêne, comme angoisse, même une épine qui le pique est une expiation de la part d'Allah de ses péchés."

Bukhari, Marda, I

Les narrations et explications des Compagnons faisant référence à l'époque du Prophète et à ce qu'il avait fait et dit, en utilisant des expressions telles que : "On nous a ordonné de faire cela", "Il nous était interdit de faire cela", "Nous disions cela en présence du Prophète", "Nous ne verrions aucun mal à le faire", "La Sunnah est ainsi", "Ceci vient de la Sunnah", sont également acceptés comme des *hadiths marfu* par la grande majorité des savants.<sup>4</sup>

### 1.3. Les Hadiths Mawquf

Ce sont les paroles, les actes ou les approbations qui sont racontés par les compagnons. Par conséquent, les rapports transmis par un rawi en utilisant des expressions telles que : "Un compagnon l'a dit ; l'a fait ; ou n'a rien dit lorsqu'un tel événement s'est produit" sont considérés comme des *mawquf*. La raison d'appeler ces narrations *mawquf* est que la chaîne de leurs narrateurs se termine par un compagnon. Cependant, il ne faut pas oublier que tout rapport avec une chaîne de narrateurs qui se termine par un compagnon ne peut pas être appelé *mawquf*, car certains d'entre eux sont "*marfu par défaut*".

Les *hadiths mawquf* ne sont pas utilisés comme preuves positives dans les questions liées à la doctrine religieuse. Celles qui sont en accord avec le Coran et la Sunnah peuvent être utilisées dans les sermons ou pour donner

<sup>3</sup> Ismail Lütfü Çakan, *Hadis Usulü*, p. 102.

<sup>4</sup> A. Naim, *Tecrid Tercümesi*, Mukaddime, p. 137-139.

des conseils ou pour démontrer la haute moralité et les bonnes manières du Compagnon. Par exemple, la narration suivante d'Abdullah ibn Mas'ud est crucial en ce qui concerne l'apprentissage des opinions des compagnons : "La personne qui va voir un devin ou une diseuse de bonne aventure et accepte ce qu'elle dit prouve qu'elle a nié ce qui a été révélé au Prophète Muhammad."<sup>5</sup>

Les hadiths *Mawquf*, tout comme le *marfu'*, peuvent être authentiques, faibles, voire forgées en termes de narrateurs et de chaînes de narration.

### 1.4. Les Hadiths Maqtu

Les narrations relatées comme les paroles, les actes et les approbations des successeurs, également connus sous le nom de génération suivant les compagnons, sont appelés *hadith maqtu*. Comme le *hadith mawquf*, le *hadith maqtu* n'est pas utilisé comme preuve dans les questions liées aux règles religieuses.<sup>6</sup>

## 2. Types de Hadiths Selon le Nombre de Narrateurs

Selon le nombre de leurs narrateurs, les hadiths sont divisés en deux types : *mutawatir* et *ahad*.

### 2.1. Les Hadiths Mutawatir

Le terme *mutawatir* est utilisé pour les *hadiths* qui sont basés sur des narrations dont les Compagnons ont entendue ou ont été témoins oculaires et qui ont été racontés par un grand nombre de narrateurs à chaque génération, si nombreux qu'il leur est impossible de s'unir sur un mensonge. La méthode par laquelle un *hadith mutawatir* est établi est appelée *tawatur* (par admission générale). L'abondance du nombre de narrateurs est vitale pour que les émetteurs soient réputés posséder la caractéristique de ne pas pouvoir s'unir sur un mensonge et fabriquer une narration. Quant à la méthode de narration, les *hadiths mutawatir* sont divisés en deux types : ceux transmis littéralement et ceux transmis selon le sens.

a) **Mutawatir Littéral** : Les hadiths que chaque rawi de la chaîne des narrateurs de chaque génération a transmis avec les mêmes mots. Lorsque le terme *mutawatir* est utilisé dans le sens absolu, il se réfère littéralement au *mutawatir*. Les *hadiths mutawatir* de ce type sont très peu nombreux. Le hadith suivant peut être donné à titre d'exemple pour ce genre : "Quiconque

## NOTONS

Analyser la *hadith* ci-dessous en relation avec les caractéristiques du *hadith maqtu*.

Abdurrazzak ibn Hamma a raconté de Ma'mar ibn Rashid et il a raconté d'Ibn Shihab al-Zuhri : Ma'mar a demandé à Zuhri à propos de manger en s'appuyant sur quelque chose. Zuhri m'a répondu : "Il n'y a pas de mal."

İsmail Lütü Çakan, *Hadis Usulü*, p. 104.

<sup>5</sup> Suphi es-Salih, *Hadis İlimleri ve Hadis İstılahları*, p. 176.

<sup>6</sup> A. Naim, *Tecrid Tercümesi*, Mukaddime, p.135.

m'attribue intentionnellement un mensonge, qu'il se prépare une place en Enfer".<sup>7</sup>

**b) Mutawatir selon le sens :** Ce sont les narrations qui expriment la même signification même si elles sont racontées avec des termes différents. Dans ce genre de *hadith mutawatir*, les narrateurs s'accordent sur un sens commun. Les *hadiths* qui sont *mutawatir* dans la signification sont beaucoup plus nombreux que ceux qui sont littéralement *mutawatir*. Le *hadith* sur le fait de lever les mains tout en disant des invocations peut être donné comme un exemple de ce genre de *hadith mutawatir*, car il y a beaucoup de récits rapportés confirmant que le Prophète a levé les mains en disant des prières. Cependant, ces narrations sont transmises en fonction de divers événements, de différentes manières et avec des expressions différentes. Le sens commun sur lequel tous les narrateurs étaient d'accord était que les mains devaient être levées pendant les prières. Les moyens d'accomplir des actes de culte comme la prière, le jeûne, l'aumône et le pèlerinage peut citer comme exemples de Sunnah *mutawatir*.

## 2.2. Les Hadiths Ahad

*Ahad* en tant que terminologie dans la science du *hadith* signifie le *hadith* qui ne possède pas les caractéristiques du *hadith mutawatir*. Ce genre de narration est également appelé khabar wahid et khabar ahad. Même si le nombre de narrateurs atteint le niveau de *mutawatir* dans certaines générations, s'il tombe en dessous du niveau de *mutawatir* dans une autre génération, les conditions d'être un *mutawatir* deviennent invalides et la narration devient *ahad*. Le nombre de *hadiths mutawatir* est si petit et la grande majorité des paroles transmises par le Prophète sont des *hadiths ahad*. Les hadiths suivants peuvent être cités comme un exemple de ce genre :

”إِنَّمَا الْأَعْمَالُ بِالنِّيَّةِ وَإِنَّمَا لِكُلِّ امْرِئٍ مَا نَوَى فَمَنْ كَانَتْ هِجْرَتُهُ إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ فَهَاجَرَتْهُ إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ وَمَنْ كَانَتْ هِجْرَتُهُ لِدُنْيَا يُصِيبُهَا أَوْ امْرَأَةٍ يَنْكِحُهَا فَهَاجَرَتْهُ إِلَى مَا هَاجَرَ إِلَيْهِ“ .

“Les récompenses des actes sont en fonction de l'intention, et chacun sera récompensé pour ce qu'il a voulu. Ainsi, quiconque a émigré pour Allah et Son Messager, son émigration était pour Allah et Son Messager ; et quiconque

<sup>7</sup> Bukhari, IIm, 38; Muslim, Zuhd, 82.

a émigré pour des bénéfices mondains, ou pour épouser une femme, alors son émigration était pour la chose pour laquelle il a émigré.”<sup>8</sup>

Le *hadith* mentionné ci-dessus n'a été raconté que par Umar du Prophète, seul Alqama l'a raconté d'Omar ; seul Muhammad ibn Ibrahim l'a raconté depuis Alqamah ; et seul Yahya ibn Saïd l'a raconté de Muhammad ibn Ibrahim. Ainsi, bien qu'il soit authentique, ce *hadith* est considéré comme un *hadith ahad*.<sup>9</sup>

Les hadiths sont divisés en trois groupes en fonction du nombre de ses narrateurs dans chaque génération : “*mashhur*,” “*aziz*,” et “*gharib*.”

### 2.2.1. Mashhur

Le mot *mashhur* signifie littéralement "être célèbre et bien connu des gens". Ainsi, conformément à la signification lexicale, les *hadiths* qui sont devenus bien connus parmi les gens sont appelés *mashhur*. Quant au sens terminologique, le *mashhur* est défini comme "les *hadiths* transmis par au moins trois narrateurs à chaque génération". En d'autres termes, si un *hadith* n'a que trois narrateurs dans une génération, même si le nombre de narrateurs dans toutes les autres générations atteint le nombre d'un *hadith mutawatir*, ce *hadith* est toujours considéré comme un *hadith mashhur*. La narration suivante est un exemple de *hadith mashhur* : "Allah ne prendra pas la connaissance de Ses serviteurs en la retirant de leur cerveau, mais elle est enlevée lorsque les hommes de connaissance sont enlevés. Lorsqu'il ne reste plus un seul homme de connaissance, les gens choisiront un homme ignorant comme chef ; ils seront interrogés sur quelque chose et ils donneront des réponses sans aucune connaissance. Ainsi, tous deux s'égarent eux-mêmes et égarent les autres également."<sup>10</sup>

### 2.2.2. Aziz

Le *hadith aziz* est celui dont le nombre de narrateurs diminue à au moins deux dans l'une des générations qui l'ont rapporté. Un *hadith* qui a trois narrateurs ou plus dans certaines de ses générations de narrateurs est considéré comme un *hadith mashhur*, mais il se transforme en *hadith aziz* si le nombre de ses narrateurs diminue à deux dans les générations suivantes.

<sup>8</sup> Bukhari, Bady al-Wahy, 1, Iman, 41, Nikah 5; Muslim, Imarat, 155.

<sup>9</sup> A. Naim, *Tecrid-i Sarih Tercemesi*, Mukaddime, p. 104.

<sup>10</sup> Bukhari, Ilim, 34; Muslim, Ilim, 13.

### 2.2.3. Gharib

Le terme *gharib*, qui signifie littéralement "solitaire, seul et sans surveillance", est utilisé dans la terminologie du *hadith* pour les *hadiths* qui n'ont qu'un seul narrateur dans une des générations de rapporteurs. Le *hadith gharib* est également appelé "fard", ce qui indique que ces deux termes peuvent être utilisés comme synonymes.

Les *hadiths mashhur*, *aziz*, ou *gharib* peut être authentique ou faible. C'est pourquoi il ne faut pas penser qu'un *hadith mashhur* avec au moins trois narrateurs est plus authentique que le *hadith gharib* qui n'a qu'un seul narrateur, car il y a des conditions requises pour l'authenticité d'un *hadith* et seuls ceux qui répondent à ces exigences peuvent être considéré comme authentique.<sup>11</sup>

#### EXAMINONS

Examinez les *hadiths aziz* et *gharib* donnés ci-dessous et faites attention à la différence entre eux.

"Aucun de vous n'aura la foi tant qu'il ne m'aimera pas plus que son père, ses enfants et toute l'humanité." (Bukhari, Iman, 8 ; Muslim, Iman, 70.)

Ce *hadith* est rapporté du Prophète par Anas et Abu Hurairah ; de Anas par Qatada et Abdulaziz ibn Suhayb ; de Qatadah par Shu'ba et Said ; d'Abdulaziz par Ismail ibn Ulayya et Abdulwarith ; et de chacun d'eux par plus de deux narrateurs.

Le *hadith* suivant, raconté par Umar du Prophète est *mashhur gharib* : "Les actions ne valent que par leurs intentions." (Bukhari, Bad al-Wahy, 1 ; Muslim, Imara, 155.)

Bien que ce *hadith* ne soit raconté de Umar que par Alqama ibn Waqqas, d'Alqama par Muhammad ibn Ibrahim, de Muhammad uniquement par Yahya ibn Sa'd al-Ansari, il est devenu un *hadith mashhur* après la génération de Yahya parce qu'il a été raconté de Yahya par de nombreux narrateurs.

### 3. Types de Hadiths Selon leur Degré d'Authenticité

Identifier le degré d'authenticité des *hadiths* qui constituent la deuxième source de l'Islam est une condition préalable à la fois pour respecter le Prophète et pour comprendre correctement la religion. C'est pourquoi les érudits musulmans ont exprimé l'importance de cette question et ont classé les *hadiths* en trois catégories en fonction de leur niveau d'authenticité..

<sup>11</sup> Talat Koçyiğit, Mücteba Uğur, İ. Hakkı Ünal, *İmam-Hatip Liseleri için Hadis 2*, p. 69.

### 3.1. Le Hadith Sahih (Authentique) et Ses Caractéristiques

C'est le type de *hadith* sur lequel il ne fait aucun doute que ses origines remontent au Prophète et sont donc acceptées comme authentiques. Le *hadith sahih* est "celui qui n'est pas *shadhdh* (un hadith avec des irrégularités) et *muallal* (un hadith avec des défauts cachés) mais transmis par des narrateurs qui répondent aux exigences de *adalah* (fiabilité) et *zabt* (la capacité de préserver la narration) avec un chaîne ininterrompue de narrateurs".

Imam Bukhari (d. 256 AH) et son élève Imam Muslim (d. 261) furent les premiers érudits à avoir compilé et classer les *hadiths sahih*.<sup>12</sup> Selon le consensus des érudits musulmans, il est obligatoire d'agir conformément aux *hadiths sahih*.<sup>13</sup>

#### EVALUONS

Les hadiths Sahih se trouvent-ils uniquement dans al-Kutub al-Sittah ?

Les hadiths sont généralement soumis aux questions "Ce hadith figure-t-il dans al-Kutub al-Sittah ?" ou "Bukhari et Muslim ont-ils transmis cela ?" Ces questions sont basées sur la perception que les hadiths sahih ne se trouvent que dans al-Kutub al-Sittah ou al-Jami al-Sahih d'al-Bukhari et Muslim, et que tous les autres livres de hadiths ne sont pas fiables. Cela ressemble à l'attitude de certaines personnes qui recherchent la réponse de tout dans le Coran. Comme c'est une mauvaise attitude de chercher tout dans le Coran, essayer de trouver tous les hadiths dans les livres de Bukhari ou Muslim, ou dans d'autres livres d'al-Kutub al-Sittah, est tout aussi faux. Il faut éviter ce mode de pensée. Car ni Bukhari ni Muslim n'ont écrit leurs livres dans le but de "rassembler tous les hadiths authentiques". Ils se sont simplement concentrés sur les hadiths qu'ils ont inclus dans leurs livres comme étant sahih selon leurs propres exigences. Ils n'avaient pas l'intention de rassembler tous les hadiths authentiques.

En dehors de Bukhari et Muslim, il y a aussi des hadiths sahih dans d'autres livres d'al-Kutub al-Sittah. Pourtant, les savants s'accordent sur le fait que les hadiths que Bukhari et Muslim ont inclus dans leurs livres (*muttafaquun alayh*) sont les hadiths sahih les plus fiables.

(Compilé de M. Yaşar Kandemir, İ. Lütfi Çakan, Raşit Küçük, Riyazü's-Salihin Terc. ve Şerhi, v. 1, p. 42.)

<sup>12</sup> Talat Koçyiğit, *Hadis Usulü*, p. 92.

<sup>13</sup> Talat Koçyiğit, *Hadis İstılahları*, p. 389.

## NOTONS

## CARACTÉRISTIQUES DU HADITH SAHIH

Les Rawis des hadiths sahih sont adil (dignes de confiance), ce qui signifie que les Rawis remplissent les conditions d'adalah (fiabilité). Et l'adalah est une caractéristique qui rend quelqu'un pieux. Un narrateur qui possède cette caractéristique obéit aux commandements et aux interdictions d'Allah et de Son Messager et évite les péchés, y compris les mots et le comportement, qui peuvent nuire à son caractère.

Les Rawis des hadiths sahih ont la capacité de zabt. Zabt est la capacité de se souvenir des choses entendues pour la première fois, sans oublier ni modifier le contenu malgré les longues années qui ont pu s'écouler.

Un hadith sahih a une chaîne muttasil d'émetteurs, ce qui signifie que sa chaîne est ininterrompue du premier Rawi au dernier. En d'autres termes, chaque Rawi de la chaîne a rencontré son maître et a obtenu la narration directement de lui en personne.

Le hadith sahih n'est pas une narration shadhdh. Dans la science du hadith, le terme shadhdh est utilisé pour désigner les incohérences d'un Rawi dans une narration par rapport aux autres narrations de Rawis et qu'il soit seul dans cette narration. Même si ce Rawi est fiable, du fait que la narration de nombreux autres Rawis fiables sera préférée, la narration du Rawi qui est seul est classée shadhdh (irrégulière) et est abandonnée. Le hadith abandonné est faible.

Le hadith sahih n'est pas muallal. Le hadith qui a un défaut caché ('illa) est appelé muallal. Même s'il semble être un hadith sahih, il présente des défauts cachés qui ne peuvent être reconnus que par des experts en la matière. En raison de ces défauts, la narration est acceptée comme faible.

### 3.2. Le Hadith Hasan

C'est le type de *hadith* qui se situe entre le sahih et le faible mais qui est plus proche du sahih. Le terme *hasan* a été utilisé pour la première fois par Tirmidhi (d. 279 AH). Il fait référence aux *hadiths* qui répondent aux exigences d'authenticité bien que transmis par des rawis qui n'ont pas atteint le niveau de fiabilité en termes de *zabt*. Le seul aspect qui différencie les *hadiths hasan* des

*hadiths sahih* est que son (ses) narrateur (s) est jugé déficient en termes de sa capacité de *zabt*.

Le *hadith* suivant peut être donné à titre d'exemple de *hadith hasan* raconté par les imams du *hadith*, y compris Tirmidhi :

“Si je n'avais pas peur que ce soit une épreuve pour ma ummah, je leur ordonnerais de se laver les dents avec du miswaq à chaque heure de prière.”<sup>14</sup> Muhammad ibn Amr, l'un des émetteurs dans le sanad de ce *hadith*, est considéré comme déficient en termes de mémoire et de *zabt*, et est critiqué.<sup>15</sup>

Pour ce qui est d'agir conformément au *hadith hasan*, la plupart des imams du *hadith* pensent qu'ils peuvent être utilisés comme preuves.

### 3.3. Le Hadith Da'if (Faible) et ses Variétés

Les hadiths Da'if sont ceux qui ne remplissent pas les conditions du sahih et du hasan mais ne peuvent pas non plus être nommés comme fabriqués. La faiblesse se produit lorsqu'il y a une lacune dans la chaîne des émetteurs, un problème de fiabilité (*adalah*) et de capacité à préserver le hadith d'un émetteur, ou lorsque le texte est irrégulier (*shadhhdh*), ou présente des défauts cachés. Certains types de hadith faibles sont le résultat des lacunes de sa chaîne de narrateurs, et d'autres sont dus aux carences d'un émetteur.

#### 3.3.1. Faiblesse dûe aux Lacunes dans la Chaîne des Narrateurs (Isnad)

L'intervalle dans l'*isnad* se produit lorsqu'un ou plusieurs émetteurs sont omis de la chaîne de narrateurs. Le *hadith* est appelé *mursal*, *munqati*, *mu'dal*, *muallaq* et *mudallas* selon à la fois le lieu de l'omission, qui peut être soit au début, au milieu ou à la fin de l'*isnad*, et au nombre de narrateurs omis, qui peut être un ou plusieurs.

**1. Mursal Hadith :** Un *hadith* raconté par les successeurs en sautant le nom du compagnon avec des expressions telles que "le Prophète (saw) a dit ceci et cela" ou "il a fait ceci et cela" est appelé *hadith mursal*. La faiblesse d'un *hadith mursal* est due à la brèche dans la chaîne des narrateurs dans laquelle le nom du compagnon est omis. Comme le montre le tableau ci-dessous, lors de la transmission du hadith, le nom du compagnon narrateur dans la chaîne est omis.

<sup>14</sup> Bukhari, Jumu'a, 8; Muslim, Tahara, 42; Tirmidhi, Tahara, 18.

<sup>15</sup> A.Naim, Tecrid-i Sarih Tercemesi, Mukaddime, p. 201.

Le Prophète (saw) → Compagnon → Successeur ↔ Successeur de Successeur ↔ Auteur  
(Bukhari, Muslim etc.)

**2. Munqati' Hadith :** Un *hadith* raconté par les successeurs des successeurs des compagnons, qui omet le nom du successeur est appelé *hadith munqati*. Il est également décrit comme le *hadith* où au milieu de la chaîne plus d'un narrateur est omis, mais pas successivement. Un *hadith* avec un rawi inconnu (*mubham*) dans son *sanad* est également considéré comme *munqati*. Cependant, les *hadiths munqati* ne sont pas utilisés comme preuve pour obtenir des décisions juridiques.

Le Prophète (saw) ↔ Compagnon → Successeur → Successeur de Successeur ↔ Auteur  
(Bukhari, Muslim etc.)

Le nom du successeur émetteur est omis de la chaîne.

Le Prophète (saw) ↔ Compagnon → Successeur → Successeur de Successeur ↔ X → Y → Z ↔ Auteur  
(Bukhari, Muslim etc.)

Outre le nom du successeur émetteur, le rawi Y d'une autre génération est également omis.

**3. Mu'dal Hadith:** C'est le type de *hadith* dans la chaîne d'émetteurs dont deux ou plusieurs rawis consécutifs sont omis et sont donc classés comme faibles. Ce type de *hadith* ne peut pas non plus être utilisé comme preuve dans les décisions juridiques.

Le Prophète (saw) → Compagnon → Successeur → Successeur de Successeur ↔ Auteur  
(Bukhari, Muslim etc.)

Comme le montre le graphique ci-dessus, le compagnon et le successeur sont omis consécutivement.

**4. Muallaq Hadith :** Si le *hadith* est raconté sans mentionner un ou plusieurs de tous les rawis au début du *sanad*, ce *hadith* est appelé *muallaq*.



Dans le tableau ci-dessus, le transmetteur a omis tout l'isnad et a raconté le hadith directement du Prophète.



Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, même si l'auteur du livre de *hadith* était censé avoir raconté le *hadith* du successeur du successeur au début du *sanad*, il l'a omis et a raconté le *hadith* directement du successeur.

**5. Mudallas Hadith :** Le mot *mudallas* est dérivé de *tadlis*, qui signifie lexicalement un vendeur couvrant les défauts de ses marchandises et trompant son client sur le marché. Dans la terminologie du *hadith*, *mudallas* est défini comme le *hadith* raconté par un émetteur de telle manière à laisser croire qu'il a personnellement entendu d'un shaikh contemporain qu'il a rencontré, mais en réalité il n'a entendu aucun hadith du shaikh. Il fait également référence au *hadith* d'un rawi qui agit comme s'il avait entendu le *hadith* d'un cheikh qui était un de ses contemporains mais qu'il n'a en fait jamais rencontré. Ici, le rawi cache la personne réelle de qui il a obtenu la narration, ainsi il a à la fois trompé les gens et dissimulé le défaut dans la narration. Par conséquent, la narration ne peut pas être utilisée comme preuve dans les décisions de justice.



Le graphique ci-dessus montre que même si la personne X a reçu la narration de la personne Z, elle cache Z à cause de sa faiblesse ou à cause d'une autre raison et prétend avoir entendu la narration d'un Successeur des Successeurs. Cependant, X a entendu la narration au lieu du vrai shaikh (le successeur des

**NOTONS**

Les hadiths figurant dans les livres de hadiths contemporains, racontés uniquement en mentionnant le compagnon de transmission peuvent également être classés sous le type de hadith muallaq. Cependant, du fait que les chaînes contiguës de ces hadiths sont données dans les sources originales, leur authenticité n'est pas affaiblie.

successeurs) d'un autre *rawi* (Z), qui a en fait reçu la narration du successeur du successeur, mais X a caché ce fait.<sup>16</sup>

### 3.3.2. Faiblesse Résultant des Carences du Rawi

Ce sont les *hadiths* considérés comme faibles car le rawi présente une ou plusieurs lacunes relatives aux points de critique dans la transmission des *hadiths*.

1. **Munkar Hadith** : Il se réfère à la narration d'un rawi faible qui contredit la narration d'un rawi ou des rawis fiables et est le seul à le faire. Dans ce cas, la narration du rawi faible est abandonnée et la narration fiable est préférée.

2. **Matruk Hadith** : C'est un hadith raconté par un rawi qui est accusé de mentir et qui présente des lacunes telles que commettre des erreurs, pécher, insouciance, ou autre. Même s'il n'y a aucun mensonge détecté dans une narration particulière d'un tel rawi, il suffit que sa narration soit considérée comme *matruk* s'il devenait connu pour ses propos mensongers ou sans fondement et pour son insouciance.<sup>17</sup> Les *hadiths matruk* sont si faibles qu'ils ne sont jamais considérés comme crédibles.

3. **Muallal Hadith** : C'est un *hadith* qui semble authentique mais qui contient une carence cachée qui compromet son authenticité. La carence qui fait obstacle à l'authenticité d'un *hadith* se trouve soit dans le sanad, soit dans le matn du *hadith*. Dans les deux cas, parce que les défauts sont cachés, il est difficile de les reconnaître. Le *hadith muallal* n'est pas utilisé pour obtenir des décisions juridiques.

4. **Mudraj Hadith** : Il fait référence à un *hadith* auquel les déclarations ou les mots d'autres personnes sont ajoutés par erreur ou intentionnellement afin d'expliquer une partie du *hadith* ou de tirer un jugement. Quelle que soit l'intention de l'addition au texte ou à la chaîne d'un *hadith* par un narrateur, son ajout au *hadith* s'appelle *idraj* et son *hadith* s'appelle *mudraj*. Comme il est clair dans la définition, *idraj* peut être fait à la fois dans la chaîne (*sanad*) et dans le texte (*matn*) du *hadith*.

5. **Mawdu Hadith** : C'est la narration d'un rawi qui avait été critiqué pour avoir attribué des narrations fabriquées au Prophète. Il vaut mieux appeler

<sup>16</sup> İsmail Hakki Ünal, *İmam Hatip Liseleri Hadis Ders Kitabı*, p. 51.

<sup>17</sup> Suphi es-Salih, *Hadis İlimleri ve Hadis İstislahları*, p. 174.

ce type de paroles une fabrication plutôt qu'un *hadith* car il ne provient pas des paroles du Prophète. Cependant, le terme *hadith* est utilisé parce que les personnes qui ont fabriqué ces narrations les ont attribués au Prophète et les ont appelés *hadith*.

À condition qu'ils ne soient pas liés à des questions de foi ou à des décisions juridiques, il est possible d'agir conformément au contenu des hadiths faibles liés aux questions des vertus des actes, de la prédication, de la morale et des paraboles tant qu'ils ne contredisent pas les principes du Coran et de la *Sunnah*.

#### 4. Les Hadiths Fabriqués (Mawdu)

Les *hadiths mawdu* sont les narrations attribuées au Prophète sur la base de plusieurs raisons même s'il ne les a pas réellement prononcés. C'est pourquoi il n'est pas exact d'appeler ces narrations de *hadith*. Tout comme les textes de ces narrations, leur chaîne d'émetteurs est aussi une fabrication. Parfois, même le désir sincère de servir l'Islam peut être l'une des raisons de fabriquer de telles paroles en plus d'autres causes telles que les attentes politiques, l'intérêt du groupe, l'inimitié contre l'Islam et les intérêts personnels des gens.

##### 4.1. Les Raisons de l'Emergence du Hadith Mawdu

On ne peut pas prétendre que la pratique de la fabrication de *hadith* est apparue à l'époque du Prophète. La crainte que le Prophète réfute immédiatement les mensonges de tels calomnieurs était la raison la plus importante pour laquelle les opposants à l'Islam n'osaient pas forger des paroles et les attribuer au Prophète de son vivant. On sait que les compagnons n'étaient pas non plus la source du *hadith mawdu*. De plus, on ne peut pas supposer que les Compagnons, connus pour leur forte loyauté envers le Prophète et par leurs plus grands efforts pour répandre le message du Coran et de la *Sunnah*, avaient participé à une telle entreprise. De plus, les Compagnons ont entendu la déclaration suivante directement du Prophète : "Le mensonge à mon sujet n'est pas comme le mensonge sur n'importe qui (d'autre). Que celui qui ment volontairement à mon sujet se prépare à prendre sa place en Enfer."<sup>18</sup>

Lorsque les compagnons, qui étaient bien conscients de la position du Prophète sur cette question, ont entendu une narration racontée comme un *hadith* qu'ils n'avaient pas entendu du Prophète, ils ont enquêté sur sa source

#### BOITE A INFO

Livres spéciaux sur les biographies des rawis faibles : Bukhari (d. 256 AH), Nasai (d. 303 AH) et Daraqutni (d. 385 AH) ont écrit des livres sur ce sujet avec le même titre :

"*Kitab al-Duafa wa al-Matrukin*."

(Salahattin Polat, Habil Nazlıgöl, Süleyman Doğan, *Hadis Araştırma ve Tenkit Kılavuzu*, p. 103-104; 186-192.)

<sup>18</sup> Bukhari, Janaiz, 33.

et n'ont pas permis à de telles narrations sans fondement de se répandre. À titre d'exemple, nous pouvons citer la pratique des califes bien guidés qui ont demandé des témoins lorsqu'ils ont rencontré des gens qui ont raconté des narrations du Prophète dont les califes n'avaient pas directement entendu de lui (saw). Ils voulaient même que ces personnes prêtent serment pour confirmer la véracité de leurs narrations. Ainsi, cette approche méticuleuse a conduit les émetteurs de *hadith* à être plus sensibles à leurs narrations et a empêché la formation d'une base pratique pour la fabrication de *hadith*.

L'émergence des *hadiths* fabriqués est étroitement liée aux premières grandes controverses qui ont commencé après le martyre du troisième calife Uthman, plus tard appelé "fitna (désordre)". Pendant cette période, un groupe appelé Kharijites a émergé et a accusé Ali d'être un incroyant et a calomnié Abu Bakr et Umar. En conséquence, le mouvement de fabrication des *hadiths* a commencé et s'est développé à un tel moment de crise à la fin de la période des compagnons et au début de la période des successeurs plus âgés.<sup>19</sup> Ainsi, lors de l'émergence et du développement de controverses politiques, de croyance et judiciaires parmi les musulmans, les partis religieux ont commencé à fabriquer des narrations afin de soutenir leurs propres opinions et pensées et, plus important encore, pour attirer des partisans.

Quand Ali succéda à Uthman en tant que calife, l'unité de la communauté musulmane primitive fut brisée. Les partisans d'Ali et de Muawiya ont fabriqué des *hadiths* pour affirmer qu'ils avaient raison, pour soutenir leurs opinions et pour discréditer leurs opposants. Par exemple, la narration suivante est une fabrication : "Ali ibn Abi Talib est mon legs, mon confident, le représentant de ma famille après moi et le meilleur parmi ceux que je laisse derrière moi."<sup>20</sup> Le Prophète n'a nommé personne à sa place après lui, donc d'autres rapports similaires à celui ci-dessus, faisant référence à des legs à Ali, sont également fabriqués.<sup>21</sup> Les narrations fabriquées sur Muawiya ibn Abi Sufyan ressemblent également à ceux-là. La narration prétendant que Muawiya sera un dirigeant juste après le Prophète et celui qui déclarait, au contraire, que Muawiya devrait être tué lorsqu'il était vu sur la chaire du Prophète sont des exemples de narrations fabriquées pour des raisons politiques. Ishaq ibn Rahuyah (d. 238 AH) fait remarquer qu'"aucun des rapports attribués au Prophète sur la vertu de Muawiya ibn Abi Sufyan n'est authentique."<sup>22</sup>

<sup>19</sup> *Diyanet Islam Ansiklopedisi*, vol. 29, p. 493.

<sup>20</sup> Ajluni, *Kashf al-Hafa*, vol. 2, p. 335.

<sup>21</sup> Aliyyu'l-Kari, *Uyduurma Olduğuna İttifak Edilen Hadisler*, p. 323.

<sup>22</sup> Ibn al-Qayyim al-Jawziyya, *Uyduurma Hadisleri Tanma Yolları*, p. 293.

## LISONS ET PARLONS

Diverses sectes qui ont émergé après le martyre d'Outhman ont eu recours à deux sources, le Coran et les hadiths, afin de répandre leurs opinions.

Ce qu'ils ont fait était d'interpréter le Coran selon leurs propres points de vue, répandre les hadiths soutenant leurs opinions, faire des interprétations forcées sur les hadiths qui ne conformaient pas leurs vues et, enfin, s'il n'y avait pas de hadith correspondant à leur opinion, en fabriquer...

(Arrangé de : Mücteba Uğur, *Ansiklopedik Hadis Terimleri Sözlüğü*, p. 228.)

En tenant compte du texte ci-dessus, discutez avec vos amis des raisons de la fabrication de hadiths.

Plus tard, le problème de la fabrication des *hadiths* continua de plus en plus. En même temps, les raisons de fabrication de *hadiths* se sont également multipliées. Alors qu'au départ, les *hadiths* n'étaient fabriqués que pour des raisons politiques, dans les périodes ultérieures, les fabrications ont inclus également les mérites des nations, des langues, des pays, des partis, des sectes et des imams de sectes.

Même si les *hadiths* n'étaient pas conformes aux principes du Coran et de la *Sunnah*, en raison de l'augmentation de leur sentiment d'appartenance ethnique, les gens fabriquaient des *hadiths* louant leurs propres lignées, langues et pays, et insultant ceux des autres. Il existe des exemples de *hadiths* fabriqués dans lesquels les Arabes sont considérés comme les meilleurs du genre humain,<sup>23</sup> dans lequel la langue persane a été vilipendée,<sup>24</sup> et à propos de certains endroits tels que La Mecque, Médine, Jérusalem, Yémen, Damas, Egypte, Antakya, Nusaybin, Askalan, Khorasan, Marw, Qazwin et le Maroc.<sup>25</sup> Par exemple, les soi-disant *hadiths* "Cizra<sup>26</sup> est un jardin des jardins du Paradis" et "L'Egypte est le trésor d'Allah sur la terre"<sup>27</sup> sont fabriqués.

L'une des raisons de la fabrication des *hadiths* était l'inimitié envers l'Islam. En raison de la propagation de l'Islam en si peu de temps après la Hijra, et du fait que les musulmans ne pouvaient pas être vaincus, certains individus et groupes qui ne supportaient pas de vivre sous l'autorité des musulmans et

<sup>23</sup> Ibn al-Arrak, *Tanzih al-Sharia*, vol. 2, p. 36.

<sup>24</sup> Ibn al-Arrak, *Tanzih al-Sharia*, vol. 1, p. 136.

<sup>25</sup> Ibn al-Arrak, *Tanzih al-Sharia*, vol. 2, p. 46-65.

<sup>26</sup> Cizra est un village le long du Nil près du Caire. Aujourd'hui, il est relié au Caire.

<sup>27</sup> Aliyyu'l-Kari, *Uydurma Olduğuna İttifak Edilen Hadisler*, p. 122.

voulaient acquérir leur ancienne renommée étaient convaincus qu'ils pouvaient y parvenir en créant des troubles et du désordre parmi les musulmans. Conscients qu'ils ne pourraient pas atteindre leurs objectifs à travers le Saint Coran, ils ont commencé à fabriquer des *hadiths*, prétendant être musulmans. Leur but était de manipuler la religion et de créer des doutes dans le cœur des croyants. En plus de fabriquer des *hadiths* sur les attributs d'essence (dhati) et de la perfection (subuti) d'Allah, ces personnes ont introduit de nombreux dictons qui rendaient les ennemis de l'Islam heureux et amenaient les gens à douter de l'Islam.<sup>28</sup>

Une autre raison de la fabrication de *hadiths* était d'encourager les croyants à remplir leurs devoirs religieux. À titre d'exemple, les *hadiths* ont été forgés par des prédicateurs qui souhaitaient rendre leurs discours dans les mosquées et les masjids plus influents et éveiller les gens. Selon eux, ce moyen pouvait accroître l'attention des gens à la pratique religieuse. D'un autre côté, des conteurs ignorants, manquant de connaissances sur les sciences islamiques et manquant des subtilités de la science du *hadith* et de la narration des *hadiths*, ont essayé des moyens similaires pour que leurs histoires gagnent du terrain parmi le peuple.

Le gain d'un avantage personnel est une autre raison de fabriquer des *hadiths*. Certains érudits, par exemple, ont donné des fatwas conformément aux demandes des gouverneurs en fabriquant des *hadiths* qui justifient les modes de vie des gouverneurs. L'exemple le plus connu de ceci est lorsque Qiyas ibn Ibrahim a vu le calife Mahdi impliqué dans des courses de pigeons, il (Qiyas ibn Ibrahim) a cité un sanad fabriqué atteignant le Prophète et a raconté sur-le-champ que : "Ce n'est pas halal de gagner récompenses autres que celles remportées dans les compétitions de flèches, les courses de chameaux, de chevaux et de pigeons." Mahdi a été ravi d'entendre cela et lui a donné 10 000 dirhams en cadeau. Plus tard, il a été établi que le *hadith* n'incluait pas réellement le mot "pigeon".<sup>29</sup>

---

<sup>28</sup> M. Yaşar Kandemir, *Mevzu Hadisler*, p. 52-54.

<sup>29</sup> M. Yaşar Kandemir, *Mevzu Hadisler*, p. 61.

## EXAMINONS

Alors qu'Ahmad ibn Hanbal et Yahya ibn Main faisaient la prière à Rusafa Masjid à Bagdad, un conteur s'est levé et a dit : "Ahmad ibn Hanbal et Yahya ibn Main nous l'ont dit. Il a ensuite cité une chaîne d'émetteurs remontant au Prophète (saw) et a raconté une longue histoire en disant : "Quiconque dit 'La ilaha illa Allah', Allah crée pour chaque mot un oiseau dont le bec est en or et dont les plumes sont de corail..." Dans leur étonnement, Ahmad ibn Hanbal et Yahya ibn Main ont ressenti le besoin de se dire qu'ils n'ont pas raconté un tel hadith. Quand leur étonnement est passé, Yahya ibn Main a appelé le conteur qui était occupé à recueillir les pourboires du public. A ce soi-disant prédicateur qui est venu vers eux avec l'espoir du bien du monde, Yahya ibn Main a demandé : "Qui vous a raconté ce hadith ?" Il a répondu : "Ahmad ibn Hanbal et Yahya ibn Main." Là-dessus, quand Yahya ibn Main l'a réprouvé en disant : "Je suis Yahya ibn Main et voici Ahmad ibn Hanbal. Cependant, nous n'avons rien entendu de tel dans le hadith du Prophète (saw). Si vous avez vraiment besoin de mentir, n'impliquez pas nos noms dans cela." Le conteur a parlé : "Pendant longtemps, j'avais entendu dire que Yahya ibn Main était un idiot. Maintenant je sais que c'est correct. Vous parlez comme s'il n'y avait pas d'autre Ahmad ibn Hanbal et Yahya ibn Main dans le monde. J'ai écrit des hadiths de 17 personnes connues sous le nom d'Ahmad ibn Hanbal", puis il les a quittées.

(Résumé à partir de Ahmed Naim, *Tecrid-i sarih Tercümesi, Mukaddime*, p. 290)

Évaluez le texte ci-dessus avec vos amis par rapport aux raisons de la fabrication de hadiths.

De même, les hadiths fabriqués dans l'intention d'attirer l'attention sur diverses villes, biens et types d'aliments sont étroitement liés aux intérêts personnels. S'il est possible de louer ou d'insulter les villes pour des raisons politiques et commerciales, les rapports sur la nourriture ont été faits à des fins commerciales. Une narration sur les aubergines, "quelle que soit l'intention lors de manger une aubergine, elle deviendra réalité" doit être fabriquée par des personnes qui vendent ce légume.<sup>30</sup>

### 4.2. Les Moyens d'Identifier les Hadiths Mawdu

Même s'il existe certains défauts cachés dans les *hadiths mawdu* qui nous permettent de détecter et d'identifier de tels *hadiths*, les chercheurs ont présenté les signes suivants pour une identification plus spécifique.

<sup>30</sup> Ali al-Qari, *Uyduurma Olduğunda İttifak Edilen Hadisler*, p.101.

**1. Confessions des fabricants de hadiths :** La connaissance qu'une narration est fabriquée peut être obtenue à partir des confessions de la personne qui l'a fabriqué. Les aveux sont nés soit de la force de la loi, soit d'un sentiment de regret. Par exemple, Abu'l Ajwa, qui était sur le point d'être puni, a avoué avoir fabriqué quatre hadiths. De même, quand on a demandé à un vieil homme qui pleurait en circulant autour de la Kaaba pourquoi il pleurait, il a avoué "qu'il avait fabriqué 50 hadiths, les avait attribués au Prophète et les avait répandus parmi le peuple". Les dénonciations de parents, d'amis de la personne qui a fabriqué un hadith ou de ceux qui savent que la personne a fait une telle chose ont également aidé à les identifier.

### NOTONS

Lorsque l'on examine l'histoire des hadiths, on peut voir que de nombreux menteurs ont essayé d'utiliser des méthodes trompeuses pour répandre les paroles qu'ils fabriquaient comme hadith, influencés par divers mouvements et leurs propres ambitions. En examinant divers livres de Tabaqat (dictionnaires biographiques), au début de son livre *Tanzih al-Shariati al-Marfu'a 'an al-Ahadith al-Shaniat al-Mawdua'*, Ibn Arrak (d. en 963 AH) a identifié 1840 émetteurs connus pour être des menteurs ou accusés de mentir.

(Ibn Arrak, *Tanzih al-Sharia*, Vol. I, p. 19-133 ; M.Yaşar Kandemir, *Mevzu Hadisler*, p.75.)

**2. Narrateurs dont les mensonges ont été identifiés par les érudits du hadith :** Les savants du *hadith* ont déterminé les narrations des *rawis* qui ont menti et fabriqué des narrations comme de faux hadiths, et ils ont identifié ceux qui les ont fabriqués au moyen des méthodes de *Jarh wa Ta'dil*.

**3. Incohérence avec al-Qur'an al-Karim :** Le Prophète (saw) a non seulement transmis le message du Coran aux musulmans, mais il a également expliqué et mis en pratique ses règles et règlements. Toutes ses paroles et son comportement étaient conformes au Coran. Donc, si une narration est incompatible avec le Coran, il est jugé qu'il s'agit d'une fabrication. Par exemple, la narration suivante : "La durée de vie de la terre est de sept mille ans et nous sommes dans la septième année"<sup>31</sup> contraste avec le verset : "Ils t'interrogent sur l'Heure : "Quand arrivera-t-elle ?" Dis : "Seul mon Seigneur en a connaissance..."<sup>32</sup> De même, la narration "Un mauvais caractère est un péché impardonnable" contredit le verset suivant : "Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. A part cela, Il pardonne à qui Il veut..."<sup>33</sup>

<sup>31</sup> Ibn Qayyim al-Jawzi, *Uyduurma Hadisleri Tanima Yollari*, p. 215.

<sup>32</sup> A'raf 7: 187.

<sup>33</sup> Nisa 4: 116.

**4. Incohérence avec la Sunnah** : les hadiths *Mawdu* sont également incompatibles avec les *hadiths* authentiques racontés par le Prophète (saw). Les expressions qui font l'éloge du méfait, de l'oppression, des fausses croyances ou des choses inutiles peuvent être citées comme exemples de ce type de falsification. Des paroles affirmant qu'"Allah ne mettra pas en enfer des personnes dont les noms sont Ahmad et Muhammad ; Il ne punira pas les gens avec un beau visage et des yeux noirs..." sont incompatibles avec le sens du hadith authentique suivant : "En vérité, Allah ne regarde ni vos corps ni vos apparences mais Il regarde vos cœurs et vos actions".<sup>34</sup>

### EXAMINONS

Évaluer l'événement ci-dessous par rapport à sa cohérence avec les faits historiques.

D'après ce qui a été transmis, un groupe de Juifs a apporté une lettre et a déclaré qu'il s'agissait d'une lettre du Prophète Muhammad dans laquelle il avait ordonné de ne pas prendre la jizya des Juifs de Khaybar. Il a également été affirmé que Muawiya ibn Abi Sufyan et Sa'd ibn Mu'adh étaient des témoins de la lettre. Le célèbre muhaddith al-Khatib al-Baghdadi a jeté un coup d'œil à la lettre et a déclaré: "Cette lettre est falsifiée, car elle parle du témoignage de Muawiya et de Sa'd ibn Mu'adh. Cependant, Muawiya est devenu musulman au cours de la huitième année de la Hijra, qui était l'année de la conquête. Et Sa'd ibn Mu'adh est mort dans la bataille de la tranchée. Donc, aucun d'entre eux n'était présent à la bataille de Khaybar. Ainsi, ils n'auraient pas pu être témoins d'une telle lettre du Prophète".

(Talat Koçyiğit, Mücteba Uğur, İ. Hakkı Ünal, İmam Hatip Liseleri için Hadis 12. Sınıf, p. 50, 51.)

**5. Incohérence avec la Raison, le Bon Sens, et le Savoir acquis par l'Expérience** : Il est impossible de penser que des paroles qui appartiennent réellement au Prophète puissent contredire la raison, le bon sens et les connaissances acquises par l'expérience. Par conséquent, ce genre de narrations ne vient pas de lui. Par exemple, les rapports sur la circumambulation de l'arche de Noé autour de la Ka'bah sept fois et ensuite sur son exécution de la prière en deux cycles ; et celui qui mentionne qu'Allah s'est créé à partir de la sueur d'un cheval ne peut pas être corrélé avec la raison et la logique. De même, l'adage selon lequel "Allah n'a pas besoin de ceux qui sont nés après la date 600/1203" est contraire à la raison, à la logique et aux faits historiques. On ne peut pas considérer que le Prophète a dit quelque chose à propos de l'aubergine comme un remède pour toutes sortes de maladies, car c'est contraire à l'expérience et aux découvertes scientifiques..<sup>35</sup>

<sup>34</sup> Muslim, Birr, 33.

<sup>35</sup> Mehmet Yaşar Kandemir, *Mevzu Hadisler*, p. 181-184.

**6. Incohérence avec les Événements Historiques :** Si une narration qui est prétendue être un *hadith* n'est pas conforme aux faits historiques, il est considéré comme fabriqué. Ces types de fabrications peuvent être facilement identifiés à l'aide des connaissances historiques. Donc, il n'est pas possible que le Prophète (saw) ait exprimé une telle narration : "Méfiez-vous du froid, car votre frère Abu al-Darda est mort à cause du froid.." <sup>36</sup> Cela ne peut pas être authentique car Abu al-Darda est mort 22 ans après la mort du Prophète dans la 32e année de la Hijra, et on ne sait pas s'il est mort à cause du froid ou non..

**7. Ne Figure Pas Dans Les Livres de Hadiths Fiables :** Les *hadiths* racontés par le Prophète ont été recueillis vers la fin du quatrième siècle après la Hijra et compilés dans des livres selon diverses méthodes. Par conséquent, les *hadiths* qui ne figurent pas dans les livres de *hadiths* fiables écrits pendant la période de compilation et de classification sont considérés comme des fabrications. Suyuti a déclaré : "Nous rencontrons des *hadiths* qui ne se trouvent pas dans les livres de *hadiths* fiables, qui n'ont pas de chaîne contiguë d'émetteurs et qui sont écrits uniquement dans des livres d'exégèse, des biographies du Prophète et des récits historiques. La plupart de ces narrations qui n'étaient pas disponibles à l'époque des Imams du *hadith* des premières années de l'Islam ont été fabriqués à une date ultérieure". <sup>37</sup>

**8. Narration d'un événement dont une seule personne a été témoin, mais qui aurait dû être vu par de nombreuses personnes :** Parmi les *hadiths mawdu*, il y a ceux qui prétendent être racontés en présence de nombreux compagnons mais qui n'ont qu'un seul rawi. Ceci est un signe clair de sa fabrication, car un *hadith* déclaré être entendu par de nombreux compagnons devrait être raconté par plusieurs compagnons au moins. Un exemple de ceci est une narration affirmant que sur le voyage de retour du pèlerinage d'adieu, le Prophète s'est arrêté à un endroit appelé "Ghadir Khumm" et a nommé Ali pour être le calife après lui, mais les compagnons ont caché cet événement. Cette fabrication n'a pas de chaîne authentique de narrateurs. De plus, si le Prophète avait fait une telle annonce concernant la nomination d'Ali comme calife, les compagnons auraient dû la mentionner à l'époque où de nombreux conflits éclataient autour du califat. Cependant, aucun compagnon n'a transmis ces paroles prétendues être déclarées en présence de milliers de compagnons. <sup>38</sup>

**9. Défauts de Formulation et de Signification :** Le Prophète Muhammad (saw) était certainement l'orateur le plus éloquent parmi les Arabes. La beauté de ses discours est propre aux principes de la langue arabe en termes de structure, de clarté et d'esthétique. C'est pourquoi les savants du *hadith* ont

<sup>36</sup> Ali al-Qari, *Uyduurma Olduğuna İttifak Edilen Hadisler*, p. 64.

<sup>37</sup> Mehmet Yaşar Kandemir, *Mevzu Hadisler*, p. 180.

<sup>38</sup> Mücteba Uğur, *Ansiklopedik Hadis Terimleri Sözlüğü*, p. 233.

considéré les déclarations contenant en une exagération dans la formulation et le sens qui contredisent les principes du langage comme des fabrications. Par exemple, dans les narrations fabriquées pour encourager les gens à faire de bonnes actions, il y a de l'excès et de l'exagération, en particulier dans certaines narrations sur les bonnes actions et les punitions, comme promettre de grandes récompenses pour une bonne action mineure ou une punition sévère pour une simple erreur.

### 4.3. Les Dommages Causés par les Hadiths Mawdu

Le Saint Coran et les traditions prophétiques sont les principales sources de l'islam. Pour cette raison, il est crucial d'apprendre correctement ces sources afin de comprendre la religion telle qu'elle est révélée. S'il n'est pas détecté, un *hadith* fabriqué pourrait corrompre les messages et la pratique du Prophète. Même si cela est fait avec une bonne intention, fabriquer des narrations qui n'ont pas été prononcées par le Prophète lui-même comme *hadith* signifie modifier l'islam. L'islam n'a pas besoin d'être soutenu par des mensonges et des mots contrefaits.

La distorsion la plus substantielle causée par des *hadiths* forgés pour l'islam et les musulmans est d'attribuer de fausses décisions au Prophète pour soutenir des points de vue divergents entre différents groupes politiques et sectaires. De plus, les fabrications qui ont accru un sentiment de tribalisme, de fraction et d'ethnicité ont nui à l'unité des musulmans. Pourtant, l'islam n'est pas une religion qui évalue les gens en fonction de leur race et de leur lignée. Dans le Saint Coran, il est dit que l'islam n'accepte aucun critère de vertu autre que la piété.

Les *hadiths* forgés par certains ennemis de l'islam, revendiqués comme faisant partie de la religion, ont donné lieu à de fausses croyances qui ne conviennent pas à l'islam. De plus, ces personnes mal intentionnées qui s'opposaient aux principes énoncés par le Coran et la Sunnah visaient à induire les croyants en erreur en leur faisant ressentir de la peur et des promesses ou menaces exagérées désespérées.

Le *hadith mawdu* a également contribué à la propagation du doute, de l'ignorance et de la négligence parmi les musulmans. Les gens qui croient obtenir la récompense d'un rituel pratiqué toute une vie, en effectuant simplement une prière de deux cycles préféraient probablement cette dernière. C'est pourquoi les prédicateurs musulmans devraient être extrêmement prudents à l'égard du *hadith mawdu*.

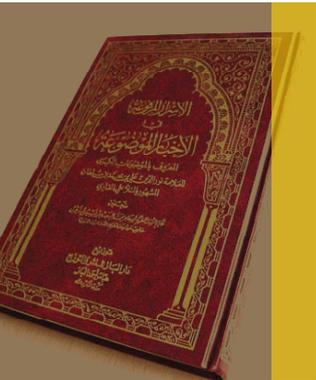
#### 4.4. Mesures Prises contre les Hadiths Mawdu

Le mouvement de fabrication des *hadiths* qui a commencé au début de la période islamique a poussé les érudits des *hadiths* à se battre contre les fabricants des *hadiths*. Une lutte sérieuse a été menée contre les gens qui répandaient de fausses narrations comme s'ils étaient des *hadiths*. Cette lutte montre également l'étendue des efforts pour préserver les *hadiths* qui appartiennent réellement au Prophète.

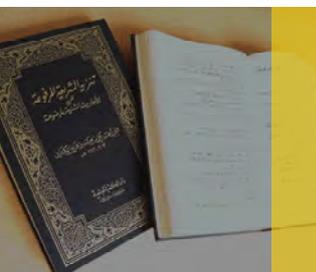
Lorsque la fabrication des *hadiths* a considérablement augmenté, la déclaration de la chaîne d'émetteurs est devenue obligatoire afin d'empêcher les gens de raconter tout ce qu'ils entendaient comme un *hadith*. Pour empêcher les gens de raconter une narration comme un *hadith*, la question : "Qui t'a raconté cela ?" a été demandée. De cette manière, la fabrication de *hadiths* a été empêchée dans une certaine mesure. Muhammad ibn Sirin (d. 110 AH) a souligné l'importance de l'*isnad* en exprimant que *hadith* signifiait religion, et par conséquent, il faut faire très attention de qui la religion est prise. Au cours du processus historique, les érudits musulmans ont commencé à enquêter sur les rawis. À partir du troisième siècle après la Hijra, des livres de *rijal* intitulés "al-Jarh wa al-Ta'dil" et "Tarikh al-Ruwat", qui examinent les narrateurs sous les aspects de Jarh et Ta'dil, ont été écrits. Les critiques d'*Isnad* et de *Sanad* conduisent au développement de sciences liées aux *hadiths* comme "al-Jarh wa al-Ta'dil" et "Tarikh al-Ruwat", qui sont des contributions de savants musulmans au monde savant.

Ne se contentant pas des mesures comme la critique *isnad* et celle des rawis qui ont été établies pour déterminer si les *hadiths* racontés appartenaient vraiment au Prophète, les savants du *hadith* ont également critiqué les textes des *hadiths* ; car, ceux qui ont fabriqué des *hadiths* n'ont pas hésité à attacher les *isnad* les plus forts à leurs narrations forgées. Dans de tels cas, l'*isnad* ne suffisait pas pour considérer un *hadith* comme authentique et accepté. En d'autres termes, pour accepter un *hadith* comme authentique, les savants du *hadith* n'étaient pas satisfaits de l'authenticité de l'*isnad* seul, mais ont également analysé le texte du *hadith*. De plus, si le texte a été critiqué, outre l'obligation de ne pas contredire la raison, d'autres critères tels que la cohérence des expressions, la cohérence avec le Coran et la *sahih sunnah* et les données historiques ont également été exigés.

Dans le cadre de la campagne contre la contrefaçon, les savants du *hadith* ont compilé des livres de *mawduat* dans lesquels ils ont rassemblé des narrations forgées considérées comme des *hadiths*. Grâce à ces livres, des personnes qui ne sont pas des experts du *hadith* ont également pu reconnaître les *hadiths* forgés.



Livre d'Ali al-Qari dans lequel il a rassemblé le mawdu ahadith: al-Asrar al-Marfu'a fi al-Ahbar al-Mawdu'a, également connu sous le nom de Mawduat al-Kubra.

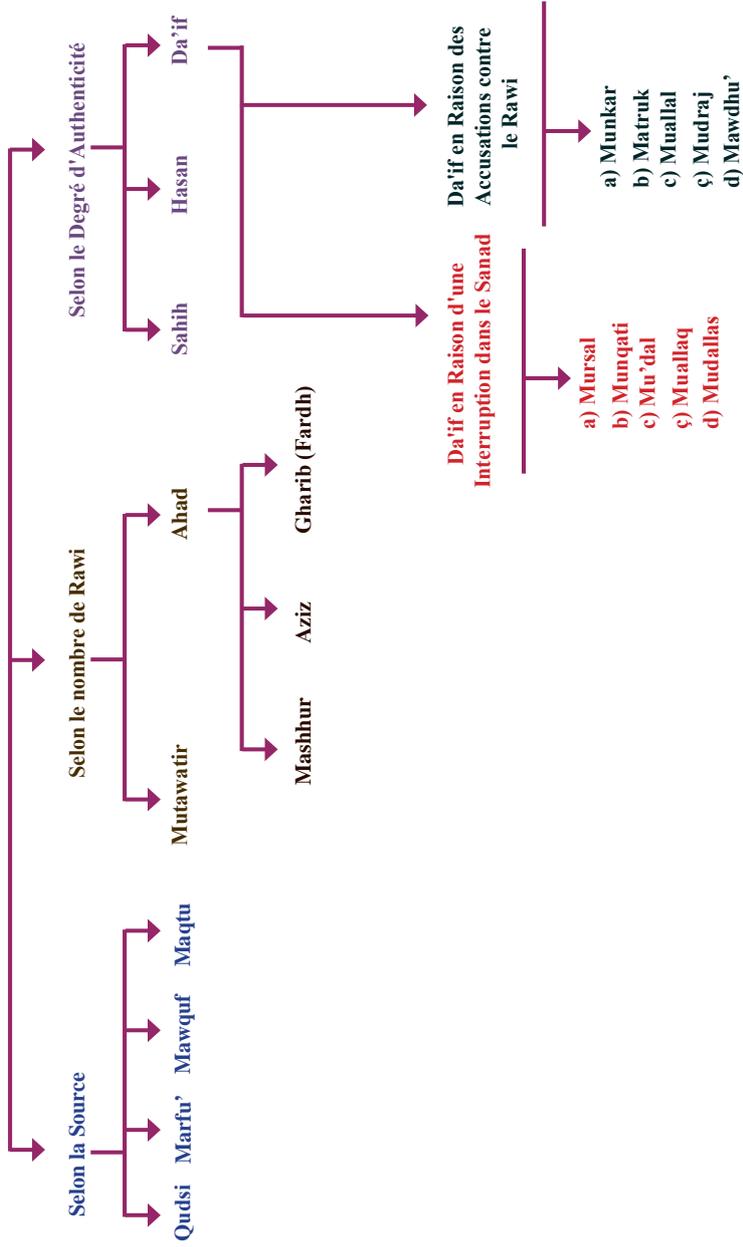


Tanzih al-Shariat al-Marfu'a an al-ahadith al-Shaniat al-Mawdu'a de Ibn al-Arrak.

**EXAMINONS**

Examine les différents types de Hadiths selon le tableau de terminologie donné ci-dessous.

**TYPES DE HADITH**



## Lecture : Hadiths sur les Relations Sociales

عَنِ النَّعْمَانِ بْنِ بَشِيرٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ  
 ” مَثَلُ الْمُؤْمِنِينَ فِي تَوَادُّهِمْ وَتَرَاحُمِهِمْ وَتَعَاطُفِهِمْ مَثَلُ الْجَسَدِ إِذَا اشْتَكَى مِنْهُ  
 عُضْوٌ تَدَاعَى لَهُ سَائِرُ الْجَسَدِ بِالسَّهَرِ وَالْحُمَّى “

1. ...Comme le rapporte Nu'man ibn Bishr, le Prophète (saw) a dit :

“L'exemple des croyants dans leur amour mutuel et leur pitié l'un pour l'autre ressemble à l'exemple d'un corps, si un membre du corps sent la douleur, tout le corps souffre de l'insomnie et de la fièvre.”

(Bukhari, Adab, 27 ; Muslim, Birr, 66.)

عَنْ أَبِي ذَرٍّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ لِي النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ  
 ”لَا تَحْقِرَنَّ مِنَ الْمَعْرُوفِ شَيْئًا وَلَوْ أَنَّ تَلَقَى أَخَاكَ بِوَجْهِ طَلْقٍ“

2. ...Abu Dhar a raconté : le Prophète (saw) m'a dit :

“Ne considérez rien d'insignifiant dans les bonnes choses, même si c'est pour rencontrer votre frère avec un visage joyeux.”

(Muslim, Birr, 144.)

عَنْ أَبِي مُوسَى رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ  
 ” الْمُؤْمِنُ لِلْمُؤْمِنِ كَالْبُنْيَانِ يَشُدُّ بَعْضُهُ بَعْضًا . وَشَبَّكَ بَيْنَ أَصَابِعِهِ “

3. ...Comme le rapporte Abu Musa, le Messager d'Allah (saw) a dit :

“Un croyant pour un autre croyant est comme un bâtiment, dont une partie ferme et saisit l'autre partie.” Puis le Messager d'Allah joignit ses mains avec ses doigts entrelacés.

(Bukhari, Salah, 88, Madhalim, 5; Muslim, Birr, 65.)

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ عَنِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ  
 «إِذَا نَظَرَ أَحَدُكُمْ إِلَى مَنْ فَضَّلَ عَلَيْهِ فِي الْمَالِ وَالْخَلْقِ، فَلْيَنْظُرْ إِلَى مَنْ هُوَ أَسْفَلَ مِنْهُ»

4. ...Abu Hurairah a raconté que le Messager d'Allah a dit :

“Si quelqu'un d'entre vous regarde une personne qui lui est supérieure en richesse et en caractère, alors il devrait également regarder celle qui lui est inférieure.”

(Bukhari, Riqaq, 30.)

عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُمَرَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا أَخْبَرَهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ  
 قَالَ «الْمُسْلِمُ أَخُو الْمُسْلِمِ، لَا يَظْلِمُهُ وَلَا يُسْلِمُهُ، وَمَنْ كَانَ فِي حَاجَةِ أَخِيهِ كَانَ  
 اللَّهُ فِي حَاجَتِهِ، وَمَنْ فَرَّجَ عَنْ مُسْلِمٍ كُرْبَةً فَرَّجَ اللَّهُ عَنْهُ كُرْبَةً مِنْ كُرْبَاتِ يَوْمِ  
 الْقِيَامَةِ، وَمَنْ سَتَرَ مُسْلِمًا سَتَرَهُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ»

5. ...Abdullah ibn Omar a rapporté que le Messager d'Allah avait dit :

“Un musulman est le frère d'un autre musulman, donc il ne l'opprime pas, ne lui fait pas d'injustice et ne le laisse pas seul. Quiconque a satisfait les besoins de son frère, Allah répondra à ses besoins. Quiconque a distraît son frère d'un chagrin, Allah le détournera de l'un des chagrins du jour de la résurrection, et quiconque cache une erreur d'un musulman, Allah cachera son erreur le jour de la résurrection.”

(Bukhari, Madhalim, 3; Muslim, Birr, 58.)

عَنْ أَنَسِ بْنِ مَالِكٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ  
 «لَا تَبَاغَضُوا وَلَا تَحَاسَدُوا وَلَا تَدَابَرُوا وَكُونُوا عِبَادَ اللَّهِ إِخْوَانًا وَلَا يَحِلُّ لِمُسْلِمٍ  
 أَنْ يَهْجُرَ أَخَاهُ فَوْقَ ثَلَاثِ»

6. ...Anas ibn Malik a rapporté que le Messager d'Allah (saw) a dit :

“Ne vous détestez pas et ne soyez pas jaloux les uns des autres. Ne vous tournez pas le dos. Ô serviteurs d'Allah ! Soyez frères. Il n'est pas permis à un musulman d'être en colère avec son frère musulman pendant plus de trois jours.”

(Bukhari, Adab, 62; Muslim, Birr, 23.)

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ  
 ” كُلُّ سُلَامَى مِنَ النَّاسِ عَلَيْهِ صَدَقَةٌ كُلَّ يَوْمٍ تَطْلُعُ فِيهِ الشَّمْسُ تَعْدِلُ بَيْنَ الْاِثْنَيْنِ  
 صَدَقَةٌ وَتُعِينُ الرَّجُلَ فِي دَابَّتِهِ فَتَحْمِلُهُ عَلَيْهَا أَوْ تَرْفَعُ لَهُ عَلَيْهَا مَتَاعَهُ صَدَقَةٌ وَالْكَلِمَةُ  
 الطَّيِّبَةُ صَدَقَةٌ وَكُلُّ خُطْوَةٍ تَمْشِيهَا إِلَى الصَّلَاةِ صَدَقَةٌ وَتُمْيِطُ الْأَذَى عَنِ الطَّرِيقِ  
 صَدَقَةٌ “

7. ... Abu Hurairah a raconté que le Messager d'Allah a dit :

“Pour chacune de vos phalanges, vous êtes redevable chaque jour d'une aumône (sadaqa). Réconcilier deux personnes est une sadaqa, aider un homme à monter sur sa monture ou à porter sur elle ses bagages est une sadaqa, une bonne parole est une sadaqa, chaque pas fait sur le chemin de la mosquée pour s'acquitter de la prière est une sadaqa, dégager les choses nuisibles de la route est une sadaqa également.”

(Bukhari, Sulh, I I, Jihad, 72, I28; Muslim, Zakat, 56.)

**EVALUONS LE CHAPITRE**

A. Répondez aux questions ouvertes ci-dessous.

1. Quels sont les types de hadiths selon la source? Listez-les.
2. Quelles sont les caractéristiques du hadith sahih ? Expliquez.
3. Quelles sont les raisons de l'émergence des hadiths fabriqués ? Décrivez.
4. Quels sont les préjudices causés par les hadiths forgés ? Détaillez.
5. Quelles sont les précautions prises contre la fabrication de hadiths ? Expliquez.

B. Entourez les bonnes réponses aux questions à choix multiples ci-dessous.

1. Lequel des termes suivants fait référence au type de hadith dont la source est le Prophète en termes de parole, d'action ou d'approbation ?  
 A. Hadith Maqtu      B. Hadith Mawqf      C. Hadith Marfu'  
 D. Hadith Mawdu      E. Hadith Qudsi
  
2. Lequel des termes suivants est utilisé pour le hadith dont la signification appartient à Allah et dont le contenu a été exprimé par le Prophète ?  
 A. Hadith Maqtu      B. Hadith Mawqf      C. Hadith Matruk  
 D. Hadith Qudsi      E. Hadith Marfu'
  
3. Lequel des énoncés suivants n'est pas l'un des types de hadiths classés selon leurs sources ?  
 A. Hadith Mutawatir      B. Hadith Mawqf      C. Hadith Maqtu  
 D. Hadith Marfu'      E. Hadith Qudsi
  
4. Lequel des énoncés suivants n'est pas l'un des types de hadiths classés en fonction des lacunes du sanad ?  
 A. Hadith Mudallas      B. Hadith Muallal      C. Hadith Muallaq  
 D. Hadith Mu'dal      E. Hadith Mursal

C. Remplissez les espaces dans les phrases avec l'expression la plus appropriée donnée ci-dessous.

(*sahih, al-Mawdu'at al-Kubra, hadith munqati', ahad, Ibn al-Arrak, hadith mawquf*)

1. Les hadiths qui appartiennent aux compagnons en tant que paroles, actes et approbations tacites sont appelés .....
2. Les hadiths qui ne remplissent pas les conditions de hadith mutawatir sont appelés .....
3. .... est le hadith qui est raconté par les rawis qui sont parfaits en termes d'Adalah et de Zabt et qui ne sont ni shadhhdh ni muallal.
4. Le nom du livre d'Ali al-Qari dans lequel il a compilé les hadiths fabriqués est .....
5. *Tanzih al-Shariat al-Marfu'a* est un livre de .....



# Chapitre

## L'ANALYSE ET LA CRITIQUE DES HADITHS



## L'ANALYSE ET LA CRITIQUE DES HADITHS

### PREPARONS-NOUS AU CHAPITRE

1. Apprenez la signification des mots "tahlil" et "tankid".
2. Pourquoi est-il important que les textes de *hadiths* soient conformes à la raison ? Recherchez.
3. Pensez au rôle des faits historiques dans l'acquisition de connaissances justes.
4. Dans la relation entre le Coran et les *hadiths*, que signifie le "caractère décisif du Coran" ? Recherchez.

### 1. Les Critères dans l'Evaluation de l'Isnad

*Hadith* est la deuxième source la plus importante de l'islam après le Saint Coran. Par conséquent, l'examen de l'authenticité des *hadiths* est très important. La "critique des *hadiths*" fait référence à une analyse critique des narrations attribuées au Prophète dans le but d'établir leur authenticité. En outre, les paroles et les pratiques des successeurs et compagnons sont également incluses dans la portée de cette critique. Un *hadith* se compose de deux parties : *sanad* (chaîne de narrateurs) et *matn* (texte). Le *sanad* a une place importante dans la narration des *hadiths*. Une narration sans *sanad* n'a aucune valeur. Le *sanad* d'un *hadith* joue un rôle crucial dans la vérification de son authenticité. La fiabilité du texte d'un *hadith* est assurée avec l'*isnad*.<sup>1</sup> C'est le terme utilisé pour désigner la chaîne de narrateurs qui nous transmettent le texte du *hadith*. Cette chaîne est un document qui nous montre par qui le *hadith* nous a été transmis et de qui il l'a obtenu.<sup>2</sup>

### NOTIONS

“ Il suffit à la personne comme mensonge de transmettre tout ce qu'elle entend”  
(Muslim, Muqaddima, 5.)

<sup>1</sup> Ali Osman Koçkuzu, *Hadis İlimleri ve Hadis Tarihi*, p. 72.

<sup>2</sup> İsmail Lütüfi Çakan, *Hadis Usulü*, p. 29.

**EVALUONS**

Suffit-il qu'un hadith ait un sanad pour qu'il soit authentique ?

Discutez avec vos amis.

Même si l'étude des *hadiths* est devenue une science à proprement parler dans les périodes ultérieures, la pratique de l'analyse et de la critique des *hadiths* remonte à la période des Compagnons. Même alors, de nombreux compagnons, Umar en particulier, avaient l'habitude de poser des questions à ceux qui avaient raconté une narration du Prophète afin de déterminer l'authenticité de la narration. Lorsqu'ils étaient convaincus par les réponses reçues, ils acceptaient la narration. Cette sensibilité d'acceptation des rapports s'est encore plus développée dans les périodes suivantes, ce qui a conduit à l'émergence de divers critères d'analyse et de critique des *hadiths* attribués au Prophète.

L'examen des rawis de *hadiths* s'appelle la critique *sanad / isnad*. Cette méthode est développée dans le but d'empêcher la manipulation par des personnes qui désiraient attribuer leurs propres pensées au Prophète. Les études sur la critique et les critères établis pour ce sujet ont donné lieu à une vaste littérature. En outre, les savants du *hadith* ont traité méticuleusement cette question et ont produit des centaines de livres. Il n'y a pas d'autre exemple de ce genre de littérature originale dans le monde. Cet effort présente l'importance attachée par les savants du *hadith* à la transmission des *hadiths* et de la sunnah aux générations suivantes. Lors de la critique, il est d'abord question de savoir s'il y a un vide dans la chaîne des narrateurs. Ensuite, chaque rawi est personnellement examiné, ce qui est la partie la plus importante de la critique *isnad*. Pour que la narration d'un rawi soit accepté, deux qualités sont recherchées dans ce rawi : l'*adalah* et le *zabt*.

**NOTONS**

Aujourd'hui, le *sanad* est remplacé par des sources écrites. Alors qu'hier, il était demandé : "De qui l'as-tu entendu ?" Aujourd'hui, il est demandé : "Quelle est sa source ?" Aujourd'hui, citer le nom du livre de référence dans lequel le *hadith* est donné avec son *sanad*, fait office de *sanad* pour nous.

(Ali Yardım, *Hadis*, vol. 1, p. 164.)

**1. 1. Adalah du Rawi**

La fiabilité de la personne qui raconte le *hadith* est appelée "*adalah*". Un *rawi adil* (fiable) doit remplir certaines conditions comme atteindre la puberté, être sain d'esprit et pieux.<sup>3</sup> Un narrateur de *hadith* est censé être respectueux et obéissant aux commandements et aux interdictions d'Allah. Plus important encore, un *rawi* doit faire preuve de prudence pour éviter de

<sup>3</sup> İsmail Lütü Çakan, *Hadis Usulü*, p. 77, 78.

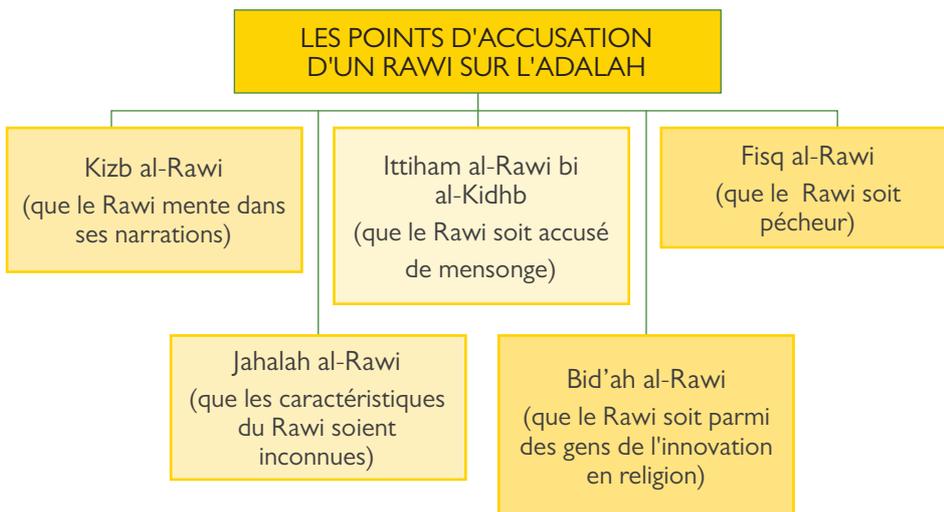
pécher et se dispenser des paroles et comportements non approuvés au sein de la communauté. Il est admis qu'un tel *rawi* ne ment pas sur un *hadith* qu'il a raconté. Les savants du *hadith* n'ont pris aucune narration de ceux qui n'ont pas obéi aux commandements et aux interdictions de l'Islam dans leur vie.

Abu Hanifa a dit :

“Si l'on dit : 'Je crois en tout ce que le Prophète a dit, il ne parle jamais de manière erronée ni ne contredit le Coran...', cela montre que cette personne affirme (la croyance en) le Prophète et l'absout de contredire le Coran... Dans ce cas, réfuter une personne qui a raconté un *hadith* du Prophète qui est contraire au Coran ne signifie pas refuser le Prophète ou le réfuter. Au contraire, cela signifie réfuter la personne qui a raconté une fausse narration du Prophète.”

(Abu Hanifa, Al-Alim wa al-Mutaallim, p. 24, 25.)

Les 10 défauts qui indiquent le manque de fiabilité d'un *rawi* sont appelés "Matain Ashara" (10 points d'accusation). Cinq de ces défauts concernent l'adalah du *rawi*. **Kizb al-Rawi** : Découverte des mensonges du *rawi* à la fois dans sa vie quotidienne et dans la narration des *hadiths*. Cette accusation constitue une faute grave du *rawi*. **Ittihad al-Rawi** : La possibilité que le *rawi*,



déjà connu pour avoir menti dans sa vie quotidienne, mente également dans la narration de *hadiths*. **Fisq al-Rawi** : que le *rawi* n'évite pas le péché et qu'il néglige les commandements et les interdictions de la religion. **Bid'ah al-Rawi** : Affirmation par le *rawi* d'idées contraires aux principes généraux de l'Islam.

**Jahalah al-Rawi** : que la situation du *rawi* du point de vue du Jarh et Tâdil n'est pas connu.

## 1. 2. Zabt du Rawi

*Zabt* signifie la capacité d'un *rawi* à préserver parfaitement le *hadith* qu'il a entendu jusqu'à ce qu'il le raconte à un autre *rawi*. En ce sens, un *rawi* est censé être une personne qui entend correctement une narration, comprend suffisamment ce que cela signifie et mémorise complètement ce qu'il a compris. Un *rawi* doté du *zabt* doit être intelligent, mémoriser suffisamment bien le texte s'il l'a raconté de mémoire, conserver le texte dûment s'il le raconte à partir d'un texte et connaître les éléments qui déforment le sens s'il l'a raconté selon le sens. Les savants du *hadith* n'acceptaient pas les *hadiths* de personnes qui oubliaient ou commettaient des erreurs sur ce qu'elles entendaient parce qu'elles ne possédaient pas les caractéristiques requises. Lorsque les conditions d'*adalah* et de *zabt* sont combinées dans un *rawi*, il est considéré comme un "thiqa" fortement fiable. Dans de tels cas, s'appuyer sur un *rawi* signifie également s'appuyer sur ses narrations.

Les cinq autres des 10 défauts, appelés matain ashara, concernent le *zabt* du *rawi* : **Kathrat al-Ghalat** : Que le *rawi* fasse de nombreux erreurs en racontant un *hadith*. **Fart al-Ghaflah** : Que le *rawi* fasse beaucoup d'erreur en recevant et transmettant le *hadith*. **Su' al-Hifz** : Quand les erreurs du *rawi* sont plus que ses exactitudes, en raison de sa mémorisation incomplète par faiblesse de mémoire ou de sa mémorisation excessive de *hadiths* qui lui fait oublier rapidement. **Wahm** : que le *rawi* fasse couramment des erreurs qui causent des confusions dans le *sanad* et le *matn* du *hadith*. **Mukhalafat al-Thiqat** : que le *rawi* contredit un *rawi* fiable dans sa narration.

<i>Kathrat al-Ghalat</i> (que le Rawi fasse beaucoup d'erreurs dans les narrations)	<i>Fart al-Ghaflah</i> (l'insouciance du Rawi)
Points d'accusation du Rawi sur le <i>zabt</i>	<i>Mukhalafat al-Thiqat</i> (que le Rawi soit en contradiction avec d'autres rawis fiables)
<i>Su' al-Hifdh</i> (que le Rawi ait une mémoire faible)	<i>Wahm</i> (que le Rawi se trompe beaucoup)

## 2. Les Critères dans l'Evaluation du Matn

### INTERPRETONS

Interpréter le texte ci-dessous en termes de soumission des *hadiths* à la critique textuelle.

“L'esprit qui accepte quoi que ce soit sans faire de distinction est comme une éponge. Les critères de critique du *matn* sont censés être comme un filtre pour séparer le vrai du faux.”

(Résumé à partir de M. Hayri Kirbaşođlu, *Alternatif Hadis Metodolojisi*, p. 39.)

*Matn* est la partie principale d'un *hadith* où le *sanad* prend fin. L'*isnad* est l'"instrument" par lequel l'élément principal est atteint, tandis que le *matn* est le "but" qui est destiné à être atteint. Tout au long de l'histoire des *hadiths*, la critique a occupé une grande importance, cependant, cela n'a pas empêché les narrations faibles et forgées d'entrer dans les livres de *hadiths*. Par conséquent, il devient nécessaire de soumettre le *hadith* à une critique textuelle.<sup>4</sup> La critique du *matn* est l'examen du texte afin de déterminer s'il appartient ou non au Prophète.<sup>5</sup>

Afin de bien comprendre la religion, les *hadiths* authentiques doivent être distingués de ceux qui ne le sont pas. Par conséquent, l'analyse des *hadiths* en termes de texte ne doit pas être ignorée et les études à ce sujet doivent se poursuivre. La condition principale pour être respectueux envers le Prophète est de protéger les *hadiths* et la *Sunnah* des mensonges et des calomnies en éliminant les narrations fabriquées.

Les paroles et les pratiques attribuées au Prophète devraient être examinées non seulement dans la forme mais aussi dans le fond, en termes de signification et de sagesse. Ainsi, il est apparu le besoin d'une critique solide qui nous aide à connaître le sens correct. Par conséquent, dans la critique de *matn*, divers critères sont pris en considération, tels que la cohérence entre les expressions du texte, sa cohérence avec le Coran, la non-contradiction avec la *sahih Sunnah* ou les données historiques.

### DISCUTONS

Pourquoi pensez-vous que la compréhensibilité et la cohérence d'un texte sont importantes, et quelle est leur contribution à l'intériorisation du texte par ses destinataires?

Discutez avec vos amis.

<sup>4</sup> Mehmet Hayri Kirbaşođlu, *İslam düşünceşinde Sünnet*, p. 99, 100.

<sup>5</sup> Mehmet Hayri Kirbaşođlu, *Alternatif Hadis Metodolojisi*, p. 171.

Que feriez-vous si vous aviez des doutes sur les paroles que vous avez entendues comme hadiths ?

Discutez avec vos amis.

## 2. 1. Langage (Cohérence dans les Expressions)

Tous les textes narrés sont en quelque sorte l'expression d'un sens à travers des mots.<sup>6</sup> Ces textes sont étroitement liés aux caractéristiques de la langue qui révèle ce sens. Par conséquent, le texte d'un *hadith* doit être cohérent dans ses expressions. De plus, le texte à raconter est censé être compréhensible. Les anomalies de sens ou de formulation d'une narration sont la preuve de sa fabrication.<sup>7</sup> La discordance, la contradiction avec les règles linguistiques et l'incohérence du texte indiquent qu'il ne provient pas du Prophète. Des paroles aussi maladroites que "Quiconque se coupe les ongles non pas dans l'ordre mais en sautant un doigt ne ressent aucune douleur dans ses yeux"<sup>8</sup> et "Jouer avec les pigeons entraîne la pauvreté"<sup>9</sup> ne peuvent être attribuées au Prophète.

*Tabligh*, ou la délivrance du message divin à l'humanité, est certainement le devoir le plus important de chaque prophète. Les prophètes sont des personnes distinguées qui ont assuré la communication entre Allah et l'humanité, et comme le Prophète Muhammad est le dernier, Allah a complété Sa religion avec lui. En jouant un rôle si important, la question de savoir comment le Prophète Muhammad a transmis l'Islam, comment il a appelé les gens à obéir à Allah et les a convaincus à croire en son message devient une question importante. La réponse à ces questions se trouvent dans les hadiths.

Le Prophète a influencé les gens non seulement par son comportement, mais aussi par ses discours. Et même aujourd'hui, ils continuent d'influencer les gens. En plus de transmettre les versets d'Allah aux gens, le Prophète a également montré comment les pratiquer à travers ses actes et ses discours. Il est devenu le modèle parfait pour l'humanité dans tous les aspects de la vie. La rhétorique et la fluidité du Coran ont imprégné son discours. Ce qui était important pour le Prophète était d'être correctement compris. C'est pourquoi il utilisait les mots les plus appropriés et les expressions préférées qui convenaient au niveau de son public.

Puisque le Prophète évitait les vaines paroles, ainsi les paroles qui lui étaient attribuées devaient également avoir les mêmes caractéristiques. Par exemple, le Prophète a expliqué l'arrogance d'une manière que tout le monde pouvait comprendre :<sup>10</sup> "L'arrogance c'est le rejet de la vérité et le mépris à l'égard de son

<sup>6</sup> Emin Özafşar, *Hadisi Yeniden Düşünmek*, p. 282.

<sup>7</sup> Sadık Cihan, *Uydurma Hadislerin Doğuşu ve Sosyo-Politik Olaylarla İlgisi*, p. 15.

<sup>8</sup> Ali al-Qari, *Uydurma Olduğunda İttifak Edilen Hadisler*, p. 268.

<sup>9</sup> Ali al-Qari, *Uydurma Olduğunda İttifak Edilen Hadisler*, p. 205.

<sup>10</sup> Shatibi, *al-Muwafaqat*, v.1, p.48.

prochain.”<sup>11</sup> Par conséquent, les narrations qui ne peuvent être comprises par tout le monde, celles qui ne correspondent pas aux règles de la langue arabe étaient refusées.

## EVALUONS

Évaluer les narrations données ci-dessous par rapport à l'incohérence dans leurs expressions.

- “La prière avec un anneau équivaut à une prière de soixante-dix cycles exécutée sans anneau.”
- “Allah annule les (bonnes) actions d'une personne qui parle de choses mondaines dans un masjid (mosquée) pendant quarante ans.”

(Ali al-Qari, *Uydurma Olduğunda İttifak Edilen Hadisler*, p. 165, 254.)

Les concepts contenus dans le texte du *hadith* sont censés refléter la signification de la période au cours de laquelle ils ont été mis en mots. L'emploi des termes *qadar* et *irja'* s'est étendu et ces mots ont acquis une signification politique ou religieuse dans les périodes qui ont suivi le Prophète. Par exemple, une narration dit : “Il y a deux classes dans ma ummah, aucune d'elles n'a une part de l'Islam : Murjia et Qadariyya”.<sup>12</sup> Cependant, le groupe appelé Qadariyya est apparu bien plus tard de l'époque du Prophète. Il peut donc être trompeur de tirer des conclusions sans établir une relation appropriée entre le sens des mots et les concepts qu'ils exprimaient à l'époque et les significations qu'ils ont aujourd'hui. En ce sens, les paroles qui louent un certain lieu, heure, nom, personne, dénomination ou groupe en référence à certains concepts ne peuvent pas provenir du Prophète.<sup>13</sup> Ce dernier aurait dit que : “Quiconque a la possibilité de mourir à Médine devrait le faire, car j'intercéderai pour ceux qui y meurent.”<sup>14</sup> Pourtant, il n'est pas vrai de tirer la conclusion que vivre et mourir dans un certain endroit pourrait être bénéfique pour une personne, donc cette narration ne peut pas être attribuée au Prophète.

Le Prophète a pris soin d'éviter les excès et l'exagération. Ainsi, les narrations promettant de grandes récompenses pour les petites actions ou de lourdes punitions pour de simples méfaits sont considérés comme falsifiés. De même, en raison de l'incohérence dans le texte, les expressions exagérées sur les récompenses promises en échange de la récitation de certains versets

## NOTONS

“Les gens qui racontent de manière exagérée des choses infondées afin d'attirer l'attention des ignorants sont appelés des 'conteurs d'histoires'. Ils racontent des histoires remplies de mensonges d'une manière que les gens aiment entendre, et ils en tirent un profit en contrepartie.”

(M. Yaşar Kandemir, *Mevzu Hadisler*, p. 83–91.)

## LET'S NOTE

Pourquoi pensez-vous que les chercheurs se concentrent sur la critique textuelle dans l'examen des hadiths?

Discutez des raisons avec vos amis.

<sup>11</sup> Muslim, Iman, 147.

<sup>12</sup> Tirmidhi, Qadar, 13; Ali al-Qari, *Uydurma Olduğunda İttifak Edilen Hadisler*, p. 149; Ibn al-Jawzi, *al-Mawduat*, vol. 1, p. 275.

<sup>13</sup> Ibn al-Jawzi, *al-Mawduat*, vol. 1, p. 154-158, 303-422.

<sup>14</sup> Tirmidhi, Manaqib, 68.

## DISCUTONS

“Regarder un beau visage est un acte d'adoration.”

Ali al-Qari,  
*Uydurma  
Olduğunda  
İttifak Edilen  
Hadisler*, p. 282.

Comparez la narration fabriquée ci-dessus avec le dicton couramment utilisé par le peuple turc :

“Il y a des récompenses spirituelles à regarder une belle personne.”

ou sourates du Coran ne sont pas non plus acceptées.<sup>15</sup> Les textes de *hadith* comprenant des louanges excessives ou une satire, contredisent la personnalité du Prophète. De même, il existe de nombreux hadiths forgés dans l'intention d'inciter les bonnes actions et de décourager les mauvaises. L'exagération dans la narration suivante, par exemple, indique qu'elle est fabriquée : "Allah annule les (bonnes) actions d'une personne qui parle de choses mondaines dans un masjid (mosquée) pendant quarante ans."<sup>16</sup>

Pour que les gens comprennent, le prophète Muhammad a pris soin de donner des comparaisons, des exemples et a veillé au registre. Par conséquent, il n'est pas approprié d'attribuer un langage peu attrayant et obscur au Prophète. De même, les déclarations qui louent le mal et l'oppression, traitent des choses inutiles, approuvent les fausses croyances ou insultent la justice ne peuvent pas appartenir au Prophète.

## 2. 2. Cohérence avec Le Qur'an

Le Saint Coran, le dernier Livre Divin qui a été envoyé au Prophète Muhammad par Allah, est parvenu jusqu'à aujourd'hui sans aucun changement ni altération, c'est pourquoi il est la source la plus fiable de l'Islam. Cette qualité n'est le cas pour aucune autre source. Par conséquent, le Coran a été à la fois un guide de référence et une mesure d'exactitude pour les conflits survenus dans les autres sources de la religion. Les narrations contredisant le Coran ne peuvent pas appartenir au Prophète. Ainsi, l'une des caractéristiques les plus cruciales recherchées dans les textes narrés est leur cohérence avec le Coran.

La *Sunnah* du Prophète est la forme expliquée/pratiquée du Coran.<sup>17</sup> Car, Allah exprime que Son Messager a suivi les principes du Coran comme suit :

”قُلْ إِنَّمَا أَتَّبِعُ مَا يُوحَىٰ إِلَيَّ مِنْ رَبِّي ...”

“Dis : 'Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé de mon Seigneur...'”<sup>18</sup>

Dans ce cas, il n'est pas possible au Prophète de prononcer une parole ou d'effectuer une action contraire aux principes du Coran qu'il était censé suivre. Par exemple, le Prophète connu pour sa haute moralité n'aurait pas pu dire quelque chose comme : 'Embrassez la main de votre ennemi si vous n'êtes pas capable de la plier.'<sup>19</sup>

<sup>15</sup> Ibn al-Jawzi, *al-Mawduat*, vol. 1, p. 239-250.

<sup>16</sup> Ali al-Qari, *Uydurma Olduğunda İttifak Edilen Hadisler*, p. 254.

<sup>17</sup> Shafi>, *al-Risala*, p. 92.

<sup>18</sup> A'raf, 7: 203.

<sup>19</sup> Ali al-Qari, *Uydurma Olduğunda İttifak Edilen Hadisler*, p. 302.

## INTERPRETONS

Les hadiths doivent être cohérents avec le Coran. Compte tenu de ce principe, essayez de comprendre les critiques formulées à l'encontre de la narration ci-dessous.

Critique d'un hadith :

"Aimez les Arabes pour trois raisons : Je suis arabe, le Coran est en arabe et la langue des habitants du paradis est l'arabe."

(Ibn al-Jawzi, al-Mawduat, vol. 2, p. 41.)

La critique de cette narration se fait comme suit :

- Le récit contredit le 13<sup>e</sup> verset de la sourate al-Hujurat : "Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux..."
- Dans le Coran, au lieu d'utiliser des expressions telles que "Ô Arabes" ou "Ô Turcs" pour s'adresser aux nations, Allah le Tout-Puissant s'adresse aux gens par des termes généraux tels que "Ô humanité" ou "Ô fils d'Adam". Comme on le voit dans les versets suivants, dans le Coran, il n'y a pas de discrimination en termes de race et personne n'est favorisé : "Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam..." (al-Isra, 17 : 70), "Nous avons certes créé l'homme dans la forme la plus parfaite..." (al-Tin, 95: 4)
- Dans le Coran, on ne s'adresse pas au Prophète en tant que "Ô messager arabe".
- Le Prophète a dit : "Allah ne regarde ni vos apparences ni vos richesses, mais il regarde vos cœurs et vos actes." (Muslim, Birr, 33 ans)
- La raison pour laquelle le Coran est révélé en arabe est de permettre aux arabes, qui étaient ses premiers destinataires, de le comprendre plus en profondeur. Les versets suivants peuvent être mentionnés à titre d'exemple : al-Zumar, 39: 28 ; al-Fussilat, 41: 3, 44 ; et al-Shura, 42: 7.
- Procéder à une discrimination entre les gens qu'il a créés selon leur race et leur langue n'est pas conforme à la justice d'Allah.

## NOTONS

Il est crucial de comparer avec les versets du Coran, certaines narrations – malgré la notoriété de leur source et la fiabilité de leurs isnads – qui ont influencé la pensée islamique et les disciplines savantes, comme le tafsir, le hadith, le fiqh, le kalam et le soufisme.

On peut même dire que cette question est d'une importance vitale

Le Prophète a interdit aux gens d'utiliser ses paroles comme un moyen d'atteindre des fins injustes : **"Je jure par Allah, qu'aucun de vous ne devrait s'accrocher à quoi que ce soit en mon nom (en m'utilisant comme excuse.)"**<sup>20</sup> À cet égard, quelle qu'en soit la raison, rendre un dicton plus influent en l'attribuant au Prophète, même s'il ne l'a pas dit, est un détournement manifeste. Les narrations qui précèdent sa naissance ou qui prétendent que tout est créé à cause de lui, tels que : "J'étais prophète quand Adam était entre l'eau et la terre" sont un exemple d'exploitation.<sup>21</sup>

<sup>20</sup> Abu Yusuf, al-Rad ala Siyar al-Awzai, p. 31 (from I. Hakkı Ünal, *İmam Ebu Hanîfe'nin Hadis Anlayışı ve Hanefi Mezheb - nin Hadis Metodu*, p. 85.)

<sup>21</sup> Ali al-Qari, *Uydurma olduğunda İttifak Edilen Hadisler*, p. 212.

La famille et les amis du Prophète étaient assez méticuleux dans la confirmation des paroles qui lui étaient attribuées. Il est évident que au fondement de leur sensibilité, se trouvait la condition de compatibilité avec le Coran. Par exemple, Aïsha a refusé la narration suivante : "Le défunt est châtié à cause des pleurs de ses proches"<sup>22</sup> en disant que "...Les conseils d'Allah vous suffisent dans cette affaire, aucun porteur de fardeau ne portera le fardeau d'un autre."<sup>23</sup> Dans un autre exemple, concernant la question de la pension alimentaire et du logement d'une femme divorcée, une femme appelée Fatima bint Qays a déclaré : "Mon mari m'a divorcé trois fois ; J'ai consulté le Messager d'Allah, il ne lui a pas dit de me donner une pension alimentaire ou une habitation". Se référant au premier verset de la sourate al-Talaq : "... Ne les faites pas sortir de leurs maisons, et qu'elles n'en sortent pas..." Omar a refusé cette narration en disant : "Nous ne pouvons pas quitter le Livre de notre Seigneur et la Sunnah de notre Prophète en considérant les paroles d'une femme que nous ne connaissons pas."<sup>24</sup>

### 2.3. Cohérence avec la Sunnah Sahih

Parce que transmis de génération en génération par l'observation et les applications de nombreuses personnes, la *sunnah sahih*, qui signifie les paroles et les pratiques du Prophète, sont plus fiables que les narrations orales. Par conséquent, pour déterminer l'authenticité des *hadiths*, ils doivent être cohérents avec la *ssunnah sahih*. La *sunnah* est la forme du *hadith* qui se reflète dans la vie réelle à travers la pratique. Chaque *sunnah* authentique a trouvé une réponse à la fois dans les consciences et dans la vie de la société. Telle est la base sous-jacente de l'école de droit Malikite, qui a appliqué le principe "la pratique du peuple de Médine" pour résoudre des problèmes juridiques. De même, c'était la raison de l'application par les juristes hanafites de "Sunnah Mashhur", tout en utilisant leur jugement personnel pour trouver des solutions aux problèmes juridiques.<sup>25</sup> En plus des sources de *hadiths*, la vie du Prophète Muhammad est également abondamment citée dans les livres de siyar, d'histoire et tabaqat (dictionnaires biographiques). En ce sens, il est établi que les narrations qui ne reflètent pas correctement la vie du Prophète ne peuvent lui appartenir. Par exemple, il n'est pas possible d'imaginer que le prophète Muhammad, qui a passé toute sa vie à faire du bien et à encourager les autres à faire le bien, ait dit : "Méfiez-vous des méfaits des personnes pour lesquelles vous avez rendu service."<sup>26</sup> De la même manière, lorsque le caractère digne

<sup>22</sup> Bukhari, Janaaiz, 32; Muslim, Janaaiz, 17; Muwatta, Janaaiz, 12.

<sup>23</sup> Mehmet Said Hatipoğlu, *Müslüman Kültürü Üzerine*, p. 17.

<sup>24</sup> Muslim, Talaq, 36; Abu Dawud, Talaq, 39.

<sup>25</sup> Mehmet Görmez, *İslami Araştırmalar*, p. 41.

<sup>26</sup> Ali al-Qari, *Uyduurma Olduğunda İttifak Edilen Hadisler*, p. 63.

de confiance et fidèle du Prophète et son attitude exemplaire dans sa vie de famille sont pris en considération, il est impossible de lui attribuer la narration suivante : "Consultez vos épouses, mais n'écoutez pas leurs opinions."<sup>27</sup>

La femme du Prophète, Aïcha, est connue pour sa minutie dans la vérification des paroles attribuées au Prophète et son intervention dans les cas où elle a trouvé des incohérences dans les narrations. Par exemple, lorsqu'elle a entendu la narration selon laquelle "la prière est invalidée lorsqu'une femme, un âne ou un chien passe devant celui qui prie", Aïcha a répondu en disant : "Vous nous avez comparés à des ânes et à des chiens. Par Allah ! J'ai vu le Prophète prier pendant que je m'allongeais devant lui sur (mon) lit."<sup>28</sup> Ainsi, elle a critiqué la narration, faisant remarquer que celle-ci contredisait la pratique (sunnah) du Prophète.

L'affection et la tolérance sont au cœur de la *Sunnah* du Prophète. Ainsi, il n'est pas possible que des récits composés de mauvais traitements, d'impolitesse et de violence insensée appartiennent au Prophète. Par exemple, un *hadith* demandant de battre les enfants à l'âge de 10 ans s'ils n'effectuent pas la prière est contraire à la *Sunnah* authentique,<sup>29</sup> car ni le Prophète ni ses compagnons ne sont connus pour avoir suivi une telle pratique. De plus, il n'est pas possible de penser qu'un prophète connu pour sa miséricorde pourrait suggérer l'utilisation d'une méthode qui inclut la violence envers les enfants. Aussi, il est intéressant de noter qu'Anas ibn Malik, qui a vécu avec le Prophète pendant de nombreuses années, a fait remarquer qu'il n'a jamais été, même pas une seule fois, réprimandé par le Prophète même quand il n'a pas fait ce que le Prophète lui avait demandé de faire. Les narrations conseillant de garder les enfants éloignés des masjids peuvent être donnés comme exemples similaires à ce sujet.<sup>30</sup> La pratique du Prophète, cependant, avait été l'exact opposé de telles narrations. On sait que les petits-fils du Prophète lui grimpaient dessus pendant qu'il priait et il les faisait asseoir sur ses genoux pendant qu'il prononçait un sermon. Il y a même des narrations authentiques qui indiquent qu'il a dirigé la prière alors qu'il tenait l'enfant de sa fille Zainab dans ses bras<sup>31</sup> et qu'il y avait des femmes et des enfants qui priaient dans les rangs arrières du masjid. Toutes ces pratiques sont une preuve suffisante démontrant que les enfants ne doivent pas être tenus à l'écart des masjids.

## DONNONS DES EXEMPLES

Donnez des exemples de pratiques qui n'existaient pas à l'époque du prophète mais qui ont gagné en popularité plus tard.

<sup>27</sup> Ali al-Qari, *Uyduurma Olduğunda İttifak Edilen Hadisler*, p. 158.

<sup>28</sup> Muslim, *Salah*, 266, 270.

<sup>29</sup> Tirmidhi, *Salah*, 182.

<sup>30</sup> Ibn Majah, *Masajid*, 5.

<sup>31</sup> Muslim, *Masajid*, 41.

## LE SAIS-TU ?

Abu Yusuf a dit :

“Lorsque le nombre de narrations augmentait, des narrations inconnues de tout le monde, (en particulier) des personnes engagées dans le fiqh, et qui n'étaient pas en cohérence avec le Coran et la Sunnah apparaissaient. Par conséquent, évitez les hadiths shadh (peu connus ou irréguliers). Prenez ceux qui sont connus (acceptés) par les savants du hadith et du fiqh et sont en accord avec les principes du Coran et de la Sunnah, et comparez le reste avec eux...”

(İ. Hakkı Ünal, *İmam Ebu Hanife'nin Hadis Anlayışı ve Hanefi Mezhebinin Hadis Metodu*, p. 85.) (de Abu Yusuf, *al-Redd ala Siyar al-Avzai*, p. 31.)

Du point de vue des données historiques, il est censé y avoir beaucoup plus de narrations sur des sujets qui concernent tout le monde. De telles narrations doivent être rejetées si elles ne sont pas conformes à la *Sunnah* authentique. Par exemple, les narrations disant que ceux qui mangent de la viande rôtie au feu ou portent un cercueil devraient effectuer des ablutions ne sont pas acceptées car elles ne sont pas assez répandues.<sup>32</sup>

## INTERPRETONS

Interprétez les narrations ci-dessous en ce qui concerne leur cohérence avec la *Sunnah* authentique.

- "Allah a transféré le goût de la nourriture des riches à la nourriture des pauvres."
- "C'est un signe de la protection d'Allah à votre égard que vous n'avez pas de moyens financiers."
- "La pauvreté est ma fierté. Je suis fier de la pauvreté."

(Ali al-Qari, *Uyduurma Olduğunda İttifak Edilen Hadisler*, p. 87, 96, 183)

<sup>32</sup> Mehmet Hayri Kırbaçoğlu, *Alternatif Hadis Metodolojisi*, p. 222.

## 2.4. Cohérence avec la Raison

### INTERPRETONS

Évaluez les narrations ci-dessous sur le plan de la conformité avec la raison.

- "Le froid est l'ennemi de la religion."
- "Être gros élimine l'intellect."
- "Le salut, c'est vivre seul."

(Ali al-Qari, *Uydurma Olduğunda İttifak Edilen Hadisler*, p. 104, 105, 155.)

La raison est une grâce et une bénédiction divines accordées aux êtres humains par Allah. Allah le Tout-Puissant appréciait la raison et louait ceux qui l'utilisaient. C'est la condition préalable à toutes sortes de responsabilités, car c'est à travers elle que vient la capacité de faire la distinction entre le bien et le mal. L'existence de centaines de versets qui encouragent l'utilisation de la raison de la meilleure façon indique l'importance que le Coran attache à la raison. Utiliser la raison est une nécessité indispensable pour les gens. Par conséquent, les paroles attribuées au Prophète ne doivent pas contredire la raison. Par exemple, le rapport suivant est refusé parce qu'il contredit la raison : "Une rose blanche est créée à partir de la peau du Prophète, une rose rouge de la peau de Gabriel et une rose jaune de la peau de Buraq."<sup>33</sup> Il n'est pas juste d'attribuer au Prophète des choses qui sont au-delà du pouvoir humain, qui ne sont pas compréhensibles par la raison et qui ne peuvent pas être pratiquées dans des circonstances normales. Par exemple, les narrations qui prétendent que l'entrée au paradis ou en enfer n'est pas le résultat de ses propres actions et comportements sont irrationnels.<sup>34</sup>

Le Prophète possédait des caractéristiques supérieures en ce qui concerne sa raison et son intellect ainsi que sa haute moralité. En même temps, c'était une personne qui attachait de l'importance à la raison et au raisonnement, c'est pourquoi les paroles qui lui sont attribuées doivent refléter cette caractéristique. Ainsi, il est impossible de considérer que les paroles contredisant la raison appartiennent au Prophète. Par exemple, l'incohérence de la narration suivante avec la raison est évidente : "Quiconque va à la prière de l'aube, y va avec le drapeau de la foi, tandis que celui qui va au marché, y va avec le drapeau du Diable."<sup>35</sup> Il n'est pas approprié de parler du marché en tant que telle, car c'était aussi l'occupation du Prophète.<sup>36</sup>

### NOTONS

En ce qui concerne l'exigence des textes de hadith de ne pas contredire la raison, il faut éviter les approches subjectives. Il est nécessaire que la contradiction soit observée par de nombreuses personnes et que des mesures objectives soient prises en compte lors de la critique. (Yavuz Ünal, *Hadisleri Tespitte Yöntem Sorunu*, p. 26.)

### DISCUTONS

Évaluez la narration donnée ci-dessous concernant le principe de ne pas contredire la raison. Discutez avec vos amis.

"Quiconque dort après une prière de fin d'après-midi et perd la raison ne doit blâmer personne."

(Ibn al-Jawzi, *al-Mawduat*, vol. 3, p. 69)

<sup>33</sup> Ali al-Qari, *Uydurma Olduğunda İttifak Edilen Hadisler*, p. 286.

<sup>34</sup> Mehmet Hayri Kirbaşoğlu, *Alternatif Hadis Metodolojisi*, p. 202, 265, 266.

<sup>35</sup> Ibn Majah, *Tijarat*, 40.

<sup>36</sup> Mehmet Hayri Kirbaşoğlu, *Alternatif Hadis Metodolojisi*, p. 209, 210.

Abu Hanifa, était également prudent sur la question de la rationalité dans les narrations. Par exemple, malgré l'existence d'une narration qui dit : "Il y a une part pour le cavalier et deux pour son cheval", il a dit que "je ne peux pas mettre un animal avant un être humain"<sup>37</sup> et a déclaré que les deux sont censés recevoir une part chacun.

À travers tous les siècles, dans toutes les sociétés, certaines choses, comme des jours, des lieux ou certains individus, ont été considérées comme porte-malheur. C'était également le cas dans la société arabe. Il est raconté qu'une fois une femme était venue voir le Prophète et lui a dit : "Ô Messager d'Allah, nous avons une maison dans laquelle nous vivons. Nos habitants étaient nombreux et notre richesse était abondante. Mais maintenant, nos habitants ont diminué et la richesse s'est perdue". Sur ce, le Prophète lui aurait dit de quitter cette maison parce qu'il pensait qu'elle était de mauvais augure. De telles croyances adoptées à l'époque de jahiliyya ont été personnellement réfutées par Aisha. Par exemple, elle s'est opposée à ceux qui considéraient qu'un mariage célébré entre deux fêtes portait malheur en citant la pratique du Prophète.<sup>38</sup>

Les narrations qui contredisaient la raison peuvent provenir de cultures différentes. De nombreux éléments d'autres cultures se sont infiltrés dans la culture islamique de différentes manières, en particulier du judaïsme et du christianisme. Ces rapports sont appelés *Israiliyat-Masihyyat*. Délibérément ou non, les nouveaux convertis à l'Islam, en particulier du judaïsme ou du christianisme, ont transféré leurs propres croyances et cultures antérieures dans la société musulmane. La plupart de ces informations ont été incorporées dans la culture islamique, non pas directement et ouvertement mais sous le nom de "hadith." Les érudits musulmans, en particulier les savants du *hadith*, ont perçu cela comme une menace sérieuse et se sont efforcés de distinguer le vrai du faux. Cependant, malgré tous les efforts déployés, nombre de ces narrations sont restées et ont maintenu leur existence dans les livres d'exégèse coranique, de *hadith* et d'histoire.<sup>39</sup> Par exemple, selon une narration, le Prophète a tenu la main d'Abu Huraira et a dit : "Allah a créé la terre le samedi, les montagnes le dimanche, les plantes le lundi, les choses désagréables le mardi et la lumière le mercredi. Il a répandu des animaux dessus jeudi et a créé Adam après la fin de l'après-midi le vendredi à la dernière heure du vendredi entre la fin de l'après-midi et la nuit."<sup>40</sup> Il est mentionné par Bukhari dans son *al-Tarikh al-Kabir* que

<sup>37</sup> İ. Hakkı Ünal, *İmam Ebu Hanîfe'nin Hadis Anlayışı ve Hanefî Mezhebinin Hadis Metodu*, p. 96.

<sup>38</sup> Mehmet Said Hatiboğlu, *Müslüman Kültürü Üzerine*, p. 18.

<sup>39</sup> Mehmet Hayri Kirbaşoğlu, *Alternatif Hadis Metodolojisi*, p. 247.

<sup>40</sup> Muslim, *Sifat al-Munafiqin*, 27.

ce rapport appartenait à un savant juif nommé Qa'b al-Ahbar qui s'est converti à l'Islam après la mort du Prophète.<sup>41</sup>

## NOTONS

"La raison des erreurs commises par les historiens, les mufassirs et les muhaddiths était généralement due à leur dépendance uniquement sur des narrations sur un sujet particulier sans se soucier de savoir si elles étaient faibles ou authentiques et sans les comparer à leurs originaux et similaires. Cette approche a été causée par leur négligence de la sagesse, leur manque de compréhension des réalités des événements naturels dans l'univers et leur examen des narrations sans nommer la raison et la perspicacité comme juge de leurs conclusions. C'est pourquoi ils se sont écartés de la vérité et ont erré étourdi dans le désert de l'erreur et des illusions."

(İbn Haldun, *Mukaddime*, p. 209.)

## 2. 5. Cohérence avec les Données Historiques

### NOTONS

"Il faut faire attention à ne pas attribuer au Prophète des narrations qui éveillent le doute et qui concernent des sujets qui ne sont pas directement liées à la foi, au culte et aux affaires quotidiennes. Ils sont particulièrement liés à des sujets tels que *fitan* (méfaits), *malahim* (grands événements et guerres), signes de fin du monde, *fadail* (vertus) *zuhd* (ascétisme), *raqaiq* (problèmes liés à l'élégance) et *manaqib* (anecdotes). Ceux qui semblent liés aux faits historiques ultérieurs à la période du Prophète pourraient être des narrations fabriquées sous l'influence de ces périodes."

(İ. Hakki Ünal, *Seçmecî ve Eleştirel Yaklaşım veya Hz. Peygamberi Anlamak*, p. 55.)

Une autre méthode appliquée dans l'analyse et la critique des textes de *hadiths* consistait à rechercher s'ils étaient cohérents ou non avec les données historiques. En conséquence, une narration transmise sur quelque sujet que ce soit ne doit pas contredire les données relatives à un événement qui a eu lieu dans l'histoire. Celles qui contredisent les données historiques ne sont pas acceptées comme authentiques. Par exemple, la narration déclarant que "le Prophète ne restera pas mille ans sous terre"<sup>42</sup> et indiquant que l'Heure viendra dans les mille premières années après la mort du Prophète n'a pas de sens si on la compare à la réalité historique. La preuve la plus claire de l'absence de

<sup>41</sup> M. Said Hatiboğlu, *Müslüman Kültürü Üzerine*, p. 219, 220.

<sup>42</sup> Ali al-Qari, *Uydurma Olduğunda İttifak Edilen Hadisler*, p. 281.

fondement de cette narration repose que le temps mentionné dans la narration soit passée, mais que l'Heure ne soit pas encore venue. Des narrations similaires qui ne correspondent pas aux données historiques ne peuvent pas appartenir au Prophète.<sup>43</sup> Par exemple, le sens exprimé dans la narration suivante contredit les faits historiques : "Ma Oummah passera par cinq étapes. Pendant quarante ans, ils seront des gens de justice et de piété. Ceux qui les suivront dans les cent vingt prochaines années seront des gens qui feront preuve de miséricorde les uns envers les autres et maintiendront les liens les uns avec les autres. Ceux qui les suivront dans les cent soixante prochaines années seront des gens qui se tourneront le dos et rompront les liens les uns avec les autres. Puis il y aura des massacres et des conflits...."<sup>44</sup>

Selon une narration prétendue racontée par Aïcha, les épouses du Prophète lui ont demandé : "Qui sera celle d'entre nous qui se joindra à vous en premier (dans l'au-delà) ?" Sur ce, le Prophète répondit : "Celui qui a le bras le plus long." Puis les épouses du Prophète mesurèrent leurs bras. Le bras le plus long était celui de Sawda. Plus tard, ils ont compris que ce que le Prophète entendait par le bras le plus long était celui qui donnait le plus de charité, car Sawda était celle qui faisait le plus de charité. À la fin du texte, Aïcha a dit : "Sawda a été la première à rejoindre le Prophète";<sup>45</sup> bien que Sawda bint Zam'ā (d.54/674), l'épouse du Prophète et la mère des croyants, soit décédée à un âge avancé. La réalité historique montre que celle qui est morte la première parmi les épouses du Prophète n'était pas Sawda mais était Zainab ibn Jahsh (d. 13/634). Et, dans une autre narration rapportée par Muslim, pas Sawda mais Zainab a été mentionnée.<sup>46</sup> Par conséquent, cette narration contredit les faits historiques.

<sup>43</sup> Yavuz Ünal, *Hadisleri Tespitte Yöntem Sorunu*, p. 21.

<sup>44</sup> Ibn Majah, *Fitan*, 28 (pour des narrations similaires voir. Ibn al-Javzi, *al-Mawduat*, vol. 3, p. 196.)

<sup>45</sup> Bukhari, *Zakat*, 11.

<sup>46</sup> M. Said Hatiboğlu, *Müslüman Kültürü Üzerine*, p. 221; Mehmet Görmez, *Sünnet ve Hadis'in Anlaşılabilir Yorumlanmasında Metodoloji Sorunu*, p. 260.

**NOTONS**

Dans la compréhension des hadiths, les données historiques ont une place importante qui ne peut être ignorée. Examinez la critique de narration donnée ci-dessous dans cette perspective.

“En matière de bien et de mal, les gens devraient suivre la tribu des Quraish. (Les Quraish seront leurs gouverneurs jusqu'à l'Heure)” (Muslim, Imara, 33.)

Tout en critiquant cette narration, les trois points suivants peuvent être pris en considération :

- Cette narration n'est pas cohérente avec les événements historiques car l'autorité arabe a pris fin dans l'histoire islamique après les Abbassides et est passée à d'autres nations telles que les Turcs.
- Selon un verset coranique, il n'est pas possible pour le Prophète de prédire ce qui se passera dans le futur à moins que cela ne lui ait été révélé par Allah. Les versets suivants peuvent être mentionnés à titre d'exemples indiquant ce fait. al-An'am, 6 h 50 ; al-A'raf, 7: 188 ; Yunus, 10 : 20 ; Jinn, 72 : 26.
- Si cette narration est basée sur une révélation envoyée par Allah, il est impossible qu'elle contienne une erreur. Sinon, le Messager d'Allah n'aurait pas pu parler d'un sujet qui est hors de sa connaissance.

Un autre exemple qui peut être donné pour la critique textuelle concerne les événements qui se produiront à l'avenir. Les événements indiquant que les temps à venir seront pires que les précédents se poursuivant jusqu'au Jour dernier sont critiqués car ils conduisent l'humanité au pessimisme. De plus, il y a des récits décrivant des périodes qui sont venues après le Prophète et dont il n'a pas été témoin. Il est clair que les rapports qui lui sont attribués, pour n'importe quelles raisons, telles que : "À la fin du monde, le froid de Rome passera à Damas et le froid de Damas passera à l'Égypte"<sup>47</sup> sont manifestement forgés parce qu'il est dit dans le Coran que le Prophète ne connaît pas l'avenir.<sup>48</sup> Il est possible pour le Prophète de faire des prédictions et des avertissements sur des événements dont il n'a pas été témoin. Cependant, évoquer avec certitude certains événements politiques, sociaux et culturels, qui n'avaient aucun signe dans sa propre vie et qui ne se sont développés que plus tard dans certaines conditions, ne lui est pas possible. Il y a de nombreux récits indiquant que le Prophète a révélé des informations sur l'avenir, telles que : les batailles du chameau (35 AH) et Siffin (36 AH), l'événement de Harra (63 AH), le martyre d'Ali et Husain, le fait que le califat continuera pendant 30 ans puis la dynastie commencera, l'émergence d'écoles théologiques telles que

**EXAMINONS**

“Le Prophète ne restera pas mille ans sous la terre.”

(Aliyyu'l-Kari, *Uyduurma Olduğunda İttifak Edilen Hadisler*, p. 281.)

Évaluez la narration donnée ci-dessus à la lumière des faits historiques.

<sup>47</sup> Ali al-Qari, *Uyduurma Olduğunda İttifak Edilen Hadisler*, p. 184.

<sup>48</sup> An'am, 6: 50; A'raf, 7: 188; Yunus, 10: 20; Yusuf, 12: 81.

Qadariyya et Murjia, que l'Heure ne viendra pas avant que les Arabes ne se battent contre les Turcs.<sup>49</sup> Les narrations à propos du Mahdi, Dajjal, Khidr,<sup>50</sup> et la venue du Prophète Isa sont également de ce genre,<sup>51</sup> comme la narration qui dit : "Uwais est le meilleur parmi les successeurs..."<sup>52</sup> Il est clair que certains de ces récits et de nombreux autres ont été forgés à la suite des conditions sociales et politiques de l'époque.

Les *hadiths* du Prophète sont extrêmement importants pour bien comprendre la religion et vivre en conséquence. Pour cette raison, il est nécessaire de s'engager dans des études afin de faire la distinction entre les paroles et les pratiques qui appartiennent au Prophète et celles qui ne le sont pas. En ce sens, la critique *isnad* et *matn* vise à révéler le caractère exemplaire du Prophète au moyen des textes authentiques révélés à la suite de ces critiques et évaluations.

### Lecture : Hadiths sur Le Savoir et la Science

عَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ:  
 "مَنْ يُرِدِ اللَّهُ بِهِ خَيْرًا يُفْقَهُهُ فِي الدِّينِ"

1. D'après Ibn Abbas : Le Messager d'Allah (saw) a dit :

"Pour quiconque Allah veut du bien, Il lui confère une compréhension profonde de la religion."

(Bukhari, l'tisam, 10, 'Ilm, 13; Muslim, Ijarah, 175; Tirmidhi, 'Ilm, 1.)

عَنْ سَلَمَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ سَمِعْتُ النَّبِيَّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَقُولُ  
 "مَنْ يَقُلْ عَلَيَّ مَا لَمْ أَقُلْ فَلْيَتَّبِعُوا مَقْعَدَهُ مِنَ النَّارِ"

2. Salamah a raconté que le Prophète (saw) avait dit :

"Quiconque m'attribue ce que je n'ai pas dit, qu'il prépare sa place en enfer."

(Bukhari, 'Ilm, 38.)

<sup>49</sup> İ.Hakkı Ünal, Hadis, p. 75.

<sup>50</sup> Ibn al-Jawzi, al-Mawduat, vol. 1, p. 195-199, 226

<sup>51</sup> M. Hayri Kirbaşoğlu, Alternatif Hadis Metodolojisi, p. 255.

<sup>52</sup> Muslim, Fedâilu's-Sahabe, 224, (pour des récits similaires voir Ibnu'l Cevzi, El-Mevzuat, Vol. 2, p. 43.)

عَبْدُ اللَّهِ بْنِ مَسْعُودٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ قَالَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ:

”لَا حَسَدَ إِلَّا فِي اثْنَتَيْنِ رَجُلٌ آتَاهُ اللَّهُ مَالًا فَسُلِّطَ عَلَيْهِ هَلَكَتِهِ فِي الْحَقِّ، وَرَجُلٌ آتَاهُ اللَّهُ الْحِكْمَةَ، فَهُوَ يَقْضِي بِهَا وَيُعَلِّمُهَا“.

3. D'après 'Abdullah ibn Mas'ud : le Messager d'Allah (saw) a dit :

“Il n'est pas permis de vouloir être comme n'importe qui sauf dans deux cas. Une personne à qui Allah a donné la richesse et qui la dépense à juste titre ; et une personne à qui Allah a donné la sagesse et qui agit en conséquence et l'enseigne aux autres.”

(Bukhari, 'Ilm, 15.)

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: ” مَنْ سَلَكَ طَرِيقًا يَلْتَمِسُ فِيهِ عِلْمًا سَهَّلَ اللَّهُ لَهُ طَرِيقًا إِلَى الْجَنَّةِ “.

4. Abu Hurairah a raconté que le Messager d'Allah (saw) avait dit :

“Quiconque prend un chemin pour acquérir la connaissance, Allah lui facilite le chemin du paradis.”

(Tirmidhi, 'Ilm, 2.)

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ:

” إِذَا مَاتَ الْإِنْسَانُ انْقَطَعَ عَنْهُ عَمَلُهُ إِلَّا مِنْ ثَلَاثَةٍ إِلَّا مِنْ صَدَقَةٍ جَارِيَةٍ أَوْ عِلْمٍ يُنْتَفَعُ بِهِ أَوْ وَلَدٍ صَالِحٍ يَدْعُو لَهُ “.

5. Abu Hurairah a raconté que le Messager d'Allah (saw) avait dit :

“Quand le fils d'Adam meurt, son œuvre s'arrête sauf dans trois choses : une aumône continue, une science dont les gens tirent profit, un enfant pieux qui invoque pour lui.”

(Muslim, Wasiyyah, 14.)

عَنْ أَنَسِ بْنِ مَالِكٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ  
 ” مَنْ خَرَجَ فِي طَلَبِ الْعِلْمِ فَهُوَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ حَتَّى يَرْجِعَ .“

6. Anas ibn Malik a raconté que le Messager Allah (saw) a dit :

“Quiconque cherche la connaissance est (engagé) dans la cause d'Allah jusqu'à son retour.”

(Tirmidhi, 'Ilm, 2.)

عَنْ أَنَسِ بْنِ مَالِكٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ :  
 ” يَسِّرُوا وَلَا تُعَسِّرُوا، وَبَشِّرُوا وَلَا تُنْفِرُوا .“

7. Anas ibn Malik a transmis du Messager d'Allah (saw):

“Rendez les choses faciles pour les gens et ne leur compliquez pas la tâche ; donnez-leur de bonnes nouvelles et ne les faites pas fuir.”

(Bukhari, 'Ilm, 11.)

**EVALUONS LE CHAPITRE**

A. Répondez aux questions ouvertes ci-dessous.

1. Quels sont les critères de la critique textuelle ? Écrivez-les.
2. Que signifie la cohérence d'une narration avec le Coran ? Précisez.
3. Comment peut-on bénéficier de la raison dans l'évaluation des hadiths ? Expliquez.
4. Que signifie la cohérence d'un hadith avec les données historiques ? Précisez.
5. Quelle est la différence entre critiquer et réfuter un hadith ? Expliquez.

B. Entoure la bonne réponse des questions à choix multiples ci-dessous.

1. Laquelle des propositions suivantes ne fait *pas* partie des caractéristiques recherchées dans un *rawi adil* ?
 

A. La puberté	B. Être musulman	C. Être intelligent
D. Être fort	E. Être pieux	
  
2. Laquelle des propositions suivantes est une caractéristique requise pour un *rawi* ?
 

A. Bien s'habiller	B. Être riche	C. Être drôle
D. Être bavard	E. Avoir une mémoire forte	
  
3. Lequel des énoncés suivants contredit le principe de "cohérence dans l'expression linguistique du hadith" ?
  - A. Compréhensibilité du texte
  - B. Rationalité du texte
  - C. Exagération dans le texte
  - D. Harmonie du texte
  - E. Cohérence avec les règles de grammaire

4. Laquelle des propositions suivantes n'est pas l'une des pratiques qui déterminent l'authenticité d'un *hadith* ?

- A. Mémoriser
- B. Soumettre à la raison
- C. Vérifier avec le Coran
- D. Vérifier avec les données historiques
- E. Rechercher une cohérence avec la sunnah sahih

C. Remplissez les blancs dans les phrases avec les expressions les plus appropriées données ci-dessous.

(adalah, sanad, zabt, matn)

1. Le terme utilisé pour la fiabilité de la personne qui raconte un hadith est.....  
.....

2. .... signifie la capacité d'un rawi à préserver la narration qu'il a entendu d'une bonne manière.

3. .... signifie la partie principale d'un hadith qui vient après le sanad.

D. Évaluez la nécessité de la critique textuelle aujourd'hui avec des exemples.

.....  
.....





## COMPRENDRE LE HADITH ET LA SUNNAH

### PREPARONS-NOUS AU CHAPITRE

1. Cherchez la signification des termes "gharib al-hadith" et "mukhtalifu'l-hadith" dans les dictionnaires de terminologie de la science du hadith.
2. Cherchez comment la connaissance des raisons d'apparition d'un évènement contribue à comprendre cet évènement.
3. Pensez à un hadith que nous utilisons fréquemment dans notre vie quotidienne et réfléchissez dans quel contexte nous l'employons.
4. Rassemblez des informations sur la signification des concepts suivants : "localité" et "universalité".
5. Réfléchissez à la différence entre les concepts "prendre comme exemple" et "imiter".

### 1. Les Sciences Traditionnelles du Hadith qui Traitent de la Compréhension du Hadith et de la Sunnah

Le *hadith* et la *sunnah* ont une place cruciale dans la compréhension et l'interprétation appropriées de l'Islam. Comme il existe certains principes de base qui nous permettent de comprendre le Noble Coran, qui est la principale source de l'Islam, il existe également des principes et des méthodes pour mieux comprendre les *hadiths*. Il existe des sciences traditionnelles traitant de la compréhension et de l'interprétation des textes des *hadiths*. Le but général de ces sciences est de déterminer avec précision la signification du vocabulaire du texte du *hadith* et le message qu'il vise à transmettre.

Afin de comprendre le *hadith* et la *sunnah* qui consistent en des paroles et des pratiques du Prophète, il est nécessaire de connaître l'environnement historique et culturel de cette époque. Cela est nécessaire car les habitudes sociales, les éléments culturels et les systèmes sociaux et économiques changent considérablement en fonction du temps et du lieu. Par conséquent, afin de comprendre les raisons pour lesquelles un *hadith* sur un problème inconnu aujourd'hui était important pour l'époque où il a été dit, il faut connaître l'environnement social et culturel de cette époque. Il faut profiter de certaines disciplines pour mieux comprendre les *hadiths*. Ainsi, les disciplines telles que "*gharib al-hadith*", "*mukhtalif al-hadith*", "*fiqh al-hadith*" et "*asbab al-wurud al-hadith*" sont importantes pour faciliter l'interprétation et la compréhension du *hadith* et de la *sunnah*.

### 1.1. Gharib al-hadith

Tout en prêchant l'Islam à de nombreuses personnes de différentes régions de la péninsule arabe et parlant dans divers dialectes, le Prophète a utilisé toutes les subtilités littéraires de la langue arabe. Lorsque certains mots, idiomes ou exemples qu'il utilisait n'étaient pas bien compris par les compagnons, il satisfaisait leur curiosité en expliquant et en interprétant ce qu'il avait dit. Cependant, après la mort du Prophète, le nombre de mots à élucider dans les textes de *hadith* a augmenté, en raison de l'expansion des terres musulmanes et de la conversion à l'Islam de personnes parlant différentes langues et dialectes. Ainsi, le besoin de clarifier des mots et des concepts dont la signification était inconnue des nouveaux convertis s'est fait sentir. La difficulté à comprendre un mot dans un *hadith* variait d'une personne à l'autre. Par exemple, il y a une différence de compréhension entre un arabe et un non-arabe ou des personnes qui ont vécu à l'époque du Prophète et ceux qui ont vécu à des périodes ultérieures. Après que les textes des *hadiths* ont commencé à être clarifiés, les mots et les concepts difficiles à comprendre ont également été expliqués d'une manière qui correspondait aux besoins de l'époque. De nombreux érudits ont travaillé la littérature du *hadith* dans le but de clarifier les mots obscurs fréquemment utilisés dans les *hadiths*. Ainsi, la science du *gharib al-hadith* est née comme une discipline qui a servi à clarifier les mots et les concepts obscurs dans les textes de *hadith*.

## NOTONS

Hattabi a dit :

“Avec la mort des savants du hadith après le troisième siècle de la Hijra, le temps a changé. Les non-Arabes ont commencé à s'engager intensivement dans des études sur les hadiths. Le nombre de personnes qui ont raconté un hadith de manière littérale n'a fait qu'augmenter, tandis que ceux qui ont raconté le hadith selon le sens a diminué. Ainsi, les erreurs linguistiques se sont généralisées et les textes de hadiths ont été exposés à un grand danger. Par conséquent, des érudits attentionnés, qui ne voulaient pas que des éléments étrangers soient mélangés aux hadiths du Prophète, ont envisagé de révéler les significations des mots *gharib* dans les hadiths, d'expliquer les significations inappropriées et de corriger les erreurs causées par les narrateurs comme une exigence de sincérité envers les croyants et les questions religieuses.”

(Hattabi, *Gharib al-Hadith*, vol. I, p. 47)

À partir du deuxième siècle après la Hijra, il y a eu quelques livres écrits particulièrement dans ce domaine afin de mieux contribuer à la compréhension des *hadiths* et de la *sunnah*. Dans les livres de *Gharib al-hadith*, des formulations obscures utilisées dans les textes de *hadith* ont été détectées et expliquées. Outre la signification lexicale du mot expliqué, d'autres usages de la langue et de la littérature arabes ont également été inclus. Ainsi, en mettant l'accent sur différentes significations du mot, le sens du mot a été mis en évidence. Par exemple, Hattabi, qui a écrit un livre dans ce domaine, a rassemblé et défini la signification de tous les mots *gharib* dans les *hadiths*. Il a expliqué en détail le *hadith* dans lequel ces mots étaient utilisés. De plus, il a essayé de déterminer dans quel sens le Prophète avait utilisé les mots spécifiques en référence à leur utilisation dans le Coran.<sup>1</sup>



Ad-Duha 93/7  
Calligraphie : İhsan Efendi

<sup>1</sup> Mehmet Görmez, *Sünnet ve Hadisin Anlaşılması ve Yorumlanmasında Metodoloji Sorunu*, p. 114.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Voici quelques-uns des livres écrits sur gharib al-hadith :

1. Abu Ubaid Qasim ibn Sallam (d. 224 AH), Gharib al-Hadith
2. Ibn Qutayba (d. 276 AH), Gharib al-Hadith
3. Hattabi (d. 388 AH), Gharib al-Hadith
4. Zamakhshari (d. 538 AH), al-Faik fi Gharib al-Hadith
5. Ibnu'l-Jawzi (d. 597 H, Gharib al-Hadith
6. Ibn al-Athir al-Jazari (d. 606 AH), al-Nihaya fi Gharib al-Hadith wa al-Athar

Voici un exemple de mot *gharib* figurant dans un *hadith* et son explication : Lorsque le Prophète a vu une femme portant une robe jaune, il a exprimé son appréciation en utilisant les mots “سِنَّةٌ سِنَّةٌ,” ce qui signifie "c'est joli."<sup>2</sup> Le fait que ce mot abyssin est l'équivalent du mot arabe “حَسَنَةٌ” a été déclaré dans les livres de *gharib al-hadith*.

**1.2. Mukhtalif al-Hadith**

Les *hadiths* qui apparemment se contredisent mais qui sont en fait concordants après un examen attentif sont appelés *mukhtalif al-hadith*. Le champ qui explique l'état réel des *hadiths* qui semblent être en contradiction et qui tentent de les réconcilier en résolvant la contradiction entre eux est appelé *ta'vil mukhtalif al-hadith*.

Le Prophète a mis en pratique les versets qui lui ont été révélés tout au long de ses 23 années de prophétie et les a expliqués. Ses paroles et ses actions variaient en fonction de l'évolution des événements, des conditions et des publics. Ces différenciations se reflétaient également dans les livres de *hadiths*. Le Saint Coran n'a pas été révélé d'un seul coup, mais progressivement. En conséquence, le Prophète a suivi cette même méthode dans ses paroles et ses actions. Le Messager d'Allah a agi en fonction du lieu, de l'heure et de l'environnement dans lesquels il se trouvait et a donné des décisions ou des conseils en fonction de la situation de son destinataire. De plus, lorsqu'il prêchait à une communauté, il prenait toujours en considération les conditions de cette communauté et donnait ses messages en conséquence. Muhammad (saw), qui a vécu comme un prophète, un enseignant, un chef de communauté, un commandant et un prédicateur, a prêté attention à la perception et aux besoins des personnes auxquelles il s'adressait. Ainsi, il a utilisé des expressions variées et a donné

<sup>2</sup> Bukhari, Adab, 17.

des commandes, des décisions et des conseils différents selon les circonstances changeantes.<sup>3</sup> Toutes ces questions nécessitaient que ses paroles et ses actions diffèrent selon l'état de son auditoire, et cela se reflétait dans le *hadith* qui portait ses paroles et ses pratiques.

La plupart des contradictions observées dans les *hadiths* sont dues aux rawis qui les ont racontées. Parce qu'ils étaient humains, les rawis n'étaient pas dénués de défauts tels que l'oubli et l'erreur. Ainsi, il est possible que le narrateur ait entendu et transféré le *hadith* de manière incomplète ou même ajouté certains mots. De plus, de nombreux rawis ont raconté le *hadith* non pas avec le libellé exact qu'il avait entendu, mais ont transmis tout ce qu'il en avait compris par leurs propres mots. Dans de tels cas, il est possible que le rawi ait mal compris ou partiellement ce qu'il avait entendu, ou qu'il ait compris différemment l'intention du Prophète parce que le Prophète utilisait parfois des phrases symboliques et métaphoriques. De même, il est possible que la signification du discours ait été comprise différemment par le public et reflétée différemment dans les textes des *hadiths*.<sup>4</sup>

**Afin de résoudre le problème de la contradiction apparente entre les hadiths, les érudits musulmans ont adopté les méthodes suivantes :**

- a. Premièrement, les hadiths contradictoires doivent être conciliés. Si la conciliation est possible, on conclut que les deux *hadiths* sont authentiques.
- b. Si ces hadiths ne peuvent être réconciliés, les dates de leur *wurud*, ou la date à laquelle le Prophète les a prononcées, sont vérifiées. Lorsque ces dates sont établies, le principe de l'abrogation est appliqué entre ces deux narrations. En acceptant que le *hadith* dit à une date ultérieure abroge celui qui avait été dit plus tôt, le conflit entre eux était résolu.
- c. Si les dates ne sont pas déterminées, l'*isnad* et le *matn* des *hadiths* sont examinés et, selon certains principes, l'un d'eux est préféré à l'autre.
- d. Lorsqu'il n'est pas possible de faire une préférence entre les *hadiths*, aucune décision exacte ne peut être donnée, de sorte que l'on ne peut agir sur aucun d'eux.

<sup>3</sup> İsmail L. Çakan, *Hadislerde Görülen İhtilaflar ve Çözüm Yolları*, p. 142.

<sup>4</sup> Mehmet Görmez, *Sünnet ve Hadisin Anlaşılması ve Yorumlanmasında Metodoloji Sorunu*, p. 118.

## BOITE A INFO

Les principales raisons qui ont accéléré l'émergence de la science du *mukhtalif al-hadith* sont la relation entre les sciences du *hadith*, de la loi islamique et la théologie islamique et les débats des savants engagés dans ces sciences. En outre, les efforts des savants, tels que ceux pour réfuter les objections contre les *hadiths* et les savants du *hadith* et pour présenter la cohérence interne de la Sunnah font également partis de ces facteurs. Le premier livre dans ce domaine appartient à l'Imam Shafi' (d. 204 AH) et le second à Ibn Qutaybah (d. 276 AH), qui n'était pas un spécialiste des *hadiths* professionnels. Alors que l'Imam Shafi' a évalué les *hadiths* sous leurs aspects juridiques et a traité de la contradiction entre les *hadith* liés aux questions juridiques dans son livre intitulé *Ikhtilaf al-Hadith*, Ibn Qutaybah a répondu aux critiques des théologiens contre les *hadith* qui sont considérées comme contradictoires. Le livre d'Ibn Qutaybah est également traduit en turc. La première étude moderne dans ce domaine écrite en turc est le livre de Ismail Lütfü Çakan, *Hadislerde Görülen İhtilaflar ve Çözüm Yolları*."

(Mehmet Görmez, *Sünnet ve Hadisin Anlaşılması ve Yorumlanmasında Metodoloji Sorunu*, p. 118–121.)

## NOTONS

L'un de deux *hadiths* contradictoires pourrait ne pas appartenir au Prophète. Si l'un des *hadiths* est incompatible avec le Coran, la Sunnah, le bon sens et les faits historiques, il n'est pas nécessaire d'essayer de réconcilier ces *hadiths*, et le *hadith* en question n'est pas considéré comme authentique.

Un exemple de conciliation de deux *hadiths* qui semblaient se contredire peut être démontré par deux récits narrations rapportées par le Prophète. Ces *hadiths* concernent deux manières différentes dont le Prophète buvait de l'eau. Dans l'un d'eux, le Prophète est raconté comme interdisant de boire en position debout,<sup>5</sup> cependant, dans un autre *hadith*, Abdullah ibn Umar a raconté que "le Prophète buvait de l'eau alors qu'il était debout".<sup>6</sup> Comme il est compris de ces deux *hadiths*, bien que le Prophète ait préféré boire de l'eau en position assise, il buvait parfois de l'eau alors qu'il était debout au besoin, et il ne voyait aucun mal à le faire. Ainsi, on peut comprendre qu'il n'y a pas de contradiction entre ces deux *hadiths*.

Le contraste entre deux *hadiths* différents racontés sur le jeûne en voyage est également résolu en utilisant la même méthode. Quand le Messager d'Allah a été interrogé sur le jeûne pendant les voyages, il a répondu comme suit : "Vous pouvez jeûner si vous le souhaitez, et vous pouvez ne pas jeûner si vous le souhaitez."<sup>7</sup> Dans un autre *hadith*, cependant, il a déclaré : "Le jeûne pendant le voyage est similaire à ne pas jeûner quand quelqu'un n'est pas en voyage."<sup>8</sup> Le premier de ces deux *hadiths*, qui semblent se contredire, indique qu'il est permis de jeûner pour ceux qui ne ressentent aucune difficulté du jeûne

<sup>5</sup> Ibn Hanbal, III, 277.

<sup>6</sup> Bukhari, Ashriba, 16.

<sup>7</sup> Bukhari, Sawm, 33.

<sup>8</sup> Nasai, Siyam, 53.

pendant le voyage, alors que le second reflète que ceux qui sont en voyage pénible ne doivent pas jeûner. Le Prophète a démontré l'application pratique de l'autorisation mentionnée dans le Coran de ne pas jeûner en voyage. Ces narrations, qui semblent contradictoires, ont été dites dans des circonstances différentes et basées sur des raisons différentes, il n'y a donc en fait aucune contradiction entre elles.

### 1.3. Fiqh al-Hadith

*Fiqh al-hadith* signifie comprendre l'intention du Prophète en comprenant le *hadith* et la *sunnah* d'une manière appropriée. Et la science qui vise à comprendre les *hadiths* du Prophète et à en tirer les déductions nécessaires s'appelle la science de *fiqh al-hadith*. Les déclarations que le Prophète a faites lors de son discours au Masjid Khaif à Mina sont significatives en termes de compréhension des *hadiths* et de compréhension de leur intention réelle. Après que le Prophète ait prié pour ceux qui ont entendu, mémorisé et transmis les paroles du Prophète aux autres, il a souligné que la véritable intention est de comprendre ces paroles comme suit : "Il y a beaucoup de gens qui transmettent la connaissance du *fiqh* alors qu'ils n'ont pas la capacité de comprendre. Et il y a beaucoup de gens qui transmettent les connaissances qu'ils ont à ceux qui peuvent les comprendre mieux qu'eux."<sup>9</sup>

Interpréter le *hadith* et la *sunnah* d'une manière compatible avec leurs buts est la première condition pour bien les comprendre. Le Prophète préférait généralement la simplicité et les expressions directes dans ses discours afin que son auditoire puisse comprendre. Pourtant, à l'occasion, il a utilisé des expressions indirectes telles que des métaphores, des comparaisons et des symboles, ce qui a conduit certains des destinataires à avoir des difficultés à comprendre. Par exemple, Abu Saïd al-Khudri, l'un des compagnons, portait ses nouveaux vêtements lorsqu'il était extrêmement malade. Lorsqu'on lui a demandé la raison, il a répondu en disant que le Messenger d'Allah (saw) avait dit que "le défunt sera élevé dans les vêtements dans lesquels il est mort."<sup>10</sup> Mais il peut être compris d'après l'explication d'Aïsha que ce que le Prophète entendait par "*thiyab*" (vêtements) était en fait des actes. En d'autres termes, il avait l'intention de dire : "Le défunt sera ressuscité avec les actes qu'il a accomplis dans ce monde."<sup>11</sup>

Savoir ce que le Prophète a dit et pourquoi il l'a dit ou quelle pratique il a exécutée et la raison pour laquelle il l'a fait est crucial pour comprendre



Profites de cinq choses avant cinq autres: profite de ta vie avant ta mort, de ta bonne santé avant ta maladie, de ta jeunesse avant ta vieillesse, de ta richesse avant ta pauvreté, et de ton temps libre avant d'être occupé.

Calligraphie : Saim Özel

<sup>9</sup> Abu Dawud, 'Ilm, 10.

<sup>10</sup> Abu Dawud, Janaiz, 18.

<sup>11</sup> Bedrudin Zerkeşi, *Hiz. Aişe'nin Sahabe Yöneltilmiş Eleştiriler*, p. 160.

correctement ses déclarations et ses actions. L'évènement suivant raconté par Aisha montre à quel point cette question est importante : "Le Prophète se réveillait pour la prière du tahajjud à la fin de la nuit et après la récitation de l'adhan pour la prière de l'aube, il exécutait les deux cycles de sunnah requis. Si j'étais éveillé, il conversait avec moi et si je ne l'étais pas, il se couchait sur le côté droit."<sup>12</sup> Le comportement naturel du Prophète a été rapporté par certains rawis comme un conseil et certains érudits ont affirmé que se coucher sur le côté droit après la sunnah de la prière de l'aube est une sunnah du Prophète. Comme il ressort de cet exemple également, lorsque la raison d'un acte du Prophète n'est pas remise en question, elle peut être mal comprise et présumée être une obligation religieuse.

Des compagnons tels que Omar, Aisha, Abdullah ibn Mas'ud et Abdullah ibn Abbas ont été les premiers à bien comprendre les paroles et les actions du Prophète. Quand ils ont essayé de comprendre un *hadith*, ils ont cherché ce que le Prophète voulait dire plutôt que ce qu'il disait. C'est pourquoi ils n'ont accepté aucun rapport exactement comme il a été dit et ils n'ont pas considéré que chaque action du Prophète reflétait sa sunnah. Se fondant sur une compréhension et une perception appropriées, ces compagnons ont veillé à faire comprendre les *hadiths* à la lumière des principes de base du Coran et de la *Sunnah*.<sup>13</sup>

En raison du fait que les savants du *hadith* se concentraient généralement sur la narration de rapports et visaient à raconter des *hadiths* authentiques sans tenir compte du contexte, ce sont les spécialistes de la jurisprudence islamique qui se sont occupés de comprendre et de tirer des décisions de ces *hadiths*. Cependant, dans la période de classification des *hadiths*, certains savants du *hadith*, comme Bukhari, ne se contentaient pas de compiler les *hadiths*, mais ils réfléchissaient également aux aspects juridiques des *hadiths* en les classant sous certains titres selon leur sujet. C'est après le 4ème siècle de l'Hégire que les commentateurs de *hadith* ont présenté des méthodes de compréhensions des *hadiths* dans leurs livres.<sup>14</sup> De plus, il existe divers livres écrits sur *fiqh al-hadith* basé sur des écoles spécifiques du droit musulman. Alors que l'imam al-Tahawi (d. 321 AH) a écrit "*Sharkh Ma'ani al-Athar*" selon le rite Hanafite (*madhhab*), Imam al-Bayhaqi (d. 384 AH) a écrit son livre "*Kitab al-Sunan al-Kabir*" selon le rite Shafite.

<sup>12</sup> Bukhari, Tahajjud, 23.

<sup>13</sup> Mehmet Görmez, *Sünnet ve Hadisin Anlaşılması ve Yorumlanmasında Metodoloji Sorunu*, p. 47.

<sup>14</sup> İsmail Hakki Ünal, *Hadis*, p. 84.

### 1.4. Asbab Wurud al-Hadith

Pour une meilleure compréhension des paroles et des actions du Prophète, il est nécessaire de déterminer le contexte historique et social, et les aspects de la localité et de l'universalité de ces paroles et actions. C'est la connaissance du *asbab wurud al-hadith* qui traitent du contexte d'un *hadith* donné. La science de *asbab wurud al-hadith*, qui traite des raisons pour lesquelles les *hadiths* ont été prononcés, étudie également les causes sur lesquelles le Prophète a fondé ses paroles et ses actions. Comme la connaissance du *asbab nuzul* (raisons de révélation) est vitale pour comprendre le Coran, *asbab wurud* de même est cruciale pour comprendre les *hadiths*.

Afin de pouvoir comprendre l'intention réelle des paroles et des actions du Prophète, la raison de ses déclarations doit être connue, car le Prophète a agi en tenant compte des conditions historiques et sociales. C'est pourquoi notre connaissance du temps, de l'environnement et de la raison d'énonciation des *hadiths* nous permet de mieux les comprendre. Si un *hadith* est compris et interprété en ne tenant pas compte de la raison de son énonciation, il est possible d'arriver à une conclusion erronée qui est incompatible avec le but général du *hadith*. L'exemple le plus clair est l'interprétation d'un *hadith* demandant aux croyants de prendre un bain le vendredi et les décisions qui en découlent. Sur la base de ce *hadith*, certains chercheurs se sont demandé s'il était obligatoire ou non de prendre un bain le vendredi. Cependant, quand toutes les autres narrations à ce sujet sont examinées et que leurs raisons sont prises en considération, on peut voir que ce *hadith* est donné à titre de conseil. Dans un *hadith* rapporté par Abu Saïd al-Khudri à propos de cette question, le Prophète a déclaré : "Prendre un bain le vendredi est nécessaire (*wajib*) pour tout musulman qui a atteint l'âge de la puberté."<sup>15</sup> Il n'est pas juste d'ignorer la raison de la prononciation de ce *hadith* et de s'en tenir uniquement à la formulation, car le Prophète a vu des gens venir des vignobles et des vergers (de leur travail) à la prière du vendredi. En raison du temps chaud, les gens transpiraient et leurs vêtements sentaient mauvais, ce qui dérangeait les gens autour. Ainsi, en conséquence, le Prophète a conseillé aux gens de se laver.<sup>16</sup> Par conséquent, cette narration fournit une meilleure compréhension de ce *hadith* et indique pourquoi il a été dit : "Comme Anas et Ibn Abbas l'ont rapporté, il n'y a aucune obligation de prendre un bain le vendredi. Les gens portaient des vêtements de laine fabriqués au Yémen et venaient à la mosquée. Leur mauvaise odeur se faisait sentir. Sur ce, le Prophète a dit : "Quiconque vient à la prière du vendredi, qu'il prenne un bain et se parfume s'il en a."<sup>17</sup>

### NOTONS

Voici certains livres écrits sur *asbab wurud al-hadith*

1. Suyuti, *Asbab Wurud al-Hadith*
2. Ibn Hamza al-Husayni, *al-Bayan wa al-Ta'rif fi Asbab Wurud al-Hadith al-Sharif*
3. Ramazan Ayvalı, *Esbabu Vurudi'l Hadis ve Bunun İslam Teşriindeki Yeri ve Önemi*

<sup>15</sup> Muslim, Jumu'ah, 1.

<sup>16</sup> Mehmet Emin Özafşar, *Hadisi Yeniden Düşünmek*, p. 280-281.

<sup>17</sup> Muhammed ibn Hasan al-Shaibani, *Kitab al-Hujja ala Ahl al-Madina*, vol. 1, p. 281.

Un autre exemple qui montre qu'il est essentiel de comprendre les *hadiths* en prenant en compte la raison pour laquelle ils ont été prononcés est le premier *hadith* de Sahih al-Bukhari : "Les actions n'ont lieu que par leurs intentions." Lorsque les musulmans ont émigré à Médine, un homme de La Mecque a voulu épouser une femme nommée Umm Qais parmi celles qui migraient. Mais la femme a dit qu'elle ne l'épouserait que s'il migrerait avec elle à Médine. L'homme a accepté cette condition, a émigré à Médine et l'a épousée. Après cet événement, l'homme en question a été appelé "le migrant d'Umm Qais."<sup>18</sup> La totalité du *hadith* sur cet événement est : **"Les actions n'ont lieu que par les intentions et la personne obtient ce qu'elle a eu comme intention. Celui qui a accompli la hijra vers Allah et son Prophète alors sa hijra est vers Allah et son Prophète. Et celui dont la hijra est pour obtenir quelque chose de la vie d'ici-bas ou pour se marier avec une femme alors sa hijra est vers ce pour quoi il l'a faite."**<sup>19</sup>

## NOTONS

### UN HADITH UN COMMENTAIRE

D'après Abu Saïd al-Khudri (ra) le Prophète (saw) a dit : "Que cette nation ne soit pas sublime parmi laquelle les faibles ne peuvent pas obtenir leurs droits sans difficulté." (Ibn Majah, Sadaqat, 17)

Ce *hadith* peut également être traduit avec un sens d'invocation et de prière comme : "Que cette nation ne soit pas sublimée dans laquelle les faibles ne peuvent pas obtenir leurs droits sans être traités brutalement." Dans le premier sens, il se présente comme un établissement du fait, et dans le second comme une prière et un avertissement.

Afin de bien comprendre le *hadith*, il est utile de voir la narration dans son ensemble. L'essence de la question, qui est racontée avec de petites différences dans les sources, est la suivante : Un bédouin qui a donné un chameau au Prophète comme prêt est venu au Prophète et lui a demandé de rembourser sa dette. Mais comme il était bédouin, il a traité le Prophète avec rudesse et brutalité. Il a proféré des menaces en disant : "Tu n'as pas d'autre moyen que de me rembourser." Cette grossièreté offensa les compagnons présents. Ils l'ont réprimandé et lui ont dit : "Sais-tu à qui tu parles ? Malheur à toi." L'homme a dit : "Je ne demande que ce qui est mon droit." Sur ce, le Prophète a averti les compagnons autour de lui en disant : "Pourquoi ne défendez-vous pas celui qui a un droit ?" Puis il a pris des dattes séchées de Khawlah bint Qais avec l'intention de les rembourser plus tard, et les a données à l'homme et l'a nourri. ... Le bédouin a indiqué son contentement en disant : "Tu m'as payé en totalité, qu'Allah te paie également en entier." Lors de cet événement, le Prophète a dit ce qui suit : "La nation ne sera pas sublime dans laquelle les faibles ne peuvent pas obtenir leurs droits sans affronter aucun problème."

(İsmail L. Çakan, *Hadislerle Gerçekler* 3, p. 140, 141)

<sup>18</sup> Ibn Hacer al-Askalani, *Fath al-Bari Sharkh Sahih al-Bukhari*, vol. 1, p. 13.

<sup>19</sup> Bukhari, *Bad' al-Wahy*, 1.

La raison pour laquelle un *hadith* a été dit peut également être connue par les informations données par les compagnons. Bien que certains *hadiths* soient prononcés sur la base de certaines raisons, il n'est pas nécessaire de rechercher la raison du *wurud* pour chaque *hadith*, car de nombreux *hadiths* sont des paroles du Prophète dans le contexte de sa prédication et de ses conseils. La raison pour laquelle les paroles sont dites et les actions sont accomplies ne peut pas être connue avec certitude, mais chaque parole et action a un certain but. Il est possible que les *sabab al-wurud* de certains *hadiths* ne soient pas signalés ou aient même été fabriqués. Cependant, les rapports sahih relatés à propos de *sabab al-wurud* ont une place cruciale pour bien comprendre les *hadiths*.<sup>20</sup>

## 2. Les Contributions des Sciences Modernes à la Compréhension du Hadith et de la Sunnah

Après la période de détermination des paroles et des actions du Prophète et de leur écriture, la période d'explication et d'interprétation a commencé. Les érudits musulmans ont bénéficié des savoirs de leur époque pour comprendre le *hadith* et la *Sunnah*. Par exemple, alors que les sciences de kalam et d'aqid traitaient des *hadiths* et de la *Sunnah* liés à la foi, la science du fiqh traitait celles liées aux rituels et aux transactions quotidiennes. En plus d'eux, d'autres domaines comme l'histoire, le tafsir et le siyar ont également contribué à la compréhension et à l'interprétation des *hadiths*.

Il faut garder à l'esprit qu'il est nécessaire de bénéficier des sciences sociales et humaines pour comprendre et interpréter de manière précise la culture des *hadiths* et de la *Sunnah* parvenue du Prophète jusqu'à aujourd'hui. Les sciences portant sur l'être-humain nous aident à évaluer les paroles et les pratiques des membres d'une certaine société dans le passé dans le contexte des conditions politiques, sociales, économiques et culturelles de l'époque. Par exemple, pour détecter les choses introduites des religions et cultures préislamiques aux récits de *hadiths* et de *Sunnah*, nous devons bénéficier des sciences de l'histoire des religions, de l'ethnographie, de l'anthropologie, de l'archéologie et de l'histoire. De même, comme nous avons besoin de la sociologie pour suivre la société dans laquelle le Prophète a vécu, son développement et son processus de changement, nous bénéficions de certains domaines, comme la psychologie sociale, pour examiner le comportement social et culturel des individus qui vivait dans cette société.<sup>21</sup>

<sup>20</sup> İsmail Hakki Ünal, *Hadis*, p. 86.

<sup>21</sup> İsmail Hakki Ünal, *Hadis*, p. 86.

L'histoire et la géographie occupent également une place importante dans la compréhension du Coran et de la *Sunnah*. Il est nécessaire de profiter de l'histoire pour déterminer le contexte historique des paroles et actions du Prophète. Le contexte historique des *hadiths* et de la *Sunnah* comprend les relations sociales de cette époque, les pensées et les opinions des adeptes d'autres religions qui vivaient dans la péninsule arabe, et les croyances et coutumes préislamiques des Arabes. Il faut avoir des connaissances sur l'histoire de cette période pour apprendre le contexte historique. D'autre part, la plupart des *hadiths* fabriqués concernent des événements historiques. Il est possible d'apprendre l'authenticité de ces événements à travers la science de l'histoire et d'identifier les *hadiths* forgés. De plus, les connaissances biographiques et chronologiques jouent également un rôle considérable dans l'identification des narrateurs de *hadith*.

Afin de déterminer le lieu et la région mentionnés dans le *hadith*, nous bénéficions de la géographie, de l'anthropologie culturelle et du folklore pour comprendre les récits qui décrivent les caractéristiques culturelles de la société arabe de cette époque. En analysant les récits avec un contenu économique et politique, nous bénéficions de la science de l'économie et de la politique. Les variations dans les conseils et les suggestions du Prophète, selon les conditions et les états spéciaux des gens autour de lui, indiquent sa considération envers les différences individuelles. Ce cas montre à quel point l'environnement psychologique est important pour comprendre les *hadiths*.<sup>22</sup>

Il est important de bien comprendre les conseils sur la médecine et la santé figurant dans les *hadiths* du Prophète. C'est pourquoi il faut connaître l'histoire de la médecine et de la médecine préventive pour apprendre les aspects réels de la médecine et les concepts médicaux de cette époque.

Il est également nécessaire de tirer parti des données de la philologie et de la littérature afin d'identifier les significations de nombreux mots et concepts mentionnés dans les textes de *hadiths*, comment ils étaient utilisés à l'époque et le changement que ces significations ont subi au cours de l'histoire. Les études modernes sur la sémantique ont également une place importante dans la compréhension des textes de *hadiths* d'une manière appropriée et pertinente.



ad-Duha 93: 9.  
Calligraphie : Ihsan Efendi

<sup>22</sup> İsmail Hakkı Ünal, *Hadis*, p. 86.

## LISONS-INTERPRETONS

Il faut profiter de diverses disciplines autres que la science du hadith, en faisant des études interdisciplinaires pour que la Sunnah devienne une vision du monde s'adressant aux gens de l'époque. ... Aujourd'hui, tant le monde islamique que d'autres sociétés rencontrent divers problèmes qui nécessitent des solutions tels que les droits de l'homme, les problèmes environnementaux, les inégalités de revenus, la banque (intérêts), les droits du travail, les droits des femmes, etc. Concernant la solution de ces problèmes, il faut avoir des connaissances en science et culture modernes. De même, afin de pouvoir tirer certains principes de la Sunnah, [nous] permettant de produire des solutions aux problèmes médico-moraux comme la greffe d'organes et de tissus, la fécondation in vitro, le don d'organes, les problèmes médicaux--éthiques, etc., il faut bénéficier des savoirs cumulés en médecine et génétique.

(M. Hayri Kirbaçoğlu, *İslam Düşüncesinde Sünnet*, p. 127.)

### 3. L'Importance des Hadiths et de la Sunnah comme Sources de la Religion

Al-Qur'an al-Karim est la source la plus fondamentale de l'Islam. C'est, cependant, le Prophète Muhammad qui a transmis le message du Coran aux gens comme il l'a reçu d'Allah et l'a expliqué à travers ses paroles et ses actions. Par conséquent, le *hadith* et la *Sunnah* consistant en ses paroles et ses actions ont une place importante en tant que source de l'Islam. Le Coran proclame que le Prophète est le meilleur exemple pour les musulmans comme suit :

”لَقَدْ كَانَ لَكُمْ فِي رَسُولِ اللَّهِ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ لِّمَن كَانَ يَرْجُو اللَّهَ وَالْيَوْمَ  
الْآخِرَ وَذَكَرَ اللَّهَ كَثِيرًا“

“En effet, vous avez dans le Messenger d'Allah un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et évoque Allah fréquemment.”<sup>23</sup>

Tout en accomplissant son devoir divin qui lui a été conféré par Allah d'une manière parfaite, le Prophète a montré la meilleure manière et est devenu un modèle pour chaque personne par son caractère moral et sa conduite de principe, cohérente, déterminée, tolérante et dévouée.

## NOTONS

Les érudits musulmans ont classé les hadiths et la Sunnah en fonction de leur rôle dans la compréhension et l'interprétation de la religion en trois groupes :

1. La Sunnah qui introduit des dispositions conformément au Coran et confirme ses dispositions.
2. La Sunnah qui explique le Coran.
3. La Sunnah qui introduit de nouvelles dispositions dans le cadre du Coran.

<sup>23</sup> al-Ahzab 33: 21.

Dans la vie du Prophète Muhammad, il y a des objectifs, des lignes directrices et des principes qui peuvent diriger notre vie individuelle et sociale. Ainsi, en conséquence, le *hadith* et la *Sunnah* doivent être considérés comme des sources de solutions face aux problèmes, qui se développent et évoluent constamment en fonction de l'époque.

### 3.1. L'Aspect Impératif des Hadith et de la Sunnah

Le Prophète a transmis les jugements figurant du Coran aux gens et leur a ordonné de les respecter. Il les a mis en garde contre des sujets tels que l'association d'un partenaire à Allah, le mensonge, la désobéissance aux parents, l'alcool et le jeu. Les *hadiths* et la *Sunnah* expliquent les commandes du Coran. En plus de cela, ils apportent de nouvelles dispositions à la lumière des principes coraniques liés à des questions importantes pour les musulmans. Ainsi, étant donné que les avertissements et les commandements que le Prophète a donnés aux Compagnons sur diverses questions sont basés sur le Coran, ils sont contraignants. Par exemple, conformément au verset coranique déclarant, **“Ô les croyants! Que les uns d'entre vous ne mangent pas les biens des autres illégalement,**”<sup>24</sup> le Prophète a déclaré qu'il n'était pas licite pour une personne de prendre la propriété d'une autre personne sans le consentement de cette dernière.<sup>25</sup> Sa déclaration est aussi contraignante que la disposition exprimée dans le verset.

Une partie importante des traditions prophétiques et de la Sunnah est liée à l'explication et à l'interprétation du Coran. Ce devoir d'explication et d'interprétation lui est confié par Allah Lui-même. Dans le 44e verset de la sourate al-Nahl du Coran, la responsabilité du Prophète de clarifier et d'expliquer est soulignée comme suit : **“(Nous les avons envoyés) avec des preuves évidentes et des livres saints. Et vers toi, Nous avons fait descendre le Rappel (le Coran), pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux et afin qu'ils réfléchissent.”** En ce qui concerne la manière dont les actes d'adoration commandés dans le Coran doivent être accomplis, les pratiques du Prophète sont contraignantes. À titre d'exemple, il est indiqué dans le Coran : **“Et accomplissez la prière...”**<sup>26</sup> Cependant, il n'explique pas comment effectuer la prière et combien de cycles la prière représente. Le prophète a dit : **“Priez comme vous m'avez vu le faire,”**<sup>27</sup> et il a démontré comment la prière est exécutée et quelles supplications devaient être récitées pendant la prière. Bien que le Coran ait notifié que la *zakat* est obligatoire et à

<sup>24</sup> al-Nisa, 4: 29.

<sup>25</sup> Ibn Hanbal, VI, 72.

<sup>26</sup> al-Baqara, 2: 43.

<sup>27</sup> Bukhari, Adhan, 18.

qui elle doit être donnée,<sup>28</sup> il n'y a pas de détails sur sa proportion en fonction de la richesse et le type de bien concerné. Toutes ces informations sur la *zakat* sont expliquées par le Prophète. Le pèlerinage est également ordonné dans le Coran. Certaines des conditions sont citées dans le Coran, mais la manière d'accomplir cet acte d'adoration n'est pas clairement exposée. Ceci est expliqué par le Prophète et avec sa pratique c'est devenu beaucoup plus clair. La Sunnah est considérée comme contraignante en raison de son rôle directeur en ce qui concerne la manière dont les actes d'adoration sont accomplis.

Dans certains cas, le Prophète a introduit de nouvelles règles sur des questions qui ne sont pas traitées dans le Coran. Face à certains événements, lorsqu'aucune révélation n'est venue même après un certain temps, le Prophète a agi en fonction de ses opinions personnelles et juridiques.<sup>29</sup> Le Coran ne contient pas tout en détail ; au contraire, de nombreuses questions ne sont exprimées que sous la forme de principes généraux. Par exemple, il existe des principes généraux sur le plan social tels que la garantie de la justice, le principe de la consultation, le crime et la punition, l'illégitimité des gains immérités et l'engagement à des accords. En bref, le Coran a établi les règles essentielles de la vie et a laissé les détails au Prophète et à ses disciples.

Les explications et pratiques du prophète Muhammad sur des questions telles que la prière obligatoire, le jeûne, le pèlerinage, la *zakat*, etc. ont un caractère contraignant. Si les questions nécessitant une spécialisation, telles que le commerce, l'agriculture, le traitement des maladies et l'art, ne véhiculent pas de message divin, elles ne nécessitent aucune décision religieuse.<sup>30</sup> Ainsi, il n'y a pas de décision religieuse spécifique pour chaque acte humain possible. Au contraire, tant qu'on agit en observant ce qui est spécifiquement établi par la religion, il y a la liberté d'avoir des divergences d'opinion et d'agir. Il est possible de déduire cette approche de la vie même du Prophète. Quand il a vu des gens de Médine greffer des dates, il leur a conseillé de ne pas le faire. Ils ont suivi ses conseils et ont arrêté de les greffer. Mais cette année-là, les fruits sont tombés avant de mûrir et ont péri. Quand le Prophète a vu cela, il a dit : **“Ce que j'ai dit n'était qu'une opinion personnelle ; s'il y a une utilité, alors vous le faites. Je ne suis qu'un humain comme vous ; mon opinion personnelle peut être bonne ou mauvaise. Mais quand je vous dis quelque chose au nom d'Allah, alors acceptez-le, car je n'attribue pas de mensonges à Allah, l'Exalté et Glorieux.”**<sup>31</sup>

<sup>28</sup> Tawba 9: 60.

<sup>29</sup> Mehmet Erdoğan, *Akıl- Vahiy Dengesi Açısından Sünnet*, p.158.

<sup>30</sup> Zekiyuddin Şaban, *İslam Hukuk İliminin Esasları*, p. 87.

<sup>31</sup> Muslim, Fadail, 141; Ibn Majah, Ruhun, 15.

### LE SAIS-TU ?

Le prophète Muhammad n'a pas mangé certains aliments que les compagnons mangeaient, mais il ne les a pas empêchés de les manger. Il n'a vu aucun mal à ce que ses amis mangent quelque chose qui lui a été offert qu'il n'aimait pas ou ne connaissait pas. Par exemple, le Prophète n'aimait pas le lézard, l'ail et l'odeur d'une épice appelée maghafir. Par contre, il aimait les courgettes, les desserts, le miel et les parfums. Les choses que notre Prophète n'aimait pas ne nous deviennent pas illicites ; de même que ne pas aimer les choses qu'il aimait ne peut être considéré comme s'opposant à lui.

Le Coran dépeint ainsi le prophète Muhammad : **“Le messager d’Allah et le dernier des Prophètes...”**<sup>32</sup> Alors que le Coran évoque la haute moralité et les vertus humanistes du Prophète, il ne mentionne pas ses propriétés physiques et ses actions en tant qu'être humain, comme manger, boire, s'habiller, dormir, etc.<sup>33</sup> Le Coran exige que les gens obéissent au Messenger d'Allah en soulignant sa mission prophétique et le citent en exemple en soulignant ses vertus morales. Par exemple, dans le Coran, il est qualifié **“d’une moralité imminente,”**<sup>34</sup> **“qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants,”**<sup>35</sup> et **“si doux envers eux.”**<sup>36</sup>

### 3.2. Observation de l'Intégrité pour la Compréhension du Hadith et de la Sunnah

Parce qu'il est important d'observer l'intégrité contextuelle dans la compréhension et l'interprétation du Coran, aborder le *hadith* et la *Sunnah* avec une intégrité contextuelle est tout aussi important. Il faut observer l'intégrité dans les paroles et les pratiques du Prophète afin de comprendre correctement le *hadith* et la *Sunnah*. Pour cela, tous les *hadiths* sur un même sujet doivent être rassemblés et évalués ensemble et doivent prendre en considération le niveau de ses discours, car le Prophète a dit des choses différentes sur le même sujet et a affiché des pratiques différentes, selon les circonstances de l'époque et du lieu dans lequel il était. Les différences entre les diverses écoles de droit sur des questions similaires qui ont émergé après la mort du Prophète mettent en évidence cet aspect.

<sup>32</sup> al-Ahzab 33: 40.

<sup>33</sup> Zekiyuddin Şa'ban, *İslam Hukuk İlminin Esasları*, p. 86.

<sup>34</sup> al-Qalam 68: 4.

<sup>35</sup> al-Tawba 9:128.

<sup>36</sup> Ali Imran 3: 159.

**TROUVEZ QUELQUES PRINCIPES**

Lisez les hadiths ci-dessous et trouvez quelques principes en les évaluant à la lumière de l'intégrité contextuelle.

1. "L'image des croyants dans les liens d'amour, de miséricorde et de compassion qui les unissent les uns aux autres est celle du corps : dès que l'un de ses membres est malade, tout le reste du corps souffre d'insomnie et de fièvre." (Bukhari, Adab, 27.)
2. "Le musulman est le frère du musulman. Il ne le trahit pas, ne lui ment pas et ne se refuse jamais à lui porter secours. Tout musulman est sacré pour tout autre musulman : son honneur, ses biens et son sang. La piété est ici (dans le cœur). Il suffit à quelqu'un pour être mauvais de mépriser son frère musulman". (Bukhari, Mazalim, 3 ; Muslim, Birr, 58, 72 ; Tirmidhi, Birr, 18.)
3. "Le musulman est le frère du musulman, il ne le lèse pas ni ne le livre aux ennemis. Allah, exalté soit Il, vient en aide à celui qui aide son frère; celui qui soulage la détresse d'un musulman, Allah le soulagera de l'une de ses détresses le jour de la Résurrection et celui qui dissimule les défauts d'un musulman, Allah dissimulera les siens le jour du Jugement." (Bukhari, Mazalim, 3 ; Muslim, Birr, 58.)
4. "Le croyant est une personne affable. Et il n'y a rien de bon chez une personne qui ne s'entend pas avec les gens et qui n'est pas facile à s'entendre. (Ibn Hanbal, II, 400.)



"Allah ne fait pas miséricorde à celui qui ne fait pas miséricorde aux gens."

Afin de comprendre avec précision la signification des paroles et des actions du Prophète, tous les *hadiths* sur la même question doivent être évalués ensemble et la cohérence de ces *hadiths* doit être observée. Par exemple, une fois, alors que le Prophète parlait de la nécessité de la foi, il a dit : **"Vous n'entrerez pas au Paradis tant que vous ne croirez pas, et vous ne croirez pas tant que vous ne vous aimerez pas."**<sup>37</sup> Ce *hadith* souligne le fait qu'il n'est possible d'entrer au Paradis que si l'on croit, et croire n'est possible qu'en s'aimant. Il n'est pas correct d'aborder ce *hadith* en ne tenant pas compte des autres *hadiths* sur le même sujet et d'en venir ensuite à la conclusion que croire en soi sans rien faire d'autre suffit et de considérer que la foi consiste uniquement en l'amour.

Lorsque différentes personnes à différents moments ont posé des questions au Prophète telles que "Quel est le plus grand péché ?", "Quel acte est le plus vertueux ?" et "Quel acte mène au paradis ?", il a répondu en prenant leur situation en considération. Évaluer les réponses à ces questions dans un contexte particulier contribue de manière significative à une bonne compréhension des *hadiths* et de la *Sunnah*.



Les actions sont faites selon les intentions, et chacun obtiendra ce qu'il a voulu.  
Calligraphie : Hamid Aytac

<sup>37</sup> Muslim, Iman, 93.

Si toutes les narrations sur un certain sujet qui répondent aux exigences d'authenticité ne sont pas évaluées en fonction de leur intégrité, le message du Prophète ne peut pas être compris avec précision. Par conséquent, tout en faisant des commentaires sur un *hadith*, les chercheurs ont pris en considération toutes les autres narrations qui pouvaient être liés à ce *hadith*. Des questions comme résoudre les contradictions entre les *hadiths*, déterminer la raison de leur énonciation et en déduire les messages nécessaires ont également un rôle important dans le respect de l'intégrité.

### 3.3. Les Concepts de Localité et d'Universalité dans les Hadiths

La *localité* dans le *hadith* signifie que les paroles, les actions et la conduite du Prophète en relation avec les domaines sociaux et géographiques se réfèrent uniquement à la période dans laquelle il a vécu. Quant à l'*universalité*, cela signifie que le *hadith* et la *Sunnah* incluent un message pour toute l'humanité sans être limité à un moment précis. Ainsi, un *hadith* peut avoir à la fois une dimension *locale* et une dimension *universelle*. Alors qu'un *hadith* peut résoudre un problème *local*, avec le temps, son message peut être *universel*, valable pour tous les temps.

Il n'est pas possible de ramener à ce jour, tels qu'ils sont, les éléments *locaux* d'un *hadith* sans considérer le temps et la géographie dans lesquels il a été raconté, les individus et les sociétés auxquels il était spécifiquement adressé, ainsi que la coutume et la tradition qu'ils observaient. Mais il est plutôt question de considérer aujourd'hui les messages *universels* du *hadith* et de la *Sunnah* du point de vue de leur caractère contraignant. Par exemple, lors des repas en collectivité, le Prophète a conseillé à chacun de manger avec deux-trois doigts et à se servir de directement devant eux. Cela souligne une culture dans laquelle les gens mangeaient avec leurs mains dans la même assiette. Manger dans la même assiette avec les mains démontre les aspects *locaux* du *hadith* ; cela n'a rien à voir avec la *Sunnah universelle*. En revanche, ne déranger personne en mangeant, respecter ses droits et manger de son propre côté de l'assiette reflètent les aspects universels de la *Sunnah*. En outre, le Prophète a conseillé de "se laver les mains avant et après avoir mangé" et de "ne pas se remplir complètement l'estomac."<sup>38</sup> Ces conseils sont toujours valables aujourd'hui. Les *hadiths* et la *Sunnah* du Prophète sur la foi, les actes de culte et la morale sont universels pour les musulmans car ce sont des valeurs communes. Le Coran remarque dans de nombreux versets que le Prophète Muhammad a été envoyé dans le monde comme avertisseur et porteur de bonnes nouvelles pour

---

<sup>38</sup> Tirmidhi, Zuhd, 47.

toute l'humanité. L'un de ces versets dit : **“Et Nous ne t'avons envoyé qu'en tant qu'annonciateur et avertisseur pour toute l'humanité. Mais la plupart des gens ne savent pas.”**<sup>39</sup> Comme il est indiqué dans ce verset, l'universalité de la *Sunnah* du Prophète résulte du fait qu'il est un Messager envoyé à toute l'humanité.

### LE SAIS-TU ?

Il existe de nombreuses narrations dans les sources de hadith rapportés par le Prophète sur la médecine. Certaines d'entre elles sont des précautions pratiques en matière de santé, tandis que d'autres sont des méthodes de traitement prescrites pour diverses maladies. Certes, le Prophète n'était ni médecin ni ne prétendait tout savoir. Au contraire, il conseillait aux compagnons tombés malades d'aller voir les médecins les plus compétents. Il a pris des connaissances sur la médecine à partir des médecins et de l'accumulation de l'expérience de sa société.

La plupart des conseils et techniques proposés par le Prophète pour le traitement des maladies ont perdu leur importance aujourd'hui et ont été remplacés par de nouvelles méthodes et techniques de traitement. Par exemple, la méthode de cautérisation des plaies avec du fer chaud est abandonnée et l'ancienne méthode de prélèvement sanguin est remplacée par de nouvelles techniques. Ainsi, alors que les éléments locaux reflétant la connaissance et la compréhension de la médecine à cette époque sont ouverts au changement, sa recommandation de traitement et d'aller chez les meilleurs médecins est un message universel qui n'est jamais sujet à changement.

(İsmail Hakki Ünal, Hadis, p. 97)

Il est nécessaire de mettre en évidence les objectifs principaux des *hadiths*. Par exemple, la propreté dans la vie quotidienne est une question qui préoccupe l'Islam. Les ablutions mineures, les ablutions majeures et le nettoyage de la bouche et des dents sont les plus importants. Le Prophète a souligné le fait de nettoyer la bouche et les dents en disant : **“Si je ne craignais pas de mettre les croyants dans la gêne, je leur aurai ordonné le siwak à chaque prière.”**<sup>40</sup> L'outil le plus approprié utilisé pour le nettoyage des dents à cette époque était le "siwak", qui est une sorte de brosse obtenue à partir des branches ou des racines d'un arbre appelé "araq". Aujourd'hui, il existe d'autres objets pour se brosser les dents. Dans ce *hadith*, ce que le Prophète exhortait et soulignait était de nettoyer la bouche et les dents. Dans ce genre de *hadith*, l'important est l'intention des paroles. Il est naturel que les instruments puissent changer avec le temps, la géographie et les développements technologiques. Ainsi, les éléments *locaux* au sein du *hadith* et de la *Sunnah* peuvent changer, alors que

<sup>39</sup> al-Saba, 34: 28.

<sup>40</sup> Bukhari, Jumuah, 8.

le message *universel* donné ne le fait pas. La *Sunnah* du Prophète de nettoyer la bouche et les dents est un message *universel* qui conservera toujours sa valeur et concernera chaque personne.

Dans les mois de Ramadan et de Shawwal, afin de déterminer le début et la fin du jeûne, le Prophète voulait que le croissant de lune soit observé ; car la manière la plus simple connue pour connaître le début et la fin d'un mois était d'observer le croissant de lune. Aujourd'hui, grâce aux développements de la science de l'astronomie, les mouvements de la lune, du soleil et d'autres planètes peuvent être prédits des mois, voire des années à l'avance. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'observer le croissant de lune avec les méthodes utilisées pendant ces jours pour commencer le jeûne et la fête. Suivre la lune dans le ciel sans bénéficier de dates basées sur des méthodes scientifiques simplement parce qu'il est indiqué dans le hadith que : **“Si vous le voyez (le croissant du mois de Ramadan) jeûnez et si vous le voyez (le croissant du mois de Chawwal), arrêtez de jeûner,”**<sup>41</sup> n'est pas en accord avec le message que le Prophète avait l'intention de transmettre.

Le prophète Muhammad a de nombreux messages *universels* pour toute l'humanité. Par exemple, il a ordonné : **“Soyez honnête et onduisez à l'honnêteté.”**<sup>42</sup> C'est un message valable pour chaque homme et femme, croyant et non-croyant ; chaque personne de n'importe quelle race et couleur partout dans le monde. Dans un autre *hadith*, le Prophète est raconté comme disant : **“Méfiez-vous des soupçons! car le soupçon est la plus menteuse des paroles. Ne tentez pas de déceler [les défauts des autres], ne vous espionnez pas, ne rivalisez pas entre vous, ne vous enviez pas les uns les autres, ne nourrissez pas de haine entre vous et ne vous tournez pas le dos! Soyez des serviteurs d'Allah et des frères comme [Allah] vous l'a ordonné.”**<sup>43</sup> Les attitudes comme penser du mal pour quelqu'un, être curieux envers les autres, espionner la vie privée, garder rancune, ressentir de la haine et de l'hostilité et se retourner contre quelqu'un ne sont généralement pas des choses que les gens approuvent. Ce sont des messages *universels* concernant chaque individu.

Par conséquent, le Prophète a éclairé toute l'humanité avec ses messages sur des sujets comme la morale, la véracité et le bien-être des gens. Ces messages sont en même temps conformes aux principaux enseignements du Coran et valables pour toute l'humanité. Pour les comprendre et les mettre en pratique, il est essentiel de pouvoir comprendre le message voulu par le *hadith* du

---

<sup>41</sup> Bukhari, Sawm, 11.

<sup>42</sup> Ibn Hanbal, IV, 231.

<sup>43</sup> Muslim, Birr, 28.

Prophète. Si l'on adopte une approche simplement formelle sans comprendre le message, alors le caractère universel de la *Sunnah* sera ignoré.

#### 4. La Différence entre “Prendre Exemple” et “Imiter”

Afin de comprendre les principes de foi, les actes d'adoration et la morale apportés par le Prophète Muhammad, qui est le Prophète d'une religion qui fait appel à toute l'humanité d'une manière universelle, il est nécessaire de le comprendre correctement. Le prophète Muhammad est une personne modèle pour tous les musulmans. Il est donc important de connaître la différence entre le prendre comme exemple et l'imiter. Prendre comme exemple, c'est agir de manière consciente. C'est adopter un comportement en ayant l'idée et la conviction qu'il comporte une bonté. Quant à l'imitation, c'est une conduite qui se fait inconsciemment. Les gens qui imitent quelque chose ne savent pas toujours pourquoi ils le font. Si prendre les choses comme exemple donne lieu à des changements radicaux de caractère et de comportement, l'imitation n'entraîne qu'un changement superficiel de comportement.

Il est important de considérer les différences entre prendre comme modèle et imiter afin de comprendre la *Sunnah* du Prophète et son personnage modèle, car le Coran met l'accent sur le fait de prendre le Prophète comme exemple, et non de l'imiter. Au verset 21 de la sourate al-Ahzab, le fait que le Prophète soit un bon exemple est souligné comme suit : **“En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et évoque Allah fréquemment.”** De plus, à travers de nombreuses paroles et pratiques, le Prophète a voulu que les gens n'imitent pas aveuglément le comportement, mais il a souligné l'importance de le suivre comme exemple, de manière consciente, en leur demandant de se soucier de l'intention plutôt que de la forme et de l'apparence. Par exemple, une fois alors que le Prophète effectuait une prière avec ses compagnons, il a enlevé ses claquettes. Quand il a vu que les compagnons à côté de lui enlevaient également leurs claquettes, le Prophète leur a demandé pourquoi. Quand il a découvert qu'ils l'avaient fait simplement parce que le Prophète l'avait fait, il a souligné qu'ils auraient dû prêter attention à son intention en disant : **“J'ai enlevé mes claquettes parce que j'ai remarqué qu'il y avait de la saleté dessus”**.<sup>44</sup> D'un autre côté, les autres actions du Prophète, telles que consulter ses compagnons sur diverses questions et tenir compte de leurs avertissements, indiquent qu'il n'aimait pas être imité inconsciemment.



<sup>44</sup> Ibn Hanbal, III, 92.

Prendre le Prophète comme modèle, c'est embrasser ses paroles et ses actions en comprenant sincèrement leur intention et en les mettant en pratique en les intériorisant. Toutes ses paroles et actions qui ont un caractère *universel*, ainsi que les intentions réelles d'une grande partie de son comportement sont des exemples pour nous. Par exemple, essayer d'imiter les coutumes et les traditions, les habitudes personnelles et sociales et les pratiques reflétant les attitudes historiques et géographiques de l'époque du Prophète ne signifie pas comprendre ses messages de manière précise. C'est parce que l'imitation de telles questions signifie donner la priorité au formalisme, qui nous empêche de bien comprendre le *hadith* et la *Sunnah*. Au lieu de l'imitation, nous devons toujours prendre note de son caractère exemplaire à la lumière des principes que nous obtenons de la *Sunnah* du Prophète dans son ensemble avec une approche qui observe l'intention et la sagesse de ses paroles et de ses actions.

Nous concluons à la fois du Coran et des pratiques du Prophète que l'imitation aveugle n'est pas approuvée dans la religion, mais plutôt que l'homme est tenu de suivre les dispositions de la religion en les connaissant, en les comprenant, en y réfléchissant et en en tirant des leçons. Par conséquent, même dans le domaine de la foi, au lieu de la croyance imitative, la croyance par l'investigation est conseillée. L'imitation ne peut concerner que la dimension formelle des actes d'adoration. Comment accomplir la prière ou comment faire le pèlerinage ne pouvait être appris qu'en observant la pratique du Prophète. Du fait que les aspects formels des actes de culte ne peuvent être obtenus par la raison, l'imitation prime. Cependant, leur sagesse et leurs intentions doivent être comprises par la raison. Afin de rendre la *Sunnah* du Prophète fonctionnelle pour aujourd'hui et de la transmettre aux générations suivantes, nous devons identifier les buts de ses paroles et conduites et être conscients de la raison pour laquelle nous le prenons comme modèle.<sup>45</sup>

---

<sup>45</sup> İsmail Hakkı Ünal, *Hadis*, p. 100.

## Lecture : Hadiths sur le Commerce

عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُمَرَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا أَنَّ رَجُلًا ذَكَرَ النَّبِيَّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ أَنَّهُ يُخَدَعُ فِي الْبَيْعِ فَقَالَ. " مَنْ بَايَعْتَ فَقُلْ لَا خِلَابَةَ. "

1. ...Comme le raconte Abdullah ibn Umar, un homme dit au Prophète (saw) qu'on le trompe toujours dans les ventes. Le Prophète (saw) lui dit alors :

“Lorsque tu conclus une affaire dis ceci : pas de tromperie !”

(Bukhari, Buyu', 48; Muslim, Buyu', 48.)

... عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَقُولُ  
" الْحَلْفُ مَنْفَقَةٌ لِلسَّلْعَةِ مَمْحَقَةٌ لِلْبَرَكَاتِ. "

2. ...Abu Hurairah a raconté que le Prophète a dit :

“Le faux serment écoule la marchandise, mais anéantit la bénédiction.”

(Bukhari, Buyu', 26; Muslim, Musaqah, 31.)

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ مَرَّ بِرَجُلٍ يَبِيعُ طَعَامًا فَسَأَلَهُ كَيْفَ تَبِيعُ فَأَخْبَرَهُ فَأَوْحَى إِلَيْهِ أَنْ أَدْخِلْ يَدَكَ فِيهِ فَأَدْخَلَ يَدَهُ فَإِذَا هُوَ مَبْلُولٌ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: " لَيْسَ مِنَّا مَنْ غَشَّ. "

3. ...Abu Hurairah a raconté qu'un jour le Prophète (saw) s'est arrêté devant un marchand de nourriture. Il a demandé à l'homme : "Comment vends-tu cela ?" et l'homme lui a répondu. À ce moment, le Prophète (saw) a glissé sa main dans le sac de nourriture et s'est rendu compte qu'elle était humide. Là-dessus, il a dit :

“Celui qui triche n'est pas des nôtres.”

(Abu Dawud, Buyu', 52.)

... عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا قَالَ :  
 ”لَعَنَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ الرَّاشِيَّ وَالْمُرْتَشِيَّ“ .

4. ... Abdullah ibn Amr a raconté que le Prophète (saw) a dit :

“Le Messenger d'Allah (saw) a maudit celui qui donne un pot de vin ainsi que celui qui le reçoit.”

(Tirmidhi, Ahkam, 9; Abu Dawud, Aqdiyyah, 4.)

... عَنْ أَبِي سَعِيدٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ : ”التَّاجِرُ  
 الصَّدُوقُ الْأَمِينُ مَعَ النَّبِيِّينَ وَالصَّادِقِينَ وَالشُّهَدَاءِ“ .

5. ...Abu Said al-Khudri a raconté que le Messenger d'Allah (saw) a dit :

“Un marchand véridique et fiable est avec les prophètes, les siddiqs (personnes véridiques) et les martyrs.”

(Tirmidhi, Buyu', 4.)

... عَنْ جَابِرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ :  
 رَحِمَ اللَّهُ رَجُلًا سَمَحًا إِذَا بَاعَ، وَإِذَا اشْتَرَى، وَإِذَا اقْتَضَى .

5. Jabir ibn Abdullah a raconté que le Messenger d'Allah (saw) a dit :

“Que la miséricorde d'Allah soit sur celui qui est indulgent dans ses achats, ses ventes et ses demandes de remboursement.”

(Bukhari, Buyu', 16; Ibn Majah, Tijarat, 28.)

## EVALUONS LE CHAPITRE

A. Entourez les bonnes réponses aux questions à choix multiples ci-dessous.

1. Laquelle des propositions suivantes n'est pas une science traditionnelle du *hadith* qui traite de la compréhension du *hadith* et de la *Sunnah* ?
  - A. Mukhtalif al-hadith
  - B. Asbab Wurud al-hadith
  - C. Fiqh al-hadith
  - D. Mawdu hadith
  - E. Gharib al-hadith
  
2. Laquelle des caractéristiques suivantes du Prophète Muhammad n'est pas mentionnée dans le Coran ?
  - A. Sa haute moralité
  - B. Sa miséricorde envers les croyants
  - C. Sa politesse et sa douceur
  - D. Sa façon de manger, de boire et de s'habiller
  - E. Qu'il soit choisi parmi les gens
  
3. Laquelle des propositions suivantes est la manière la plus correcte de prendre le Prophète comme modèle ?
  - A. Seulement en s'habillant comme lui
  - B. Seulement en mangeant ce qu'il mangeait
  - C. Agir conformément aux intentions de ses paroles et actions
  - D. Seulement en s'asseyant comme il s'asseyait
  - E. En visitant les lieux dans lesquels il a vécu
  
4. Lequel des hadiths suivants comporte un message local ?
  - A. "La personne forte n'est pas celle qui vainc le peuple par sa force, mais la personne forte est celle qui se contrôle lorsqu'elle est en colère." (Muslim, Birr, 108.)
  - B. "Le pire parmi les gens est celui à deux visages ; il vient à certaines personnes avec un visage et à d'autres avec l'autre visage." (Muslim, Birr, 98.)
  - C. "Ne vous détestez pas. Ne vous enviez pas. Ne vous tournez pas le dos. Ô serviteurs d'Allah, soyez frères..." (Bukhari, Adab, 57.)
  - D. "La vertu est une haute moralité et le vice est ce qui dérange votre cœur et ce que vous ne voulez pas que les autres apprennent." (Muslim, Birr, 14.)
  - E. "Aucun de vous ne doit s'allonger sur le dos et mettre ses pieds l'un sur l'autre." (Muslim, Libas, 74.)

B. Remplissez les blancs dans les phrases avec l'expression la plus appropriée.

*(Asbab Wurud al-hadith, Gharib al-hadith, Sabab al-hadith, Fiqh al-hadith, Mukhtalif al-hadith)*

1. Les mots et concepts qui sont difficiles à comprendre parce qu'ils sont rarement utilisés dans les textes de hadiths et doivent être expliqués sont appelés .....
2. Il y a des hadiths qui semblent se contredire. Mais lorsqu'ils sont examinés attentivement, il est vu qu'en réalité ce n'est pas le cas. De tels hadiths sont appelés .....
3. .... désigne le fait de saisir l'intention du Prophète en comprenant le hadith et la Sunnah correctement.
4. La science qui étudie les causes sur lesquelles les paroles et le comportement du Prophète sont basés est ....., qui signifie les raisons pour lesquelles le Prophète a dit un hadith.

C. Marquez chacune des affirmations suivantes comme vraie (V) ou fausse (F).

- (.....) La Sunnah consiste à manger ce que le Prophète avait l'habitude de manger.
- (.....) Le Prophète Muhammad ne peut pas établir une règle contraire au Coran.
- (.....) Face à certains problèmes, si le Prophète ne pouvait pas trouver de solution dans la révélation et qu'aucune nouvelle révélation n'était descendue même après un certain temps, il agissait selon sa propre opinion.
- (.....) Il est permis d'établir de nouvelles règles en fonction de l'évolution des circonstances.

## GLOSSAIRE

### A

- Abadi** : Éternel, intemporel, immortel
- Abru** : Un type d'art islamique réalisé par de l'eau peinte spéciale et du papier spécial
- Adalah** : Justice ; être juste ; qu'un narrateur soit religieux et observateur des commandements et interdictions divins; faire attention à ce qui est juste.
- Ahd-i Atiq** : Torah, Vieux Testament
- Ahl al-Kitab** : Les gens du livre ; un terme utilisé pour les juifs et les chrétiens dans la littérature islamique
- Akhirah** : Après la mort, quand les actes accomplis dans ce monde seront évalués ; l'au-delà
- Amal al-Salih** : Actions sincères ; actes acceptables selon la religion
- Amal** : Travail, acte ; tout est fait pour accomplir les commandements et éviter l'interdiction de la religion
- Amantu** : Signifie littéralement "j'ai cru" et c'est la première phrase d'un texte qui comprend les principes de base de la foi islamique. Ce texte se lit comme suit : "Amantu billahi wa malaikatihî wa kutubî hi wa rusulihî wa al-yawm al-akhîrî wa bi al-qadârî khayrîhî wa shar-rîhî min allahî taâlâ wa al-ba'thu ba'd al-mawtî haqqun ashhadu an ilâhâ illallah wa ashhadu anna Muham-madan abduhu wa rasuluh", ce qui signifie "J'ai cru en l'existence et l'unicité d'Allah, et en Ses anges, et en Ses livres, et en Ses prophètes, et au Jour du Jugement, et au destin que le bien ou le mal viennent d'Allah, et la résurrection après la mort est réel ; Je témoigne qu'il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah et je témoigne que Muhammad est son esclave et son messenger."

<b>Anbiya</b>	: Prophètes ; le pluriel du mot nabi
<b>Anthropologie</b>	: La science qui examine les origines, l'évolution, les caractéristiques biologiques, les aspects sociaux et culturels des êtres humains ; l'étude de l'humanité
<b>Archeologie</b>	: La science qui analyse le matériel historique par l'excavation d'artefacts et de vestiges
<b>Asbab al-Nuzul</b>	: Les raisons de la révélation des versets du Coran
<b>Ashab</b>	: Compagnons ; la forme plurielle du terme Sahabah
<b>Asma al-Husna</b>	: Les plus beaux noms d'Allah
<b>Astrologie</b>	: L'étude des corps célestes en relation avec leurs effets sur les êtres humains et la nature
<b>Astronomie</b>	: La science des corps célestes et de l'univers dans son ensemble
<b>Ayah</b>	: Verset du Coran ; signe
<b>Azali</b>	: Qui n'a pas de commencement
 <b>B-C</b>	
<b>Ba's</b>	: Resurrection
<b>Bab</b>	: Chapitre, section
<b>Balaghah</b>	: Eloquence ; rhétorique
<b>Baptême</b>	: Un sacrement chrétien signifiant la purification spirituelle du nouveau-né ou du nouveau converti du péché originel
<b>Basmalah</b>	: La version courte de la phrase "bismillahirrahmanirrahim", qui signifie "Au nom d'Allah, le Bienfaiteur, le Miséricordieux"
<b>Batil</b>	: Superstitions ; fausses croyances
<b>Bid'ah</b>	: Innovation ; hérésie ; principes, décisions et actes innovés après l'époque du Prophète Muhammad et considérés comme faisant partie de l'Islam
<b>Botanique</b>	: Science relative aux plantes
<b>Burhan</b>	: Evidence; preuve ; argument indisputable
<b>Chronologie</b>	: La science de l'enregistrement des événements dans l'ordre de leur occurrence
<b>Cosmique</b>	: Lié à la caractéristique et à l'ordre de l'univers
<b>Cosmologie</b>	: La science de l'univers

<b>Culture</b>	: Toutes les valeurs matérielles et spirituelles créées tout au long du processus historique par un groupe social ou une organisation et tout utilisé comme véhicule dans la création de ces valeurs
<b>D-E-F</b>	
<b>Dhikr</b>	: Souvenir, chanter, parler ; chanter et réciter les noms d'Allah
<b>Esthétique</b>	: La branche de la philosophie concernant ou caractérisée par une appréciation de la beauté ou du bon goût
<b>Ethnologie</b>	: La branche de la science qui traite de la division de l'humanité en différents groupes de personnes ayant des caractéristiques particulières
<b>Extraordinaire</b>	: Au-delà de ce qui est ordinaire ou habituel ; très inhabituel ou exceptionnel ou remarquable
<b>Fadail</b>	: La forme plurielle du mot fadilah signifiant vertu ; les hadiths liés aux vertus et à la supériorité des actes
<b>Fard</b>	: Obligatoire ; un acte établi par un texte décisif dont le sens est certain et non ouvert à la possibilité d'interprétation
<b>Fasahah</b>	: Pureté de la parole, éloquence
<b>Fatwa</b>	: Avis juridique émis par un mufti lié à une question religieuse et document expliquant cet avis
<b>Fiqh</b>	: Jurisprudence musulmane ; la science liée au code de conduite
<b>Fitan</b>	: Les hadiths concernant la fin du monde et des événements importants tels que des troubles sociaux et des guerres qui devraient se produire dans le futur
<b>Fitnah</b>	: Désordre ; discorde
<b>Fitrah</b>	: Les caractéristiques des personnes issues de la naissance ; caractéristiques inhérentes et innées
<b>Fitri</b>	: Quelque chose venant de la naissance
<b>G-H</b>	
<b>Genétique</b>	: La branche de la biologie qui étudie l'hérédité, les variations et les changements chez les humains, les animaux et les plantes
<b>Ghibah</b>	: Médisance, parler des défauts et des déficiences de quelqu'un à son insu

<b>Hadith</b>	: Les paroles, les actes et le comportement du Prophète Muhammad et la science qui examine ces paroles
<b>Hafiz</b>	: Celui qui mémorise tout le texte du Coran
<b>Haham</b>	: Rabbin, professeur religieux juif et érudit
<b>Halal</b>	: Légitime ; licite ; quelque chose qui est conforme aux règles de l'Islam ; l'opposé de haram
<b>Haram</b>	: illicite ; illicite ; interdit ; quelque chose qui est contraire aux règles de l'Islam
<b>Hashiyah</b>	: notes marginales et commentaires sur un texte ; note de bas de page ; commentaire
<b>Hawari</b>	: le nom utilisé pour les 12 disciples de Jésus (psl) qui ont été nommés par Jésus pour délivrer les messages qu'il a apporté d'Allah
<b>Hawas</b>	: Les notables d'une société ; intellectuels
<b>Haya</b>	: La honte ; modestie ; timidité
<b>Hébreu</b>	: Langue sémitique des hébreux
<b>Hidayah</b>	: Chemin droit, le vrai chemin, l'Islam
<b>Hijrah</b>	: La migration du prophète Muhammad de La Mecque à Médine en 622, qui est acceptée comme le début du calendrier musulman
<b>Hizb</b>	: Toutes les cinq pages du Coran
<b>Hurafah</b>	: Les superstitions et la fausse croyance entrées dans la religion
<b>Hushu'</b>	: Modestie ; obéissance aux ordres d'Allah ; l'état de cœur étant rempli de crainte et de révérence d'Allah
<b>I</b>	
<b>I'jaz</b>	: Dire beaucoup en quelques mots ; miraculeux
<b>Ibadah</b>	: Culte ; les actes d'adoration accomplis pour montrer la révérence à Allah
<b>Idôle</b>	: Quelque chose de vivant ou un objet inanimé qui est censé avoir des pouvoirs extraordinaires et adoré à cause de cela
<b>Iffah</b>	: Chasteté

<b>Ihram</b>	: Vêtement sans couture porté par les pèlerins musulmans à La Mecque ; l'état spirituel particulier dans lequel les pèlerins portent deux draps blancs de tissu non cousu et s'abstiennent de certaines choses afin d'accomplir le grand pèlerinage (Hajj) ou le pèlerinage mineur (Omra). Un pèlerin doit entrer dans cet état avant de franchir la limite du pèlerinage.
<b>Ihsan</b>	: Faire la bonté ; traiter avec bonté ; faire un don ou donner quelque chose
<b>Ijma</b>	: Collecter, rassembler ; le consensus des savants musulmans sur une question religieuse
<b>Ijtihad</b>	: Opinion, opinion personnelle ; compréhension
<b>Ikhtilaf</b>	: Différences d'opinion ; conflit ; contestation
<b>Ilham</b>	: Pensées et sentiments liés au monde spirituel qui sont révélés par Dieu dans le cœur des prophètes ; inspiration
<b>Encens</b>	: Produit brûlé dans les cérémonies religieuses produisant une odeur parfumée
<b>Infaq</b>	: Donner quelque chose à quelqu'un pour assurer sa subsistance
<b>Iqrar</b>	: Dire la vérité ouvertement ; approuver, accepter et reconnaître quelque chose
<b>Iqtisad</b>	: Économie et problèmes qui y sont liés
<b>Islah</b>	: Correction et amélioration
<b>Isolement (Inziwa)</b>	: Couper tous les liens avec la communauté et s'isoler dans un endroit pour contempler Allah ; s'isoler de la société
<b>Israiliyyat</b>	: Paraboles et interprétations issues de la Bible
<b>Itiqad</b>	: Foi, croyance ; credo
<b>J-K</b>	
<b>Jahannam</b>	: Le lieu où seront punis ceux qui ne croient pas à l'Islam et ceux qui commettent des péchés ; enfer
<b>Jannah</b>	: Paradis.
<b>Jibril</b>	: L'Ange Gabriel qui apporte la révélation d'Allah à Ses prophètes
<b>Juz'</b>	: Un livret de quelques pages de hadiths racontés par une seule personne ou sur un certain sujet
<b>Ka'bah</b>	: Le monument sacré de La Mecque visité par les musulmans tout au long de l'année et circumambulé

<b>Kaffarah</b>	: Expiation ; la charité donnée ou le jeûne accompli comme expiation d'un péché
<b>Kalam</b>	: Discours ; mot ; l'étude de l'unité d'Allah et de la vérité de l'Islam ; Théologie islamique
<b>Kawn</b>	: La création des êtres humains et de l'univers
<b>Khalifa</b>	: La personne qui est en charge de la communauté musulmane en général et de la protection de l'Islam en tant que vice-gérante du Prophète Muhammad ; calife
<b>Khitabah</b>	: Art oratoire ; l'art de commander les mots
<b>Khutbah</b>	: Sermon prononcé le vendredi ou le jour de l'Aïd avant ou après la prière
<b>Kibr</b>	: Arrogance, vanité, se considérer comme supérieur aux autres ; rabaisser les autres
<b>Kitab al-Muqaddas :</b>	Le terme commun utilisé pour la Torah, les psaumes et la Bible
<b>Kulliyyah</b>	: Un complexe d'installations construit autour d'une mosquée comprenant une auberge, une bibliothèque, hôpital, etc..
<b>Lutf</b>	: Bénédiction, bonté, aide, bienveillance
<b>L-M</b>	
<b>Madaniyyah</b>	: Civilisation
<b>Madhhab</b>	: Ecole de pensée émergée sur la base de différentes interprétations de la religion
<b>Madrasa</b>	: Ecole où les sciences islamiques sont généralement enseignées
<b>Mahram</b>	: Certains des parents proches qu'on ne peut épouser en raison de l'interdiction ; privé ; secret
<b>Mahshar</b>	: Lieu où tous les peuples seront rassemblés le jour du jugement pour rendre compte de leurs actes ; grande foule
<b>Majaz</b>	: Métaphore, figure de style
<b>Malahim</b>	: De grands événements et guerres qui devraient se produire dans le futur.
<b>Manaqib</b>	: En tant que terme de la science du hadith, cela signifie les chapitres relatifs aux actes, au comportement et aux supériorités du prophète Muhammad, de ses compagnons et d'autres prophètes.
<b>Masal</b>	: Histoire ; conte

<b>Mashru‘</b>	: Légal, légitime
<b>Masjid</b>	: Petite mosquée ; maison de prière ; mosquée
<b>Meal</b>	: Sens ; Traduction ; concept
<b>Mihrab</b>	: L'endroit dans une mosquée qui montre la direction de la Mecque et où l'imam conduit les prières ; la niche de prière
<b>Minbar</b>	: Le haut lieu d'une mosquée où l'imam prononce des sermons
<b>Mirath</b>	: Héritage, patrimoine ; biens
<b>Muallaq</b>	: Un hadith qui est raconté sans mentionner un ou plusieurs ou tous les rawis au début de la chaîne des émetteurs
<b>Muallif</b>	: Auteur d'un livre
<b>Muballigh</b>	: Celui qui délivre un message
<b>Mubham</b>	: Vague ; indéfini ; douteux
<b>Mufassal</b>	: Détaillé
<b>Muhatab</b>	: La personne à qui un autre a parlé ; destinataire
<b>Muhkam</b>	: Fort ; celui dont le sens est clair et qui n'a pas besoin d'interprétation
<b>Muhtalif</b>	: Divers ; différent
<b>Mujiza</b>	: Miracle ; les événements et le comportement extraordinaires montrés par un prophète avec la permission d'Allah afin de prouver sa prophétie
<b>Mujizât</b>	: Miracles ; la forme plurielle du mot Mujiza
<b>Muqaddima</b>	: Introduction, Prologue
<b>Munafiq</b>	: Celui qui ne croit pas à la religion mais prétend y croire ; hypocrite
<b>Munazzah</b>	: Pur, chaste
<b>Mundarajat</b>	: Contenu
<b>Mushaf</b>	: Un livre composé de plusieurs pages ; le terme spécial utilisé pour le Saint Coran
<b>Mushrik</b>	: Celui qui associe des partenaires à Allah
<b>Musibah</b>	: Calamité, tribulations qui apparaît de manière inattendue
<b>Mutasawwif</b>	: Celui qui suit un ordre soufi ; Soufi
<b>Mutmain</b>	: Satisfait ; assuré ; certain
<b>N-O</b>	
<b>Naat</b>	: Type de poésie qui loue le Prophète Muhammad

<b>Nabi</b>	: Prophète qui n'a pas reçu de livre sacré d'Allah
<b>Nahw</b>	: Syntaxe arabe
<b>Nass</b>	: Certitude, décisif, définitif ; les déclarations définitives du Coran qui ne sont pas sujettes à interprétation
<b>Nazm-1 Jalil</b>	: Le Mot Eminent ; le Coran
<b>P-Q</b>	
<b>Paygambar</b>	: Un mot persan signifiant prophète ; messenger qui invite les gens à la religion et les informe sur les messages de la religion
<b>Philologie</b>	: Science de la langue et de la littérature sous les aspects de l'histoire et de la linguistique ; étude de la culture d'une société au moyen de la langue
<b>Putperest</b>	: Terme persan signifiant adorateur d'idoles
<b>Qadi</b>	: Juge ; chef d'un tribunal
<b>Qawm</b>	: Peuple, nation ; les personnes qui sont connectées les unes aux autres par la même ascendance
<b>Qiraah</b>	: Lecture ; récitation du Coran conformément à certaines règles de récitation
<b>Qissa</b>	: Parabole ; histoire donnant des leçons de morale
<b>Qiyamah</b>	: Fin du monde ; le jour où tous les morts seront ressuscités et interrogés sur leurs actes ; le jour du jugement
<b>Qudrah</b>	: Un des attributs d'Allah ; omnipotence
<b>R</b>	
<b>Rafraf</b>	: Le dernier des quatre manèges du Prophète Muhammad dans la nuit de Mi'raj (ascension au ciel)
<b>Rahim</b>	: Un des noms d'Allah signifiant le plus bienfaisant, le plus compatissant
<b>Rahmah</b>	: Faire preuve de miséricorde et de pardon ; métaphore de la pluie dans la culture turque
<b>Rahman</b>	: Un des noms d'Allah signifiant le plus miséricordieux envers toute la création
<b>Rakah</b>	: Chaque cycle d'une prière qui consiste à se tenir debout, à s'incliner et à se prosterner
<b>Ramadan</b>	: Le neuvième mois de l'année lunaire au cours duquel les musulmans jeûnent de l'aube au coucher du soleil ; le dernier des mois lunaires appelés "les trois mois" à savoir Rajab, Shaban et Ramadan

<b>Raqaiq</b>	: Le titre du chapitre principal des livres de hadiths qui se compose de narrations liées à l'ascèse pieuse
<b>Rasul</b>	: Prophète, messenger qui invite les gens à la religion et les informe sur les messages de la religion
<b>Réincarnation (tanasukh)</b>	: Migration de l'âme dans un autre corps humain ou dans un autre être ; Renaissance
<b>Rituel</b>	: Gestes, symboles, prières formant l'ensemble des cérémonies d'une religion.
<b>Riwayah</b>	: Reporter un événement ou une nouvelle
<b>Ruz-ı hashr</b>	: Jour du jugement dernier
<b>S</b>	
<b>Sabil</b>	: Eau qui est donnée comme charité
<b>Sacrée</b>	: Liée à la religion
<b>Sahaba (pl. Ashab)</b>	: Ceux qui ont vu le Prophète Muhammad, converti à l'Islam, étaient présents dans ses assemblées et sont devenus ses amis de son vivant ; Compagnons du Prophète Muhammad.
<b>Salah</b>	: Prière rituelle dans l'Islam
<b>Salawat</b>	: La supplication récitée pour louer et montrer du respect au Prophète Muhammad (saw), surtout après avoir prononcé son nom
<b>Sarf</b>	: Morphologie ; Grammaire arabe
<b>Sarih</b>	: Clair, évident
<b>Scribes du Wahy</b>	: Compagnons qui ont enregistré les révélations d'Allah
<b>Shahid</b>	: Martyr ; un croyant tué pour Allah et l'Islam
<b>Sharh</b>	: Interprétation d'un livre ; explication ; commentaire
<b>Shirk</b>	: La croyance qu'il y a plus d'un dieu ; associer des partenaires à Allah
<b>Sihr</b>	: Le nom général donné à la croyance en des sorts magiques qui exploitent les mauvais esprits pour produire des effets contre nature dans le monde ; magie noire, sorcellerie
<b>Sila ar-rahm</b>	: Visiter et prendre soin des parents et des proches
<b>Sin</b>	: Action ou comportement considéré comme inapproprié et interdit par la religion
<b>Suhuf</b>	: Feuilletés révélés aux prophètes à l'exception des quatre livres majeurs, à savoir la Torah, les Psaumes, la Bible et le Coran

<b>Sunnah</b>	: Paroles, actes et approbations tacites du Prophète Muhammad ; ses coutumes
<b>Superstition</b>	: Croyance irrationnelle résultant de l'ignorance ou de la peur
<b>Sur</b>	: Instrument (ou cor) dont les caractéristiques sont inconnues des êtres humains et qui sera soufflé par l'ange Israfil le Jour du jugement
<b>Surah</b>	: Terme utilisé pour chacune des 114 parties du Saint Coran ; chapitre
<b>Synagogue</b>	: Lieu de culte d'une congrégation juive
<b>T</b>	
<b>Taassub</b>	: Être un fanatique ; un fanatique de la religion ; bigoterie, fanatisme
<b>Tabau't tabiin</b>	: La génération qui s'est réunie et est venue après les successeurs ; Successeurs des successeurs
<b>Tabiin</b>	: La génération qui s'est réunie et est venue après les compagnons du prophète Muhammad ; Successeurs
<b>Tabligh</b>	: Inviter les gens à la religion ; informer et transmettre le message de l'islam
<b>Tadwin</b>	: Rassembler ensemble ; compilation
<b>Tafakkur</b>	: Contemplation, réflexion profonde
<b>Tahrif</b>	: Changer ; corruption ou déformation de l'orthographe d'un mot ; distorsion
<b>Tajwid</b>	: Orner et embellir quelque chose ; règles à suivre pour lire le Coran de manière esthétique
<b>Talkin</b>	: Endoctriner une opinion ou une idéologie ; réciter kalimat tawhid à haute voix à côté de quelqu'un dans un lit de mort afin de lui rappeler l'existence d'Allah et de son messager Muhammad (saw)
<b>Taqrir</b>	: Approbations tacites du Prophète Muhammad
<b>Taqwa</b>	: Peur de Dieu ; éviter ce qui est interdit et faire ce qui est commandé par l'Islam
<b>Tariqah</b>	: Chemin, route, différentes compréhensions de la religion
<b>Tasawwuf</b>	: Soufisme ; Mysticisme islamique
<b>Tasawwur</b>	: Une représentation à soi-même, une formation d'une idée ; idée ; conception ; imagination
<b>Tashbih</b>	: Comparaison ; parabole

<b>Tashih</b>	: Correction ; rectification ; ajustement
<b>Tasnif</b>	: Classification, séparation en classes
<b>Taswib</b>	: Approbation
<b>Tawadu</b>	: Humilité ; modestie, absence de vanité
<b>Tawakkul</b>	: Faire tout ce que nous pouvons et ensuite placer notre confiance à Allah
<b>Tawbah</b>	: Repentir ; regret d'un péché et résolution à ne plus le faire
<b>Tawhid</b>	: Croyance en l'unité d'Allah ; unification
<b>Tawil</b>	: Interprétation, explication
<b>Tadhib</b>	: Ornement des livres avec de l'or
<b>Thawab</b>	: La récompense spirituelle qui sera donnée par Allah pour les bonnes actions
<b>Tilawah</b>	: Récitation du Coran conformément aux règles appropriées
<b>U-V-W</b>	
<b>Ulama</b>	: Savants musulmans
<b>Ummah</b>	: Toute la communauté musulmane qui croit au Prophète Muhammad et suit ses commandements et interdictions
<b>Urf</b>	: Choses coutumières qui ne sont pas déterminées par la loi mais par l'application continue de la communauté ; tradition
<b>Usul</b>	: Methodologie ; chemin et méthode ; principes et règles essentiels
<b>Wa'z</b>	: Conseils religieux délivrés dans les mosquées ; prédication ; sermon, conseil
<b>Wahy</b>	: La révélation envoyée par Allah à Ses prophètes
<b>Wajib</b>	: Les choses qui doivent être faites selon l'Islam
<b>Wasiyyah</b>	: La volonté de quelqu'un et les demandes à remplir après sa mort ; testament
<b>Y-Z</b>	
<b>Yoga</b>	: Système d'exercices pratiqué dans le cadre de la discipline hindoue pour favoriser le contrôle du corps et de l'esprit
<b>Zahid</b>	: Pieusement sobre, ascétique
<b>Zahir</b>	: Externe ; évident ; visible
<b>Zakat</b>	: L'impôt ; aumône obligatoire ; un des cinq piliers de l'Islam

<b>Zoologie</b>	: La science qui étudie les animaux
<b>Zuhd</b>	: Ascétisme pieux
<b>Zulm</b>	: Oppression ; le traitement cruel par quelqu'un de puissant envers ceux qui sont moins puissants contre la loi et la conscience.

## CLE DE REPONSE

### CHAPITRE 1 :

#### LE STATUT DU PROPHETE MUHAMMAD SELON LE CORAN

B.1. B

B.2. A

B.3. E

C.1. Obéissance

C.2. Miséricorde

C.3. Révélation

### CHAPITRE 2 :

#### LA SCIENCE DU HADITH ET SES CONCEPTS DE BASE

B.1. D

B.2.A

B.3. C

B.4. E

B.5. E

C.1. Isnad

C.2. Matn

C.3. Jarh

C.4. Ta'dil

C.5. Usul

### CHAPITRE 3 : HISTOIRE DU HADITH

B.1.A

B.2. C

B.3. A

C.1. V

C.2. F

C.3. V

D.1. Shama'il

D.2. Ibn Shihab Al-Zuhri

D.3. A'imma Sittah

### CHAPITRE 4 : TYPES DE HADITHS

B.1. C

B.2. D

B.3. A

B.4. B

C.1. Hadith Mawquf

C.2. Ahad

C.3. Sahih

C.4. al-Mawdu'at al-Kubra

C.5. Ibn al-Arrak

### CHAPITRE 5 : L'ANALYSE ET LA CRITIQUE DES HADITHS

B.1. D

**B.2.** E

**B.3.** C

**B.4.** A

**C.1.** Adalah

**C.2.** Zabt

**C.3.** Matr

## **CHAPITRE 6 : COMPRENDRE LE HADITH ET LA SUNNAH**

**A.1.** D

**A.2.** D

**A.3.** C

**A.4.** E

**B.1.** Qarib yerine Gharib

**B.2.** Mukhtalif al-hadith

**B.3.** Fiqh al-hadith

**B.4.** Asbab Wurud al-hadith

**C.1.** F

**C.2.** V

**C.3.** V

**C.4.** V



## BIBLIOGRAPHIE

- Dini Kavramlar Sözlüğü*, Diyanet İşleri Başkanlığı Yayınları, Ankara, 2006.
- Dini Terimler Sözlüğü*, Milli Eğitim Bakanlığı, Ankara, 2009.
- Ebu Davut, *Sünen*, Çağrı Yayınları, İstanbul, 1992.
- Ebu Hanife, *El-Âlim ve'l-Müteallim* (trad.: Musatafa Öz), İFAV Yayınları, İst., 1992.
- el-Acluni, İsmail b. Muhammed, *Keşfu'l-hafâ ve Müzilu'l-ilbâs I-II*, Dâru İhyâ'it-Türasi'l Arabi, Beyrut, 1351.
- el-Müsned el-Fethü'r-Rabbâni Tertibi I-VI* (trad.: Rıfat Oral-Süleyman Sarı), Ensar Yayıncılık, İstanbul.
- Erdoğan, Mehmet, *Akıl-Vahiy Dengesi Açısından Sünnet*, Marmara Üniversitesi İlahiyat Fakültesi Yayınları, İstanbul, 1995.
- Ersoy, Mehmet Âkif, *Safahat*, İnkılap ve Aka Yayınları, İstanbul, 1972.
- Görmez, Mehmet, *Sünnet ve Hadis'in Anlaşılması ve Yorumlanmasında Metodoloji Sorunu ve Yeni Bir Metodoloji İçin Atılması Gereken Adımlar*, İslami Araştırmalar (Hadis-Sünnet Özel Sayısı), Vol 10, no: 1-2-3, Ankara, 1997.
- - - *Sünnet ve Hadisin Anlaşılması ve Yorumlanmasında Metodoloji Sorunu*, Türkiye Diyanet Vakfı Yayınları, Ankara, 1997.
- Hadis Külliyyatı Kütüb-i Sitte I-XVIII* (trans.: İbrahim Canan), Akçağ Yayınları, 1988-1994.
- Hamidullah, Muhammed, *Hız. Peygamberin Altı Orijinal Diplomatik Mektubu* (trans.: Mehmet Yazgan), Beyan Yayınları, İstanbul, 1990.
- - - *İslam Peygamberi I-II* (trad.: Salih Tuğ), İrfan Yayıncılık ve Ticaret, İstanbul, 2003.
- - - *Muhtasar Hadis Tarihi ve Sahife-i Hemmam ibn Münebbih* (trad.: Kemal Kuşçu), Bahar Yayınları, İstanbul, 1967.

- Hatiboğlu, Mehmet Said, *Müslüman Kültürü Üzerine*, Kitabiyat Yayınları, Ankara, 2004.
- Hattabi, Ebu Süleyman Hamd b.Muhammed b İbrahim, *Garibu'l-Hadis, I-II*, Camiatu'l-Ummi'l-Kurâ (tahkik: İbrahim el-Azbavi), Mekke, 1982.
- İbn Haldun, *Mukaddime* (prép.: Süleyman Uludağ), Dergah Yayınları, İstanbul, 1988.
- İbn Mace, Ebu Abdullah Muhammed b. Yezid er-Rebei el-Kazvini, *Sünen-i İbn Mâce Tercemesi ve Şerhi I-X* (trad.: Haydar Hatipoğlu), Kahraman Yayınları, İstanbul, 1982-1983.
- - - *Sünen*, Kahraman Yayınları, Vol. I-X, İstanbul, 1983.
- İbn Manzur, *Lisanu'l Arab*, Beyrut, 1994.
- İbni Hacer el-Askalani, *Fethu'l-Bari Şerhu Sahihi'l-Buhâri*, Beyrut, 1983.
- İbnu'l-Arrâk, *Tenzihu's-Şeriatil-Merfua ani'l-Ehâdisi's-Şeniati'l-Mevzua I-II*, Dâru'l-Kütübi'l-İlmiyye, Beyrut,1981.
- İbnu'l-Cevzi, Abdurrahman b. Ali, *El-Mevzuat* (ed.: Abdurrahman Muhammed Osman), Mektebetü'l-Selefiyye, Vol. I-III, Medine, 1968.
- - - *Kitâbu'l-Mevzuât*, Vol. I-II, Dâru'l- Kütübi'l-İlmiyye, Beyrut,1995.
- İbnu'l-Kayyim el-Cevziyye, *Uydurma Hadisleri Tanıma Yolları* (trad.: Hanefi Akın), Karınca Yayınları, İstanbul, 2004.
- İslam Ansiklopedisi*, Ankara, 2004.
- İzmirli, İsmail Hakkı, *Hadis Tarihi* (ed.: İbrahim Hatiboğlu), Darulhadis, İstanbul, 2002.
- Kandemir, M. Yaşar, *Mevzu Hadisler*, Diyanet İşleri Başkanlığı Yayınları, Ankara, 1980.
- Kandemir, M. Yaşar; Çakan, İ. Lütfi; Küçük, Raşit, *Riyazü's-Salihin Terc. ve Şerhi I-VIII*, Erkam Yayınları, 1997.
- Kırbaçoğlu, M. Hayri, *Alternatif Hadis Metodolojisi*, Kitabiyat Yayınları, Ankara, 2002.
- - - *İslam Düşüncesinde Sünnet*, Fecr Yayınevi, Ankara, 1993.
- Koçkuzu, Ali Osman, *Hadis İlimleri ve Hadis Tarihi*, Dergah Yayınları, İstanbul, 1983.
- Koçyiğit, Talat, *Hadis Istılahları*, Ank.Ünv. İlahiyat Fak. Yayınları, Ankara, 1985.
- - - *Hadis Tarihi*, Türkiye Diyanet Vakfı Yayınları, Ankara, 1997.

- - - *Hadis Usulü*, Ankara Üniv. İlahiyat Fakültesi Yayınları, Ankara, 1987.

Koçyiğit, Talat; Uğur, Mücteba; Ünal, İ. Hakkı, *İmam-Hatip Liseleri İçin Hadis 2*, MEB, İstanbul, 1996.

- - - *İmam Hatip Liseleri için Hadis 12. Sınıf*, Türk Tarih Kurumu Basımevi, Ankara, 1985.

*Kur'an Yolu*, Diyanet İşleri Başkanlığı Yayınları, Vol. I-V, Ankara, 2006.

*Kur'an-ı Kerim Meali*, Türkiye Diyanet Vakfı Yayınları, Ankara, 2004.

Malik ibn Anas, *Al-Muwatta of Imam Malik ibn Anas: the first formulation of Islamic law*, traduit par Aisha Abdurrahman Bewley, London ; New York: Kegan Paul International; New York, NY: Distributed by Routledge, Chapman and Hall, 1989.

- - - *Muwatta*, Vol. I-II, İstanbul, 1992.

- - - *Muwatta*, Vol. I-II (trad.: Ahmet Muhtar Büyükçınar ve diğerleri), Al-Tuğ Yayınları, İstanbul, 1982.

Miras, Kamil, *Sahih-i Buhari Muhtasarı Tecrid-i Sarih Tercümesi ve Şerhi*, I-XIII, Ankara, 1972.

Muhammed Accâc el-Hâtib, *Sünnetin Tesbiti* (trad.: Mehmet Aydemir), Yeni Akademi Yayınları, İstanbul, 2005.

Muhammed b. Hasan eş-Şeybani, *Kitabu'l-Hüccce alâ Ehli'l-Medine*, I-IV, Alemu'l-Kütüb, Beyrut, 1983.

Muhammed Mustafa el-Azami, *İlk Devir Hadis Edebiyatı*(trad.: Hulusi Yavuz), İz Yayıncılık, İstanbul, 1993.

Muslim, Abu'l-Husain b. Hajjaj al-Kushairi, *Sahih Muslim: being traditions of the sayings and doings of Prophet Muhammad as narrated by his companions and compiled under the title al-Jami'us-sahih*, rendu en anglais par Abdul amîd Sîddîqî; avec des notes explicatives et de brèves croquis biographiques des principaux narrateurs, New Delhi : Kitab Bhavan, 1994.

- - - *Sahih-i Müslim Tercemesi ve Şerhi I-XII* (trad.: Ahmet Davudoğlu) Sönmez Neşriyat, İstanbul, 1974-1980.

- - - *Sahih-i Müslim ve Tercemesi I-VIII* (trad.: Mehmed Sofuoğlu), İrfan Yayınevi, İstanbul, 1967-1970.

- - - *el-Câmiu's-Sahih I-V*, Mektebetü'l-İslamiyye, İstanbul.

- - - *Sahihu Müslim*, Sönmez Yayınları, Vol. I- XI, İstanbul, 1978.

- - - *Sahihu Müslim*, Çağrı Yayınları, İstanbul, 1992.

- Nesai, Ebu Abdurrahman Ahmed b. Ali b. Şuayb, *Sünenü'n Nesai I-VIII* (trad.: A. Muhtar Büyükçınar, Ahmet Tekin, Ö. Faruk Harman, Yaşar Erol), Kalem Yayınevi, İstanbul, 1981.
- Nevevi, Ebu Zekeriyya Yahya bin Şeref, *Riyazü's-Salihin*, Beirut, nd. (Traduction et commentaire : Yaşar Kandemir, İsmail Lütfi Çakan, Raşit Küçük), I-VIII, İstanbul, 1997
- - - *Şerhu Sahih-i Müslim*, I-XVIII, Egypt, 1981.
- Ömer Ziyaeddin Dağıstani, *Zübdetü'l-Buhari I-III*, İstanbul, 1341.
- Özafşar, Mehmet Emin, *Hadisi Yeniden Düşünmek*, Ankara Okulu Yayınları, Ankara, 1998.
- Pala, İskender, *Su Kasidesi*, (5. Baskı), Kapı Yayınları, İstanbul, 2008.
- Pickthal, Muhammad Marmaduke, *The meaning of the glorious Koran*, New York: Mentor Book, [n.d.]
- Polat, Salahattin; Nazlıgül, Habil; Doğan, Süleyman, *Hadis Araştırma ve Tenkit Kılavuzu*, İFAV Yayınları, İstanbul, 2008.
- Polat, Selahattin, *Mürsel Hadisler ve Delil Olma Yönünden Değeri*, Türkiye Diyanet Vakfı Yayınları Ankara, 1985.
- Ragıb Isfahani, *el-Müfredat fi Garibi'l-Kur'an*, İstanbul, 1986.
- Shafii, Ebu Abdullah Muhammed b. İdris b. Abbas, *al-Risala fi usul al-fiqh: Treatise on the Foundations of Islamic Jurisprudence*, translated with an Introduction, Notes and Appendices by Majid Khadduri
- Risale*, Gaye Matbaası, Ankara.
- Shakir, M.H. (trad.), *The Qur'an [Al-Qur'ân Al-hakîm]*, Elmhurst, N.Y.: Tahrike Tarsile Qur'an, 1997
- Shatibi, *El-Muvâfakât*, (trad.: Mehmet Erdoğan), İz Yayıncılık, Vol. I-II, İstanbul, 1990.
- Sijistani, Abu Dawud Sulayman b. Ash'as, *Sunan Abu Dawud*, English translation with explanatory notes by Ahmad Hasan, Lahore: Sh. M. Ashraf, 1984.
- - - *Sünen-i Ebi Davud Tercemesi* (trad.: İbrahim Koçaşlı), Milli Gazete Yayınları, İstanbul, 1983.
- - - *Sünen-i Ebu Davud Terceme ve Şerhi* (trad.: Hüseyin Kayapınar, Necati Yeniçel ve Kazım Sağlam), Şamil Yayınları, İstanbul, 1987-2003.
- Suphi es-Salih, *Hadis İlimleri ve Hadis İstılahları*, (trad.: M. Yaşar Kandemir), DİB Yayınları, Ankara, 1981.

- Şah Veliyullah Dehlevi, *Büstânul-Muhaddisin*, (trad.: Ali Osman Koçkuzu), Ankara, 1986.
- Tirmizi, Ebu İsa Muhamed b. İsa b. Sevre, *Sünen-i Tirmizi Tercemesi I-VI* (trad.: O. Zeki Mollamehmetoğlu), Yunus Emre Yayınları, İstanbul.
- - - *Sünen-i Tirmizi*, (trad.: Abdullah Parlıyan), Konya, 2004.
- - - *es-Sünen I-V*, Mektebetü'l-İslamiyye, İstanbul.
- Türkçe Sözlük*, Türk Dil Kurumu, Ankara, 2005.
- Uğur, Mücteba, *Ansiklopedik Hadis Terimleri Sözlüğü*, Diyanet İşleri Başkanlığı Yayınları, Ankara, 1992.
- Ünal, İ. Hakkı, *İmam Ebu Hanife'nin Hadis Anlayışı ve Hanefi Mezhebinin Hadis Metodu*, Diyanet İşleri Başkanlığı Yayınları, Ankara, 1994.
- Ünal, İ. Hakkı, *Seçmecî ve Eleştirel Yaklaşım veya Hz. Peygamberi Anlamak*, İslami Araştırmalar (Hadis-Sünnet Özel Sayısı), vol. 10, no: 1-2-3, Ankara, 1997.
- Ünal, İsmail Hakkı, *İmam Hatip Liseleri Hadis Ders Kitabı*, MEB, Ankara, 2006.
- Ünal, Yavuz, *Hadisin Doğuş ve Gelişim Tarihine Yeniden Bakış*, Etüt Yayınları, Samsun, 2001.
- - - *Hadisleri Tespitte Yöntem Sorunu*, Etüt Yayınları, Samsun, 1999.
- Yardım, Ali, *Hadis*, Dokuz Eylül Üniv. Yayınları, Vol. I-II, İzmir, 1992.
- - - *Hadis I-II*, Dokuz Eylül Üniv. Yayınları, İzmir, 1984.
- Yazım Kılavuzu*, Türk Dil Kurumu, Ankara, 2005.
- Zekiyuddin Şaban, *İslam Hukuk İlminin Esasları*, (trad.: İ. Kafi Dönmez), Türkiye Diyanet Vakfı Yayınları, Ankara, 1990.
- Zeydan, Abdülkerim, *Fıkıh Usulü* (trad.: Ruhi Özcan), İFAV Yayınları, İstanbul, 1993.





